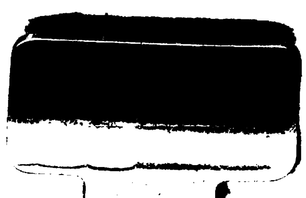



Ex-libris



ANNUAIRE

HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE

65e ANNÉE

QUINZIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

1901



AUXERRE

CH. MILON, ÉDITEUR, RUE DE PARIS, 31

SE TROUVE AUSSI
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

1901

L'*Annuaire historique et statistique de l'Yonne* pour 1900, contenait, dans sa troisième partie, les travaux et documents suivants :

1° Les Biens nationaux, par M. Ch. Moiset.
2° Les Revenus de l'abbaye de Vézelay au commencement du XVIIIe siècle, par M. J. Sommet.
3° Jules Massot, par M H. Monceaux.
4° Un vol à Coulanges en 1787, par M. H. Monceaux.
5° Un Brevet de Maitrise de mercier, à Auxerre, au XVIIIe siècle, par M. H. Monceaux.
6° Information concernant Rigny et Flacy en 1497, par M. H. Monceaux.
7° Une Histoire de Toucy et de ses Seigneurs par l'abbé Lebeuf, par M. H. Monceaux.
8° La Réaction contre les fauteurs des troubles politico religieux à Auxerre, en 1568 et 1569, par M. H. Monceaux.
9° Un Inventaire du château de Guerchy, en 1767, par M. A.-M. Moreau.
10° Compte-rendu analytique des séances du Conseil général de l'Yonne.
11° Evénements généraux.
12° Evénements locaux.
13° Mercuriales du département.

Les Planches publiées dans l'*Annuaire* 1900, sont :

Portrait de M. Jules Massot, ancien maire d'Auxerre.
Château de Toucy.
Eglise de Toucy.

Dunning
Nijhoff
6-28-29
17624.

PREMIERE PARTIE.

CALENDRIER.

ERES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES *
POUR L'ANNÉE 1901.

Année 1901 du Calendrier Grégorien établi en octobre 1582, depuis 318 ans ; elle commence le 1er janvier.
— 1901 du calendrier Julien, commence le 14 janvier. — Les Russes ont conservé l'année Julienne, qui est maintenant en avance de 12 jours sur la nôtre. Ainsi, lorsque nous sommes au 1er janvier, le calendrier russe indique 13 janvier. On a l'habitude dans les correspondances d'exprimer cette différence ainsi, le 1/13 janvier.
— 109 du calendrier républicain français, commence le 23 septembre 1900 et l'année 110 commence le 23 septembre 1901.
— 5661 de l'ère des Juifs, commence le 24 septembre 1900 et l'année 5662 commence le 14 septembre 1901.
— 1318 de l'Hégyre ou ère des Turcs, commence le 1er mai 1900, et l'année 1319 commence le 20 avril 1901.
— 6614 de la période Julienne.

Comput ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*	
Nombre d'or en 1901	2	Février. . 27 — Mars.	1er et 2.
Epacte	10	Mai. . 29, 31 — Juin.	1er.
Cycle solaire	6	Septembre	18, 20 et 21.
Indiction romaine	14	Décembre	18, 20 et 21.
Lettre dominicale	F		

Fêtes mobiles.

Septuagésime	3 février.	Pentecôte	26 mai.
Cendres	20 février.	Trinité	2 juin
Pâques	7 avril.	Fête-Dieu	6 juin.
Rogations	13, 14, 15 mai	1er Dimanche de l'Avent	1er décembre.
Ascension	16 mai.		

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS, TEMPS MOYEN DE PARIS.

Printemps, le 21 mars, à 7 h. 33 m. du mat.	Automne, le 23 sept., à 6 h. 18 du soir.
Été, le 22 juin, à 3 h. 37 m. du matin.	Hiver, le 22 décem re, à midi 45 m.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES**.

Eclipses pour 1901.

3 mai. — Eclipse de lune, en partie visible à Paris.
17 mai — Eclipse totale de soleil, invisible à Paris.
27 octobre. — Eclipse partielle de lune, en partie visible à Paris.
10 novembre. — Eclipse annulaire de soleil, partiellement visible à Paris.

* Ces différentes ères et supputations chronologiques ont été expliquées dans les tomes I et II de la première série de l'Annuaire (années 1837 et 1838).
** Le jour astronomique est de 24 heures.

TABLEAU DES PLUS GRANDES MARÉES DE L'ANNÉE 1901.

Le soleil et la lune, par leur attraction sur la mer, déterminent des marées qui se combinent ensemble et qui produisent les marées que nous observons. La marée composée est très grande vers les syzygies ou nouvelles et pleines lunes. Alors elle est la somme des marées partielles qui coïncident. Les marées des syzygies ne sont pas toutes également fortes, parce que les marées partielles qui concourent à leur production varient avec les déclinaisons du soleil et de la lune, et les distances de ces astres à la terre: elles sont d'autant plus considérables que la lune et le soleil sont plus rapprochés de la terre et du plan de l'équateur. Le tableau ci-dessous renferme les hauteurs de toutes les grandes marées pour l'année 1901.

	Jours et heures des nouvelles et pleines lunes.	Hauteur de la marée.
JANVIER. . .	P. L. le 5, à 12 h. 23 m. matin . . .	2.59
	N. L. le 20, à 2 h. 45 m. soir. . . .	2.84
FÉVRIER. . .	P. L. le 3, à 3 h. 39 m. soir. . . .	2.59
	N. L. le 19, à 2 h. 54 m. matin . . .	3.15
MARS. . .	P. L. le 5, à 8 h. 14 m. matin . . .	2.59
	N. L. le 20, à 1 h. 2 m. soir. . . .	3.30
AVRIL. . . .	P. L. le 4, à 1 h. 29 m. matin . . .	2.48
	N. L. le 18, à 9 h. 47 m. soir. . . .	3.18
MAI	P. L. le 3, à 6 h. 28 m. soir. . . .	2.31
	N. L. le 18, à 5 h. 47 m. matin . . .	2.93
JUIN. . . .	P. L. le 2, à 10 h. 2 m. matin . . .	2.22
	N. L. le 16, à 1 h. 42 m. soir. . . .	2.70
JUILLET. . .	P. L. le 1er, à 1 h. 27 m. soir. . . .	2.41
	N. L. le 15, à 10 h. 20 m. soir. . . .	2.65
	P. L. le 31, à 10 h. 43 m. matin . . .	2.73
AOUT. . . .	N. L. le 14, à 8 h. 37 m. matin . . .	2.67
	P. L. le 29, à 8 h. 30 m. soir. . . .	3.04
SEPTEMBRE. .	N. L. le 12, à 9 h. 28 m. soir. . . .	2.62
	P. L. le 28, à 5 h. 45 m. matin . . .	3.21
OCTOBRE. . .	N. L. le 12, à 1 h. 21 m. soir. . . .	2.50
	P. L. le 27, à 3 h. 15 m. soir. . . .	3.18
NOVEMBRE. .	N. L. le 11, à 7 h. 43 m. matin . . .	2.31
	P. L. le 26, à 1 h. 27 m. matin . . .	3.07
DÉCEMBRE. .	N. L. le 11, à 3 h. 02 m. matin . . .	2.25
	P. L. le 25, à 12 h. 25 m. matin . . .	2.87

On a remarqué que, dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi, on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies. On voit, par ce tableau, que, pendant l'année 1901, les plus fortes marées seront celles des 19 février, 22 mars, 20 avril, 31 août, 29 octobre et 26 novembre.

Voici l'unité de hauteur pour quelques ports :

Port de Brest	3 m.	21 c.	Port de Saint-Malo	5 m.	68 c.
Lorient.	2	24	Audierne.	2	00
Cherbourg.	2	82	Croisic.	2	50
Granville	6	15	Dieppe.	4	40

L'unité de hauteur à Brest est connue avec une grande exactitude. Elle a été déduite d'un grand nombre d'observations de hautes et basses mers équinoxiales. La moyenne de ces observations a donné 6m415 pour la différence entre les hautes et basses marées; la moitié de ce nombre ou 3m21 est ce qu'on appelle « l'unité de hauteur. »

Pour avoir la hauteur d'une grande marée dans un port, il faut multiplier la hauteur de la marée prise dans le tableau précédent par l'unité de hauteur qui convient à ce port.

EXEMPLE. Quelle sera à Brest la hauteur de la marée qui arrivera le 19 février, un jour et demi après la syzygie du 19? — Multipliez 3 mètres 21 c., unité de hauteur à Brest, par le facteur 1.11 de la Table, vous aurez 3 m. 56 c. pour la hauteur de la mer au-dessus du niveau moyen qui aurait lieu si l'action du soleil et de la lune venait à cesser.

JANVIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 4 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Coucher du soleil. h m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m
mard	1	*Circoncision.*	7 56	4 11	10	1 18 soir.	4 0 matin.
merc	2	s Basile.	7 56	4 12	11	2 8	5 10
jeudi	3	ste Geneviève.	7 56	4 13	12	3 6	6 12
vend	4	s Rigobert.	7 56	4 15	13	4 10	7 4
sam.	5	se Amélie.	7 5	4 16	14	5 19	7 47
DIM.	6	*Épiphanie.*	7 55	4 17	15	6 28	8 22
lundi	7	s' Mélan e.	7 55	4 18	16	7 36	8 51
mard	8	s Lucien, m.	7 55	4 19	17	8 43	9 16
merc	9	s Marcelin.	7 54	4 20	18	9 48	9 39
jeudi	10	s Paul, 1er er.	7 54	4 22	19	10 51	10 0
vend	11	s Théodore.	7 53	4 23	20	11 54	10 22
sam.	12	s Arcade.	7 53	4 24	21	— —	10 45
DIM.	13	Bap. de N.-S.	7 52	4 25	22	0 57 matin.	11 8
lundi	14	s Hilaire, p.	7 52	4 27	23	1 59	11 37
mard	15	s Maur.	7 51	4 28	24	3 1	0 10 soir.
merc	16	s Marcel.	7 50	4 30	25	4 2	0 51
jeudi	17	s Antoine, ab.	7 49	4 31	26	4 59	1 40
vend	18	se Prisca.	7 49	4 33	27	5 51	2 37
sam.	19	s Sulpice.	7 48	4 34	28	6 36	3 43
DIM.	20	s Séb stien	7 47	4 36		7 15	4 55
lundi	21	s Agnès.	7 46	4 37	1	7 49	6 10
mard	22	s Vincent, m.	7 45	4 39	2	8 19	7 27
merc	23	s Raymond.	7 44	4 49	3	8 46	8 44
jeudi	24	s Babylas.	7 43	4 42	4	9 12	10 2
vend	25	C. de s. Paul.	7 42	4 44	5	9 39	11 19
sam.	26	ste Paule.	7 41	4 45	6	10 8	— —
DIM.	27	s Julien.	7 40	4 47	7	10 40	0 35 matin.
lundi	28	s Charlemagne	7 38	4 48	8	11 19	1 49
mard	29	s. François de S	7 37	4 50	9	0 4 soir	2 59
Mer	30	ste Martine.	7 36	4 52	10	0 57	4 3
jeudi	31	ste Marcelle.	7 31	4 53	11	1 58	5 57

FOIRES DE L'YONNE
Les petites foires d'Auxerre du 1er lundi de chaque mois et les marchés aux bestiaux de Toucy du 1er samedi sont indiqués ici.

1. Vermenton.
2. Joigny, Treigny.
3. Champignelles.
4. St-Florentin,
5. Avallon, Toucy,
6. L'Isle-s-Serein,
7. Quarré-les-Tombes, Saint-Bris, Auxerre.
8. La Ferté-Loup. (fr.)
12. Villiers -St-Benoit, Joigny.
13. Montréal.
14. Sens. St-Florentin.
15. Chastellux', Neuilly, Aillant.
16. Mailly-la-Ville, Perreux,
17. Coulanges-s.-Yonne, Noyers, Chéroy.
20. Appoigny, Guillon, Lainsecq.
22. Maligny, Coulanges-la-Vin, Dannemoine.
23. Champlost, Villen.-s Yonne.
25. Bléneau, Charny, Migé, Sougères Vézelay, Brienon.
26. Cussy-l-Forges. Villen.-l'Archevêque, Tonnerre,
28. Auxerre.
29. Saint-Sauveur (2 j.), Cravant.
31. Ancy-l-Franc.

P. L. le 5, à minuit 23 m. | N. L. le 20, à 2 h. 45 m. du soir.
D. Q. le 12, à 8 h. 47 m. du soir. | P Q. le 27, à 10 h. 1 m. du mat.

FÉVRIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 31 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h	m	Coucher du soleil. h	m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h	m	Coucher de la lune. h	m
vend	1	s Ignace.	7	33	4	55	12	3 soir.	3	5 matin.	43
sam.	2	*Purification.*	7	32	4	57	13	4	11	6	21
DIM.	3	*Septuagésime*	7	30	4	58	14	5	19	6	52
lundi	4	s Gilbert.	7	29	5	0	15	6	26	7	19
mard	5	se Agathe.	7	28	5	2	16	7	32	7	43
merc	6	ste Dorothée.	7	26	5	3	17	8	36	8	5
jeudi	7	s Fidèle.	7	25	5	5	18	9	40	8	26
vend	8	s Jean de M.	7	23	5	6	19	10	42	8	48
sam.	9	ste Appoline.	7	21	5	8	20	11	45	9	13
DIM.	10	*Sexagésime.*	7	20	5	10	21	—	—	9	38
lundi	11	s Adolphe.	7	18	5	11	22	0 matin.	46	10	9
mard	12	ste Eulalie.	7	17	5	13	23	1	47	10	46
merc	13	s Enogat.	7	15	5	15	24	2	45	11	30
jeudi	14	s Valentin.	7	13	5	16	25	3	38	0 soir.	22
vend	15	s Faustin.	7	11	5	18	26	4	26	1	23
sam.	16	se Julienne,	7	10	5	20	27	5	8	2	31
DIM.	17	*Quinquagés.*	7	8	5	21	28	5	45	3	45
lundi	18	s Gabin.	7	6	5	23	29	6	17	5	2
mard	19	*Mardi-Gras.*	7	4	5	25		6	46	6	21
merc	20	CENDRES.	7	2	5	26	1	7	14	7	41
jeudi	21	ste Isabelle.	7	1	5	28	2	7	41	9	1
vend	22	s Gérard.	6	59	5	30	3	8	11	10	20
sam.	23	s Mathias.	6	57	5	31	4	8	43	11	37
DIM.	24	*Quadragésime*	6	55	5	33	5	9	20	—	—
lundi	25	s. Nicéphore.	6	53	5	34	6	10	4	0 matin.	50
mard	26	s. Nestor.	6	51	5	36	7	10	55	1	56
merc	27	Ste Honorine.	6	49	5	38	8	11	53	2	53
jeudi	28	s Romain.	6	47	5	39	9	0 soir.	56	3	41

FOIRES du Département.

1. Vermenton,
2. Avallon, Toucy.
3. Sementron, Ravières
4. Druyes, Guerchy, Auxerre, Sens.
5. Quarré-les-Tombes, Chéroy.
6. Bussy, Pourrain.
7. Champignelles.
8. Treigny.
9. Treigny.
10. Tannerre.
11. Joigny, St-Florentin
12. St-Martin-d-Champs, Chéroy.
14. Chailley, Arces,
15. Chastellux, Leugny.
16. Perreux.
18. Lainsecq. Grand-champ, L'Isle-s-S.
19. Chéroy, Mélisey.
20. Saint-Cyr, Dixmont. Lavau, St-Germain-d.-Champs, Neuvy-Sautour, Saint-Julien-d-Sault (f. fr.)
21. Saint-Fargeau.
22. Etais, Brienon.
23. Charny, Tonnerre.
24. Vézelay, Chablis.
25. Neuvy-S., Seignelay, Thury, (f. et louée), Noyers, Sépeaux.
26. Chéroy.
28. Courson, Pont-s-Y., St-Léger, Cerisiers.

P. L. le 3, à 3 h. 39 m. du soir. | N. L. le 19, à 2 h. 54 m. du mat.
D. Q. le 11, à 6 h. 21 m. du soir. | P. Q. le 25, à 6 h. 47 m. du soir.

MARS.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 48 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Coucher du soleil. h m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m
vend	1	s Aubin.	6 45	5 41	10	2 soir. 1	4 matin. 21
sam.	2	s Jacob.	6 43	5 43	11	3 8	4 54
DIM.	3	*Reminiscere.*	6 41	5 44	12	4 15	5 22
lundi	4	s Cyrille.	6 39	5 46	13	5 20	10 16
mard	5	s Adrien.	6 37	5 47	14	6 26	6 9
merc	6	se Gollete.	6 35	5 49	15	7 28	6 31
jeudi	7	s Thomas d'Ac.	6 33	5 50	16	8 30	6 53
vend	8	ste Véronique	6 31	5 52	17	9 38	7 16
sam.	9	se Françoise.	6 29	5 53	18	10 35	7 42
DIM.	10	*Oculi.*	6 27	5 55	19	11 35	8 11
lundi	11	s Euloge.	6 25	5 56	20	— —	8 45
mard	12	s Pol.	6 23	5 58	21	0 matin. 33	9 25
merc	13	se Euphrasie.	6 21	6 0	22	1 27	10 13
jeudi	14	*Mi-carême.*	6 19	6 1	23	2 16	11 8
vend	15	s Zacharine	6 17	6 3	24	3 0	0 soir. 11
sam.	16	s Cyriaque.	6 15	6 4	25	3 38	1 20
DIM.	17	*Lætare.*	6 13	6 6	26	4 12	2 3
lundi	18	s Alexandre.	6 10	6 7	27	4 42	3 52
mard	19	s Joseph.	6 8	6 9	28	5 11	5 11
merc	20	s Joachim.	6 6	6 10		5 39	6 32
jeudi	21	se Clémence.	6 4	6 12	1	6 8	7 54
vend	22	ste Léa.	6 2	6 13	2	6 41	9 15
sam.	23	s Victorien.	6 0	6 15	3	7 17	10 33
DIM.	24	PASSION.	5 58	6 16	4	8 9	11 44
lundi	25	Annonciation.	5 56	6 18	5	8 50	— —
mard	26	s Emmanuel.	5 53	6 19	6	9 47	0 soir. 46
merc	27	se Lydie	5 51	6 21	7	10 50	1 33
jeudi	28	s Gontran.	5 49	6 23	8	11 55	2 21
vend	29	s Eustase.	5 47	6 24	9	1 soir. 1	2 56
sam.	30	s Amédée.	5 45	6 25	10	2 7	3 25
DIM.	31	RAMEAUX.	5 43	6 27	11	3 12	3 51

FOIRES du Département.

1. Sainpuits, Joux-la-V., St-Martin-d'Ordon, Sergines, La Ferté-Loupière.
2. Avallon, Toucy.
3. Véron.
4. Mailly-l-Ch., Quarré-les-Tombes, Druyes, Auxerre, Sens.
5. Cravant, Ravières.
7. Champignelles.
9. Joigny.
10. St-Germain-des-Ch.
11. St-Florentin.
12. Ravières.
13. Egriselles-le-Bocage
14. Vezelay, Egléný.
15. Ouanne, Rugny.
16. Perreux, Saint-Sauveur.
17. Bléneau, Trucy-s-Y.
18. Magny, Mézilles.
19. Lainsecq, Ligny.
21. Chastellux, Montréal.
23. St-Maurice-aux-R.-H.,
25. Leugny, Auxerre.
26. Chaumont.
28. Ancy-le-Franc, Cheny, L'Isle-s-Serein.
29. Châtel-Censoir, Brienon.
30. Tonnerre, Toucy.
31. Les Ormes, St-Père, Chablis.

P. L. le 5, à 8 h. 14 m. du mat. | N. L. le 20, à 1 h. 2 m. du soir.
D. Q. le 13, à 1 h. 16 m. du s. | P. Q. le 27, à 4 h. 48 m. du mat.

AVRIL.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 39 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h	m	Coucher du soleil. h	m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h	m	Coucher de la lune. h	m
lundi	1	s Hugues.	5	41	6	28	12	4 soir.	16	4 matin.	4
mard	2	s Françoıs.	5	39	6	30	13	5	19	4	35
merc	3	s Richard.	5	37	6	31	14	6	21	4	58
jeudi	4	s Isidore.	5	35	6	33	15	7	34	5	21
vend	5	*Vendr. saint.*	5	33	6	34	16	8	20	5	46
sam.	6	s Célestin.	5	31	6	36	17	9	26	6	14
DIM.	7	PAQUES.	5	28	6	37	18	10	25	6	46
lundi	8	FÉRIÉ.	5	26	6	39	19	11	20	7	24
mard	9	ste Marie d'Eg.	5	24	6	40	20	—	—	8	9
merc	10	s Fulbert.	5	22	6	42	21	0 matin.	10	9	1
jeudi	11	s Léon, pape.	5	20	6	43	22	0	55	9	59
vend	12	s Jules.	5	18	6	45	23	1	34	11	4
sam.	13	s Justin.	5	16	6	46	24	2	8	0 soir.	13
DIM.	14	QUASIMODO.	5	14	6	47	25	2	39	1	26
lundi	15	s Maxime,	5	12	6	49	26	3	8	2	42
mard	16	s Paterne.	5	10	6	50	27	3	36	4	1
merc	17	s Anicet.	5	9	6	52	28	4	4	5	22
jeudi	18	s Parfait.	5	7	6	53		4	35	6	44
vend	19	s Socrate.	5	5	6	55	1	5	40	8	5
sam.	20	s Théodore.	5	3	6	56	2	5	50	9	22
DIM.	21	s Anselme.	5	1	6	58	3	6	38	10	31
lundi	22	ste Opp.rtune	4	50	6	59	4	7	35	11	29
mard	23	s Georges.	4	57	7	1	5	8	38	—	—
merc	24	s Gastou.	4	55	7	2	6	9	44	0 matin.	17
jeudi	25	s Marc.	4	53	7	4	7	10	52	0	56
vend	26	s Clet, p. m.	4	51	7	5	8	11	59	1	28
sam.	27	s Frédéric.	4	50	7	6	9	1 soir.	4	1	55
DIM.	28	s A'mé.	4	48	7	8	10	2	8	2	19
lundi	29	s Robert.	4	46	7	9	11	3	11	2	41
mard	30	s Eutrope.	4	45	7	11	12	4	14	3	3

FOIRES du Département.

1. Flogny, Sougères, (Pesselière), Auxerre. Champignelles, Migé, Noyers,
2. Aillant, Neuvy-Sautour, Vermenton.
4. Champignelles, St-Valér.
5. Brienon, Villen.-s-Y.
6. Avallon, Charny, Toucy.
7. St-Julien-d-S. (f. fr.)
8. Arthonnay, Joigny, Sens, St-Florentin.
9. St-Léger, Bazarnes, Saint-Fargeau.
12. Villiers-Saint-Benoit.
13. Chevillon, Joigny.
14. Saint-Sauveur.
15. Lainsecq. Rogny, Grand-champ, Prunoy, St-Sauv.
16. Perreux, Vézelay, Piffonds.
17. Saint-Sauveur.
18. St-Fargeau, St-Germain-des-Champs.
20. Mailly-la-Ville.
21. St-Cyr-l-Colons, St-Priv.
23. Sementron,
24. Quarré-l-T., Vinneuf.
25. Coulanges-s-Yonne, Guillon, Lavau, Leugny, L'Isle-s-Serein, Seignelay.
26. Chastellux, Sépeaux, Brienon.
27. Ligny, Saint-Martin-sur-Ouanne, Tonnerre.
29. St-Florentin, Villefranche.
30. Vermenton, Venizy, Sens Domecy-sur-Cure (Uzy).

P. L. le 4, à 1 h. 29 m. du mat. | N. L. le 18, à 9 h. 47 m. du soir.
D. Q. le 12, à 4 h. 6 m. du mat. | P. Q. le 25, à 4 h. 24 m. du soir.

MAI.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 16 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.
			h m	h m		h m	h m
merc	1	SS. Phil. et Jac	4 43	7 13	13	5 soir. 16	3 mat. 2[illegible]
jeudi	2	s Athanase	4 41	7 14	14	6 18	3 50
vend	3	INV. Ste CROIX	4 39	7 16	15	7 19	4 17
sam	4	ste Pélagie.	4 8	7 17	16	8 19	4 48
DIM.	5	s Jovinien.	4 36	7 18	17	9 15	5 24
lundi	6	s Jean P -L.	4 34	7 19	18	10 7	6 7
mard	7	s Stanislas.	4 33	7 21	19	10 53	6 56
me c	8	s Désiré	4 31	7 22	20	11 34	7 53
jeudi	9	s Grégoire.	4 30	7 24	21	— —	8 55
vend	10	ste Solange.	4 28	7 25	22	0 mat. 9	10 1
sam.	11	s Mamert.	4 27	7 27	23	0 40	11 11
DIM.	12	s Achil e.	4 25	7 28	24	1 8	0 soir. 23
lundi	13	*Rogations.*	4 24	7 29	25	1 35	1 38
mard	14	s Boniface.	4 23	7 31	26	2 2	2 55
merc	15	s Athanase.	4 21	7 32	27	2 31	4 14
jeudi	16	ASCENSION.	4 20	7 33	28	3 3	5 35
vend	17	s Pascal.	4 19	7 35	29	3 40	6 54
sam.	18	Ste Venance.	4 17	7 36		4 2[illegible]	8 8
DIM.	19	s Yves.	4 16	7 37	1	5 17	9 13
lundi	20	s Bernardin.	4 15	7 38	2	6 18	10 7
mard	21	s Hospice.	4 14	7 40	3	7 25	10 51
merc	22	s Pancrace.	4 13	7 41	4	8 35	11 27
jeudi	23	s Servais.	4 12	7 42	5	9 45	11 57
vend	24	s. Donatien.	4 11	7 44	6	10 52	— —
sam.	25	s Urbain.	4 10	7 45	7	11 58	0 matin. 22
DIM.	26	PENTECÔTE.	4 9	7 46	8	1 soir. 2	0 4[illegible]
lundi	27	FÉRIÉ.	4 8	7 47	9	2 5	1 8
mard	28	s Olivier.	4 7	7 48	10	3 7	1 30
merc	29	s Maximin.	4 6	7 49	11	4 9	1 54
jeudi	30	s Ferdinand.	4 5	7 50	12	5 11	2 20
vend	31	ste Pétronille.	4 4	7 51	13	6 11	2 49

FOIRES du Département.

1. Chablis, Saints, Cruzy-le-Châtel, Neuvy-Saut., Thorigny,
2. Champignelles.
3. Perreuse, Andryes. Charny
4. Champlost, Mailly-le-Chât., Chéroy. Avallon, Toucy.
5. Montréal, Chablis.
7. Bléneau, Bouilly, Courson, St-Léger, Auxerre.
7. Noyers.
8. Dannemoine, Arces.
9. Châtel-Cens., St-Sauveur, La Ferté-L., Tanlay.
10. Appoigny.
11, Joigny.
12. Sennevoy-l-Bas.
13. Tonnerre, St-Florentin.
15. Vézelay.
16. Perreux, Cerisiers.
17, Chatellux, Seignelay, Chassy
18. Egriselles-l-Bocage.
19. Taingy.
20. Quarré-l-T.. Auxerre
21. Aillant.
23. Arthonnay.
24. Vermenton.
25. Sergines, Lainsecq, Tonnerre.
26. St-Germain, l'Isle.
27. Chailley, Champignelles, Grandchamp, Sens, Villeneuve-la-Guyard.
28. Foissy, Ravières, St-Julien
30. Ancy-le-Franc, Malicorne.
31. Brienon.

P. L. le 3, à 6 h. 28 m. du soir. | P. Q, le 18, 5 h. 47 m. du mat.
D. Q. le 11, à 2 h. 47 m. du soir. | P. Q. le 25, à 5 h. 49 m. du mat.

JUIN.

Les jours croissent pendant ce mois de 14 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Coucher du soleil. h m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m
sam.	1	ste Emilie.	4 4	7 52	14	7 soir. 9	3 matin. 24
DIM.	2	TRINITÉ	4 3	7 53	15	8 3	4 4
lundi	3	ste Clotilde.	4 2	7 54	16	8 52	4 52
mard	4	ste Valérie.	4 2	7 55	17	9 35	5 47
merc	5	ste Julie.	4 1	7 56	18	10 12	6 48
jeudi	6	FÊTE-DIEU.	4 0	7 56	19	10 44	7 53
vend	7	s Lié.	4 0	7 57	20	11 13	9 1
sam.	8	s Médard.	4 50	7 58	21	11 39	10 12
DIM.	9	s Félicien.	3 59	7 59	22	— —	11 24
lundi	10	s Landry.	3 59	8 0	23	0 5	0 soir. 38
mard	11	s Barnabé.	3 59	8 0	24	0 matin. 32	1 54
merc	12	s Olivier.	3 58	8 1	25	1 1	3 11
jeudi	13	s Pothin.	3 58	8 1	26	1 34	4 29
vend	14	ste Angèle.	3 58	8 2	27	2 14	5 44
sam.	15	ste Aline.	3 58	8 2	28	3 2	6 53
DIM.	16	s Avit.	3 58	8 3		3 58	7 53
lundi	17	ste Giselle.	3 58	8 4	1	5 3	8 43
mard	18	ss Gervais et Pr	3 58	8 4	2	6 12	9 23
merc	19	s Leufroi.	3 58	8 4	3	7 24	9 56
jeudi	20	s Paulin.	3 58	8 5	4	8 34	10 24
vend	21	s Jacques.	3 58	8 5	5	9 43	10 49
sam.	22	s Alban,	3 58	8 5	6	10 49	11 12
DIM.	23	ste Alice.	3 59	8 5	7	11 53	11 35
lundi	24	s Jean-Bapt.	3 59	8 5	8	0 soir. 56	11 58
mard	25	S Guillaume.	3 59	8 5	9	1 58	— —
merc	26	s Loubert.	4 0	8 5	10	3 0	0 matin. 23
jeudi	27	s Crescent.	4 0	8 5	11	4 1	0 51
vend	28	ste Eléonore.	4 0	8 5	12	5 0	1 23
sam.	29	s Pierre et s P.	4 1	8 5	13	5 56	2 1
DIM.	30	Comm. s Paul	4 1	8 5	14	6 48	2 46

FOIRES du Département.

1. Pontigny, Rugny, St-Fargeau, Villen.-s-Y., Avallon, Toucy.
2. Chastellux, Neuvy,
3. Saintpuits, Auxerre.
4. Cussy-les-Forges.
5. Champcevrais, St-Léger. Cudot, Pourrain.
6. Treigny, Noyers (fête), Champignelles, St-Valérien
7. Mélisey.
8. Bussy-en-Othe, Joigny, Noyers, Sougères.
9. Courgenay.
10. Coulanges-s-Yonne. Saint-Florentin.
11. Coulanges-la-Vin., Ligny, Montréal, Prunoy.
12. Quarré-les-Tombes.
15. Thury, Vézelay.
16. Appoigny, Perreux.
17. Lainsecq, Mailly-l-V.
18. Cravant.
19. Leugny.
20. Dixmont, Lavau, Rogny.
21. St-Cyr-les-Colons.
22. St-Florentin, St-Sauveur.
23. La Celle-St-Cyr.
24. St-Sauveur (fête et louée).
25. Fleury, Joux-la-V., St-Martin-d'Ordon, Villen.-l'Archev.
27. Ancy-l-Franc, l'Isle-s-S.
28. Chéroy, Courson, Brienon,
29. Chevannes, Charny, Etais, Tonnerre.
30. Toucy, St-Bris, Guillon.

P. L. le 2, à 10 h. 2 m. du mat. | N. L. le 16, à 1 h. 42 m. du soir.
D. Q le 9, à 10 h. 9 m. du soir. | P. Q. le 23, à 9 h. 8 m. du soir.

JUILLET.

Les jours décroissent pendant ce mois de 60 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h	m	Coucher du soleil. h	m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h	m	Coucher de la lune. h	m
lundi	1	s Martial.	4	2	8	5	15	7 soir.	33	3 matin.	39
mard	2	Visitation ste v.	4	3	8	5	16	8	13	4	34
merc	3	s Anatole.	4	3	8	4	17	8	47	5	43
jeudi	4	ste Berthe.	4	4	8	4	18	9	17	6	52
vend	5	s Zoé.	4	5	8	4	19	9	45	8	3
sam.	6	s Tranquille.	4	5	8	3	20	10	11	9	15
DIM.	7	ste Aubierge.	4	6	8	3	21	10	37	10	28
lundi	8	s Procope.	4	7	8	2	22	11	5	11	42
mard	9	s Cyrille.	4	8	8	2	23	11	36	0 soir.	58
merc	10	ste Félicité.	4	9	8	1	24	—	—	2	13
jeudi	11	Tr. s Benoit.	4	9	8	0	25	0 matin.	11	3	27
vend	12	s Gualbert, ab	4	10	7	0	26	0	54	4	37
sam.	13	s Eugène.	4	11	7	59	27	1	45	5	40
DIM.	14	*Fête nation.*	4	12	7	58	28	2	45	6	33
lundi	15	s Henri.	4	13	7	57		3	51	7	17
mard	16	s Eusta e.	4	14	7	56	1	5	2	7	54
merc	17	s Alexis.	4	15	7	55	2	6	13	8	25
jeudi	18	s Clair.	4	17	7	55	3	7	23	8	51
vend	19	s Vincent de P.	4	18	7	54	4	8	31	9	16
sam.	20	ste Marguerite	4	19	7	53	5	9	37	9	39
DIM.	21	s Victor	4	20	7	52	6	10	42	10	2
lundi	22	ste Marie-Mad	4	21	7	50	7	11	45	10	26
mard	23	s Apollinaire	4	23	7	49	8	0 soir.	47	10	53
merc	24	ste Christine.	4	24	7	48	9	1	49	11	23
jeudi	25	s Jacques, ap.	4	25	7	47	10	2	48	11	58
vend	26	ste Anne.	4	26	7	46	11	3	46	—	—
sam.	27	s Pantaléon.	4	27	7	44	12	4	39	0	40
DIM.	28	Tr. s Marcel.	4	29	7	43	13	5	27	1	29
lundi	29	ste Marthe, v.	4	30	7	42	14	6	9	2 soir.	26
mard	30	s Abdon.	4	31	7	40	15	6	46	3	29
merc	31	s Germain, év.	4	33	7	39	16	7	19	4	37

FOIRES du Département.

1. Auxerre.
2. Seignelay, Aillant.
3. Quarré-les-Tombes.
4. Mailly-le-Château, Champignelles.
5. Lainsecq.
6. Vermenton, Ravières Avallon, Toucy.
8. Noyers, Sépeaux, St-Florentin.
9. Ligny.
10. Bléneau, Chevillon. Egriselles-le-Bocage
11. Villiers-S-Benoît (2 j.)
12. Montréal, Villen.-l-Genêts.
13. Joigny.
14. Collan.
16. Perreux.
17. Chastellux.
18. Treigny.
22. Auxerre.
23. Neuvy-Sautour, Vézelay.
25. Armeau, St-Fargeau.
26. Châtel-Censoir, Brienon.
27. Tonnerre.
30. Migé.

P. L. le 1, à 11 h. 27 m. du soir. | N. L. le 15, à 10 h. 20 m. du soir.
D. Q. le 9, à 3 h. 29 m. du mat. | P. Q. le 23, à 2 h. 7 m. du soir.
P. L. le 31, à 10 h. 43 m. du matin.

AOUT.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 35 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.
			h m	h m		h m	h m
jeudi	1	s Pierre.	4 34	7 38	17	7 48	5 48 matin
vend	2	ste Lydie.	4 35	7 36	18	8 16 soir	7 2
sam.	3	s Etienne.	4 37	7 35	19	8 43	8 16
DIM	4	s Dominique.	4 38	7 33	20	9 10	9 31
lundi	5	s Yon.	4 39	7 32	21	9 40	10 47
mard	6	Trans. de N. S.	4 40	7 30	22	10 14	0 2 soir
merc	7	s Gaëtan.	4 42	7 29	23	10 54	1 16
jeudi	8	s Justin.	4 43	7 27	24	11 41	2 26
vend	9	s Amour.	4 45	7 25	25	— —	3 30
sam.	10	s Laurent, m.	4 46	7 24	26	0 36 matin	4 26
DIM.	11	ste Suzanne.	4 47	7 22	27	1 38	5 13
lundi	12	ste Claire, v.	4 49	7 20	28	2 46	5 52
mard	13	s Hippolyte, m.	4 50	7 18	29	3 56	6 25
merc	14	s Eusèbe.	4 52	7 16	—	5 5	6 53
jeudi	15	ASSOMPTION	4 53	7 17	1	7 14	7 18
vend	16	s Roch.	4 54	7 13	2	8 21	7 42
sam.	17	s Mammès.	4 56	7 11	3	9 26	8 5
DIM.	18	ste Hélène.	4 57	7 9	4	9 31	8 29
lundi	19	s Louis, év.	4 59	7 8	5	10 33	8 55
mard	20	s Bernard, d.	5 0	7 6	6	11 35	9 24
merc	21	ste Jeanne.	5 1	7 4	7	0 35 mat.	9 57
jeudi	22	s Symphorien	5 3	7 2	8	1 33	10 36
end	23	s Sidoine.	5 4	7 0	9	2 28	11 21
sam	24	s Barthélemy	5 6	6 58	10	3 18	— —
DIM.	25	s Louis, roi	5 7	6 56	11	4 2	0 13 matin
lundi	26	s Privat.	5 9	6 54	12	4 42	1 13
mard	27	s Césaire.	5 10	6 52	13	5 17	2 18
merc	28	s Augustin, év.	5 11	6 50	14	5 48	3 28
jeudi	29	Décoll. s J.-B.	5 13	6 48	15	6 17	4 41
vend	30	s Fiacre.	5 14	6 46	16	6 45	5 57
sam.	31	s Ovide.	5 16	6 44	17	7 13	7 14

FOIRES du Département.

1. Noyers, Champign.
3. Avallon, Toucy.
5. Saint-Léger, Auxerre
7. Cruzy-le-Châtel.
10. Joigny, Vermenton.
12. Prunoy, St-Germain-d-C. Saint-Florentin.
13. Lainsecq, Quarré.
16. Courson, Seignelay, Neuilly, Pont-s.-Y., Perreux, Cheny, Ravières, Villeneuve-s-Yonne, Pont-s-Y.
17. Arcy-sur-Cure.
18. Vézelay.
19. Vincelles.
20. Ligny, Sougères-en-Puisaye (Pesselières)
21. Chastellux.
22. Rogny.
23. St-Germain-des-Ch. Magny, Neuvy-Sautour, Perreuse.
25. Leugny, Chât.-Cens. Maligny, St-Julien, Villen.-la-Guyard.
26. Lavau, Montréal.
28. Tanlay, Vinneuf.
29. Chéroy, l'Isle-s-S.
30. Domecy-s-Cure, Mailly-le-Château, La Ferté-Loup., Venizy, Champlost, Appoigny.
31. Cussy-l-F. Taingy, Charny, Coulanges-la-Vin., Tonnerre,

D. Q. le 7, à 8 h. 11 m. du mat. | P. Q. le 22, à 8 h. 01 m. du mat.
N. L. le 14, à 8 h. 37 m. du mat. | P. L. le 29, à 8 h. 30 m. du soir.

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 44 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Coucher du soleil. h m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m
DIM.	1	ss Leu, Gilles.	5 17	6 42	18	7 soir. 43	8 matin. 31
lundi	2	s Lazare.	5 18	6 40	19	8 17	9 49
mard	3	s Grégoire, p.	5 20	6 38	20	8 55	11 5
merc	4	ste Rosalie.	5 21	6 36	21	3 40	0 soir. 17
jeudi	5	s Bertin.	5 23	6 34	22	10 33	1 24
vend	6	s Eleuthère.	5 24	6 32	23	11 32	2 22
sam.	7	s Cloud, pr.	5 25	6 30	24	— —	3 11
DIM.	8	Nativité de la V.	5 27	6 28	25	0 matin. 36	3 51
lundi	9	s Omer.	5 28	6 26	26	1 45	4 26
mard	10	ste Pulchérie.	5 30	6 24	27	2 53	4 55
merc	11	s Hyacinthe.	5 31	6 21	28	4 1	5 21
jeudi	12	s Raphael.	5 33	6 19		5 8	5 45
vend	13	s Maurille.	5 34	6 17	1	6 13	6 9
sam	14	Ex. de la. ste C.	5 35	6 15	2	7 17	6 33
DIM.	15	s Nicomède.	5 37	6 13	3	8 21	6 58
lundi	16	s Cyprien.	5 38	6 11	4	9 23	7 26
mard	17	s Corneille.	5 40	6 9	5	10 24	7 57
merc	18	s Jean Chrys.	5 41	6 7	6	11 22	8 33
jeudi	19	s Janvier.	5 43	6 5	7	0 soir. 17	9 15
vend	20	s Eustache.	5 44	6 2	8	1 8	10 4
sam.	21	s Mathieu.	5 45	6 0	9	1 54	10 59
DIM.	22	s Maurice.	5 47	5 58	10	2 35	— —
lundi	23	ste Thècle.	5 48	5 56	11	3 12	0 matin 0
mard	24	s Andoche.	5 50	5 54	12	3 44	1 7
merc	25	s Firmin.	5 51	5 53	13	4 14	2 17
jeudi	26	ste Justine.	5 53	5 50	14	4 43	3 30
vend	27	ss Côme et D.	5 54	5 48	15	5 11	4 47
sam.	28	s Venceslas.	5 55	5 45	16	5 41	6 6
DIM.	29	s Michel.	5 57	5 43	17	6 14	7 26
lundi	30	s Jérôme, pr.	5 58	5 41	18	6 52	8 45

FOIRES du Département.

1. St-Sauveur, St-Père, Sens.
2. Auxerre.
3. Sergines, Aillant.
4. Cravant, Cudot, Pourrain.
5. St-Léger-Vauban, Champignelles, St-Valérien.
6. Lainsecq, Montréal, Vermenton.
7. Coulanges-s-Y., Cruzy-le-Châtel, Quarré, Avallon, Toucy.
8. Bussy.
9. Les Ormes, Joux-l-V. Rugny, St-Florentin.
10. St-Cyr, Mailly-la-V., Piffonds.
11. Chailley.
12. Thorigny, Ravières.
14. Joigny, Vézelay.
16. Perreux, La Ferté-L.
17. Sennevoy-le-Bas.
18. Dannemoine.
19. Arthonnay.
21. Andryes, Noyers, St-Martin-d'Ordon, St-Fargeau, Sens.
22. Guerchy, Foissy.
25. Perreuse.
26. Thury, Villefranche, Ancy-le-Franc.
27. Chastellux, St-Martin-s-Ouanne, Brienon.
28. Villeneuve-l'Ar., Tonnerre.
29. Guillon, Saints, Neuvy-Sautour, St Germain-des-Champs.
30. Domecy-sur-Cure.

D. Q. le 5, à 1 h. 36 m. du soir. | P. Q. le 21, à 1 h. 43 m. du mat.
N. L. le 12, à 9 h. 28 m. du soir. | P. L. le 28, à 5 h 45 m. du mat.

OCTOBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 43 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h	m	Coucher du soleil. h	m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h	m	Coucher de la lune. h	m
mard	1	s Rémi, p.	6	0	5	39	19	7 soir.	36	10 matin.	2
merc	2	s Léger.	6	1	5	37	20	8	28	11	13
jeudi	3	s Cyprien.	6	3	5	35	21	9	27	0 soir.	15
vend	4	s Franç. d'Ass.	6	4	5	33	22	10	31	1	8
sam.	5	ste Aure.	6	6	5	31	23	11	38	1	51
DIM.	6	s Bruno.	6	7	5	39	24	—	—	2	27
lundi	7	s Serge.	6	9	5	27	25	0 matin.	45	2	58
mard	8	ste Brigitte	6	10	5	24	26	1	53	3	25
merc	9	s Denis, év.	6	12	5	22	27	2	59	3	50
jeudi	10	s Florentin.	6	13	5	20	28	4	4	4	13
vend	11	s Paulin.	6	15	5	28	29	5	8	4	37
sam	12	s Wilfrid.	6	16	5	16		6	11	5	2
DIM.	13	s Gomer.	6	18	5	14	1	7	13	5	29
lundi	14	s Théophile.	6	19	5	12	2	8	14	5	59
mard	15	s Caliste.	6	21	5	10	3	9	13	6	33
merc	16	s Lucien.	6	22	5	18	4	10	10	7	13
jeudi	17	s Ambroise.	6	24	5	7	5	11	2	7	58
vend	18	s Luc, évang.	6	25	5	5	6	11	49	8	50
sam.	19	s Savinien.	6	27	5	3	7	0 soir.	31	9	48
DIM.	20	ste Cléopâtre.	6	29	5	1	8	1	8	10	51
lundi	21	ste Ursule.	6	30	4	59	9	1	41	11	57
mard	22	s Mellon, év.	6	32	4	57	10	2	11	—	—
merc	23	s Gratien.	6	33	4	55	11	2	40	1 matin.	7
jeudi	24	s Magloire.	6	35	4	53	12	3	8	2	20
vend	25	s Crépin.	6	36	4	51	13	3	37	3	36
sam.	26	s Évariste.	6	39	4	50	14	4	8	4	55
DIM.	27	s Frumence.	6	40	4	48	15	4	44	6	15
lundi	28	s Simon.	6	41	4	46	16	5	26	7	35
mard	29	s Faron.	6	43	4	44	17	6	16	8	52
merc	30	s Lucain.	6	44	4	42	18	7	14	10	1
jeudi	31	s Quentin, V. J.	6	46	4	41	19	8	18	11	0

FOIRES du Département.

1. Joigny, La Celle.
3. Montréal, Prunoy, Champignelles.
4. Mailly-le-Château.
5. Quarré, Villen.-les-Genêts, Avallon, Toucy.
7. Auxerre, Flogny.
9. Druyes, Egriselles.
10. Ouanne, St-Germain-d-Champs, Egléný, L'Isle-s-Serein.
11. Lavau.
12. Villiers-St-B., Joigny
14. Grandchamp.
15. Appoigny, Sementron
16. Perreux, Saint-Bris.
17. Etais, Cerisiers.
18. Bléneau, Prunoy, Vézelay,
19. Seignelay, St-Julien-d-S.. Chéroy.
20. Chastellux, Châtel-Censoir, Mézilles.
21. Leugny, Bazarnes.
23. Champcevrais.
24. Diges.
25. Lainsecq, Quarré, Ligny, Brienon.
26. Cravant, Tonnerre.
27. Treigny,
28. Bussy-en-Othe, Charny, Ravières, St-Cyr-l-Colons.
29. Saint-Florentin.
30. Rogny.
31. Chablis, St-Sauveur, Vermenton, Ancy-l-Franc.

D. Q. le 4, à 9 h. 01 m. du soir. | P. Q. le 20, à 6 h. 07 m. du soir.
N. L. le 12, à 1 h. 21 m. du soir. | P. L. le 27, à 3 h. 15 m. du soir.

NOVEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 18 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Coucher du soleil. h m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m
ver d	1	TOUSSAINT.	6 47	4 39	20	9 soir. 27	11 m. 48
sam.	2	*Les Morts.*	6 49	4 38	21	10 36	0 soir. 28
DIM.	3	s Marcel.	6 51	4 36	22	11 44	1 1
lundi	4	s Charles Bor.	6 52	4 34	23	— —	1 29
mard	5	s Zacharie.	6 54	4 33	24	0 matin. 51	1 54
merc	6	s Léonard, er.	6 55	4 31	25	1 56	2 18
jeudi	7	s Erne t.	6 59	4 30	26	3 0	2 42
vend	8	stes Reliques.	6 59	4 28	27	4 3	3 6
sam.	9	s Mathurin.	7 0	4 26	28	5 5	3 32
DIM.	10	s Léon.	7 2	4 25	29	6 7	4 1
lundi	11	s Martin, év.	7 4	4 24		7 6	4 34
mard	12	s René.	7 5	4 23	1	8 4	5 12
merc	13	s Brice, év.	7 7	4 22	2	8 59	5 55
jeudi	14	s Maclou.	7 8	4 20	3	9 47	6 45
vend	15	s Eugène.	7 10	4 19	4	10 30	7 41
sam.	16	s Edme, arch.	7 11	4 18	5	11 8	8 41
DIM.	17	s Agnan, év.	7 13	4 17	6	11 42	9 45
lundi	18	s Maxime.	7 14	4 15	7	0 soir. 12	10 51
mard	19	ste Elisabeth de H.	7 16	4 14	8	0 40	— —
merc	20	s Edmond.	7 18	4 13	9	1 7	0 matin. 0
jeudi	21	Présentation.	7 19	4 12	10	1 34	1 12
vend	22	ste Cécile, v.	7 21	4 11	11	2 3	2 27
sam.	23	s Clément, p.	7 22	4 10	12	2 36	3 44
DIM.	24	ste Flora.	7 24	4 9	13	3 14	5 3
lundi	25	ste Catherine	7 25	4 8	14	3 59	6 22
mard	26	ste Geneviève.	7 27	4 8	15	4 54	7 36
merc	27	s Séverin.	7 28	4 7	16	5 57	8 42
jeudi	28	s Sosthène.	7 29	4 6	17	7 6	9 38
vend	29	s Saturnin.	7 31	4 6	18	8 18	10 23
sam.	30	s André.	7 32	4 5	19	9 30	11 0

FOIRES du Département.

1. Neuvy-S., Pontigny, Villeneuve-s-Yonne.
2. Leugny, Avallon.
3. Sergines.
4. Courson, Auxerre, Noyers.
5. Aillant.
6. Saint-Privé.
7. Champignelles, l'Isle-sur-Serein, St-Fargeau, Toucy.
8. St-Léger-Vauban.
9. Coulanges-s.-Yonne, Joigny.
10. Cussy-les-Forges.
11. Auxerre.
12. Arces, Saint-Martin-des-Ch., Sépeaux.
13. Lainsecq.
14. Arcy-s-Cure.
15. Vézelay.
16. Perreux.
17. Pont-sur-Yonne.
18. Sougères, Sens (bestiaux seulement.)
22. Magny.
23. Champlost, Vermenton.
24. Ligny.
25. Brienon, Coul.-la-V., La Ferté, Perreuse.
26. Quarré.
27. St-Florentin.
29. Chastellux.
30. Lavau, Ouanne, Maligny, Tonnerre.

D. Q. le 3, à 7 h. 34 m. du mat. | P. Q. le 19, à 8 h. 33 m. du mat.
N. L. le 11, à 7 h. 43 m. du mat. | P. L. le 26, à 1 h. 27 m. du mat

DÉCEMBRE.

Les jours décroissent de 23 minutes le matin et croissent de 6 minutes le soir.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h	m	Coucher du soleil. h	m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h	m	Coucher de la lune. h	m
DIM.	1	AVENT.	7	33	4	4	20	10 soir.	39	11 matin.	31
lundi	2	s Eloi.	7	35	4	4	21	11	46	11	58
m rd	3	ste Barbe.	7	36	4	3	22	—	—	0 soir.	23
merc	4	s Sabbas, abbé	7	37	4	3	2:	0 matin.	51	0	47
jeudi	5	s Nicolas, év.	7	38	4	3	24	1	55	1	11
vend	6	ste Fare, v.	7	39	4	2	25	2	57	1	36
sam.	7	s Ambroise.	7	41	4	2	26	3	59	2	3
DIM	8	*Imm. Concept.*	7	42	4	2	27	4	59	2	35
lund	9	ste Gorgonie.	7	43	4	2	28	5	57	3	11
mar.	10	ste Julie.	7	44	4	1	29	6	53	3	56
mer.	11	s Daniel.	7	45	4	1		7	44	4	41
jeudi	12	ste Constan e.	7	46	4	1	1	8	30	5	35
vend	13	ste Luce, v.	7	47	4	1	2	9	10	6	34
sam.	14	s Nicaise.	7	48	4	1	3	9	45	7	37
DIM.	15	s Mesmin.	7	48	4	1	4	10	16	8	42
lundi	16	ste Adélaïde.	7	50	4	2	5	10	45	9	50
mard	17	s Olympe.	7	51	4	2	6	11	11	10	59
merc	18	s Gratien.	7	51	4	2	7	11	37	—	—
jeudi	19	s Timothée.	7	52	4	2	8	0	4	0 mat.	10
vend	20	ste Philogone.	7	53	4	3	9	0 soir.	33	1	23
sam	21	s Thomas, ap.	7	53	4	3	10	1	7	2	38
DIM.	22	s Honorat.	7	54	4	3	11	1	47	3	54
lundi	23	ste Victoire, v	7	54	4	4	12	2	35	5	9
mar	24	ste Delphine.	7	55	4	5	13	3	33	6	19
merc	25	NOEL.	7	55	4	6	14	4	39	7	21
jeudi	26	s Etienne, 1er m	7	55	4	6	15	5	51	8	12
vend	27	s Jean, ap. év.	7	55	4	7	16	7	5	8	55
sam.	28	ss Innocents	7	56	4	8	17	8	18	9	30
DIM.	29	s Trophime.	7	56	4	9	18	9	29	10	0
lundi	30	s Colombe.	7	56	4	9	19	10	37	10	26
mard	31	s Sylvestre, p.	7	56	4	10	20	11	42	10	51

FOIRES du Département.

1. Cruzy, Fleury, Foissy-les-Véz., Montréal, St-Bris, Villen-l'Arch.
2. Auxerre, Vill.-la-G.
3. Joux-la-Ville.
4. Cheny, Mailly-l-Chât.
5. Cerisiers, Champignelles, Toucy.
6. Migé, Saint-Sauveur, Châtel-Cen., Rugny, Noyers, Guillon.
7. Avallon.
8. Dixmont.
9. St-Florentin.
11. Egriselles-l-Bocage.
12. Taingy, L'Isle-s-S.
13. Vézelay.
14. Villen.-s-Y., Joigny.
15. St-Germ.-des-Ch.
16. Cravant', Perreux, Grandchamp.
19. Lainsecq, Seignelay.
20. St-Cyr.
21. Ligny, St-Fargeau, Seignelay, St-Martin
22. Vermenton.
23. Quarré-les-Tombes.
25. Neuvy-Saut., St-Sauveur.
26. Chailley, St-Julien-du-S, foire fr., Ancy-le-Franc.
27. Brienon.
28. Leugny, Prunoy, Tonnerre
29. Chastellux, Arthonnay.
30. Courson.
31. Chablis, Tanlay.

D. Q. le 2 à 9 h. 59 m. du soir. | P. Q. le 18, à 8 h. 44 m. du soir.
N. L. le 11, à 3 h 02 m. du mat. | P. L. le 25, à midi 25.

AGENDA MUNICIPAL

JANVIER.

Dans les premiers jours, publication des rôles des contributions directes.
Le 1er Dimanche, séance des conseils de fabriques. (Décret du 30 déc. 1809).
Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent (Loi du 21 mai 1836).

Première dizaine.

Le maire reçoit du receveur municipal et vise le bordereau détaillé présentant la situation de la caisse municipale à la fin du trimestre précédent.
Délivrance du mandat de traitement des employés communaux.
Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. Lois des 22 frimaire an VII, et 15 mai 1818).
Envoi par le Maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi du 22 frimaire an VII).
Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.
Envoi par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion d'honneur, les décorés de la médaille militaire et les pensionnaires de l'Etat.
Révision des listes électorales.
Envoi par le percepteur à la sous-préfecture de la liste en double des prestataires qui ont opté pour le travail en nature. Envoi du relevé sommaire de l'emploi des prestations soit en argent, soit en nature, définitif pour l'année précédente et provisoire pour l'année courante.

Première quinzaine.

Dépôt à la mairie des listes électorales révisées ; publication par voie d'affiches de ce dépôt.
Envoi au sous-préfet des listes et des certificats constatant le dépôt et la publication.
Expiration du délai fixé pour la déclaration à faire par les possesseurs de chiens.
Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Inst. 8 fév. 1823).
Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).
Envoi au sous-préfet de l'un des doubles du tableau de recensement dressé par le maire. Publication et affiches dans la commune du tableau de recensement.

Dans le mois.

Du 15 au 31 janvier, les maires et les répartiteurs, assistés du percepteur des contributions directes, rédigent un état-matrice des personnes imposables pour les chiens.
Le 20 janvier, publication de la loi prescrivant l'échenillage.
Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un double des registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. civ. 43). Ils doivent y joindre le relevé du mouvement de la population de leur commune pendant l'année précédente.
Les maires des chefs-lieux de canton déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée ; l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832). Ils envoient à l'intendant militaire un état nominatif des engagements volontaires qu'ils ont reçus pendant l'année précédente.
Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement

l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le sémestre précédent. (*Idem.*)

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine, il doit être envoyé un de ces états au préfet. — MM. les maires doivent aussi, chaque mois, réunir et annoter tous les documents propres à éclairer la commission de statistique permanente.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Convocation individuelle pour la session de février ; l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au sous-préfet des tableaux du mouvement de la population pendant l'année précédente.

Envoi au sous-préfet de la délibération relative à la nomination des commissaires répartiteurs.

Le maire annote sur le tableau de recensement les décisions du conseil de révision insérées dans la liste d'émargement, concernant les jeunes gens de la classe dernière, puis il affiche cette même liste.

Arrêté prescrivant l'élagage et le recépage des arbres et des haies.

Envoi de l'état certifié de vaccine pour l'année écoulée.

Publication d'un avis faisant connaître le jour fixé par le Préfet pour la vérification des poids et mesures.

Le maire visite les prisons qui existent dans sa commune. Cette visite se renouvelle tous les mois au moins une fois.

Le facteur rural est tenu de prendre, au moins deux fois par an, en présence du maire, l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune.

FÉVRIER.

Première quinzaine.

Première session ordinaire des conseils municipaux. (Loi du 5 avril 1884).

Dans les huit premiers jours, rapport du maire au sous-préfet sur le service administratif et la surveillance des prisons, s'il en existe dans la ville.

Le maire doit recevoir du receveur municipal le bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses effectuées pendant le mois expiré. Cet envoi se renouvelle dans les dix premiers jours de chaque mois pour celui qui vient de finir.

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Du 1er au 15 février, le percepteur adresse au directeur des contributions les états matrices, pour servir de base à la confection des rôles.

Dans le mois.

Les maires publient l'arrêté de clôture de la chasse, dès qu'il leur est parvenu.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler ;

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives et le curage des fossés qui bordent les chemins vicinaux. Il est utile que cet arrêté ne soit pas pris à une date postérieure.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi par le maire au préfet ou sous-préfet des résultats des travaux de la session trimestrielle.

Les maires prescrivent les mesures convenables dans l'intérêt des mœurs et de sûreté publique pendant les divertissements du carnaval.

Visite générale des fours et cheminées. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin.

Dernier délai pour le payement de la taxe d'affouage de l'année précédente, préalablement à la remise, par le receveur municipal, de la liste des habitants en retard de se libérer.

MARS.

Envoi par le receveur municipal au maire du bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses pour le mois précédent.

Le 15, clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1899, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le 31, clôture du payement des dépenses de l'exercice 1900, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le maire dresse son compte administratif. Le percepteur, de concert avec le maire, établit l'état des restes à recouvrer et des restes à payer, qui doivent figurer à la première section des recettes et des dépenses du budget supplémentaire de l'exercice courant.

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles, les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VII), et prescrivent les mesures nécessaires pour favoriser, s'il y a lieu, l'écoulement des grandes eaux.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1900.

Le 31, clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le tableau des vaccinations pratiquées dans la commune pendant l'année dernière est envoyé à la préfecture.

Publication de l'époque du travail des prestations.

Envoi par les maires au sous-préfet des mercuriales relatives aux fourrages, et des propositions du conseil municipal pour le choix des commissaires-répartiteurs.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mars qu'expire le délai d'ordonnancement les dépenses de l'exercice 1900 et que celui des payements expire au 30 avril.

AVRIL.

Le dimanche de la Quasimodo, session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou des vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (Idem, IX). Règlement des comptes de gestion de 1900, budget de 1901. Envoi de ces documents à la mairie et à l'archevêché.

Terme de toute demande en décharges, réductions, remises et modérations sur les contributions directes.

Envoi au maire, par le receveur municipal, du bordereau trimestriel de la situation de la caisse.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la préfecture et dans les mairies, par les receveurs, d'un exemplaire du

compte administratif du maire et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer de l'exercice clos. Ce dernier document est dressé de concert entre le receveur et le maire.

Envoi, sur papier libre, par le maire au préfet et aux sous-préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Les commissions administratives des établissements de bienfaisance doivent se réunir dans les premiers jours d'avril dans une session annuelle qui a pour objet, en ce qui concerne les hospices et bureaux de bienfaisance :

1° L'examen du compte d'ordre et d'administration rendu par l'ordonnateur des dépenses pour l'exercice précédent, clos le 31 mars de cette année.

2° L'examen du compte en deniers rendu par le receveur de l'établissement pour le même exercice.

3° La formation du budget de l'année prochaine.

Deuxième dizaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1900

Avant le 15, appréciation par le maire ou par l'agent voyer des dépenses à faire sur les chemins vicinaux de la commune. L'agent-voyer remet le tarif de conversion des prestations en tâches au maire, qui doit le communiquer au conseil.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1901 et des chapitres additionnels au budget de 1901.

Avis de l'époque du travail des mutations.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du préfet du 23 oct. 1814).

Etat trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Envoi à la mairie du travail des commissions hospitalières et de bienfaisance pendans la session de ce mois.

Les bacs et bateaux de passage existant dans la commune sont visités par le maire, de concert avec l'ingénieur des ponts-et-chaussées

Nomination de cinq commissaires-répartiteurs dans chaque commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

MAI.

Ouverture de la session de mai, aux époques déterminées par M. le préfet. La session dure six semaines. — Règlement du compte de gestion du percepteur pour 1900 Audition du compte administratif de l'exercice 1900 Règlement des chapitres additionnels au budget de 1901. Exposé du budget de 1902 Examens, par les conseils municipaux, des comptes et budgets des hospices et bureaux de bienfaisance, et, s'il y a lieu, des fabriques. — Formation du budget de 1902. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire. — Vote d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1902, etc.

Le maire renvoie au conseil de fabrique un double des budgets de l'établissement religieux pour 1902 et des comptes de 1900, ainsi que les pièces à l'appui de ces comptes. Le conseil de fabrique les adresse à l'archevêque.

Envoi au préfet et aux sous-préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Publication du règlement pour les mesures à prendre contre les chiens errants.

Le receveur municipal adresse au maire l'état récapitulatif sommaire de ses opérations pendant le mois écoulé.

Pendant le mois.

Tournées des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.
Les maires doivent avoir soin d'en publier l'avis, sitôt qu'il leur est parvenu.
Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.
Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

JUIN.

Première quinzaine.

La récapitulation sommaire des opérations financières du mois écoulé est remise au maire par le receveur municipal.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements propriétaires de bois, doivent envoyer aux préfets les propositions de coupes extraordinaires. Si cet envoi n'est pas fait avant le 15 juin, la proposition et le décret qui peut en être la suite, sont reculés d'une année.

Prendre toutes les mesures de sûreté pour qu'il n'arrive point d'accidents aux baigneurs.

Surveiller la récolte des foins et prendre aussi à cet effet toutes les mesures de police jugées nécessaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la préfecture leur compte de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Les maires font connaître au préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Les maires doivent prendre les arrêtés nécessaires pour que les habitants fassent arroser le devant de leurs maisons, et pour que les chiens soient muselés ou tenus en laisse pendant la durée des grandes chaleurs. Autres mesures de salubrité et de sûreté, quand elles seront jugées nécessaires.

Remise des mandats de traitement aux agents salariés de la commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Dans les localités importantes, et lorsqu'il y a lieu, le maire fait procéder dans ce mois et dans les mois suivants à l'arrosement des rues et des places publiques.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

JUILLET.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique (Décret du 30 décembre 1809).

Ordonnancement des traitements des employés communaux pour le trimestre écoulé.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état trimestriel de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou aux ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur et les décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux sous-préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune, et l'extrait des jugements de police portant peine d'emprisonnement et rendus dans le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les jeunes gens qui veulent entrer à l'école normale primaire, doivent se faire inscrire au secrétariat de l'inspection, aux époques déterminées par l'arrêté du préfet.

Envoi du rapport sur l'état des récoltes.

Convocation, par lettres individuelles, des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Prise, par les facteurs ruraux, de l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune. Le maire doit être présent à cette opération.

Publication de la liste des habitants ayant droit à l'affouage.

AOUT.

Première quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1901 doivent l'être dans cette session.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Remise au maire, par le receveur municipal, de la récapitulation mensuelle.

Pendant le mois.

Dépôt à la mairie de l'état nominatif de tous les contribuables, habitants assujettis à la patente. Cet état, où doivent être consignées toutes les réclamations faites pendant les 10 jours de son dépôt, doit, à l'expiration de ce délai, être renvoyé au contrôleur.

Publication de l'arrêté du préfet fixant l'ouverture de la chasse et des prescriptions locales. Les maires doivent prendre, de leur côté, et faire exécuter, sur leur territoire respectif, toutes mesures propres à assurer la sécurité publique et la conservation des récoltes sur pied.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Envoi à la sous-préfecture de la liste des affouagistes.

SEPTEMBRE.

Première quinzaine.

Le bordereau mensuel de la situation de la caisse est remis au maire par le percepteur.

Avant le 10, le maire reçoit de la préfecture les procès-verbaux d'estimation des coupes affouagères de l'exercice.

Pendant le mois.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'ouverture soit facultative, soit obligatoire, des vendanges.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Remise au garde champêtre et aux autres agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Soumettre à l'approbation du sous-préfet le projet d'adjudication de la coupe affouagère.

Fixer par un arrêté le jour où commencera le grappillage.

Les maires rappelleront que le concours d'admission à l'école d'agriculture ouvre le 1er octobre, et que les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture avant le 15 septembre.

Avant le 30, les observations des conseils municipaux et des commissions administratives sur l'estimation de la coupe affouagère doivent parvenir à la préfecture.

OCTOBRE.

L'état trimestriel des recouvrements du percepteur est visé et l'encaisse constaté par le maire du chef-lieu de perception.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809).

Première dixaine.

Le bordereau trimestriel de la situation de la caisse est remis par le receveur municipal au maire. Ordonnancement des traitements des employés communaux.

Le répertoire des actes soumis à l'enregistrement est présenté au visa du receveur.

Envoi sur papier libre, par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur et les décorés de la médaille militaire pendant le trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants assistés.

Pendant le mois.

Du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens devront faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies en l'article premier du décret.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts copie du procès-verbal d'adjudication.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient aux préfets le compte des impressions fournies aux communes et au trésorier-payeur général leurs demandes d'imprimés pour l'année suivante.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le maire se prépare pour prendre part aux travaux de la commission, qui, sur la convocation des juges de paix, doit se réunir au chef-lieu de canton, dans la première huitaine du mois de novembre.

NOVEMBRE.

Pendant le mois.

Le maire reçoit du percepteur la récapitulation sommaire des opérations financières effectuées pendant le mois d'octobre.

Le 1er, terme de rigueur pour l'envoi au sous-préfet ou au préfet des propositions de travaux à faire aux édifices diocésains, et portant demandes de secours à l'Etat. (Inst. min. du 10 juin 1853).

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Cette session étant la dernière de l'année, c'est l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière et de songer à régulariser les parties du service communal dont on aurait pu s'occuper précédemment.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au trésor sur le produit des coupes de bois délivrées en affouage.

Réunion d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer. Ils doivent faire viser les actes de vente ou de location par le receveur de l'enregistrement, dans les vingt jours de l'approbation préfectorale.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouage qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Publication des rôles de prestation en nature pour les chemins vicinaux. Le maire certifie cette publication sur le rôle même.

Adjudication de l'entreprise de la coupe affouagère, dernier délai.

Avant le 30, envoi à la sous-préfecture des demandes de secours sur les fonds de l'Etat, formées en faveur des établissements de bienfaisance.

DÉCEMBRE.

Dans la première dizaine la situation mensuelle de la caisse municipale est remise au maire.

Le 31, clôture des registres de l'état civil (Code civil, 43), et des engagements volontaires reçus par les maires des chefs-lieux de cantons.

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs et des receveurs municipaux pour l'année qui finit. Procès verbal en triple de cette opération. Vérification par le même maire de la caisse du percepteur.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux.

Présentation des candidats pour la nomination des commissaires répartiteurs.

Les maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Les maires des communes où se tiennent des marchés publics, assistés d'une commission spéciale, font procéder au pesage des grains de la dernière récolte amenés aux derniers marchés de ce mois, pour déterminer le poids légal de l'hectolitre de chacun d'eux, et ils en dressent procès-verbal.

Convocations des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables qu'ils ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations. Enlèvement, s'il y a lieu, des glaces et des neiges.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et d'en assurer le versement avant cette époque entre les mains du trésorier-payeur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE PREMIER.

PUISSANCES EUROPÉENNES.

FRANCE. — M. Emile Loubet, Président de la République, élu pour 7 ans le 18 Février 1899.

ALLEMAGNE. — Guillaume II, né le 27 janvier 1859, marié le 27 février 1881 à la princesse Victoria de Sleswig-Holstein, empereur d'Allemagne le 16 juin 1888.

États d'Allemagne. — Les États secondaires de l'Allemagne se composent de : Le duché d'Anhalt ; le grand duché de Bade ; le duché de Brunswick ; la Hesse grand'ducale ; la principauté de Lichtenstein ; les principautés de Lippe ; le grand duché de Luxembourg et duché du Limbourg ; les grands duchés de Mecklembourg ; le grand duché d'Oldenbourg ; les principautés de Reuss ; les duchés de Saxe ; les principautés de Schwartzbourg ; la principauté de Valdeck et Pyrmont ; et le comté de Waldec et Limbourg.

AUTRICHE. — François-Joseph Ier, Charles, né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., le 2 décembre 1848, marié le 24 avril 1854, à Elisabeth-Amélie-Eugénie, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien Joseph, duc de Bavière.

BAVIÈRE. — Othon, Guillaume, né le 27 avril 1848, fils de Maximilien II, roi le 13 juin 1886.

BELGIQUE. — Léopold II, Louis-Philippe-Marie-Victor, né le 9 avril 1835, roi le 10 décembre 1865, marié le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, née le 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

DANEMARCK. — Christian IX, né le 8 avril 1818, roi le 15 novembre 1863, marié le 26 mai 1842, à Louise-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née le 7 septembre 1817, fille de Guillaume, Landgrave de Hesse-Cassel.

ESPAGNE. — Alphonse XIII, né le 17 mai 1886, roi d'Espagne. — Marie-Christine-Henriette-Désirée-Félicité, Reinière, née le 21 juillet 1858, veuve d'Alphonse XII, décédé le 25 novembre 1885, fille de Charles-Ferdinand, archiduc d'Autriche, régente du royaume pendant la minorité du prince.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. — Albert-Edouard, né le 3 novembre 1841. Proclamé, le 25 janvier 1901, roi d'Angleterre et d'Irlande, et empereur des Indes, au palais de Saint-James.

GRÈCE. — Georges 1er, Chrétien-Guillaume-Ferdinand-Adolphe, né le 24 décembre 1845, roi le 30 mars 1863, marié le 27 octobre 1867 à Olga-Constantinowna, née le 3 septembre 1851, fille du grand duc Constantin de Russie.

ITALIE. — Victor-Emmanuel III (Ferdinand-Marie-Janvier], né le 11 novembre 1869, roi d'Italie, succède le 31 juillet 1900 à son père le feu roi Humbert Ier, marié le 24 octobre 1896 à Hélène, princesse de Montenegro, née le 8 janvier 1873.

MONACO (principauté de). — Albert Honoré Charles, né le 13 novembre 1848, prince de Monaco le 10 septembre 1889, marié le 31 octobre 1889 à Alice, duchesse douairière de Richelieu, née Heine, née le 10 février 1858.

OTTOMAN (Empire). — Sultan Abd-ul-Hamid Khan II, né le 16 chaban 1258 de l'Hégire (22 septembre 1842), empereur le 31 août 1876.

PAYS-BAS. — Wilhelmine Hélène-Pauline-Marie), née à La Haye, le 31 aoû 1881, reine des Pays-Bas, princesse d'Orange-Nassau. — Emma, princesse de Wal-

deck-Pyrmont, née le 2 août 1858, veuve de Guillaume III, le 23 novembre 1890, proclamée régente le 8 décembre 1890.

PORTUGAL. — CARLOS Ier, né le 28 septembre 1863, roi de Portugal et des Algarves le 20 octobre 1889, marié à Amélie d'Orléans, fille du comte de Paris.

RUSSIE. — NICOLAS II, né le 6 mai 1868, empereur de toutes les Russies le 1er novembre 1894; marié le 26 novembre de la même année à Alix de Hesse, née le 6 juin 1872, fille du grand-duc Louis IV.

SAINT-SIÈGE. — LÉON XIII, Joachim Pecci, né à Carpinetto le 2 mars 1810, élu pape à Rome le 20 février 1878.

SAXE (Royaume). — ALBERT, né le 23 avril 1828, roi le 27 octobre 1873, marié avec la princesse Caroline Wasa.

SUÈDE et NORVÈGE. — OSCAR II (Frédéric), né le 21 janvier 1829, roi le 18 septembre 1872, marié le 6 juin 1857 à Sophie Wilhelmine, née le 9 juillet 1836, fille de feu Guillaume, duc de Nassau.

SUISSE. — M. Edouard MULLER, président de la Confédération helvétique.

WURTEMBERG. — GUILLAUME II de Wurtemberg, né le 25 février 1848, roi le 6 octobre 1891, marié à Charlotte, princesse de Schaumbourg-Lippe, née le 10 octobre 1864.

AMBASSADEURS ET MINISTRES FRANÇAIS

RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE. — M. le marquis de Noailles, ambassadeur à Berlin.
AUTRICHE. — M. le marquis de Reverseaux, ambassadeur à Vienne.
BAVIÈRE. — M. le comte d'Aubigny, chargé d'affaires à Munich.
BELGIQUE. — M. Gérard C., envoyé extraord. et ministre plénip., à Bruxelles.
BRÉSIL. — M. le vicomte de Lavaur de Sainte-Fortunade, envoyé extr. et ministre plénip., à Rio-Janeiro.
CHILI. — M. Cirard de Rialle, envoyé extr. et ministre plénipotent. à Santiago.
CHINE. — M. Pichon C., envoyé extraordinaire, à Pékin.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE ET PARAGUAY. — Comte Sala, min. plén., à Buenos-Ayres.
DANEMARCK. — M. Jusserand, envoyé extr. et min. plénip., à Copenhague.
EGYPTE. — M. Cogordan, ministre plénipotentiaire au Caire.
ESPAGNE. — M. Patenôtre, ambassadeur à Madrid.
ETATS-UNIS (Amérique-septentrionale). — M. Cambon, ambassadeur à Washington.
GRANDE-BRETAGNE et IRLANDE. — M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres.
GRÈCE. — M. le comte d'Ormesson, envoyé extraord. et ministre plénip. à Athènes.
HAITI. — M. Wiener, ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince.
ITALIE. — M. Barrère, ambassadeur à Rome.
JAPON. — M. Harmand, ministre plénipotentiaire, à Tokio.
LUXEMBOURG. — M. Denaud, ministre résident, à Luxembourg.
MAROC. — M. Révoil, ministre plénipotentiaire, à Tanger.
MEXIQUE. — M. N...., envoyé extr. et ministre plén., à Mexico.
MONTÉNÉGRO. — M. Soubard, chargé d'affaires à Cettigne.
MONACO. — M. André, consul.
PAYS-BAS. — M. Baylin de Monbel, envoyé extr. et ministre plénip., à La Haye.
PÉROU. — M. Larrouy, envoyé extr. et ministre plén. à Lima.
PERSE. — M. Bourgarel, ministre plénipotentiaire, à Téhéran.
PORTUGAL. — M. Rouvier, envoyé extraord. et ministre plén., à Lisbonne
ROUMANIE. — M Henry, envoyé extr. et ministre plén., à Bucharest
RUSSIE. — M. le comte de Montebello, ambassadeur, à St-Pétersbourg.
SAINT-SIÈGE. — M. Nisard, ambassadeur, à Rome.
SERBIE. — M. le cte de Vauvineux, envoyé extraord. et ministre plénip., à Belgrade.
SUÈDE et NORWÈGE — M. Marchand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Stockolm.
SUISSE. — M. Bihourd, ambassad. près la Confédération helvét., à Berne.
TURQUIE. — M. Constans, ambassadeur à Constantinople.
TUNISIE. — M. Benoit, ministre plénipotentiaire, résident général, à Tunis.
URUGUAY. — M. Dubail, ministre plénip. à Montevideo.
VENEZUELLA. — M. N..., envoyé extraordinaire.

FRANCE

M. Emile Loubet, Président de la République.

MINISTRES.

MM. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur et des cultes, président du Conseil.
Monis, ministre de la justice, garde des sceaux.
Delcassé, ministre des affaires étrangères.
Jean Dupuy, ministre de l'agriculture.
Caillaux, ministre des finances.
Général André, ministre de la guerre.
De Lanessan, ministre de la marine.
Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
Pierre Baudin, ministre des travaux publics.
Millerand, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes.
Albert Decrais, ministre des colonies.

Colonies :

Algérie : M. Jonnard, gouverneur civil. — Martinique : M. Gabrié, gouverneur. — Guadeloupe : M. Moracchini, gouverneur. — Guyane : M. Mouttet, gouverneur. — Cochinchine : M. Picanon, lieutenant gouverneur. — Iles St-Pierre et Miquelon (Amérique) : M. Martineau, gouvern. — Sénégal : M. Ballay, gouvern — La Réunion : M. Samary, gouverneur. — Mayotte (Afrique) : M. Pascal, gouverneur. — Etablissements de l'Inde : M. Rodier, gouverneur — Etablissements de l'Océanie : M. Gallet, gouverneur. — Nouvelle-Calédonie : M. Paul Feillet, gouverneur. — Congo français : M. Grodet, gouverneur.

Gouvernement général de l'Indo-Chine.

Gouverneur général civil de l'Indo-Chine française : M. Doumer. — Tonkin : MM. Fourès, Morel, résidents supérieurs. — Annam : M. Boulocbe, résident supérieur. — Résident général au Cambodge : M. N...

Pays de protectorats.

Madagascar : Général Galliéni, résident général.

SÉNAT

Bureau :

MM. Fallières, président; Barbey, Franck-Chauveau, Demôle, de Verninac, vice-présidents; Rambourgt, Bourgeat, Teisserenc de Bort, Francoz, Denoix, Darbot, Victor Leydet, N......., secrétaires; Dusolier, Cazot, Gayot, questeurs.

Sénateurs inamovibles :

Elus par l'Assemblée nationale : MM. d'Audiffret-Pasquier. — Bérenger. — g^al Billot. — Cazot. — Denormandie. — Gouin. — Luro. — Magnin. — Hervé de Saisy. — Wallon.

Élus par le Sénat: MM. Berthelot. — Clamageran. — Deschanel. — de Marcère.

Sénateurs par Départements :

Ain. — Giguet, Goujon.
Aisne. — Macherez, Sébline, Malézieux, Leroux.
Allier. — Chantemille, Cornil, Bruel.
Alpes (Basses-). — Allemand, Fruchier.
Alpes (Hautes-). — Grimaud, Vagnat.
Alpes Maritimes. — Berenger, Borriglione.
Ardèche. — Pradal, St-Prix, Fougeirol.
Ardennes. — Gailly, Coutant, Fagot
Ariége. — Frézoul, Delpech.
Aube. — Gayot, Rambourg, Renaudat.
Aude. — Gauthier, Mir.
Aveyron. — Monsservin, Ouvrier, Fabre.
Bouches-du-Rhône. — Leydet, Velten, Peytral, Monier.
Calvados. — Turgis, Duchesne-Fournet, Tillaye,
Cantal. — Baduel, Charmes Francis.
Charente. — Laporte-Bisquet, Martell.
Charente-Inférieure. — Combes, Barbedette, Bisseuil, Calvet.

Cher. — Peaudecerf, Girault, Pauliat.
Corrèze. — de Sal, Labrousse, Delestable.
Corse — de Casabianca, Farinole, Hébrard.
Côte d'Or. — Mazeau, Hugot, Piot.
Côtes-du-Nord. — Marquis de Carné, Haugoumar des Portes, Huon de Penanster, Ollivier, Le Provost de Launay.
Creuse. — Villar, Dufoussat, Renard.
Dordogne. -- Roger, Pozzi, Dussolier, Denoy.
Doubs. — Saillard, Rambaud, Bernard.
Drôme. — Fayard, Bizarelli, Laurens.
Eure. — Millard, Parissot, Thorel.
Eure-et-Loir. — Emile Labiche, Vinet, N
Finistère. — Delobau, de Chamaillard, Astor, Pichon, Lambert.
Gard. — Silhol, Bonnefoy-Sibourd, Desmons.
Garonne (Haute-). — Camparan, Constans, Ournac, Abeille.
Gers. — Destieux-Junca, Aucoin, Laterrade.
Gironde. — Trarieux, Monis, Caduc. Obissier-Saint-Martin, Raynal
Hérault. — Galtier, Perréal, Deandreis
Ille-et-Vilaine. —Grivard, Guérin, Garreau
Indre. — Rathier, Moroux, Forichon.
Indre-et-Loire. — Belle, Nioche, Bidault
Isère. — Durand-Savoyat, Rey, Dubost, Saint-Romme.
Jura. — Général Grévy, Lelièvre, Vuillod.
Landes. — Latappy, Lourties, Milliès-Lacroix.
Loir-et-Cher. — Tassin, Prillieux.
Loire. — Reymond, Waldeck-Rousseau, Bourganel, Blanc, Crozet-Fourneron.
Loire (Haute-). — Ch. Dupuy, Vissaguet.
Loire-Inférieure. — Baron de Lareinty, Le Court-Grandmaison, Maillard, général Mercier.
Loiret. — Allasseur, Viger.
Lot. — N...., de Verninac, Pauliac.
Lot-et-Garonne.-Giresse, Fallières, Chaumié
Lozère. — Roussel, Monestier.
Maine-et Loire. — Comte de Blois, Merlet, de Maillié, Bodinié.
Manche. — Labiche, Basire, Briens, Cabart-Danneville.
Marne. — Diancourt, Vallé.
Marne (Haute). — Danelle-Bernardin, Bizot de Fonteny, Darbot.
Mayenne. — Denis, Boissel, Dubois.
Meurthe-et-Moselle. — Mézières, Marquis.
Meuse — Boulanger, Develle, Buvignier.
Morbihan. — De Lamarzelle, Riou, N...
Nièvre. — Comte d'Aunay, Petitjean.
Nord. — Depreux, Girard, Clayes, Dubois. Gery-Legrand, N... Lecomte, Trystram,
Oise. — Cuvinot, Frank-Chauveau, Chovet
Orne. — Fleury, Poriquet. Léon Labbé.
Pas-de-Calais. — Huguet, Leroy, Bouillez, Viseur, Ringot.
Puy-de-Dôme. — Bataille, Chantagrel, Gomot, Barrière.
Pyrénées (Basses-). — Berdoly, Cassou, Haulon.
Pyrénées (Hautes-). — J. Dupuis, Pédebidou
Pyrénées-Orientales. — Delcros, Vilar.
Rhin (H.-) (Belfort). — Gal Japy.
Rhône. — Guyot, Bouffier, Ed. Millaud, Gourju, Repiquet.
Saône (Haute-). — Bontemps, Outhenin-Chalandre, Gauthier.
Saône-et-Loire. — Martin, Demole, Gillot, Guillemaut, Magnien.
Sarthe. — Legludic, Cordelet, Leporché.
Savoie. — Forest, Gravin, Perrier Ant.
Savoie (Haute-). —Francoz, Folliet, Duval.
Seine. — De Freycinet, Poirrier, Strauss, Alexandre Lefèvre, Barodet, Bassinet, Thuillier, Piettre, Expert-Besançon.
Seine-Inférieure. — Fortier, Waddington, de Montfort, Gervais.
Seine-et-Marne. — Prevet, Thomas, Forgemol de Bostguinard.
Seine-et-Oise. — Baron de Courcel, Maret, Bonnefille, Legraud.
Sèvres (Deux-). — de Balzan, Jouffrault, Girard.
Somme. - Bernot, Froment, Tellier.
Tarn. - Boularay, Barbey, Savary.
Tarn-et-Gar. — Rolland, Bourgeat.
Var. — Méric, Sigallas.
Vaucluse. — Guérin, Béraud.
Vendée. — Le Roux, de Béjarry, Halgan.
Vienne. — Couteaux, Thézard, Demarçay.
Vienne (Haute-). — Gotteron, Lavertujon, Teisserenc de Bort.
Vosges. — Parizot, Brugnot, Poulevoy.
Yonne. — Bézine, Collinot, Lordereau.

ALGÉRIE

Alger, Gerente. — *Oran*, St-Germain. — *Constantine*, Treille.

COLONIES

Martinique, Knight.
Guadeloupe, Cicéron.
Réunion, Drouhet.
Inde, Godin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Bureau :

MM. Deschanel, présid.; Mesureur, Maurice Faure, G. Cochery, Aynard, vice-présidents; Surcouf, Bompard, Rajon, Brindeau, Massé, De l'Estourbeillon, Rouland, Compayré, secrétaires; Guillemet, Lechevallier, G. Rivet, questeurs.

Représentants par Départements :

MM.

AIN. — Baudin, Pochon, Herbet, Bizot, Bérard, Allombert.

AISNE. — Morlot, Ermant, Castelin, Hugues, Desjardins, Denécheau, Magnaudié, Fournière.

ALLIER. — Delarue, Gacon, Sauvanet, Ville, Létang, Péronneau.

ALPES (Basses). — Delombre, Sicard, comte de Castellanne, Roux, Robert.

ALPES (Hautes). — Laurençon, Pavie, Euzière.

ALPES (Maritimes). — Rouvier, Raiberti, Bischoffsheim, Poullan.

ARDÈCHE. — Odilon Barrot, Perrin, Astier, Roche, de Gailhard-Bancel.

ARDENNES. — Hubert, Poulain, Ternaux-Compans, Dunaime, Lasalle.

ARIÈGE. - Delcassé Dumas, Galy-Gasparrou.

AUBE. — Castillard, Thierry-Delanoue, Guyard, Bachimont. Charonnat, Arbouin.

AUDE. — Dujardin-Beaumetz, Théron, Rivals, Ferroul, Narbonne.

AVEYRON. — Vidal de Saint-Urbain, Fournol, Cibiel, Maruéjouls, Massabuau, Monsservin, Gaffier.

BELFORT. — Viellard.

BOUCHES-DU RHONE. — Camille Pelletan, Carnaud, Chevillon, Antide Boyer, Perreau, Michel, Cadenas, Thierry.

CALVADOS. Baron Gérard, Lebret, Paulmier, de Witt, comte de Saint-Quentin, Laniel, Chenel.

CANTAL. — Cazals, F. Brun, Peschaud, Hugon.

CHARENTE. — Laroche-Joubert, Arnous, Cunéo d'Ornano, Babaud-Lacroze, Paul Déroulède. Limouzain.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Charruyer, Garnier, Pommeraye, amiral Rieunier, Lauraine, Denis, Roy de Loulay.

CHER. — Baron d'Aremberg, Pajot, Lesage, Henri Maret, Breton.

CORRÈZE. — Delmas, Lachaud, Bussière, Boric, Vacher.

CORSE. — E. Arène, Astima, Malaspina, Giacobbi, Pozzo di Borgo.

CÔTE-D'OR. — Ricard, Leroy (Arth.), Vaux, Guenrau, Muteau, Debussy.

CÔTES-DU-NORD. — Jacquemin, de Largentaye, Le Troadec, Armez, Riou, de Kerouatz, Derrien, Mando, Philippe.

CREUSE. — Cornudet, Desfarges, Auccouturier, Berton.

DORDOGNE. — De la Batut, Clament, Theulier, Saumande, Pourteyron, Sarrazin, Magne,

DOUBS. — De Moustier, Beauquier, Tramu, Borne, Ordinaire.

DRÔME. — Blanc Louis, Gras, Maurice Faure, Chabert, comte d'Aulan.

EURE. — Fouquet, Isambart, Leroy M., Passy, comte Boury, Loriot.

EURE-ET-LOIRE. — Lhopiteau, Bordier, Isambert, Dubois, Deschanel.

FINISTÈRE. — Villiers, abbé Gaïraud, comte de Mun, Hémon, Cosmao-Dumenez, de Kerjégu, Isnard, Miossec, Dubuisson, Jaouen.

GARD. — D: Ramel, Doumergue, Devèze, Delon Soubeiran, Pascal, Pastre.

GARONNE (Haute). — Piou, R. Leygue, Ruau, Leygue, Calvinhac, Cruppi, Caze.

GERS. — Decker-David, Lasies, Delpech-Cantaloup, Délieux, P. de Cassagnac.

GIRONDE. — Constant, Goujon, Chiché, Jourde, Decrais, Laroze, Du Périer de Larsan, Surchamp, Chastenet, Bernard, Cazanvieilh

HÉRAULT. — Augé, Vigné, Salis, Laferre, Rénézech, Razimbaud.

ILLE-ET-VILAINE. — Bazillon, Porteu, du Halgouet, Le Hérissé, René Brice, Brune, R. Surcouf, Le Gonidec de Traissan.

INDRE. — Balsan, David, de Saint-Martin, Leglos, Dufour.

INDRE-ET-LOIRE. - Leffet, Wilson, Drake, Tiphaine.

ISÈRE. - Rivet, Rajon, Chanoz, Chenavaz, Zévaès, Dufour, Christophle, Moyer.

JURA. — Mollard, Trouillot, Dumont, Cère.

LANDES. — Denis, Léglise, Jumel, Dulau, général Jacquey.

LOIR-ET-CHER. — Gauvin, Ragot, Maymac. H. David.

LOIRE. — Levet, Dorian, Audiffred, Oriol, Morel, Galley, Gay, Claudinon.

LOIRE (Haute). — Devins, Vigouroux, Blanc H., Néron.

LOIRE-INFÉRIEURE. — De La Ferronnays, de Pontbriant Sibille, Roch, Dubochet, J. Galot, Anthime-Ménard, comte de Montaigu.

LOIRET. — Vazeille, Rabier, Georges Cochery.

LOT. — Rey, Vival, Lachièze.

LOT-ET-GARONNE. — Dauzon, Leygue Georges, Melliet, Lagasse.

LOZÈRE — Jourdan, marquis de Chambrun, Daudé.

MAINE-ET-LOIRE. — Baron, de la Bourdonnaye, de Grandmaison, Bougère L., Bougère F., Joxé, Lemasson.

MANCHE. — Riotteau, Guérin, Regnault, Legrand, Rauline, Le Moigne.

MARNE. — Léon Bourgeois, Mirman,

Lannes de Montebello, Bertrand, Morillot, Monfeuillart, Peignot.
MARNE (Haute). — Dutailly, Mougeot, Rozet.
MAYENNE. — Prince de Broglie, comte d'Elva, Renault-Morlière, Heuzé, Deribéré-Desgardes.
MEURTHE-ET-MOSELLE. — Brice, Papelier, Chapuis, Fenal, Gervaize.
MEUSE. — R. Poincarré, Prud'homme-Havette, Ferrette,
MORBIHAN. — Guyesse, de Rohan, Le Clech, Jacob, Lanjuinais, de l'Estourbeillon, Forest.
NIÈVRE. — Chandioux, Jaluzot, Goujat, Massé, Thurigny.
NORD. — Drou, Sirot, Defontaine, Eliez, Cardon, Guillain, Cochin, l'abbé Lemire, Plichon, Loyer, Dansette, de Montalembert, Weil-Mallez, Lepez, Bersez, Morcrette-Ledieu, Debève, Barrois, Rogez, Delaune, Motte, Pascal.
OISE. — Baudon, Chevallier, Gaillard, Noël, Rendu, Chopinet.
ORNE. — De Lévis-Mirepoix, de Mackau, Christophe, Gévelot, Bansard des Bois.
PAS-DE-CALAIS. — Rose, Taillandier, Basly, Lamendin, Fanien, Adam, Dussaussoy, Boudenoot, Ribot, Jonnart.
PUY-DE-DÔME. — Farjon, Chambige, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Clementel, Laville, Chamerlat.
PYRÉNÉES (Basses). — Legrand, Harriague-Saint Martin, Pradet, Barthou, Clédou, comte de Gontaut-Biron, N...
PYRÉNÉES (Hautes-). — Alicot, E. Blanc, Dasque, Achille Fould.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Pams, Rolland, Bourrat, Escanyé.
RHÔNE. — Bonard, Fleury-Ravarin, Aynard, Genet, Chabert, de Lanessan, Gourd, Florent, Krauss, Colliard, Palix.
SAÔNE (Haute-). — Couyba, de Salignac, Colle, Fachard.
SAÔNE-ET-LOIRE. — Schneider, Boysset, Sarrien, Dubief, Périer, Chaussier, Chavet, Mathey, Simyan.
SARTHE. — D'Estournelles, Rubillard, Galpin, Cavaignac, Caillaux.
SAVOIE. — Forni, Chambon, Empereur, Canet, Jouart.
SAVOIE (Haute-). — Mercier, Berthet, Chautemps, David.
SEINE. — Mesureur, Chassaing, Viviani, Denys Cochin, Binder, Georges Berry, G. Berger, Groussier, Henri Brisson, Lockroy, Millerand, Paschal Grousset, Paulin-Méry, Humbert, Chauvière, E. Roche, Sembat, Rouanet, Clovis Hugues, Renou, Dejeante, Vaillant, Goussot, Walter, Pierre Richard, Baulard, Coutant, Muzet, Puech, Charles-Gras, Berthelot, Prache, Lerolle, Levraut, Bernard, Girou, Dubois, Beauregard, Millevoye, R. Bompart, Holtz, Ch. Bos, Laloge, Stanislas Ferrand, Gervais.
SEINE-INFÉR. — Breton, Brindeau, Ricard L., Goujon, Lechevallier, Quesnel, Bouland, Rispal, Suchetet, Bouctot, de Pomereu, Quilbeuf.
SEINE-ET-MARNE. — Delbet, Ouvré, Balandreau, Derveloy, Menier, Chauvin.
SEINE-ET-OISE. — Argeliès, Amodru, Lebaudy, Habert M., Berteaux, Gauthier, Périllier, Cornudet, Aimond, Haussmann.
SÈVRES (DEUX). — Savary de Beauregard, Disleau, Gentil, marquis de Maussabré, baron de la Chevrelière.
SOMME. — Fiquet, Saint-Charles, Trannoy, François, Gellé, Goache, Cauvin, Olive, Klotz.
TARN. — Baron Reille, baron Amédée Reille, Compayré, Andrieu, de Solages, Gouzy.
TARN-ET-GARONNE. — Lasserre, Chabrié, Prax-Paris.
VAR. — Rousse, N. .., Allard, Ferrero.
VAUCLUSE. — Pourquery de Boisserin, Abel-Bernard, Delestrac, Paul Faure.
VENDÉE. — Guillemet, Deshayes, P. Bourgeois, Baudry d'Asson, Lespinay, Gautret.
VIENNE. — Duvau, Girardin, Bazille, Dupuytrem, Pain, Ridouard.
VIENNE (Haute-). — Labussière, Codet, Gabiat, Tourgnol, Boutard.
VOSGES. — Krantz, Boucher, Mougin, comte d'Alsace, Méline, Charles Ferry, Kelsch.
YONNE. — Bienvenu Martin, Merlou, Albert Gallot, Loup, Cornet, Villejean.
ALGÉRIE. — *Alger*, Drumont, Marchal. — *Constantine*, Morinaud, Thomson. — *Oran*, Etienne, F. Faure.

Colonies.

MARTINIQUE, Duquesnay, D. Guibert. — LA GUADELOUPE, Gerville-Réache, Légitimus. — LA RÉUNION, Brunet, de Mahy. — INDE FRANÇAISE, Henrique-Duluc. — LA GUYANE, Ursleur. — SÉNÉGAL, d'Agoult. — COCHINCHINE, Le Myre de Villers.

CONSEIL D'ÉTAT.

Sous la présidence du Ministre de la Justice.

Vice-Président : M. G. Coulon. — *Présidents de sections* : MM. Berger, A. Picard, Tétreau, général Mojon, P. Dislère.

Conseillers en service ordinaire. — MM Camille Sée, Chante-Grellet, Cazelles, Cotelle, Marguerie, Bailly, Jacquin, Roussel, Saisset-Schneider, Mayniel, Herbette, Gervais de Rouville, Bouffet, Bonthoux, Lagarde, Hébrard de Villeneuve, Demagny, Louis Legrand, Camille Lyon, Sainsère, Vel-Durand, Colson, Abel Flourens, Blanc, Marcel, Reynaud, Gentil.

Conseillers en service extraordinaire — MM. Dumay, Raindre, Monod, Delatour, Lacapelle, Roume, Fernand Faure, Liard, Pérouse, Daubrée, G. Bousquet, Laurent, Chatelain, Crétin, Bruman, Jozon, Aubert de Tregomain, Ditte, Bouquet.

Maîtres des requêtes : MM. Saint-Paul, Bénac, Vacherie, Baudenet, Berard-Varagnac, de Mouy, Jagerschmidt, Chauvel Bise, Desnoyers, Ch. Mourier, Vignon, Romieu, Arrivière, Chareyre, Tardit, Eymond, Teissier, Max Boucard, E. Meyer, Deloncle, Fuzier, Chardon, Wurtz, Barthou, Tardieu, Rousseau, J. Clos, J. Noël, Silhol, Lacroix, F Roussel, Devise. — *Secrétaire général*, M. Marcel Trélat.

COUR DE CASSATION.

Premier Président : M. Ballot-Beaupré.— *Présidents* : MM. Lœw, Tanon, Bernard.

Conseillers : MM. Dupré, Loubers, Voisin, Legrix, Puech, Faure-Biguet, Bard, Fochier, Petit, Dcleurrou, Boyer, Denis, George-Lemaire, Chambaraud, Lardenois, Cotelle, Letellier, Durand, Ruben de Couder, Marignan, Faye, Dumas, Accarias, Serre, Chevrier, Reynaud, Falcimaigne. Alphandéry, Fauconneau-Dufresne, Rau, Roulier, Fabreguettes, Boulloche, Zeis, Calary, Maillet, Atthalin, Duval, Lasserre, Dupont, Michel-Jaffard, Garas, Forquet de Dorne, Berard des Glajeux. La Borde.

Procureur général : M. Laferrière.— *Avocats généraux* : MM. Desjardins, Sarrut, Mérillon, Duboin, Melcot, Feuilloley. — *Greffier en chef* : M. Girodon.

TRIBUNAL DES CONFLITS.

Président : M. le Ministre de la Justice. — *Vice-Président* : M. Chantegrellet.

Membres : MM. Mayniel, Chante-Grellet, Marguerie, conseillers d'Etat; Faure-Biguet, Accarias, Cotelle, cons. à la Cour de cassat ; Gervais de Rouville, Lardenois, membres élus par le tribunal. — *Membres suppléants* : MM. Esmein, Baudenet. — *Commissaires du gouvernement* : MM. Jagerschmidt et Sarrut. — *Commissaires-suppléants* : MM. Romieu et Melcot.— *Secrétaire* : M. Lagrange.

COUR DES COMPTES.

MM. Labeyrie, premier président ; Renaud, procureur général ; 3 présidents de chambre, 18 conseillers maîtres.

COUR D'APPEL DE PARIS.

Premier Président : M. Forichon.

Présidents de chambres : MM. Lefevre de Fiefville, Boucher-Cadart, Martinet, Laroze, Caze, Harel, Potier, de Boislile, Gillet.

Conseillers : MM. Limperani, Thiriot, Ricard, Fournez, Delegorgue, Mersier, Benoit, Vignon, Berr, Andrieu, Grehen, Dairas, Poupardin, de Baudesson, Tardif, Valabrègue, Belat, Lauth, Garnot, Mirande, Mercier, Bousquet, Wendling, Bonnet, Fossé d'Arcosse, Sauvajol, Labroquère, Flandin, Chrétien, Soleau, Madier, Grenier, de Vaulx d'Achy, Landry, Doppfer, Chérot, Thureau, Courot, Ayrault, Poncet, Espinas, Lefuel, Levrier, Bidault de l'Isle, Simon, Bedarez, Guyho, Ruhland, Geoffroy, Durand, Cabat, Planteau, Bertulus, Milliard, Jalenques, Toutée, Saint-Aubin, Fabre, Tronquoy, Marty, Louiche.

PARQUET. — *Procureur général* : M. Bulot. — *Avocats généraux* : MM. Bonnet, Jacomy, Laffon, Boutet, Van Cassel, Lombard, Jambois. — *Substituts du Procureur général* : MM. Leloir, Tournade, Trouard-Riolle, Blondel, Fournier, Bregeault, Pompeï, Bomboy, Seligman, Lénard, Rambaud. — *Greffier en chef* : M. Lot.

COURS D'APPEL DES DÉPARTEMENTS.

AGEN. Gers, Lot, Lot-et Garonne.
Broussard, premier président
Barraillier, procureur général.

AIX. Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var.
Giraud, premier président.
Bonin, procureur général.

AMIENS. Aisne, Oise, Somme.
Marquet, premier président.
Regnault, procureur général.

ANGERS. Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
Thibierge, premier président.
Cazenavette, procureur général.

BASTIA. Corse.
Collin, premier président.
Gensoul, procureur général.

BESANÇON. Doubs, Jura, Haute-Saône.
Gougeon, premier président.
Molines, procureur général.

BORDEAUX. Charente, Dordogne, Gironde.
Birot-Breuilh, premier président.
Lefranc, procureur général.

BOURGES. Cher, Indre, Nièvre.
Fau, premier président.
Pain, procureur général.

CAEN. Calvados, Manche, Orne.
Douarche, premier président.
Flach, procureur général.

CHAMBÉRY. Savoie, Haute-Savoie.
Barciet de la Busquette, prem. président.
Daniel, procureur général.

DIJON. Côte-d'Or, Saône-et-L., H^te-Marne.
Cunisset-Carnot, premier président.
Gubian, procureur général.

DOUAI. Nord, Pas-de-Calais.
Paul, premier président.
Bourgeois, procureur général.

GRENOBLE. Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
Pailhé, premier président.
Loubat, procureur genéral

LIMOGES. Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
Du Rocher, premier président.
Auzières, procureur général.

LYON. Ain, Loire, Rhône.
Maillard, premier président.
Moras, procureur général.

MONTPELLIER. Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
Baradat, premier président.
Cottignies, procureur général.

NANCY. Ardennes, Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges.
Sadoul, premier président.
Coste, procureur général.

NIMES. Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
Nadal, premier président.
Blaignan, procureur général.

ORLÉANS. Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
Fachot, premier président.
George, procureur général.

PARIS. Aube, Eure-et-Loire, Marne, Seine, Seine-et-M., Seine-et-Oise, Yonne.
Forichon, premier président.
Bulot, procur. général.

PAU. Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrénées.
Pouget, premier président.
Cadot de Villemonble, procureur génér.

POITIERS. Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
Loiseau, premier président.
Chamontin, procureur général.

RENNES. Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Infér., Morbihan.
Maulion, premier président.
Roullet, procureur général.

RIOM. Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
Vacher, premier président.
Caron, procureur général.

ROUEN. Seine-Inférieure, Eure.
Berchon, premier président.
Rack, procureur général.

TOULOUSE. Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.
Dormand, premier président.
Demartial, procureur général.

ALGER. Bône, Oran, Philippeville, Blidah, Constantine.
Ducroux, premier président.
Haffner, procureur général, chef du service judiciaire en Algérie.

Nouméa (Nouvelle Calédonie), proc., chef du service judiciaire, M. Verrier.
La Guadeloupe, procureur général, chef du service judic., M. Duchesne.
La Martinique, procureur général, chef du service judiciaire, M. N...
Pondichéry, procureur-général, M. Borne.
La Guyane, procureur de la République. M. Artaud, à Cayenne.
Océanie (Etabliss. franç. d'), proc. de la Rép., chef du service judic., M. Charlier.
Saïgon (Cochinchine), M. Assault, procureur général.
Saint-Denis (Réunion), procureur général, M. Madre.
Saint-Louis (Sénégal), procureur général., chef du serv. judic., M. Cnapelinck.
Iles Saint-Pierre et Miquelon (Amérique), chef du service judiciaire, M. Caperon.
Madagascar, procureur général, chef du service judiciaire, M. Girard.
Annam et Tonkin, procureur général, M. Adamolle.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
PARIS	Card. RICHARD, arch.
Chartres	Mollien.
Meaux	de Briey
Orléans	Touchet.
Blois	Laborde
Versailles	Goux.
CAMBRAI	SONNOIS, arch.
Arras	Williez.
LYON ET VIENNE	COULLIÉ, arch.
Autun	Perraud
Langres	Herscher.
Dijon	Le Nordez.
Saint-Claude	Maillet.
Grenoble	Henri.
ROUEN	FUZET, archev.
Bayeux	Amette.
Evreux	Meunier.
Séez	Bardel.
Coutances	Guérard.
SENS et AUXERRE	ARDIN, arch.
Troyes	De Pélacot.
Nevers	Lelong
Moulins	Dubourg.
REIMS	LANGÉNIEUX, arch.
Soissons	Deramecourt.
Châlons	Latty.
Beauvais	Douais.
Amiens	Dizien.
TOURS	RENOU, arch.
Le Mans	De Bonfils.
Angers	Rumeau.
Nantes	Rouard.
Laval	Geay.
BOURGES	SERVONNET, arch.
Clermont	Belmont.
Limoges	Renouard.
Le Puy	Guillois.
Tulle	Dénechaux
Saint-Flour	Lamouroux.
ALBY	Mignot, arch.
Rodez	Franqueville.
Cahors	Enard.
Mende	N....
Perpignan	De Carsalade Dupont.
BORDEAUX	LECOT, arch.
Agen	Cœuret-Varin
Angoulême	N.....
Poitiers	Pelgé.
	MM.
Périgueux	Dabert
La Rochelle	Bonnefoy.
Luçon	Catteau
Saint-Denis (La Réunion)	Fabre.
Basse-Terre (Guadeloupe)	Avon.
S-Pierre et Fort de France	Decormont.
AUCH	BALAÏN, arch.
Aire	Delannoy
Tarbes	Schœpfer.
Bayonne	Jauffret.
TOULOUSE et NARBONNE	Germain, arch.
Montauban	Fiard
Pamiers	Rougerie
Carcassonne	Billard.
BESANÇON	PETIT, arch.
Verdun	Pagis.
Belley	Luçon.
Saint-Dié	Foucault.
Nancy	Turinaz
AIX, ARLES et EMBRUN	N...., arch
Marseille	Robert
Fréjus et Toulon	Arnaud.
Digne	Hazera.
Gap	Berthet.
Ajaccio	Olivieri.
Nice	Chapon.
AVIGNON	SUEUR, arch.
Nîmes	Béguinot.
Valence	Cotton
Viviers	Bonnet
Montpellier	Rovérié de Cabrières
RENNES	LABOURÉ, arch.
Quimper	Dubillard.
Vannes	Latieule.
Saint-Brieuc	Fallières.
CHAMBÉRY	HAUTIN, arch.
Annecy	Isoard
Tarentaise	N....
S.-Jean de Maurienne	Rosset
ALGER	OURY.
Constantine	Gazaniol.
Oran	Cantel.
TUNISIE	COMBES,

DEPARTEMENTS DE LA FRANCE.

DEPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION. Recensem^t de 1891.	Superficie en hectares.	Etendue des bois et forêts en hect.
Ain.	Dardaine.	Bourg.	5	34	454	356907	570558	112086
Aisne.	Goulley.	Laon.	5	37	841	545493	736727	115099
Allier.	Combes.	Moulins.	4	28	321	424382	731893	103001
Alpes (Basses).	Durieu.	Digne.	5	30	251	124285	695384	100799
Alpes (Hautes).	Berseville.	Gap.	3	24	189	115522	553·05	79235
Alpes maritimes.	Granet.	Nice.	3	26	152	258571	376157	45019(1)
Ardèche.	Cruchon.	Privas.	5	31	339	371269	552713	94741
Ardennes.	Martin Feuillée.	Mézières.	5	31	502	324923	524861	121532
Ariége.	Fourcy.	Foix.	3	20	336	227191	490275	110216
Aube.	Grégoire.	Troyes.	5	26	446	255548	601003	93203
Aude.	Marraud.	Carcassonne.	4	31	437	317372	628922	69085
Aveyron.	Moullé.	Rhodez.	5	43	301	400467	874760	88989
Bouches-du-Rhône	Grimanelli.	Marseille.	3	27	109	630622	506921	103421
Calvados.	Bret.	Caen.	6	38	763	428945	551749	38734
Cantal.	Huard.	Aurillac.	4	23	267	239601	574033	80778
Charente.	Regnault.	Angoulême.	5	29	426	360259	595157	85839
Charente-Inférieure.	Fosse.	Larochelle.	6	40	480	456202	683295	67799
Cher.	Pascal.	Bourges.	3	29	291	359276	716918	132954
Corrèze.	Becq.	Tulle.	3	29	287	328151	586568	40864
Corse.	Cassagneau.	Ajaccio.	5	62	364	288606	849897	104865
Côte-d'Or.	Michel.	Dijon.	4	36	717	376866	883·59	249627
Côtes-du-Nord.	De Luze.	Saint-Brieuc.	5	48	389	618652	687590	40854
Creuse.	D'Aurilac.	Guéret.	4	25	264	284660	557121	35478
Dordogne.	Estellé.	Périgueux.	5	47	583	478471	918268	164179
Doubs.	Roger.	Besançon.	4	27	638	303081	522776	131437
Drôme.	Lombard.	Valence.	4	29	376	306419	661528	171400
Eure.	Beverini-Vico.	Evreux.	5	36	700	349471	601294	130242
Eure-et-Loir.	Brelet.	Chartres.	4	24	426	284683	587521	56794
Finistère.	Collignon.	Quimper.	5	43	290	727012	671796	35753

Gard.	Maitrot de Varennes.	Nîmes.	4	40	350	419388	587510	116464
Garonne (Haute.)	Viguié.	Toulouse.	4	39	587	472383	624954	90145
Gers.	Petit-Dossaris.	Auch.	5	29	465	261084	614753	160461
Gironde.	Berniquet.	Bordeaux.	6	48	552	793528	977817	29007
Hérault.	Arnaud.	Montpellier.	4	36	337	461012	622363	83179
Ille-et-Vilaine.	Delpech.	Rennes.	6	43	357	626875	650627	49492
Indre.	Liégey.	Châteauroux.	4	23	245	292868	682452	87026
Indre-et-Loire.	Lardin de Musset.	Tours.	3	24	282	337298	610806	86651
Isère.	Nano.	Grenoble.	4	45	560	572148	824818	212962
Jura.	Boncourt.	Lons-le-Saulnier.	4	32	584	273028	505356	154365
Landes.	Ferré.	Mont-de-Marsan.	3	28	333	297842	931625	264732
Loir-et-Cher.	Heim.	Blois.	3	24	297	280392	636855	81208
Loire.	Mascle.	Saint-Etienne.	3	30	330	616227	478327	68000
Loire (Haute.)	Leblond.	Le Puy.	3	28	264	316735	496700	71665
Loire-Inférieure.	Hélitas.	Nantes.	5	45	217	645263	693957	38319
Loiret.	Humbert.	Orléans.	4	31	349	377718	672276	113700
Lot.	Héli-Devals.	Cahors.	3	29	325	2[illegible]3939	522293	112047
Lot-et-Garonne.	Bonnet.	Agen.	4	35	326	295360	536007	61081
Lozère.	Belleudi.	Mende.	3	24	197	135527	516772	45328
Maine-et-Loire.	André de Joly.	Angers.	5	34	381	518589	711557	56913
Manche.	Lem.	Saint-Lô.	6	48	643	513815	594530	24295
Marne.	Gilbert.	Châlons-sur-Marne.	5	32	662	434734	816173	65337
Marne (Haute.)	Bougouin.	Chaumont.	3	28	550	243533	622163	192249
Mayenne.	Seignouret.	Laval.	3	27	276	332387	517083	28168
Meurthe-et-Moselle	Jouclas-Pelous.	Nancy.	4	29	597	444150	523298	187367
Meuse.	Buisson.	Bar-le-Duc.	4	28	586	292253	623261	181423
Morbihan.	Marie.	Vannes.	4	37	249	544570	679578	35736
Nièvre.	Rostaing.	Nevers.	4	25	313	343581	679508	25889
Nord.	Vincent.	Lille.	7	61	664	1736341	570042	5908
Oise.	Coupel du Lude.	Beauvais.	4	35	701	401835	585445	82930
Orne.	Bret.	Alençon.	4	36	511	354387	609061	91217
Pas-de-Calais.	Duréault.	Arras.	6	44	904	874364	663432	32589
Puy-de-Dôme.	Paul Joly.	Clermont.	5	50	468	564266	794477	74682
Pyrénées (Basses)	Francières.	Pau.	5	40	558	425041	766720	131517
Pyrénées (Hautes).	Bouffard.	Tarbes.	3	26	480	225861	450483	102543

(1) Ce chiffre ne représente, pour les Alpes maritimes, que les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics, les données nous manquant sur les bois des particuliers.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION.	Superficie en hectares.	Etendue des bois et forêts en hect.
Pyrénées-Orientales.	Edmond Robert.	Perpignan.	3	17	239	210125	414531	59625
Rhin (Haut-).	Fleury.	(Territ. de Belfort).	1	5	106	83670	62464	
Rhône.	Alapetite.	Lyon.	2	29	264	806737	285664	38710
Saône (Haute).	Maringer.	Vesoul.	3	28	583	280856	514928	157547
Saône-et-Loire.	Diény.	Mâcon.	5	50	584	619323	856543	187101
Sarthe.	De Marthes.	Le Mans.	4	33	387	429737	591723	67239
Savoie.	Lefebvre du Grosriez.	Chambéry.	4	29	328	263297	577511	80706
Savoie (Haute).	Moussard.	Annecy.	4	28	314	268471	431715	45373
Seine.	De Selves.	Paris.	20	8	73	3141595	48376	1354
Seine-Inférieure.	Mastier.	Rouen.	5	51	759	839876	614969	102923
Seine-et-Marne.	Bœgner.	Melun.	5	29	530	356717	573899	66893
Seine-et-Oise.	Poirson.	Versailles.	6	37	686	628590	560386	100109
Sèvres (Deux-).	Sagebien.	Niort.	4	31	356	354282	599838	45812
Somme.	Tournier.	Amiens.	5	41	836	546595	616329	51712
Tarn.	Phelut.	Albi.	4	35	318	346739	574025	51116
Tarn-et-Garonne.	Schrameck.	Montauban.	3	24	194	206596	371880	90740
Var.	Bonnerot.	Draguignan.	3	28	145	288336	599344	240282
Vaucluse.	Masclet.	Avignon.	4	22	150	235411	374272	60886
Vendée.	Plantie.	La Roche-sur-Yon.	3	30	300	442355	671210	32288
Vienne.	Joliet.	Poitiers.	5	31	300	344355	697320	88679
Vienne (Haute).	Monteil.	Limoges.	4	27	203	372878	551768	40793
Vosges.	Tallon.	Epinal.	5	29	530	410196	586690	22005
Yonne.	Godefroy.	Auxerre.	5	37	486	344688	742056	162299
		TOTAUX	382	2861	37067	38242984		
Alger.	Lutaud.	Alger.	5	»	111	1251672	»	»
Oran.	De Malherbe.	Oran.	5	»	80	767322	»	»
Constantine.	Rault.	Constantine.	6	»	98	1291418	»	»

N.-B. — Pour la Savoie et la Haute-Savoie, les chiffres de la dernière colonne ne représentent aussi que les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics.

FORÊTS

CONSERVATIONS

1re conservation. — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Récopé, conservateur à Paris.
2. — Calvados, Manche, Eure, Eure-et-Loire, Seine-Inférieure.
M. Zurlinden, cons. à Rouen.
3. — Côte-d'Or.
M. Gilardoni, conserv. à Dijon.
4. — Meurthe et-Moselle.
M. Lamblé, conservateur à Nancy.
5. — Savoie, Haute-Savoie.
M. Phal, conserv. à Chambéry.
6. — Ardennes, Marne.
M. Derué, conserv. à Charleville.
7. — Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
M. Moleveaux, conservat. à Amiens.
8. — Aube, Yonne.
M. Fortunet, cons. à Troyes.
9. — Vosges.
M. De Gail, conserv. à Epinal.
10. — Hautes-Alpes.
M. Billaard, conserv. à Gap.
11. — Drôme, Vaucluse, Ardèche.
M. Anthelme, conserv. à Valence.
12. — Doubs, territoire de Belfort.
M. Mangin, conserv. à Besançon.
13. — Jura.
M. Roux, cons. à Lons-le-Saulnier.
14. — Isère, Loire, Rhône.
M. Barthélemy, conserv. à Grenoble.
15. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe.
M. Loyer, conservateur à Alençon.
16. — Meuse.
M. Rouyer, conserv. à Bar-le-Duc.
17. — Ain, Saône-et-Loire.
M. Galland, cons. à Mâcon.
18. — Ariège, Hte-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. Loze, conserv. à Toulouse.
19. — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire.
M. Durocher, conservat. à Tours.
20. — Cher, Indre, Nièvre.
M. Michaut, conservateur à Bourges.
21. — Allier, Creuse, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme.
M. Bénardeau, cons. à Moulins.
22. — Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers.
M. de Gorsse, conser. à Pau.
23. — Alpes-Maritimes, Var.
M. Gallot Ch., conservateur à Nice.
24. — Charente, Charente-Inlér, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Gillet, conserv. à Niort.
25. — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
M. Deuxdeniers, conservateur à Carcassonne.
26. — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône
M. Carrière, conservateur à Aix.
27. — Gard, Hérault, Lozère.
M. Fabre, conserv. à Nîmes.
28. — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Lot.
M. Larzillière, conserv. à Aurillac
29. — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Duchesne, conserv. à Bordeaux.
30. — Corse.
M. Moniot, conserv. à Ajaccio.
31. — Haute-Marne.
M. Crouvizier, conserv. à Chaumont.
32. — Haute-Saône.
M. Perrin, conservateur à Vesoul.

SERVICE FORESTIER DE L'ALGÉRIE.

MM. Mignerot, conservateur, à Alger; Gail, conservateur, à Oran; Charlemagne, conservateur, à Constantine.

ACADÉMIES.

Académie d'Aix, comprenant les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, de la Corse, du Var et de Vaucluse (M. Belin, recteur).

— de Besançon, comprenant les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône et le territoire de Belfort (M. Laronze, recteur).

— de Bordeaux, comprenant les départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées (M. Bizos, recteur).

— de Caen, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure (M. Zévort, recteur.)

— de Chambéry, comprenant les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (M. Poincarré, recteur).

— de Clermont, comprenant les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et de la Hte-Loire (M. Zeller, recteur).

— de Dijon, comprenant les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne (M. Adam, recteur).

— de Grenoble, comprenant les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche et de la Drôme (M. Boirac, recteur).

— de Lille, comprenant les départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes, du Pas-de-Calais et de la Somme (M. Margottet, recteur).

- de Lyon, comprenant les départements du Rhône, de l'Ain, de la Loire et de la Saône-et-Loire (M. Compayré, membre de l'institut, recteur).

— de Montpellier, comprenant les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard de la Lozère et des Pyrénées-Orientales (M. Benoist, recteur).

— de Nancy, comprenant les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges (M. Gasquet, recteur).

— de Paris, comprenant les départements de la Seine, du Cher, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise (le ministre de l'instruction publique, recteur: M. Gréard, vice-recteur).

— de Poitiers, comprenant les départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre-et Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Haute-Vienne (M. Cons, recteur).

— de Rennes, comprenant les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan (M. Thamin, recteur).

— de Toulouse, comprenant les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de Tarn-et-Garonne (M. Perroud, recteur).

d'Alger, comprenant les départements d'Alger, de Constantine et d'Oran (M Jeanmaire, recteur).

ARMÉE DE TERRE.

Le territoire de la France est divisé, pour l'organisation de l'armée active, de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de sa réserve, en 18 régions et subdivisions de régions.

Chaque région est occupée par un corps d'armée qui y tient garnison.

Un corps d'armée spécial est, en outre, affecté à l'Algérie.

(Loi des 7, 18 et 24 juillet 1873).

Généraux commandant les 19 corps d'armée :

1er corps (région Nord et Pas-de-Calais), quartier gén. à Lille : général Jeannerod, command. en chef; général Courbassier, commandant la div. de Lille; général Le Bègue de Germiny, command' la divis. d'Arras; M. Clerc, intend. militaire.

2e (région Aisne, Oise, Somme, Seine-et-Oise, Seine), quartier général à Amiens : général de Garnier des Garets, command. en chef; général de Torcy, commandant la division d'Amiens; général Mouton, command. la divis. de Compiègne; M. Maurin, intend. militaire.

3e (région Calvados, Eure, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise et Seine), quartier général à Rouen : général Galliffard, command. en chef; général Libermann, command. la division de Rouen; général Noëllat, commandant la division de Paris; M. Serand, intendant militaire.

4e (région Eure-et-Loire, Mayenne, Orne, Sarthe, Seine-et-Oise et Seine), quartier général au Mans : général Sonnois, command. en chef; général Niox, command. la divis. de Paris; général Sonnois, commandant la divis. du Mans; M. Rouillon, sous-intend. milit.

5e (région Loiret, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Yonne, Seine-et-Oise et Seine), quartier général à Orléans: général Letouzé de Longuemar, commandant en chef; général Mourlan, commandant la division de Paris; général Oudri, commandant la divis. d'Orléans; M. Darolles, intendant militaire.

6e (région Ardennes, Aube, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges), quartier général à Châlons-sur-Marne : général Hagron, commandant en chef; général Tournier, comm. la div. de St-Mihiel; général Hartschmidt, command. la div. de Reims; M. Deleuze, intendant militaire.

7e (région Ain, Doubs, Jura, Haute-Marne, Belfort, Haute-Saône et Rhône), quartier général à Besançon : général Dessirier, commandant en chef; général Rau, commandant la division de Chaumont; général Michal, commandant la division de Belfort; M. Dufour, intendant militaire.

8e (région Côte-d'Or, Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Rhône), quartier général à Bourges : général Caillard, commandant en chef; général De Ferron, commandant la division de Dijon; général Godart, commandant la division de Bourges; M. Quitteray, intendant militaire.

9e (région Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Indre, Deux-Sèvres et Vienne), quartier général à Tours: général Tanchot, comm. en chef; général Bourgeat, command la divis. de Châteauroux; général Mathis, commandant la div. d'Angers; M. de la Ville, intendant militaire.

10e (région Côtes du-Nord, Manche, Ille-et Vilaine), quartier général à Rennes : général Donop, commandant en chef; général Veau de la Nouvelle, commandant la division de Rennes; général Boreau de Roincé, commandant la division de St-Servan; M. De la Briffe, intendant militaire.

11e (région Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan et Vendée), quartier général à Nantes : général Renouard, command. en chef; général Lanes, command. la divis. de Nantes; général Godfroy, commandant la division de Vannes; M. Bocquet, intendant militaire.

12e (région Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne et Haute-Vienne), quartier général à Limoges : général De Brye, commandant en chef; général de Chauvenet, commandant la division d'Angoulême; général Mille, commandant la division de Périgueux; M. Bellecour, intendant militaire.

13e (région Allier, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal et Rhône), quartier général à Clermont : général N...., commandant en chef; général Brunet,

comm. la div. de St-Etienne; général Millet, commandant la division de Clermont; M. Dubos. intendant militaire.

14e (région Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Savoie, Hte-Savoie, Basses-Alpes et Rhône), quartier général à Lyon : général Zédé, commandant en chef; général Marchand, commandant la division de Grenoble; général Arvers, commandant la division de Chambéry; M. de la Grandières, intendant militaire.

15e (région Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche. Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Var et Vaucluse), quartier général à Marseille : général Metzinger, command. en chef; général Caze, commandant la division de Nice; général Pedoyat, command. la div. d'Avignon; M. Stopler, intendant militaire.

16e (région Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Tarn et Pyrénées-Orientales), quartier général à Montpellier : général Faure-Biguet, command. en chef; général Decharme, commandant la division de Montpellier; général N......, command. la divis. de Perpignan; M. Bresson, intendant militaire.

17e (région Ariége, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne et Tarn et-Garonne), quart. gén. à Toulouse: général de Tisseyre, comm. en chef; général Altmeyer, command. la division de Montauban; général Bonnet, commandant la division de Toulouse; M. Lanes, intendant militaire.

18e (région Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées), quartier général à Bordeaux : général Grasset, command. en chef; général Lebrun, command. la divis. de Bordeaux; général d'Azémar, comman. la divis. de Bayonne; M. Dauvergne, intendant militaire.

19e (région d'Alger, d'Oran et Constantine), quartier général à Alger : général Grisot, comm. en chef; M. Fradin de Bellabre, intend. militaire à Alger; général Servière, commandant la division d'Alger; M. Saletat, sous-intendant militaire; général Risbourg, command. la div. d'Oran; M. Fauconnet, sous-intend. militaire; général Tartrat, commandant la division de Constantine; M. Le Bars, sous-intendant militaire.

Gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire: général Florentin.

CORPS DE LA MARINE.

SECTION D'ACTIVITÉ. — VICE-AMIRAUX.

MM. de la Jaille, Bienaimé, Gervais, Regnault de Presménil, Humann, Barrera, Ménard, de Maigret, Fournier, de la Bodinière, Potier, Dieulouard, De Courthille, Gigault de la Bedollière, Godin.

Dans cette section sont encore compris trente-deux contre-amiraux.

La 2e section comprend le cadre de réserve.

ARRONDISSEMENTS MARITIMES.

1er Arrondissement. — Cherbourg.

Vice-amiral Dieulouard, préfet maritime.

Sous-arrondissements: Dunkerque, Hâvre.

2e Arrondissement. — Brest.

Vice-amiral Barréra, préfet maritime.

Sous-arrondissement : Saint-Servan.

3e Arrondissement. — Lorient.

Vice-amiral De la Bedollière, préfet maritime.

Sous-arrondissement : Nantes.

4e Arrondissement. — Rochefort.

Vice-amiral Godin, préfet maritime.

Sous-arrondissement : Bordeaux.

5e Arrondissement. — Toulon.

Vice-amiral de la Bonninière de Beaumont, préfet maritime.

Sous-arrondissement : Marseille.

Corse. — Commiss. : Voiellaud, chef du service de la marine à Bastia.

Algérie. — Contre-amiral Servan, commissaire de la marine en Algérie.

ECOLES SPÉCIALES.

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

A Paris, rue Montgolfier, 1.

L'École Centrale des Arts et Manufactures établie à Paris est spécialement destinée à former des Ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie et pour les travaux et services publics dont la direction n'appartient pas nécessairement aux ingénieurs de l'Etat.

L'Ecole ne reçoit que des Elèves externes. — Les étrangers y peuvent être admis comme les nationaux; leur admission a lieu aux mêmes conditions

Des subventions peuvent être accordées sur les fonds de l'Etat aux Elèves français qui se recommandent à la fois par l'insuffisance constatée des ressources de leur famille et par leur rang de classement, soit à la suite des examens d'admission, soit après les épreuves de passage d'une division dans la division supérieure.

Les candidats qui désirent prendre part aux encouragements de l'Etat doivent en faire la déclaration par écrit avant le 1er août à la préfecture de leur département; cette déclaration est accompagnée d'une demande motivée adressée au ministre du commerce.

Nul n'est admis à l'Ecole que par voie de concours, après avoir justifié qu'on a eu 17 ans révolus au 1er janvier de l'année dans laquelle on se présente.

Le concours a lieu à Paris. Il s'ouvre le 1er août et est clos le 20 octobre. L'inscription pour le concours se fait au secrétariat de l'école, rue Montgolfier, 1. Le programme est envoyé gratuitement à ceux qui en font la demande au directeur à partir du 1er avril au 1er octobre.

Par arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Commerce du 7 mars 1872, un cours d'Enseignement supérieur agricole a été institué à l'Ecole centrale.

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS.

Ces écoles sont destinées à former des chefs d'atelier et des ouvriers instruits et habiles pour les industries où l'on travaille le fer et le bois.

Les élèves, au nombre de 300 par école, sont nommés par le ministre après un concours. Aux termes d'un décret du 4 avril 1885 qui régit aujourd'hui ces écoles, il est accordé des bourses ou fractions de bourse à tous les élèves dont les parents sont jugés ne pouvoir acquitter les uns aucune partie de la pension, les autres qu'une partie seulement. De plus, les parents peuvent être dispensés exceptionnellement par le ministre de payer la pension ou fraction de pension laissée à leur charge quand, par suite d'événements survenus depuis l'admission, ils ne le peuvent plus.

La durée des études est de trois ans.

Ces écoles ont leur siège à Aix, Angers, Châlons-sur-Marne, Cluses (Haute-Savoie), Besançon, Cluny, Dellys.

ECOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE.

A Paris, rue Amelot, 102.

Cette école est exclusivement consacrée aux études commerciales : elle est la propriété de la Chambre de Commerce de Paris, et est destinée à former des négociants, des banquiers, des administrateurs, des directeurs, des employés d'établissements industriels et commerciaux, etc. — Elle est partagée en trois divisions ou comptoirs. Le cours complet des études dure 2 ans et se recrute exclusivement au concours. Minimum d'âge : 16 ans résolus le 1er janvier de l'année du concours.

Des dispenses peuvent être accordées aux jeunes gens âgés de 16 ans au 1er juille de l'année du concours.

L'Ecole entretient en outre un cours préparatoire où l'on reçoit après un examen sommaire des jeunes gens âgés de 15 ans révolus.

ÉCOLE FORESTIÈRE, établie à Nancy.

L'école forestière de Nancy a été réorganisée par décrets des 15 avril 1873, 9 janvier 1888 et 12 octobre 1889.

Les élèves se recrutent parmi les élèves diplômés de l'Institut national agronomique et parmi les élèves de l'Ecole polytechnique reconnus admissibles pour les services publics dans les conditions prescrites par les décrets ci-dessus.

Pour être admis à l'Ecole nationale forestière, les élèves diplômés de l'Institut agronomique doivent avoir eu 22 ans au plus au 1er janvier de l'année courante. En ce qui concerne les jeunes gens ayant satisfait à la loi militaire, la limite d'âge est reculée du temps qu'ils ont passé sous les drapeaux.

Le nombre des élèves reçus chaque année ne peut être supérieur à 12.

Instruction des élèves et leur destination. — La durée des cours établis à l'Ecole forestière est de deux ans ; à la fin de chaque année, les élèves sont soumis à des examens d'après lesquels ils sont de nouveau classés.

Si leur examen est satisfaisant, les élèves de la seconde division passent dans la première, et ceux de la première sont envoyés dans les inspections forestières les plus importantes, en qualité de gardes généraux stagiaires, pour y acquérir, sous la direction des inspecteurs, les connaissances pratiques, et dès qu'ils ont fait preuve de l'instruction nécessaire pour exercer un emploi. ils sont nommés, au fur et à mesure des vacances, à des cantonnements de gardes généraux. Ils jouissent, pendant leur temps de stage, d'un traitement de 1,500 fr.

ÉCOLE DES MINES.

A Paris, boulevard Saint-Michel, 60 et 62.

L'École des mines, placée sous la surveillance du ministre des travaux publics, assisté du conseil de l'École, a pour but : 1° de former des ingénieurs destinés au recrutement du corps des mines ; 2° de répandre dans le public la connaissance des sciences et des arts relatifs à l'industrie minérale, et, en particulier, de former des praticiens propres à diriger des entreprises privées d'exploitation de mines et d'usines métallurgiques ; 3° de réunir et de classer tous les matériaux nécessaires pour compléter la statistique minéralogique des départements de la France et des colonies françaises ; 4° de conserver un musée et une bibliothèque consacrés spécialement à l'industrie minérale, et de tenir les collections au niveau des progrès de l'industrie des mines et usines et des sciences qui s'y rapportent ; 5° enfin d'exécuter, soit pour les administrations publiques, soit pour les particuliers, les essais et analyses qui peuvent aider au progrès de l'industrie minérale.

L'Ecole reçoit trois catégories d'élèves : 1° les élèves-Ingénieurs, destinés au recrutement du corps des mines, pris parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique ; 2° les élèves externes admis par voie de concours et qui, après avoir justifié à leur sortie de connaissances suffisantes, sont déclarés aptes à diriger les exploitations de mines et d'usines minéralurgiques, et reçoivent à cet effet un diplôme qui leur confère le titre d'ingénieur civil des mines ; 3° enfin, des Elèves étrangers admis, sur la demande des ambassadeurs ou chargés d'affaires, par décisions spéciales du ministre.

Les cours oraux de minéralogie, de géologie et de paléontologie sont ouverts au public, du 15 novembre au 15 avril.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de 10 à 3 heures, et tous les jours aux étrangers et aux personnes qui en font la demande au directeur en présentant des références suffisantes.

Tous les services de l'Ecole, enseignement, musée, bibliothèque et bureau d'essais sont gratuits.

ÉCOLE NAVALE

Etablie sur le vaisseau *Le Borda* en rade de Brest.

La loi du 20 avril 1832 autorise l'ouverture d'un concours public à l'effet d'admettre, en qualité d'élèves de l'Ecole navale nationale, les jeunes gens qui se des-

tinent au corps des officiers de marine. Cette école est organisée conformément aux dispositions des ordonn. des 1er nov. 1830, 2 avril 1850 et des décrets des 24 septembre 1860 et 14 décembre 1862.

Programme de l'examen. — Examen oral : Histoire (programme de la classe de troisième) ; Géographie (troisième et quatrième) ; Langue française (troisième et classes de grammaire) ; Langue latine (troisième et classes de grammaire) ; Langue anglaise (troisième). — 1° Arithmétique. — 2° Algèbre. — 3° Géométrie. — 4° Trigonométrie rectiligne. — 5° Mathématiques appliquées. — 6° Physique. — 7° Chimie. — 8° Géographie.

Compositions. — 1° Composition française. Récits, lettres, descriptions de divers genres ; — 2° Version latine ; — 3° Thème anglais ; — 4° Calcul numérique de trigonométrie rectiligne ; — 5° Tracé géographique d'une des questions de géométrie exigées à l'examen oral ; — 6° Dessin au trait d'une tête d'après un modèle.

Les candidats devront se faire inscrire du 1er au 25 avril à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille.

Aucun candidat ne pourra concourir s'il n'est âgé de 14 ans au moins accomplis le 1er janvier de l'année du concours, ou s'il a dépassé le maximum d'âge fixé à 17 ans.

Pension annuelle 700 francs. — Trousseau et objets divers 900 francs.

Les familles des candidats qui, dénués de fortune, prétendraient à une place gratuite ou demi-gratuite, à un trousseau ou demi-trousseau, doivent le faire connaître, sous peine de déchéance, au moment de l'inscription, par une demande remise au préfet du département où elles résident. Cette demande, adressée au ministre de la marine, devra être appuyée de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi qu'un relevé du rôle des contributions. L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera constatée par une délibération motivée du conseil municipal, approuvée par le préfet. — Les bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux seront accordés par le ministre de la marine, sur la proposition du conseil d'instruction de l'Ecole navale, conformément à la loi du 5 juin 1850. — En outre, il pourra être accordé, sur la proposition du même conseil, une première mise d'équipement militaire (570 francs) à chaque boursier ou demi-boursier nommé aspirant de 2e classe, après avoir satisfait aux examens de sortie.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE A SAINT-CYR.

Cette Ecole, réorganisée par decret du 18 janvier 1872, est destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie et l'infanterie de marine.

L'admission à l'Ecole n'a lieu que par voie de concours ; ce concours est ouvert chaque année, à l'époque déterminée par le ministre de la guerre.

La durée du cours complet est de deux ans.

Nul ne peut se présenter au concours, s'il ne justifie qu'il est Français ou naturalisé, et qu'il aura dix-sept ans au moins au 1er janvier, et vingt-et-un ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Tout candidat nommé élève doit, s'il a l'âge requis, avoir contracté un engagement volontaire de 5 ans avant d'entrer à l'École.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée qui pourront justifier de deux ans de présence effective sous les drapeaux, au 1er janvier qui suit l'époque du concours, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas accompli alors leur vingt-cinquième année.

Il est publié chaque année un programme des matières sur lesquelles les candidats doivent être examinés.

Le prix de la pension est de 1,500 fr. ; celui du trousseau est de 600 à 700 fr.

Les élèves qui désirent servir dans l'arme de la cavalerie doivent le faire connaître au moment de leur admission à l'Ecole ; ils suivent, à titre d'essai, des cours d'équitation qui font juger de leur aptitude à servir dans cette arme. La liste des élèves destinés à la cavalerie est formée par suite de cet essai ; ils sont nommés sous-lieutenants dans les régiments de cavalerie s'ils satisfont aux examens de sortie, et vont alors passer un an à Saumur comme officier-élève.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.

A Paris, rue d'Ulm, 45.

Cet établissement est placé sous l'autorité immédiate du ministre de l'instruction publique. — Il est destiné à former des professeurs dans les lettres et dans les

sciences pour tous les lycées. — L'Ecole normale supérieure prépare au grade de licencié-ès-lettres, de licencié-ès-sciences, aux divers ordres d'agrégation, et à la pratique des meilleurs procédés d'enseignement et de discipline scolaire. Les élèves sortants de l'Ecole normale supérieure sont chargés des cours dans les lycées. Sur la proposition de la direction de l'Ecole, le ministre autorise les élèves qui auront suivi avec fruit le cours triennal à se présenter immédiatement à l'agrégation. — Les élèves reçus à la suite des épreuves annuelles sont considérés comme boursiers. Les principales conditions d'examen sont 1° de n'avoir pas eu moins de 18 ans, ni plus de 24 ans révolus, au 1er janvier de l'année où l'on se présente ; 2° de n'être atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui rende impropre à l'enseignement, et d'en produire une attestation ainsi qu'un certificat d'aptitude morale aux fonctions de l'instruction publique, etc. etc. ; 3° d'être pourvu du grade de bachelier ès-lettres pour la section des lettres, et de celui de bachelier-ès-sciences pour la section des sciences, et d'en représenter les diplomes avec l'engagement légalisé de se vouer pour dix ans à l'instruction publique, et, en cas de minorité, une déclaration du père ou tuteur, aussi légalisée, et autorisant à contracter cet engagement. Le registre d'inscription est ouvert aux chefs-lieux des académies, du 1er février au 1er mars ; les épreuves ont lieu vers la fin de juin, dans toutes les académies. Elles consistent, pour la section des lettres, en une dissertation de philosophie en français, un discours latin, un discours français, une version latine, un thème grec, une pièce de vers latins, une composition historique ; pour la section des sciences, en compositions de mathématiques et de physique, plus les compositions en version latine et en philosophie qui sont communes aux candidats des lettres et des sciences. Les candidats déclarés admissibles doivent se trouver à l'Ecole normale vers le 5 août, pour y subir un examen oral, dont les résultats, comparés à ceux des premières épreuves, peuvent seuls, avec les divers renseignements recueillis sur leur compte, assurer leur admission. La durée du cours normal est de trois années. Indépendamment des conférences de l'intérieur, les élèves de la section des sciences suivent les cours publics de la Faculté, du collége de France et de l'école des hautes études.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

A Sèvres.

Cet établissement, placé comme le précédent sous l'autorité immédiate du ministre de l'instruction publique, est destiné à former des professeurs femmes, dans les lettres et dans les sciences. pour tous les lycées de jeunes filles. L'Ecole normale supérieure prépare au grade de licenciée ès-lettres, de licenciée ès-sciences, aux divers ordres d'agrégation et à la pratique des meilleurs procédés d'enseignement.

Des programmes spéciaux indiquent les conditions de concours annuel qui sont à peu près les mêmes que pour l'Ecole normale supérieure des professeurs hommes.

ECOLE NATIONALE DES CHARTES

Cette école a pour but de former des archivistes-paléographes pour les fonctions d'archiviste (départements et archives nationales), et de bibliothécaire (bibliothèques publiques). Elle est installée dans la nouvelle Sorbonne.

Pour être admis comme élève, il faut être Français, âgé de moins de 25 ans, et passer un examen. Les étrangers sont admis sans examen et classés hors rang. On admet des auditeurs libres. Le maximum des élèves à recevoir chaque année est de 20 ; le régime est l'externat.

Les cours, qui sont publics et gratuits, durent trois ans. Première année : Paléographie, philologie romane, bibliographie. Deuxième année : Diplomatique; histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France ; sources de l'Histoire de France ; service des archives. Troisième année : Histoire du droit civil et du droit canonique au moyen-âge ; archéologie du moyen-âge; sources de l'Histoire de France.

Au mois de janvier de l'année qui suit la sortie de l'école, les élèves soutiennent une thèse pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. Chaque année un élève est envoyé à l'Ecole française de Rome. Le diplôme de l'Ecole des Chartes dispense de deux années de service militaire.

ECOLE POLYTECHNIQUE.

A Paris, rue Descartes, 5 et 21, Montagne Sainte-Geneviève.

Cette Ecole a été réorganisée par décret du 13 mars 1894.

On ne peut y être admis que par voie de concours. A cet effet, des examens publics ont lieu tous les ans. Un arrêté du ministre de la guerre, rendu public avant le 1er avril, fait connaitre le programme des matières sur lesquelles doivent porter ces examens, ainsi que l'époque de leur ouverture.

Pour être admis au concours, il faut être Français, et avoir plus de seize ans. et moins de vingt ans au 1er janvier de l'année du concours. Il faut être bachelier-ès-sciences ou ès-lettres. Toutefois les militaires des corps de l'armée y sont admis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, pourvu qu'ils n'aient pas accompli leur vingt-cinquième année avant le jour fixé pour l'ouverture dudit concours, et qu'ils justifient de deux ans de service effectif et réel sous les drapeaux.

Le prix de la pension est de 1,000 fr. par an ; celui du trousseau est de 500 à 600 francs.

La durée du cours complet d'instruction est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie et dont l'aptitude physique aux services publics a été constatée, ont le droit de choisir, suivant le rang de mérite qu'ils occupent sur la liste générale de classement, dressée par le jury, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles. le service public où ils désirent entrer, parmi ceux qui s'alimentent à l'Ecole, savoir : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire et le génie maritime, la marine nationale et le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées et les mines, le corps d'état-major, les poudres et salpêtres, l'administration des postes et celle des tabacs, et les lignes télégraphiques

ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Rue Bonaparte, 14.

L'Ecole des Beaux-Arts est régie par un directeur sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et la surveillance d'un Conseil supérieur de l'enseignement des Beaux-Arts. Les admissions se font au concours dans les conditions déterminées par les programmes. On y enseigne le dessin, la sculpture, le modelage, la peinture, l'anatomie, la perspective, l'histoire et l'archéologie, l'esthétique et l'histoire de l'art, les mathématiques et la géométrie descriptive, la physique et la chimie, l'architecture, la construction, la législation du bâtiment Les élèves sont répartis dans des ateliers spéciaux de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure en taille douce, de gravure en médailles et en pierres fines.

ECOLE NATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS

Cet établissement fut créé, par lettres-patentes de Louis XV, en 1767, sous le titre d'Ecole royale gratuite de dessin, en faveur et sur la demande des six corps de métiers de la ville de Paris. Il est régi par un directeur, sous l'autorité du ministre des Beaux-Arts. On y enseigne les mathématiques, la coupe des pierres, la charpente, les éléments d'architecture, la composition d'ornement, le dessin de la figure humaine et des animaux, le dessin des ornements et des fleurs, la sculpture d'ornement et de figure d'après la bosse et la nature. — Les cours ont lieu le matin de 8 heures 1/2 à 10 heures 3/4, et le soir de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2. Les ateliers d'applications décoratives (peinture et sculpture) et les salles d'études sont ouverts de 1 heure à 5 heures. — L'enseignement est gratuit.

L'Ecole est divisée en 2 sections :

L'une, la Section des jeunes gens, située rue de l'Ecole de médecine, 5 ;

L'autre, réservée aux jeunes filles, est située rue de Seine, 10.

Le programme d'enseignement des deux sections est identique.

ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Rue des Saints-Pères, 28

L'Ecole des Ponts et Chaussées, créée en 1741, constituée à nouveau par le décret de l'Assemblée nationale du 17 janvier 1791, est organisée sur des bases plus étendues par la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795). Le décret du 7 fructidor an XII (24 août 1804), a reçu depuis cette époque de nouveaux développements

consacrés par le décret du 13 octobre 1851 ; elle est actuellement régie par le décret du 18 juillet 1891. Elle est placée sous l'autorité du ministre des travaux publics, et dirigée par un inspecteur général, directeur, et par un ingénieur en chef, inspecteur des études, assistés du Conseil de l'Ecole.

Son but spécial est de former les ingénieurs nécessaires au recrutement du corps des ponts et chaussées. — Elle admet exclusivement en qualité d'élèves ingénieurs les jeunes gens annuellement choisis parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique ayant terminé leur cours d'étude et ayant satisfait aux conditions imposées par les règlements. Elle admet, en outre, à participer aux travaux intérieurs de l'Ecole des élèves externes français ou étrangers. Elle en admet également à suivre les cours oraux. Les conditions d'admission ont été réglées par un arrêté ministériel en date du 18 février 1852.

Les leçons orales ont pour objet : 1° la mécanique appliquée au calcul de l'effet dynamique des machines et de la résistance des matériaux de construction ; — 2° l'hydraulique ; — 3° la minéralogie ; – 4° la géologie ; — 5° la construction et l'entretien des routes ; — 6° la construction des ponts ; — 7° la construction et l'exploitation des chemins de fer ; — 8° l'amélioration des rivières et la construction des canaux ; — 9° l'amélioration des ports, la construction des travaux à la mer ; — 10° l'architecture ; — 11° le droit administratif et les principes d'administration ; — 12° l'économie politique et la statistique ; — 13° la construction et l'emploi des machines locomotives et du matériel roulant des chemins de fer ; — 14° les dessèchements; les irrigations et la distribution d'eau dans les villes ; 15° la langue anglaise ; 16° la langue allemande.

La bibliothèque et les galeries de modèles sont ouvertes aux élèves ingénieurs, aux élèves externes, et aux ingénieurs des ponts et chaussées.

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

A l'Ecole de droit, place du Panthéon, 10.

Toute personne désirant obtenir le grade de docteur, de licencié ou de bachelier en droit, ou même simplement un certificat d'aptitude aux fonctions d'avoué, doit se faire inscrire comme étudiant dans l'une des Facultés de droit de France et suivre avec assiduité les cours déterminés par les lois ou règlements.

L'inscription doit être renouvelée à chaque trimestre. Le premier trimestre commence le 1er novembre; le second, le 1er janvier; le troisième, le 1er mars, et le quatrième, le 1er mai.

A Paris, la première inscription doit être prise du 20 octobre au 6 novembre; la deuxième, du 2 au 15 janvier; la troisième, du 1er au 15 mars ; la quatrième, du 1er au 15 mai

FACULTÉ DE MÉDECINE

Place de l'Ecole-de-Médecine.

La Faculté confère le grade de docteur en médecine et celui d'officier de santé, de chirurgien-dentiste et de sage-femme.

Pour obtenir le grade de docteur, il faut avoir pris seize inscriptions, en se faisant inscrire au secrétariat de la Faculté, sur des registres spéciaux ouverts durant la première quinzaine de chaque trimestre de l'année scolaire.

Un décret, en date du 1er août 1883, a fixé ainsi qu'il suit les conditions d'études pour le titre d'officier de santé :

La durée des études est de 4 années, pendant lesquelles le candidat doit prendre seize inscriptions trimestrielles.

En prenant sa première inscription, tout candidat à ce grade doit, à défaut d'un diplôme de bachelier, justifier, soit du certificat d'études de l'enseignement secondaire spécial ou du certificat d'examen, complété par un examen portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, conformément au programme d'études de l'enseignement secondaire spécial et obtenu avant le 1er novembre 1887, soit le certificat d'études établi par le décret du 30 juillet 1886.

ÉCOLES VETÉRINAIRES.

Les écoles nationales vétérinaires sont établies à Alfort, à Lyon et à Toulouse.

Les écoles vétérinaires nationales ne reçoivent que des élèves internes. Toutefois,

les élèves qui le demanderont, après avis conforme du Conseil de l'Ecole, pourront obtenir l'autorisation de suivre les cours en qualité d'externes.

L'admission n'a lieu que par voie de concours et conformément aux règles ci-après exprimées :

Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement justifié qu'il avait plus de dix-sept ans et moins de vingt-cinq ans au 1er janvier de l'année dans laquelle le concours a lieu. — Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Les demandes d'admission au concours doivent etre adressées au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, soit directement, soit par l'intermédiaire du préfet du département où réside le candidat. — Elles doivent être parvenues au ministère le 20 septembre au plus tard ; toute demande produite après ce terme est considerée comme nulle et non avenue.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes : 1° L'acte de naissance du candidat ; 2° Un certificat du docteur en médecine constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ; 3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale ; 4° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents du candidat pour garantir le paiement de sa pension pendant tout le temps de son séjour à l'Ecole. Cette pension est de 600 fr. par an pour l'année scolaire ; les élèves autorisés à suivre les cours comme externes payent 200 fr.

Tous les jeunes gens autorisés à concourir doivent être rendus à l'Ecole le 1er octobre, dès le matin, à l'effet de justifier de l'autorisation qu'ils ont obtenue — Les candidats admis entrent à l'Ecole et reçoivent du garde-magasin les objets de coucher. — La durée des études est de 4 ans. — Des demi-bourses sont destinées à récompenser le travail et la bonne conduite des élèves internes. Elles ne peuvent être obtenues qu'après six mois d'études au moins, et elles ne sont accordées qu'aux élèves les mieux notés aux examens généraux semestriels. On ne peut obtenir une seconde demi-bourse qu'après un intervalle de six mois au moins. Ces demi-bourses peuvent être retirées lorsque les élèves viennent à démériter. Parmi les demi-bourses, il en est attribué deux à chaque département. Celles-ci sont réservées aux élèves des départements dont se compose la circonscription de chaque école. — Les élèves qui, après quatre années d'étude, sont reconnus en état d'exercer l'art vétérinaire, reçoivent un diplome.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS.

Avenue de l'Observatoire.

L'Ecole de pharmacie de Paris enseigne toutes les sciences qui se rattachent à la pharmacie ; elle reçoit des pharmaciens et des herboristes de 1re classe, qui ont le droit d'exercer par toute la France, et des pharmaciens et herboristes de 2e classe, qui peuvent exercer seulement dans le département de la Seine. Les conditions de stage, de scolarité et de réception, primitivement réglées par la loi du 21 germinal an XI, ont été modifiées et se trouvent aujourd'hui réglées par le décret impérial du 22 août 1854, par le règlement du 23 décembre, par les instructions des 23 et 27 décembre suivants et par l'arrêté du 30 novembre 1867 et par les décrets des 14 juillet 1875, 12 juillet et 31 août 1878.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

Boulevard Malesherbes, 108, et rue de Tocqueville, 43.

Fondée en 1881 par la Chambre de commerce de Paris, cette Ecole, reconnue par l'Etat (décret du 22 juillet 1890), est destinée à couronner, par un enseignement élevé, les études faites dans les collèges et les établissements spéciaux, et à rendre à la Banque et au Commerce des services analogues à ceux que l'Ecole centrale rend à l'Industrie.

Elle prépare des élèves-chanceliers pour le ministère des affaires étrangères (décret du 24 juin 1886).

Les anciens élèves diplômés sont dispensés de la licence et peuvent se présenter à l'examen pour la carrière consulaire (décret du 23 août 1888).

Le diplôme donne droit à la dispense de deux années de service militaire.

L'enseignement comprend :

1° Une année préparatoire ;

2° Deux années d'études normales (1re et 2e année).

Nul n'est admis que par voie de concours. Un avantage de 60 points est fait aux élèves pourvus d'un ou de plusieurs diplômes du baccalauréat.

Aucun élève n'est admis directement en 2e année.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

L'Institut national agronomique, établi au Conservatoire des Arts et métiers à Paris, est destiné à l'étude et à l'enseignement des sciences dans leurs rapports avec l'agriculture.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Grignon par Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise).
Grand-Jouan par Nozay (Loire-Inférieure).
Montpellier (Hérault) : École d'agriculture et de viticulture.
Versailles, Ecole d'Horticulture.

Ces écoles reçoivent des internes (1,200 fr. de pension), des externes (200 fr.) et des auditeurs libres.

Tout candidat à l'internat doit être âgé de dix-sept ans révolus dans l'année de l'admission.

Toute demande d'admission dans les écoles d'agriculture doit être adressée au ministre de l'agriculture et du commerce. Elle doit être parvenue au ministère le 20 septembre au plus tard, avec les pièces suivantes : 1° L'acte de naissance du candidat ; — 2° Un certificat du maire de sa résidence, constatant qu'il est de bonnes vie et mœurs. — 3° Un certificat d'un médecin ou officier de santé, attestant que se pétitionnaire a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ; — 4° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents, le tuteur ou le protecteur du candidat, pour garantir le payement, par trimestre et d'avance, de sa pension pendant toute la durée de son séjour à l'école.

Examen d'admission. — Les épreuves de l'examen se passent dans chaque école devant un jury nommé par le ministre. Les opérations du jury commencent le 1er octobre. — Les candidats doivent donc se trouver à l'école au plus tard le 1er octobre au matin. En arrivant, ils se présentent au directeur, à qui ils justifient de leur lettre d'autorisation, et reçoivent de lui un numéro d'ordre d'après lequel ils subissent les épreuves. Les matières sur lesquelles portent l'examen sont : 1° L'arpentage, le levé des plans, le nivellement et le cubage ; 2° L'arithmétique, jusqu'aux progressions inclusivement ; 3° La géométrie ; 4° Les éléments de physique et de chimie ; 5° La géographie de l'Europe, et spécialement celle de la France ; 6° Une narration.

Durée des études. — La durée des études est de deux ans et demi. Les élèves internes ou externes arrivés au terme de leurs études subissent un examen de sortie consistant en trois épreuves, savoir : 1° Une composition écrite sur un sujet donné ; 2° Des interrogations devant les professeurs ; 3° Une dissertation sur un sujet tiré au sort ou sur un plan de culture préparé dans le mois qui aura précédé l'examen.

PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

Le Prytanée, réorganisé par décrets des 8 novembre 1859, 16 mars 1878 et 28 septembre 1879, est destiné à l'éducation de fils d'officiers sans fortune ou de fils de sous-officiers morts au champ d'honneur.

Le nombre des élèves entretenus aux frais de l'Etat est de 300 boursiers et de 100 demi-boursiers.

On admet au collége des enfants payant pension : le prix de la pension est de 850 fr., celui de la demi-pension de 425 fr., et celui du trousseau de 400 fr.

L'époque unique d'admission est fixée au 1er octobre de chaque année. Les enfants, pour être admis gratuitement, doivent avoir alors plus de 10 ans et moins de 12.

Les élèves peuvent rester au Prytanée jusqu'à la fin de l'année scolaire dans le courant de laquelle ils ont complété leur 19e année.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Décret du 25 *mai* 1883.

L'école de Saumur est spécialement instituée en vue : 1° de compléter et de perfectionner l'instruction des lieutenants de cavalerie, d'artillerie et du génie, désignés pour en suivre les cours ; 2° de compléter l'instruction des élèves de Saint-Cyr ; 3° de donner aux sous-officiers aspirant à l'épaulette la somme de connaissances que tout officier doit posséder.

Les conditions d'admission des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'Ecole comme cavaliers-élèves sont les suivantes :

1° Etre âgé de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre ans au plus au 27 mars ou au 27 septembre de l'année courante et en justifier par un extrait d'acte de naissance dûment légalisé; avoir au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère (un mètre soixante-quatre centimètres); toutefois, une tolérance de taille de quatre centimètres pourra être accordée à tout candidat âgé de moins de vingt ans qui justifiera qu'il sait monter à cheval;

2° Etre reconnu par le conseil d'administration de l'École, et d'après l'avis de l'un de ses médecins, apte au service de la cavalerie ; être muni : d'un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé et délivré dans les formes prescrites par l'article 46 de la loi du 27 juillet 1872; du consentement dûment légalisé des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis; d'un extrait du casier judiciaire délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel est né le candidat;

3° Savoir parler et écrire correctement la langue française.

Connaître : la géographie générale, l'histoire de France, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, l'arithmétique élémentaire, y compris les fractions ordinaires,les proportions et le système métrique ; la géométrie élémentaire (lignes et plans).

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de trois cents francs, destinée à couvrir l'Etat des dépenses d'entretien à l'Ecole et l'achat de livres d'instruction.

La durée des cours est de onze mois, du 1er octobre au 31 août, pour toutes les divisions.

Les cavaliers-élèves bien notés pour leur zèle et leur aptitude, et qui auront satisfait aux examens semestriels, seront nommés brigadiers à l'École, et si, en fin de cours, ils satisfont aux examens de sortie, ils seront envoyés dans les régiments de cavalerie avec le grade de maréchal des logis.

Ceux dont l'instruction militaire ou équestre n'aura pas été jugée suffisante seront dirigés sur un régiment comme brigadiers ou même comme simples cavaliers.

Les jeunes gens qui désirent concourir pour être admis comme cavaliers-élèves sous-officiers à l'École de Cavalerie, n'ont aucune demande à formuler; ils se rendent à Saumur à leurs frais, et les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette ville jusqu'au jour exclu de leur engagement volontaire sont également à leur charge.

A leur arrivée à Saumur, ils se présentent au général commandant l'Ecole, l'informent de leur intention et lui remettent les pièces nécessaires à leur admission.

ÉCOLES DE BERGERS.

Bergeries et écoles des Bergers à Rambouillet (Seine-et-Oise), et à Moudjebeur (Algérie).

Vacherie nationale de Corbon par Cambremer (Calvados).

CHAPITRE II.

DEPARTEMENT DE L'YONNE

SÉNATEURS DE L'YONNE

MM. Bézine, 30, rue Vanneau, à Paris, ou à Molinons.
Lorderbau, avenue d'Orléans, 19, à Paris.
Collinot, boulevard Port-Royal, 81, à Paris.

DÉPUTÉS DE L'YONNE.

MM. Merlou, 73, rue du Rocher, à Paris.
Cornet, 10, rue de l'Ecrivain, à Sens.
Gallot Albert, 48 boulevard Haussmann.
Henri Loup, 83, rue de Rivoli, Paris.
Villejean, Hôtel-Dieu, à Paris.
Bienvenu Martin, 12, rue Decamps.

SECTION I. — ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. Robert GODEFROY, I. ⚜, Préfet.

M. Juillard, Secrétaire général de la Préfecture, ⚜ A.

M. Roimarmier, chef de cabinet.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Le PRÉFET, Président ; CHEVEAU, BASSIGNOT, ⚜ (M A) et LAFOREST, conseillers. — Commissaire du gouvernement ; M. JUILLARD, secrétaire général de la Préfecture ; Secrétaire-greffier, M. Blin.

Jours d'entrée dans les bureaux.

Le public est admis dans les bureaux les lundi, mercredi et vendredi, de une heure à trois heures.

Les bureaux sont fermés au public tous les autres jours, à l'exception des bureaux chargés spécialement des légalisations, du visa des passeports, des récépissés, des états de contrainte, du colportage des imprimés et des permissions exigées par les lois et règlements de police.

CABINET DU PRÉFET.

MM. Roimarmier, chef de cabinet ; Carré, sous-chef de bureau.

Attributions. — Ouverture et distribution du courrier. — Affaires confidentielles et réservées. — Personnel des administrations. — Distinctions honorifiques. — Ordres étrangers. — Secours. — Fonctions à la nomination du Préfet : bureaux de tabac, postes, administrations financières, commissaires de police, gardes champêtres, gardes particuliers, gardes forestiers, etc., etc. — Congés. — Cérémonies publiques. — Audiences. — Personnel des cultes et affaires ecclésiastiques. — Réunions publiques. — Conférences. — Bibliothèques administratives. — Presse. — Dépôt légal (imprimerie et librairie). — Beaux-arts, Musées, Théâtres, etc., etc.

1re DIVISION.

M. SOURDY, chef de division, ✪.

1er BUREAU

MM. Rojot, chef de bureau ✪ ; Sassin et Petit, expéditionnaires.

ATTRIBUTIONS.

Instruction publique, supérieure, secondaire et primaire. — Budget de l'instruction publique à la charge du département. — Bourses dans les lycées, collèges et écoles primaires supérieures. — Collèges communaux : budgets, subventions municipales, traités, bourses communales. — Écoles normales primaires : budgets, personnel, administration. — Création d'écoles communales. — Instituteurs communaux. — Traitements. — Ecoles maternelles. — Ouvroirs. — Cours d'adultes. — Ecoles privées. — Mandatement des dépenses de l'instruction publique. — Bibliothèques scolaires, communales et populaires ; Attributions d'ouvrages.

Legs Crochot

Monuments historiques. — Classement, réparation et entretien. — Subventions.

Ecoles et institutions diverses. — Prytanée. — Ecole forestière. — Ecole navale. — Ecole spéciale militaire. — Ecole polytechnique. — Ecole centrale. — Ecole des arts et métiers. — Ecole des Beaux-Arts. — Ecoles vétérinaires. — Ecole nationale d'agriculture. — Ecole d'horticulture de Versailles. — Ecole supérieure de Commerce. — Ecole des hautes études commerciales. — Ecole pratique de sylviculture des Barres. — Institut national agronomique. — Ecole du service de santé militaire. — Ecole de médecine navale. — Ecole pratique d'ouvriers et de contre-maîtres de Cluny. — Ecole d'horlogerie de Cluses. — Bourses de voyages. — Ecole pratique d'agriculture de l'Yonne : Bourses, examens et admissions. — Comité de surveillance et de perfectionnement et personnel enseignant. — Sourds-muets. — Jeunes aveugles. — Recueil des actes administratifs.

Personnel des hospices et bureaux de bienfaisance. — Personnel des Conseils de fabrique.

2e BUREAU.

MM. Besson, chef de bureau ; Parigot, rédacteur ; Vasseur, expéditionnaire.

ATTRIBUTIONS.

Affaires militaires. — Recrutement et mobilisation. — Garnisons. — Convois. Passage de troupes. — Logement chez l'habitant. — Déserteurs et insoumis. — Invalides. — Pensionnaires de la marine. — Pensions et secours à d'anciens militaires ou à leurs veuves. — Recensement et classement des chevaux et voitures. — Recensement des pigeons voyageurs. — Sapeurs-pompiers. — Sociétés de gymnastique et de tir.

Affaires diverses. — Prisons : Administration et service économique. — Jeunes détenus. — Récidivistes et relégation. — Libération conditionnelle. — Etrangers. — Expulsions. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Passeports. — Réfugiés politiques. — Secours de route. — Moyens de transport. — Naturalisations. — Rapatriement. — Colportage. — Chanteurs et musiciens ambulants. — Secours en cas d'extrême misère. — Cercles et associations. — Loteries. — Courses de chevaux. —

Envoi d'indigents aux eaux thermales. — Secours aux malades indigents traités dans les établissements spéciaux. (Emploi des fonds provenant du pari mutuel).

Victimes du Coup d'Etat de 1851. — Pensions. — Secours pour pertes et événements malheureux.

3e BUREAU.

MM. Rasse, rédacteur, chargé de la direction du 3e bureau; Viaut et Clouet, expéditionnaires.

ATTRIBUTIONS.

Commerce et Industrie. — Chambres et tribunaux de commerce : Elections consulaires. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Brevets d'invention. — Mercuriales. — Poids et mesures. — Syndicats professionnels.

Agriculture. — Sociétés et Comices agricoles. — Commissions hippiques. — Concours régionaux. — Etalons. — Haras. — Rapports sur les récoltes. — Chaires d'agriculture. — Station agronomique. — Foires et Marchés. — Phylloxéra. — Police rurale. — Vaine pâture.

Statistiques. — Statistique générale. — Dénombrement et mouvement annuel de la population. — Commissions cantonales. — Statistiques industrielles, commerciales et agricoles.

Police sanitaire. — Conseils d'hygiène. — Police de la médecine et de la pharmacie. — Sages-femmes. — Herboristes. — Épidémies — Epizooties. — Vaccine. — Transport de corps. — Etuve à désinfecter. — Etablissements insalubres.

Affaires diverses. — Caisses d'épargne. — Société de secours mutuels. — Asiles d'aliénés : administration, comptes et budgets. — Hospice national des Quinze-Vingts. — Jury criminel — Colonisation et concessions de terres en Algérie. — Emigration. — Registres de l'état-civil — Décès des légionnaires et médaillés militaires. — Exécution de la convention de 1875 pour la transmission à l'étranger des actes de l'état-civil et de l'article 80 du Code civil.

2e DIVISION.

M. SAVARY, chef de division ✪.

1er BUREAU.

MM. Loury, chef de bureau ; Loiseau, sous-chef ; Richard, expéditionnaire.

ATTRIBUTIONS

Bâtiments départementaux. — Constructions, grosses réparations, entretien : Hôtels de la Préfecture et des Sous-Préfectures, Académie, Palais de justice, Prisons, Casernes de gendarmerie, Ecoles normales, Ecole d'agriculture. — Acquisitions. — — Echanges. — Baux à loyer. — Achat et entretien du mobilier. — Assurance contre l'incendie. — Architecte du département.

Casernement de la gendarmerie. — Baux à loyer.

Ecole d'agriculture. — Administration, gestion économique et financière du domaine départemental de La Brosse.

Domaine public et privé de l'État. — Edifices diocésains. — Aliénations et échanges. — Contentieux. — Vente d'objets appartenant à l'Etat. — Domaine forestier. — Bois de l'Etat. — Défrichement des bois des particuliers. — Domaine fluvial. — Iles et îlots. — Concessions et locations. — Vente d'arbres. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Travaux publics et Voirie. — Voies navigables. — Rivières et canaux. — Entretien, améliorations, navigation, flottage. — Ports. — Bacs et bateaux. — Service hydraulique. — Moulins et usines. — Irrigations. — Desséchement de marais. — Drainage — Cours d'eau non navigables ni flottables. — Curages. — Routes nationales. — Chemins de fer d'intérêt général. — Grande voirie : Alignements, antici-

pations, contraventions. — Chemins de fer d'intérêt local et tramways. — Chemins vicinaux et chemins ruraux. — Voiries urbaines. — Plans d'alignement. — Trottoirs, — Contraventions. — Bâtiments menaçant ruines. — Installation de l'électricité dans les villes pour l'éclairage public et particulier. — Personnel du service vicinal. — Personnel des ponts et chaussées et du service de la navigation. — Voitures publiques. — Roulage. — Machines à vapeur. — Mines et carrières. — Etablissements insalubres.

Service départemental. — Procès-verbaux des délibérations du Conseil général et de la Commission départementale. — Impressions et fournitures à la charge du département. — Convocation des membres du Conseil général, des Conseils d'arrondissement et de la Commission départementale. — Tenue des sessions. — Centralisation des affaires à soumettre au Conseil général et à la Commission départementale. — Caisse des retraites des employés départementaux et liquidation des pensions. — Secours aux anciens employés départementaux et à leurs veuves. — Personnel des bureaux de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

2e BUREAU.

MM. Boulot, chef de bureau ; Saint-André, sous-chef ; Reckel, rédacteur, Brot et Pompéani, expéditionnaires.

ATTRIBUTIONS

Administration et contentieux des communes et des établissements de bienfaisance. — Questions diverses relatives à l'administration municipale des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance. — Circonscriptions territoriales. — Octrois. — Abattoirs : personnel, tarifs, règlements. — Tarifs des droits de place aux halles et marchés, de pesage et de mesurage publics. — Cotisations municipales et mandatement des dépenses y afférentes. — Gestion des propriétés immobilières. — Baux à ferme et à loyer. — Acquisitions, aliénations, échanges et partages. — Constructions scolaires et autres travaux communaux. — Actions judiciaires et transactions sur procès. — Expropriations pour cause d'utilité publique. — Dons et legs. — Emprunts, impositions extraordinaires, fixation des dépenses obligatoires, autorisations des dépenses facultatives.

Comptabilité des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Comptes de gestion.

Police municipale. — Règlements locaux.

Culte paroissial. — Cures. — Succursales. — Chapelles. — Fabriques. — Secours aux communes. — Eglises et presbytères. — Cimetières et tarifs pour les concessions. — Dons et legs.

Bois communaux et Établissements publics. — Soumission au régime forestier. — Distraction du régime forestier. — Coupes affouagères. — Reboisements Constructions dans le rayon prohibé. — Concessions de servitudes. — Formation et fusion de triages.

Contributions indirectes.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement. — Répartiteurs. — Cadastre. — Mise en recouvrement des rôles. — Poursuites. — Cotes irrécouvrables. — Amendes et condamnations pécuniaires.

Elections. — Casiers administratifs. — Listes électorales — Sections électorales municipales. — Elections des conseils municipaux, des maires et adjoints. — Elections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement. — Elections législatives et sénatoriales. — Légalisations.

Assistance. — Etablissement départemental d'assistance. — Contrôle du service des enfants assistés et du premier âge. — Exécution de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. — Caisse de secours des incendiés.

Postes et Télégraphes. — Création de bureaux ; Réclamations relatives à l'organisation du service.

3e BUREAU.

MM. Perreau, chef de bureau ; Humbert, rédacteur ; David, expédit.

ATTRIBUTIONS.

Comptabilité générale et départementale. — Comptabilité de tous les

ministères à l'exception de celle du ministère de l'instruction publique.—Mandatement de tous les traitements, à l'exception de ceux des fonctionnaires de l'enseignement. — Mandatement des salaires, retraites, subventions, indemnités, secours et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'État ou du département, liquidées par les bureaux compétents et sur production de pièces justificatives régulièrement établies. — Etablissement du compte départemental, du budget rectificatif et du budget primitif du département. — Impositions départementales extraordinaires et réalisation des emprunts. — Rédaction des situations. — Etats et comptes d'ordonnancements à envoyer aux ministres. — Visa des récépissés. — Chasse. — Pêche. — Louveterie. — Destruction des animaux nuisibles.

M. RADEL, architecte du département.

ARCHIVES.

MM. PORÉE, archiviste du département ; DROT, employé ✿.

Les archives de la Préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de emmes des deux diocèses; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent ; les autres pour les droits de propriété, servitude, etc., sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels. 2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties, telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux public.

HITTIER et LOMBARD, huissiers de salle ; HITTIER, concierge.

SOUS-PRÉFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous-préfectures. Le Préfet remplit les fonctions de Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.

MM. DELFINI, sous-préfet à Avallon ; DOZIER, secrétaire ✿.
A. BUY, sous-préfet à Joigny ✿ ; FOUQUIN, secrétaire.
DE LA SOUCHÈRE, sous-préfet à Sens ; LAUREAU, secrétaire.
LAMBERT-ROCHET, sous-préfet à Tonnerre ✿ ; MANCHET, secrétaire.

INDICATION DES COMMUNES COMPOSANT CHAQUE CANTON.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest). — Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay-près-Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy sur-Yonne.

Courson. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint-Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay. — Beaumont, Chemilly-près-Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-saint-Sulpice, Ormoy, Seignelay, Sougères-sur-Sinotte.
Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Eglény, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.
Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Lucy-le-Bois, Magny, Ménades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot, Thory, Vault-de-Lugny.
Guillon. — Bierry-les-Belles-Fontaines, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny-le-Beuréal, Savigny-en-Terre-Plaine, Sceaux, Thizy, Trévilly, Vassy, Vignes.
L'Isle-sur-le Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.
Quarré-les-Tombes. — Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.
Vezelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St-Moré, St-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint-Benoît, Villiers-sur-Tholon, Volgré.
Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts.
Brienon. — Bellechaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en-Othe, Turny, Venizy.
Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.
Charny. — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.
Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.
Saint-Fargeau. — Fontaines, Levau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin des Champs, Sept-Fonts.
Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle-Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépeaux, Verlin.
Villeneuve-sur-Yonne. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve-sur-Yonne.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre Villeroy.
Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Agnan, Saint-Serotin, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.
Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot Malay-le-Petit, Malay-le-Grand, Noé, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.
Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.
Sergines. — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-s.-Oreuse

Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Clérimois, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc. — Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

Cruzy. — Arthonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dyé, Flogny, La Chapelle Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Molay, Moulins, Nitry, Noyers, Pasilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre. — Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissey, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

POSITION GÉOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT ET DES CINQ PRINCIPALES VILLES.

Le département de l'Yonne est situé entre 0° 30' et 1° 56' de longitude *est* et entre 47° 19' et 48° 22' de latitude *nord.*

VILLES.	LONGITUDE. en degrés.	LONGITUDE. en temps.	LATITUDE septentrionale.	HAUTEUR au dessus du niveau de la mer ou altitude.
Auxerre (cathédrale) .	1° 14' 10" E.	4 m. 57	47° 47' 54"	122 m
Avallon (église) . . .	1° 34' 17" id.	6 17	47° 29' 12"	267 m,7
Joigny (Saint-Jean) .	1° 3' 43" id.	4 15	47° 59' 0"	116 m,7
Sens (cathédrale) . .	0° 56' 49" id.	3 47	48° 11' 54"	76 m,4
Tonnerre (St-Pierre. .	1° 38' 6" id.	6 32	47° 51' 23"	179 m,2

SUPERFICIE.

La superficie du département de l'Yonne est de 7,428 kilomètres 04 h. carrés. Voir la population, page 74 et suivantes.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

NOMS.	QUALIFICATIONS	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE		
Legrand	propriétaire	Auxerre	Auxerre (ouest)
Bienvenu Martin ✱.	député	Paris.	Auxerre (est)
Folliot ✿	maire	Chablis	Chablis
Houdé ✿	docteur	Coulanges-l-Vin.	Coulanges-la Vin.
Dr Collinot ✿	maire	Coulanges-sYon.	Coulanges-s-Yonne
Boudin	maire	Ouaine	Courson
Brillé	propriétaire	Rouvray	Ligny
Lordereau	docteur-médecin	Saint-Florentin	Saint-Florentin
Merlou	député	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur
Boucheron	marchand de bois	Cheny	Seignelay
Ribière ✿	propriétaire	Paris	Toucy
Jeannez	propriétaire	Vermenton	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Degoix ✿.	vétérinaire.	Avallon	Avallon
Gallot	imprimeur	Auxerre	Guillon
Rétif	notaire	Joux-la-Ville	L'Isle-sur-Serein.
Chevillotte ✿	notaire	Quarré-l-Tombes	Quarré-l.-Tombes
Flandin ✱	ancien député	Cure	Vézelay
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Roy ✿	maire.	Aillant	Aillant-s.-Tholon.
Duguyot	vétérinaire	Champignelles	Bléneau
Henri Loup	député.	Bussy-en-Othe	Brienon
Baron Brincard ✱	propriétaire	Paris	Cerisiers
Echard	capitaine retraité	St-Martin-s.-Oue	Charny
Saulnier ✿	avocat	Paris	Joigny
L. David	propriétaire	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau
Roncin	propriétaire	Saint-Julien	St-Julien-du-Sault
Bondoux	juge	Paris	Villen.-sur-Yonne
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
De Raincourt	propriétaire	St-Valérien	Chéroy
Eugéne Petit ✿	médecin	Pont-sur-Yonne	Pont-sur-Yonne.
Landry ✿	ancien maire	Sens	Sens (sud)
De Fontaine ✱	maire	Fontaine-l-Gaill.	Sens (nord)
Chereau ✿	maire	Serbonnes.	Sergines
Javal ✱	médecin	Courgenay	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
Dr Quillot ✱	industriel	Frangey	Ancy-le-Franc
De Tanlay ✱	propriétaire	Tanlay	Cruzy
Laubry fils	médecin	Paris	Flogny
E. Petit ✿	propriétaire	Châtel-Gérard	Noyers
Villejean,	docteur-médecin	Paris	Tonnerre

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Nommee en exécution de la loi des 28 juin, 25 juillet et 10 août 1871.

MM. De Fontaine, président; Ribière, secrétaire; Saulnier, Jeannez, Lécn David, Boucheron

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

NOMS	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers
	ARRONDISSEMENT	D'AUXERRE.	
Bouquigny ✿	publiciste.	Auxerre.	Auxerre (est).
Guyot.	propriétaire.	Appoigny.	Auxerre (ouest).
Gautherin.	docteur-médecin.	Chablis.	Chablis.
Desprez.	adjoint.	Coulanges-la-Vin.	Coul.-la-Vineuse.
André Flor.	Md de bois.	Andryes.	Coul.-sur-Yonne.
Perreau A.	propriétaire.	Courson.	Courson.
Descaves.	commiss. en vins.	Ligny.	Ligny.
Lenoir.	propriétaire.	St-Florentin.	St-Florentin.
Emery.	propriétaire.	Saint-Sauveur	St-Sauveur.
Berthier.	propriétaire.	Mont-St-Sulpice.	Seignelay.
Defrance.	maire.	Toucy.	Toucy.
Baudry.	vétérinaire.	Vermenton.	Vermenton.
	ARRONDISSEMENT	D'AVALLON.	
Corniau.	négociant.	Avallon.	Avallon.
Adine.	négociant.	Avallon.	
Legast.	maire.	Vassy.	Guillon.
Guichard.	maire.	Blacy.	L'Isle.
Jacques.	vétérinaire.	Joux-la-Ville.	
Rostain.	propriétaire	Quarré.	Quarré-l.-Tombes
Picard.	rentier.	Sainte-Magnance.	
Tissier.	propriétaire.	Brosses.	Vézelay.
Guilloux.	propriétaire.	Montillot.	
	ARRONDISSEMENT	DE JOIGNY.	
Vacher.	instituteur.	Fleury.	Aillant.
Jacoutot.	publiciste.	Auxerre.	Bléneau.
Truchy.	médecin.	Brienon.	Brienon.
Voisenat.	notaire.	Fournaudin.	Cerisiers.
Gache.	docteur-médecin	Villefranche.	Charny.
Giraudon.	maire.	Epineau-l-Voves	Joigny.
Prot.	capitaine retraité.	Mézilles.	St-Fargeau
Lassausaie.	instituteur.	Cudot.	St-Julien.
Viault.	vétérinaire.	Villeneuve-s.-Y.	Villen.-sur-Yonne.
	ARRONDISSEMENT	DE SENS.	
Régnier.	propriétaire.	Jouy.	Chéroy.
Louvrier.	propriétaire.	Saint-Sérotin.	Pont-sur-Yonne.
Guillié.	médecin.	Vill.-la-Guyard.	
Chapron.	imprimeur.	Sens.	Sens (nord).
Dupéchez.	propriétaire.	Sens.	
Guichard.	vétérinaire.	Sens.	Sens (sud).
Fijalskowski.	architecte.	Sens.	
Pottemain	maire.	Vinneuf.	Sergines.
Bézine.	sénateur.	Molinons.	Villen.-l'Archev
	ARRONDISSEMENT	DE TONNERRE.	
Paris.	maire.	Lézinnes.	Ancy-le-Franc.
Rabasse	négociant.	Ancy-le Franc.	
Labosse.	maire.	St-Vinnemer.	Cruzy.
Saget.	maire.	Pimelles.	
Millot A.	maire.	Carisey.	Flogny.
Champenois.	maire.	Sormery.	
Langin.	doct.-médecin.	Noyers.	Noyers.
Perreau.	négociant.	Tonnerre.	Tonnerre.
Véron.	propriétaire.	Dannemoine.	

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

Créés en vertu d'un arrêté du chef du Pouvoir exécutif du 18 décembre 1848.

Les préfets et les sous-préfets sont présidents de droit de ces conseils.

Conseil départemental à Auxerre.

MM.
Dionis des Carrières ✱, médecin, Auxerre
L'ingénieur en chef du Dépᵗ, à Auxerre.
Vannereau, docteur-médecin, Auxerre.
Plait, pharmacien, Auxerre.
Rouxel, anc. pharmacien, à St-Georges.
Duché, docteur-médecin, Ouanne.
Crochot, vétérinaire, Auxerre.
Poubeau, propriétaire, Auxerre.
Nodot, médecin à Auxerre.
Pillot, médecin à Auxerre.
Radel, architecte départemental.
Le médecin-major du régiment.
Ythier, ancien maire d'Auxerre.

Conseils d'arrondissements

AVALLON.

Gagniard Edme, doct.-médecin à Avallon.
Renaud et Degoix, vétérinaires à Avallon.
Dardaillon, pharmacien à Avallon.
Roché, docteur-médecin à Châtel-Censoir
Ducrot, docteur-médecin à l'Isle.
François, docteur, à Vézelay.
Gulat, méd. en chef de l'hôp. d'Avallon.

JOIGNY.

Grenet, docteur-médecin à Joigny.
Baudelocque, docteur-médecin à Bassou.
Benoit, pharmacien à Joigny.
Roy, méd.-vétérinaire à Aillant.
Zanote, ancien maire à Joigny.
Viault, vétérinaire à Villen.-s-Yonne.
Pouillot, docteur-médecin à Brienon.
Mayaud, pharmacien à Villeneuve-s-Y.
Pouillot René, docteur-médecin à Joigny.
Saulnier, conseiller général, à Bassou.

SENS.

Quenouille, docteur-médecin à Sens.
L'ingénieur, à Sens.
Moreau, docteur-médecin à Sens.
Petit, docteur-médecin à Pont-sur-Yonne.
Pollet, pharmacien à Sens.
Dumand, vétérinaire à Sens.
De Fontaine, maire, Fontaine-la-Gaill.
Mouchet, docteur-médecin à Sens.
Virally, pharmacien à Sens.
Chardon, maire à Villeneuve-l'Archev.
Le médecin-major de la garnison.

TONNERRE.

Droin, docteur-médecin à Tonnerre.
Marion, pharmacien à Ancy-le-Franc.
Beugnon, docteur-médecin à Flogny.
Bertail, médecin à Ancy-le-Franc.
Marion, docteur-médecin à Tonnerre.
Chotier, docteur-médecin à Noyers.
Dautun, agriculteur à Commissey.
Thierry Henri, vétérinaire à Tonnerre.
Prunier, ex-pharmacien à Tonnerre.
Girardot, agent-voyer d'arrondissement, à Tonnerre.

COMMISSIONS D'INSPECTION DES PHARMACIES.

Les jurys médicaux sont remplacés par une ou plusieurs Commissions de trois membres pris dans les Conseils d'hygiène d'arrondissement, et composés d'un médecin et de deux pharmaciens, ou d'un médecin, d'un pharmacien et d'un chimiste, sous le titre de : ***Commissions d'inspection des Pharmacies.***

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Rouxel, ancien pharcien, Vannereau, médec., Plait, pharmacien à Auxerre.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

MM. Gulat, docteur-méd. à Avallon. Roche, docteur-médecin à Châtel-Censoir, Dardaillon, pharmac. à Avallon

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

MM. Barberousse, pharmacien, à Bléneau, Mayaud, pharmac., à Villen.-s-Y. Baudelocque, docteur-médecin à Bassou.

ARRONDISSEM. DE SENS.

MM. Moreau, médecin, à Sens, Quenouille, médecin-chimiste à Sens, et Pollet, pharm. à Sens.

ARRONDISS DE TONNERRE.

MM. Droin, doct.-médec., Tonnerre ; Prunier, ph., Tonnerre ; Bertail, méd., Ancy-le-Franc.

Aux termes de la loi du 21 germinal an XI, une visite générale des officines des pharmacies et des magasins des épiciers et droguistes a lieu annuellement. L'époque en est fixée par le Préfet.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE.

COMMISSION CHARGÉE DE VÉRIFIER LES MÉMOIRES DES MÉDECINS ET PHARMACIENS.

M. le Préfet, président ; MM. Cheveau, vice-président du Conseil de préfecture ; Eugène Petit, conseiller général ; Quillot, conseiller général ; Dionis des Carrières ; Droin, de Tonnerre ; Quenouille, de Sens ; Roché, de Toucy ; Truchy, de Brienon ; Defrance, pharmacien ; Lavielle, pharmacien ; Plait, pharmacien ; Rouxel, ancien pharmacien ; Poubeau, ancien pharmacien ; Lencement, sous-inspecteur

des enfants assistés; Legrand, conseiller général; Richard, ancien conseiller général; Savary, chef de division à la Préfecture.

PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE.

Loi du 23 décembre 1874.

Tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. (Art. 1er de la loi).

Cette surveillance est confiée dans le département de la Seine au préfet de police, et dans les autres départements aux préfets.

Ces fonctionnaires sont assistés d'un comité ayant pour mission d'étudier et de proposer les mesures à prendre, et composé comme il suit :

Deux membres du Conseil général désignés par ce Conseil;

Dans le département de la Seine, le directeur de l'assistance publique, et dans les autres départements, l'inspecteur du service des enfants assistés, et six autres membres qui sont nommés par le Préfet. (Art. 2 de ladite loi).

Une Commission locale de surveillance est instituée dans toute commune où il existe au moins cinq enfants d'un jour à deux ans placés en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, hors du domicile de leurs parents; la commission comprend nécessairement deux mères de famille. (Arrêté préfectoral du 27 janvier 1878. — Art. 2 du règlement d'administration publique du 27 février 1877.

Dans les communes où il n'a pas été institué de commission locale, le maire exerce les pouvoirs conférés à ces Commissions. (Art. 7 du règlement).

Des médecins inspecteurs, institués conformément à l'article 5 de la loi, sont chargés de visiter les enfants placés en nourrice, en sevrage ou en garde dans leurs circonscriptions. (Art. 9 du règlement).

Membres du Comité départemental.

MM. Collinot, sénateur; le Dr Dionis des Carrières, membre du Conseil d'hygiène et de salubrité du département; Guimard; Lencement, inspecteur du service des enfants assistés; Richard, adjoint au maire; Droin, médecin en chef de l'hospice; Legrand, conseiller général; Marchal, conseiller municipal; Barrey, avocat.

Médecins-Inspecteurs. (1).

M. Vannereau. — Augy, * Auxerre, Venoy.

M. Chollet. — * Chevannes, Saint-Georges, Vallan, Villefargeau.

M. Mocquot. — * Appoigny, Branches, Charbuy, Chemilly-près-Seignelay, Gurgy, Monéteau, Perrigny-près-Auxerre.

M. Tacussel. — Beines, * Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Fontenay-près-Chablis, Fyé, Milly, Poinchy.

M. Houdé. — * Coulanges-la-Vineuse, Gy-l'Evêque, Escolives, Jussy, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

M. Collinot. — Andryes, * Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny, Lucy-sur-Yonne.

M. Marmier. — Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, * Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne, Sery, Trucy-sur-Yonne.

M. Tournier. — Druyes, * Etais, Lainsecq, Sainpuits, Sougères-en-Puisaye.

M. Néis. — Chastenay, Coulangeron, Fontenailles, Lain, Merry-Sec, * Ouanne, Sementron, Taingy.

M. Leroux. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, * Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Montigny, Pontigny, Varennes, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

M. Lordereau. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourseaux, * Saint-Florentin, Vergigny.

M. Bossu. — Moutiers, Perreuse, Sainte-Colombe, Saints-en-Puisaye, * Saint-Sauveur, Thury, Treigny.

M. Tassin. — Diges, Escamps, Fontenoy, Lalande, * Leugny, Levis, Moulins-s-Ouan.

M. Forestier. — Chenv, Chichy, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, * Seignelay, Sougères-sur-Sinotte.

(1) Les astériques indiquent les communes où résident les médecins-inspecteurs.

M. Callas. — Bazarnes, * Cravant, Prégilbert, Ste-Pallaye.
M. Durand. — Champs, Chitry, Courgis, Irancy, Préhy, * Saint-Bris, Saint-Cyr-les-Colons, Quennes. Vaux.
M. Desvignes. — Beauvoir, * Eglény, Lindry, Pourrain.
M. Barbier. — Dracy, Fontaines, Parly, * Toucy.
M. Grégoire. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bessy, Essert, Lucy-sur-Cure, Sacy, * Vermenton.
M. Pigeonnat, à Héry. — Rouvray, Venouse.
M. Ferrand. — Charentenay, * Courson, Migé, Molesmes, Mouffy.
M. X ...... — Annéot, * Avallon, Etaules, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Le Vault-de-Lugny.
M. Girard. — Cisery les-Grands-Ormes, * Guillon, Santigny, Sauvigny-le-Beuréal. Trévilly, Cussy-les-Forges, Savigny, Sceaux, Saint-André en-Terre-Plaine.
M. Piard à Rouvray. — St-André, Ste-Magnance, Bussières, Beauvilliers.
M. Mascarel, à Santigny. — Bierry-les-belles Fontaines, * Santigny, Pisy, Sceaux, Vassy-sous-Pisy, Vignes.
M. Ducrot. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux-la-Ville, * L'Isle-sur-Serein, Massangis, Marmeaux, Montréal, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy, Thizy.
M. Mathieu. — * Quarré-les-Tombes, Saint Brancher, Saint-Léger.
M. François. — Asquins, Blannay. Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près-Vézelay, Givry, Ménades, Pierre-Perthuis, Saint-Moré, Saint-Père, Tharoiseau, * Vézelay, Voutenay.
M. Roché. — Asnières, Bois-d'Arcy, Brosses, Chamoux, * Châtel-Censoir, Lichères. Montillot.
M. Breuillard, à Avallon. — Annay-la-Côte, Chastellux, Domecy-sur-le-Vault, Girolles. Island, Lucy-le-Bois, Magny, Sermizelles, Tharot, Thory, Saint-Germain-des-Champs.
M. Gache. — Cudot, Prunoy, Dicy, Villefranche.
M. Lesueur. — * Aillant, Chassy, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouailles, Senan, Villiers sur-Tholon, Volgré.
M. Lepelletier. — * Fleury, Guerchy, Laduz, Poilly-sur-Tholon.
M. Momon. — Granchamp, La Villotte, Merry-la-Vallée, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, * Villiers-Saint-Benoit.
M. Legendre. — * Bléneau, Saint-Privé.
M. Guyard, à Bléneau. — Champcevrais, Rogny.
M. Gauchet. — * Champignelles, Louesme, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts.
M. Truchy. — Bellechaume, Bligny-en-Othe, * Brienon-l'Archevêque, Bussy en-Othe, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en-Othe.
M. Latteux d'Espagne. — * Chailley, Turny, Venisy.
M. Fort. — * Cerisiers, Cérilly, Dillo, Pont-sur-Vanne, Vaudeurs, Villechétive, Vaumort, Vareilles, Villiers-Louis, Theil.
M. Rocher. — Champbeugle, * Charny, Chêne-Arnoult, Fontenouilles, La Mothe-aux-Aulnaies.
M. Michalski jeune, à Charny. — Malicorne, Marchais-Beton, St-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne.
M. Franchis. — Chevillon, * La Ferté-Loupière, Les Ormes, Perreux, Sommecaise, Saint-Romain-le-Preux, Sépeaux.
M. Grenet. — Brion, * Cézy, Champvallon, Chamvres, Joigny, Laroche-Saint-Cydroine, Looze, Migennes, St-Aubin sur-Yonne, Paroy-sur-Tholon, Villecien.
M. Beaudelocque. — * Bassou, Beaumont, Bonnard, Champlay, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Neuilly, Villemer.
M. Chamozzi. — Béon, La Celle-Saint-Cyr, Précy, * St-Julien-du Sault, St-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Verlin, Villevallier.
M. Grossier. — Lavau, * Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs.
M. Boyer, à Saint-Fargeau. — Mézilles, Ronchères, Septfonds.
M. Duran, à Villeneuve-sur-Yonne. — Bussy-le-Repos, Chaumot, Piffonds, Rousson.
M. Toupance. — * Dixmont, Les Bordes.
M. Esmenard. — Armeau, Marsangis, Passy, Véron, * Villeneuve-sur-Yonne.
M. Fournier. — * Arces, Bœurs-en-Othe, Fournaudin.

M. Boullé. — Courtoin, Fouchères, La Belliole, * Saint-Valérien, Subligny, Villeneuve-la-Dondagre, Villebougis, Villeroy, Brannay.
M. Bonet. — * Chéroy, Dollot, Jouy, Montacher, Vallery, Villegardin.
M. Petit, à Pont-sur-Yonne. — Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery.
M. Guillié. — Chaumont, Saint-Aignan, Villeblevin, * Villeneuve-la-Guyard, Villethierry, Vinneuf.
M. Challe. — * Pont-sur-Yonne, Saint-Sérotin, Serbonnes, Villemanoche, Villenavotte, Villeperrot, Champigny.
M. Réné Moreau.— Fontaine-la-Gaillarde, Mâlay-le-Petit, Maillot, Malay-le-Graap, Noé, Rosoy, Saligny, * Sens (nord).
M. Larcena, à Sens. — Collemiers, Etigny, Gron, Paron.
M. Quenouille. — Courtois, Nailly, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Clément, * Sens (sud), Soucy.
M. Guillié.— * Villeneuve-la Guyard, Vinneuf, Villethierry, Chaumont, St-Agnan.
M. Salvy. — Compigny, Courceaux, Pailly, Plessis-du-Mée, Plessis-Saint-Jean, * Sergines, Vertilly.
M. Courtois. — Fleurigny, Grange-le-Bocage, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Sognes, * Thorigny.
M. Boyer. — Cornant, * Egriselles-le-Bocage.
M. Mathieu. — Bagneaux, Chigy, Coulours, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, Les Siéges, Molinons, * Villeneuve-l'Archevêque, Les Clérimois.
M. Moret. — * Courlon, Serbonnes.
M. Berty. — * Domats.
M. Charmoy, à Courtenay (Loiret). — Savigny, Vernoy.
M. Bertail. — * Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cusy, Fulvy, Gigny, Gland, Jully, Lézinnes, Pacy-sur-Armançon, Sambourg, Sennevoy-l.-Bas, Sennevoy-l.-Haut, Stigny, Villiers-l.-Hauts, Vireaux, Etivey.
M. Viardot. — Aisy, Cry, Nuits, Perrigny-sur-Armançon, * Ravières.
M. Prot. — Arthonnay, Baon, * Cruzy, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichey, Villon.
M. Mouton. — Commissey, Saint-Martin, Saint Vinnemer, * Tanlay.
M. Beugnon. — Bernouil, Carisey, Dyé, * Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Percey, Roffey, Tronchoy, Villiers-Vineux.
M. Cornu. — Beugnon, Butteaux, Lasson, * Neuvy-Saut., Sormery, Soumaintrain.
M. Chotier Emile. — Aigremont, Annay-sur-Serein, Censy, Châtel-Gérard, Fresnes, * Noyers, Poilly-sur-Serein, Pasilly, Sainte-Vertu, Sarry.
M. Droin. — Béru, Chenev, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fléys, Junay, Molosmes, Serrigny, Tissey, * Tonnerre, Vézannes, Vézinnes, Viviers, Yrouerre.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES DES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENTS

VILLE D'AUXERRE.

MM. Surugue, maire ; Richard et Rouillé, adjoints.

Membres du Conseil municipal.

MM. Cuffaut, Bertrand, Richard, Babin, Ribain, Dubédat, Marchal, Guimard, Guignier, Bertrand, Bénard, Pelletier, Morisset, Leblond, Darlot, Potin, Pier-Darlot, Bonnot, Ahû Emile, Ribière, Rouillé, Collinet, Surugue, Lesire Raoul, Backmann, Monneret Alfred, N.....

MM. Charles Joly, recev. municipal ; Fijalkowski, architecte-voyer, conducteur des travaux communaux ; Seibert, inspecteur du service de l'éclairage, des eaux et des marchés.

Personnel de la Mairie : MM. Soliveau, secrétaire en chef ; N....., chargé de la comptabilité ; Darlot, expéditionnaire ; Edmond, chef du bureau de l'état civil ; Thiolas, chef du bureau militaire, des contributions et des élections ; Guenot, garçon de bureau ; Letors, concierge.

Police administrative, municipale et judiciaire : MM. Fourneux, commissaire-ordonnateur des pompes funèbres ; Palliet, commissaire de police ; agents de police : Lehmann, brigadier, Beaufils, Filot, Thélémaque, Debaix (le bureau de police est ouvert au public, *tous les jours*, depuis 8 heures du matin jusqu'à

9 heures du soir); gardes champêtres : Massé, brigadier, Decouenne, Ring, Mouzet, Charrier, Maillard.

Abattoir public : MM. Bouvret, inspecteur; Chasseigne, receveur; Crochot, Terrain, vétérinaires experts; Boivin, concierge.

Sapeurs-pompiers : MM. Guibert, capitaine; Guignier, lieutenant; Ahu Louis, sous-lieutenant. — Tambour de ville : M. Roy.

CONSEIL DES RÉPARTITEURS.

RÉPARTITEURS TITULAIRES.

MM Babin Victor, conseiller municipal, Bouquigny Fernand, Pinard Paul.

MM. Petitjean Philéas, à Quennes; Hubert Louis, à Montallery, propriét. forains.

RÉPARTITEURS SUPPLÉANTS.

MM. Petit Louis, Denizot Georges et Challon Pierre, propriétaires domiciliés.

MM. Fèvre, ancien maire de St-Georges; Fèvre, maire de Perrigny, propriétaires.

VILLE D'AVALLON

MM. Billardon, maire; Verrier et Hainault, adjoints.

Membres du Conseil municipal.

MM. Verrier, Barhan, Corniau, Bouché, Gulat, Bougault, Charpentier, Degoix, Hainault, Robin, Odobé, Bernard, Gagniard, Bouin François, Nolin, Dubois, Colas, Bertent, Bouin Dardaillon, Richard, Billardon.

MM. Jouanique, recev. municipal; N. ..., commiss. de police; Prevost, architecte-voyer; Adine, secrétaire de la mairie.

VILLE DE JOIGNY.

MM. Besnard, maire; Feneux et Chat, adjoints.

Membres du Conseil municipal.

MM. Feneux, Besnard, Coquard, Durné, Poisson, Baillet-Renon, Baillet-Gauthier, Rozay, Thury, Defosse, Bailliot, Néault, Chat, Protat, Barbier, Rétif, Lajoie, Chandellier, Dumont, Dupuis-Perrier, Collomb, Gros.

MM. Rousseau, receveur municipal; Coquet, secrétaire de la mairie; Devanture, commissaire de police; Lajoie, architec.-voyer; Deffaux, commissaire-priseur.

VILLE DE SENS

MM. Cornet Lucien, maire; Bertrand A. et Poulain I., adjoints.

Membres du Conseil municipal.

MM. Chapron, Cravoisier, Bailly, Luce, Dupéchez, Gaujard, Courtin, Mal·uile, Moreau, Brullé, Gonthier, Durand, Fromont, Clément, Blondet, Vérot, Cleuvnat, Cornet, Blanchard, Frémy, Giguet, Bouyer, Bourgoin, Chevillon, Causeret.

MM. Crou, receveur municipal; Bertrand, secrétaire de la mairie; Bayonne, commissaire de police; Thibord, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE

MM. Jacob, maire; Méchin et Caussard, adjoints.

Membres du Conseil municipal.

MM. Nicolle, Beau, Prunier, Jacob, Diard, Méchin, Hugot, Moine, Jantet, Caussard, Legoux, Tacail, Moreau, Portier, Munier, N...., Malaquin, Fity, Cocagne, Elie, Enfer, Hardy, Lenoble.

MM. Durieux, receveur municipal; Carré, secrétaire de la mairie; N....., architecte; Pelletier, voyer municipal.

ASILE DÉPARTEMENTAL DES ALIÉNÉS.

Commission de surveillance.

MM. Folliot, conseiller général, président ; Fougerol, vice-président; Amand, ancien avoué; Bertin, avoué, administrateur provisoire des biens des aliénés non-interdits; Rouillé, secrétaire.

Administration et Service médical.

Directeur, médecin en chef : MM. Journiac, docteur en médecine; médecin-adjoint : Toy, docteur en médecine ; interne en médecine : Lahaussois; pharmacien, Beaugonin ; receveur-économe : Savary ; secrétaire : Gabiot ; commis de direction : Hitier ; surveillant en chef : Serré; surveillante en chef : Mme veuve Larible ; 1er commis d'économat : Thumereau ; aide comptable : Massé; garde-magasin : Viault.

HOSPICES COMMUNAUX.

L'organisation et l'administration des Hospices ont été réglées par les lois de 1851 et de 1879.— Les commissions administratives sont composeés de 6 membres, dont deux nommés par le conseil municipal et quatre nommés par le Préfet, non compris le Maire, président de droit.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

AUXERRE. — MM. le Maire, président ; Richard, Chavard, Ahü, Boivin, Lanier et Marchal, administrateurs ; N......, receveur ; Brisedoux, secrétaire ; Charrier, économe ; Droin, médecin ; Dionis des Carrières ✻, Vannereau, chirurgien ; Nodot, médecin du bureau d'admission et de consultations gratuites ; N ...., pharmacien ; Dondenne, architecte ; Mme Merle, surveillante générale.

AVALLON. — MM. Gagniard, Nolin, Degoix, Lélu, Bouché J., Verrier, administrateurs ; Boidot, secrétaire ; Jouanique, receveur.

JOIGNY.— Pouillot, Dreux, Chailley, Neveux, Zanote, Baillet-Gauthier, administ. ; Wasse, secrétaire-économe ; Dedienne, receveur.

SENS. — Fijalkowski, Bertrand, Malluile, Bissey, Dupêchez, Millard : administrateurs ; Polini, secrétaire-économe ; Moreau, receveur ; Tantôt, architecte.

TONNERRE. — Prunier, Méchin, Morel, Caillot, Diard, Beau, administrateurs ; Lechien, économe ; Durieux, receveur.

CHABLIS. — Deschamps, Gérard, Cailly. Aufray, Picq-Bonnet, Pic Charles.

COURSON. — Bouillié, Bertheau, Couillaux, Dufour, Rouget, Laville.

CRAVANT. — Gagner, Diversin, Abias, Reeb, Varet J., Bessy.

ST-FLORENTIN. — Deligne, Bataillon Jules, Robin, Lenoir, Étury, Darley.

VERMENTON. — Martin A., Rimbert, Galette, Fauvin, Boudard, Lebeau L.

VÉZELAY. — Roubier, Lachaume, Massé, Marceau, Gross, Sommet.

BRIENON. — Pain, notaire, Thierry Toussaint, Putois, Lignot, Clérin, Denis.

SAINT-FARGEAU. — David Emile, David Léon, Ballut Th., Dr Masson, Lesire, Commergnat.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT. — Vincent, Roux, Grégoire, Gillet, Roudault, Bossuat.

VILLENEUVE-SUR-YONNE. — Bondoux, Rapin Constant, Plain, Viault, Rancelin, Colonel Henriot.

NOYERS. — Langin L.-P., Maison, Dr Thierry, Cirbeau, Musey E., Heurley Pierre.

PONT-SUR-YONNE. — Barjot, Montassier, Rouif, Robinet. Consolat et Préau.

COMITÉS CONSULTATIFS DES HOSPICES

ARRONDISSEMSENT D'AUXERRE. — MM. Amand, Hérold, Legrand.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON. — MM. Prudot, Houdaille, N...

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY. — MM. Saulnier, Besnard, N. ..

ARRONDISSEMENT DE SENS. — MM. Gérard, Tonnellier et Barjot.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE. — MM. Denis, Jacquemin, Fontaine.

COMITÉS DE PATRONAGE DES APPRENTIS ET DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. l'ingénieur en chef, à Auxerre; Dondenne, architecte départemental; Richard, ancien conseiller général, à Auxerre; Ythier, ancien maire; Fougerol, ingénieur civil.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM. l'Inspecteur primaire; Gaze, maire d'Angely; Gadret, architecte à Avallon; Gagniard, docteur-médecin; Houdaille, ancien député; Barban, adjoint.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM. Besnard, avoué, maire, à Joigny; Giraudon, conseiller d'arrondissement, à Epineau-les-Voves; Durné, conseiller municipal, à Joigny; Grenet, docteur-médecin; Fouillot, docteur-médecin; Zanote, ancien maire; Neveu, ancien adjoint.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

MM. Quenouille, docteur-médecin, à Sens; Dupêcher, vice-président du Conseil d'arrondissement, à Sens; Gaujard, conseiller municipal, à Sens; Moreau, docteur-médecin; Virally, pharmacien.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM. N... ; Rigolet-Diard Louis, constructeur-mécanicien, à Tonnerre; N.....; Perruchon, architecte; Dioin, docteur-médecin; Beauvais, distillateur.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

M. Chabaneix, inspecteur du service pour le département; Lencement, sous-inspecteur; Olive, chef de bureau; Treillé, sous-chef et Armand, rédacteur.

Bureau d'admission.

AUXERRE. — MM. le Secrétaire général de la Préfecture, président; le Procureur de la République ou son représentant, vice-président; Legrand, maire, membre de la commission de l'Hospice; Chambard père, membre du bureau de bienfaisance; Richard, conseiller municipal; Olive, secrétaire.

Ce bureau propose les admissions pour tout le département.

L'Inspecteur départemental des enfants assistés a entrée et voix délibérative dans ce bureau. Il peut se faire suppléer par le Sous-Inspecteur.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS DE LA SEINE

MM. Roux, directeur; N...., commis, à Ouanne. — Mlle Doré, surveillante à Auxerre.

Médecins attachés au service : MM. N....., à Auxerre. — Duché, à Ouanne. — Tournier, à Étais. — N..., à Vermenton. — N..., à Mailly-la-Ville. — Bossu, à Saint-Sauveur. — Houdé, à Coulanges-la-Vineuse.

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

M. N...., à Melun, directeur des prisons de l'Yonne.

AUXERRE. — MM. Billon, gardien chef; Vignon, Lombard, gardiens ordinaires Carré, gardien-portier; Mme Billon, surveillante. — MM. Thirot, aumônier Nodot, médecin.

AVALLON. — M. Crozier, gardien chef; Blandin, gardien ordinaire.
JOIGNY. — MM. Oddou, gardien chef; Vignal, gardien ordinaire.
SENS. — MM. Boudot, gardien chef; Allemand, gardien ordinaire.
TONNERRE. — M. Didier, gardien chef; Bernard, gardien ordinaire.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS

Créées par ordonnances des 9 avril 1819 et 25 juin 1823.

Auxerre : MM. le Préfet, président; le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire d'Auxerre, Richard, adjoint au maire, Marchal, conseiller municipal, Ribain, avocat, conseiller municipal, Taillefer, officier supérieur en retraite, Rousseau, architecte.

Avallon : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire d'Avallon, Verrier, conseiller municipal, Degoix, conseiller général, Barrey, avocat, Dardaillon, pharmacien.

Joigny : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le procureur de la République; le Maire de Joigny; Saulnier, conseiller général, avocat à la Cour d'appel; Neveux; Burnet, inspecteur primaire; Giraudon, conseiller d'arrondissement, Chailley, banquier; Mathieu Emmanuel, directeur des prisons en retraite; Perrin Arthur, propriétaire.

Sens : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire de Sens; Dupêchez et Fijalkowski, conseillers d'arrondissement, Gérard, avoué, docteur Moreau.

Tonnerre : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire de Tonnerre, Laratte Camille, propriétaire, Rousset Auguste, propriétaire, Beau Victor, propriétaire, Prunier Henri, ancien pharmacien, Roy-Gallois, propriétaire.

COMMUNES DE L'YONNE.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Avec la superficie, le revenu foncier, les distances judiciaires en kilomètres, le nom du canton et du bureau de poste.

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Accolay	927	24204	Vermenton	Vermenton	2	23	23
Aigremont	680	4701	Chablis	Poilly-s-Serein.	14	30	30
Aillant	1820	33899	Aillant	Aillant	»	13	21
Aisy	1797	38184	Ancy-le-Franc	Aisy	16	34	58
Ancy-le-Franc	1470	63505	Id.	Ancy-le-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre	2165	35103	Id.	Lézinnes.	6	14	49
Andryes	2279	29417	Coul.-sur.-Y.	Andryes.	6	37	37
Angely	862	22751	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	3	12	52
Annay-la-Côte	1292	37690	Avallon	Avallon	6	6	45
Annay-s-Serein	2700	25239	Noyers	Annay-s-Serein	5	16	35
Annéot	613	18139	Avallon	Avallon	4	4	50
Annoux	897	8943	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	6	21	52
Appoigny	2008	85731	Auxerre	Appoigny	10	10	10
Arces	2394	19594	Cerisiers	Arces	10	30	35
Arcy-sur-Cure	2632	34724	Vermenton	Arcy-sur-Cure	7	32	32
Argentenay	507	15769	Ancy-le-Franc	Lézinnes.	8	13	48
Argenteuil	3046	67958	Id.	Ancy-le-Franc	6	16	60
Armeau	1017	16800	Villen.-s-Yonne	Villen.-s-Yonne	5	15	38
Arthonnay	2550	15515	Cruzy	Arthonnay	10	25	60
Asnières	1795	20542	Vézelay	Vézelay	10	25	45
Asquins	2183	24283	Id.	Id.	2	16	48
Athie	490	10451	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	6	9	51
Augy	505	16678	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre	4494	578967	Id.	Id.	»	»	»
Avallon	2675	113831	Avallon	Avallon	»	»	52
Avrolles	1695	76229	St-Florentin	St-Florentin	4	29	29
Bagneaux	1623	22181	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.	3	27	58
Baon	857	7217	Cruzy	Tanlay	8	13	48
Bassou	409	11786	Joigny	Bassou	12	12	16
Bazarnes	1939	25678	Vermenton	Cravant	9	20	20
Beaumont	655	16186	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers	621	6820	Quarré	Quarré	8	17	65
Beauvoir	672	10725	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beines	2157	17695	Chablis	Chablis	7	13	13
Bellechaume	2452	32491	Brienon	Brienon	6	24	29
Béon	1540	21618	Joigny	Cézy	6	6	3[illegible]
Bernouil	456	4652	Flogny	Flogny	8	12	35
Béru	516	5190	Tonnerre	Tonnerre	11	11	29
Bessy	1053	15201	Vermenton	Arcy-sur-Cure	5	29	29
Beugnon	770	17051	Flogny	Neuvy	13	28	37
Bierry-les-belles-Font.	2678	31829	Guillon	Aisy	14	27	59
Blacy	884	7168	L'Isle-sur-le-S.	Thisy.	4	18	55
Blannay	726	7144	Vézelay	Sermizelles	8	11	42
Bleigny-le-Carreau	1029	13604	Ligny	Ligny	11	11	11
Bléneau	3943	53693	Bléneau	Bléneau	»	54	56

Ce tableau est conforme, quant aux distances, à celui dressé par le Préfet de l'Yonne, le 6 septembre 1861, en exécution de l'art. 93 du règlement du 18 juin 1818.

La superficie est relevée sur le travail statistique dressé par le Ministère de l'Intérieur en 1879.

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Bligny-en-Othe	563	13450	Brienon	Brienon	3	21	27
Bœurs	2230	9989	Cerisiers	Bœurs	27	43	46
Bois-d'Arcy	348	9394	Vermenton	Brosses.	17	35	35
Bonnard	401	8484	Joigny	Bassou	13	13	16
Bouilly	60[illegible]	19309	St-Florentin	St.-Florentin	8	23	23
Branches	1098	18964	Aillant	Guerchy	11	17	15
Brannay	1081	13293	Chéroy	Pont-s.-Yonne	10	15	73
Brienon	2023	127311	Brienon	Brienon	»	18	23
Brion	1650	27485	Joigny	Laroche.	7	7	34
Brosses	1970	35133	Vézelay	Brosses.	12	23	34
Bussières	1162	13918	Quarré-l.-T.	Cussy-l.-Forges	10	17	68
Bussy en-Othe	5649	97154	Brienon	Bussy-en-Othe	11	15	29
Bussy-le-Repos	2379	25671	Villen.-s-Y nne	Villen.-s-Yonne	6	23	49
Butteaux	755	18391	Flogny	Flogny	7	22	31
Carisey	1129	21385	Id.	Flogny	4	15	28
Censy	486	3813	Noyers	Noyers	4	24	41
Cérilly	729	6557	Cerisiers	Arces.	14	38	49
Cerisiers	2577	21679	Cerisiers	Cerisiers.	»	20	20
Cézy	1603	49714	Joigny	Cézy	6	6	33
Chablis	2133	13040	Chablis	Chablis	»	22	44
Chailley	1125	21191	Brienon	Chailley	15	32	38
Chamoux	694	8581	Vézelay	Vézelay	8	23	49
Champbeugle	728	5686	Charny	Charny	5	32	54
Champcevrais	3272	24099	Bléneau	Bléneau	5	47	56
Champignelles	4292	39091	Id.	Champignelles	15	37	46
Champigny	2088	87050	Pont-sur-Y.	Champigny	7	19	75
Champlay	2108	36764	Joigny	Joigny	7	7	21
Champlost	2293	71459	Brienon	Brienon	7	25	30
Champs	439	15025	Auxerre	Champs	10	10	10
Champvallon	683	12095	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	22120	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2340	55300	Auxerre	Charbuy	10	10	10
Charentenay	1464	19296	Coul.-la-Vin.	Migé	8	20	20
Charmoy	698	16369	Joigny	Bassou	9	9	19
Charny	1762	31842	Charny	Charny	»	27	48
Chassignelles	1300	38115	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	3	21	56
Chassy	1645	21801	Aillant	Aillant	3	15	20
Chastellux	1055	8471	Quarré	Chastellux	12	13	65
Chastenay	904	11351	Courson	Ouaine	14	24	24
Châtel-Censoir	2463	40106	Vézelay	Ch.-Censoir	16	28	38
Châtel-Gérard	3066	13109	Noyers	Châtel-Gérard	12	33	51
Chaumont	864	29106	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	9	21	79
Chaumot	1486	24037	Villen.-s-Yonne	Villen.-s-Yonne	7	24	51
Chemilly p. Seig.	572	13021	Seignelay	Seignelay	3	12	12
Chemilly-s.-Serein	1300	9878	Chablis	Chichée	7	28	28
Chêne-Arnoult	911	9981	Charny	Charny	3	30	52
Cheney	595	8086	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Cheny	972	23324	Seignelay	Cheny	9	19	19
Chéroy	1052	24437	Chéroy	Chéroy	»	24	81
Chéu	748	27361	St-Florentin	St-Florentin	6	27	27
Chevannes	2350	82127	Auxerre	Chevannes	8	8	8
Chevillon	1306	16345	Charny	Prunoy	8	19	40
Chichée	1878	33510	Chablis	Chichée	4	24	24
Chichery	678	16674	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	232	4203	Seignelay	Mont-St-Sulpice	9	18	18
Chigy	1554	20274	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.		17	15

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l
Chitry	1520	15480	Chablis	Saint-Bris	13	14	14
Cisery	469	19056	Guillon	Guillon	3	13	63
Civry	1630	15274	L'Isle-sur-Ser.	L'Isle	2	17	51
Collan	1316	10049	Tonnerre	Tonnerre	10	10	29
Collemiers	1071	11387	Sens	Sens	8	8	61
Commissey	1304	15469	Cruzy	Tanlay	13	7	42
Compigny	778	14390	Sergines	Sergines	3	22	79
Cornant	506	5653	Sens	Egriselles-le-B.	13	13	71
Coulangeron	853	7622	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	9	17	17
Coulanges-la-Vin.	1059	35457	Coulanges-la-V.	Coul.-la-Vin.	»	13	15
Coulanges-sur-Y.	1058	21978	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	»	33	33
Coulours	1739	12627	Cerisiers	Cerisiers	10	34	45
Courceaux	975	21937	Sergines	Sergines	12	27	85
Courgenay	2989	30668	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.	8	28	61
Courgy	1004	9397	Chablis	Chablis	6	19	19
Courlon	1673	38770	Sergines	Courlon	8	20	78
Courson	3419	36164	Courson	Courson	»	23	23
Courtoin	606	12628	Chéroy	St-Valérien	14	17	75
Courtois	429	9497	Sens	Sens	4	4	62
Coutarnoux	868	14657	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-s.-le-S.	4	19	48
Crain	989	6828	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	1	34	34
Cravant	2254	39859	Vermenton	Cravant	5	19	19
Cruzy	5935	47247	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32711	Ancy-le-Franc	Nuits	13	31	68
Cudot	1871	30061	Saint-Julien	St-Martin-d'Or.	12	22	49
Cussy-les-Forges	1362	34693	Guillon	Cussy-les-F.	7	10	58
Cusy	493	24063	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	1	19	54
Cuy	691	27524	Pont-sur-Yon.	Pont	7	8	66
Dannemoine	1029	14637	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	13180	Charny	Villefranch-st P	8	24	46
Diges	3590	47011	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2683	Cerisiers	Arces.	7	19	39
Dissangis	733	16757	L'Isle-sur-le-S	L'Isle	2	17	49
Dixmont	4218	39038	Villen.-s-Yonne	Dixmont.	10	15	42
Dollot	1528	26045	Chéroy	Chéroy	6	19	76
Domats	2416	53883	Id.	St-Valérien	12	20	66
Domecy-s.-Cure	2057	22972	Vézelay	Domecy-s-Cure	9	16	57
Domecy-s.-le-V.	621	8158	Avallon	Sermizelles	10	10	45
Dracy	2196	23187	Toucy	Toucy.	4	28	28
Druyes	3947	29961	Courson	Druyes.	11	32	32
Dyé	1700	15637	Flogny	Flogny.	7	13	30
Egléný	802	10970	Toucy	St-Aubin-Ch.-N.	12	17	17
Egriselles-le-Boc.	2369	21599	Sens	Egriselles-le-B.	16	16	55
Epineau-les-Voves	704	13012	Joigny	Laroche	8	8	20
Epineuil	621	18389	Tonnerre	Tonnerre	3	3	38
Escamps	2222	36699	Coulanges-la-V.	Chevannes	12	11	11
Escolives	751	20268	Coulanges-la-V.	Champs	3	10	10
Esnon	1205	30637	Brienon	Brienon	3	15	26
Essert	539	8801	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4479	22264	Coulange-s.-Y.	Etais.	17	45	45
Etaules	889	16210	Avallon	Avallon	4	4	47
Etigny	686	12456	Sens	Véron	9	9	54
Etivey	2803	18704	Noyers	Etivey	12	32	50
Evry	454	19836	Pont-sur-Yonn.	Pont	6	9	67
Festigny	556	10063	Coul.-sur-Yon.	Coul.-sur-Y.	3	31	31
Flacy	1250	20798	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.	4	27	59

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l
Fleurigny	1628	21163	Sergines	Thorigny	13	14	70
Fleury	1506	29746	Aillant	Fleury	10	17	14
Fléy	817	10280	Tonnerre	Chablis	11	11	25
Flogny	1266	24228	Flogny	Flogny	»	15	30
Foissy	2458	36417	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.	5	19	60
Foissy-les-Vézelay	553	6669	Vézelay	Vézelay	5	16	54
Fontaine la-Gail.	1061	8270	Sens.	Sens	8	8	66
Fontaines	2156	27656	Saint-Fargeau	Toucy	18	36	30
Fontenailles	276	3158	Courson	Courson	5	22	22
Fontenay p. Chab.	505	3854	Chablis	Chablis	6	26	26
Fontenay p. Véz.	1548	12324	Vézelay	Vézelay	8	19	57
Fontenay-s.-Four.	1231	12080	Coulanges-s-Y.	Mailly-le-Chât.	15	24	24
Fontenouilles	1646	14224	Charny	Charny	4	31	53
Fontenoy	1590	19493	Saint-Sauveur	Fontenoy	9	28	28
Fouchères	1472	21532	Chéroy	St-Valérien	12	13	71
Fournaudin	917	4694	Cerisiers	Arces	18	42	48
Fouronnes	1779	15265	Courson	Courson	5	24	24
Fresnes	497	5041	Noyers	Annay-s-Serein	8	14	40
Fulvy	383	14814	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	4	23	54
Fyé	695	6770	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1167	53747	St-Florentin	St-Florentin	4	33	33
Gigny	1077	16612	Cruzy	Sennevoy-le-Bas	9	28	63
Girolles	1634	30702	Avallon	Avallon	8	8	44
Gisy-les-Nobles	1092	38430	Pont-s.-Yonne	Pont-sur-Y.	4	11	69
Givry	843	14030	Vézelay	Sermizelles	8	10	42
Gland	1667	10413	Cruzy	Cruzy	7	21	56
Grandchamp	2829	32099	Charny	Grandchamp	11	32	32
Grange-le-Bocage	1290	7309	Sergines	Thorigny	15	20	77
Grimault	2377	17866	Noyers	Noyers	6	27	44
Gron	1173	18296	Sens	Sens	6	6	58
Guerchy	1186	28324	Aillant	Guerchy	8	13	18
Guillon	1194	37499	Guillon	Guillon	»	16	63
Gurgy	1312	29683	Seignelay	Monéteau	6	10	10
Gy-l'Evêque	1499	12287	Coulanges-la-V.	Gy-l'Evêque	5	10	10
Hauterive	725	13486	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	50590	Id	Héry	2	14	14
Irancy	1198	33280	Coulanges-la-V.	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33818	Avallon	Avallon	7	7	51
Jaulges	1214	42575	St-Florentin	St-Florentin	7	30	30
Joigny	4667	188197	Joigny	Joigny	»	»	28
Jouancy	594	3866	Noyers	Noyers	5	25	43
Joux-la-Ville	4379	26952	L'Isle-s.-le-S.	Joux-la-Ville	12	16	39
Jouy	1761	58537	Chéroy	Chéroy	5	26	71
Jully	1976	52253	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	12	30	65
Junay	363	8110	Tonnerre	Tonnerre	3	3	34
Jussy	728	14558	Coulanges-la-V.	Champs	5	10	10
La Belliole	862	15184	Chéroy	Saint-Valérien	12	20	67
La Celle-St-Cyr	1857	53004	Saint-Julien	La Celle-St-Cyr	9	8	35
La Chapelle-s-Or.	1792	27098	Sergines	Thorigny	7	12	67
La Chapelle-Vaup.	504	11777	Ligny	Maligny	7	21	21
La Chapelle-V.-F.	1109	22354	Flogny	Flogny	2	13	34
Laduz	754	9771	Aillant	Aillant	6	16	21
La Ferté-Loup.	3048	29595	Charny	La Ferté-Loup.	13	18	57
Lailly	2236	26426	Villen. l'Arch.	Villen.-l'Arch.	3	23	59
Lain	1018	9972	Courson	Lain	12	30	30
Lainsecq	2500	17212	St-Sauveur	St-Sauveur	10	39	

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Lalande	1013	16759	Toucy	Toucy	7	26	26
La Mothe aux-Aul.	137	3000	Charny	Charny	3	30	51
La Postole	1160	14656	Villen.-l'Arch.	Thorigny	11	19	64
Laroche-Saint-Cydroine.	895	32972	Joigny	Laroche	6	6	25
Lasson	707	13826	Flogny	Neuvy-Sautour	17	32	40
Lavau	5506	45908	Saint-Fargeau	Lavau	8	55	52
La Villotte	1217	11086	Aillant	Villiers-St-B.	15	28	29
Les Bordes	1868	18627	Villen.-s-Yonne	Villen.-s-Yonne	7	18	45
Les Clérimois	»	»	Villen.-l'Archev	Villen.-l'Arch.	9	»	»
Les Ormes	855	8401	Aillant	Aillant	8	21	28
Les Siéges	2360	29626	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.	8	21	50
Leugny	1334	31360	Toucy	Leugny.	8	22	22
Levis	1208	15984	Toucy	Fontenoy.	11	27	27
Lézinnes	1596	41994	Ancy-le-Franc	Lézinnes.	7	11	46
Lichères *p. Atgr.*	1658	17860	Chablis	Chablis	11	26	26
Lichères *p. Ch-C.*	1431	20892	Vézelay	Châtel-Censoir	15	30	42
Lignorelles	1155	14589	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2740	53489	Id.	Id.	»	21	21
Lindry	1522	15355	Toucy	Pourrain	13	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	400	10043	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	»	15	52
Lixy	1202	18253	Pont-s.-Yonne.	Pont-s.-Yonne	12	17	73
Looze	636	13959	Joigny	Joigny	6	6	52
Louesme	1037	11167	Bléneau	Villiers-St-B.	20	36	36
Lucy-le-Bois	1059	37153	Avallon	Lucy-le-Bois	8	8	43
Lucy-sur-Cure	521	10928	Vermenton	Vermenton	4	28	28
Lucy-sur-Yonne	819	13625	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	4	37	37
Magny	3075	52340	Avallon	Avallon	8	8	56
Maillot	616	12139	Sens	Sens	4	4	57
Mailly-la-Ville	2378	32[illegible]51	Vermenton	Mailly-la-Ville	12	27	27
Mailly-le-Château	3717	22811	Coulanges-s.-Y.	Mailly-le-Chât.	12	27	27
Mâlay-le-Grand	2181	32411	Sens	Mâlay-le-Grand	6	6	51
Mâlay-le-Petit	1104	14210	Id.	Id.	8	8	55
Malicorne	1592	11497	Charny	St-Martin-s-Ouanne	8	37	42
Maligny	2228	38792	Ligny	Maligny	4	20	20
Marchais-Beton	1097	8879	Charny	Charny	9	42	47
Marmeaux	1076	15149	Guillon	Guillon	11	19	61
Marsangis	1468	33313	Sens	Egriselles-le-B.	12	12	52
Massangis	2587	35458	L'Isle-s.-le-Ser.	L'Isle	6	21	48
Melisey	2217	14678	Cruzy	Tanlay	16	11	46
Menades	570	12037	Avallon	Vézelay	11	11	55
Mercy	266	9233	Brienon	Brienon	4	21	27
Méré	1186	15121	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1832	18990	Aillant	St-Aubin-Ch.-N.	11	24	22
Merry-Sec	1417	17580	Courson	Courson	5	18	18
Merry-sur-Yonne	2365	17155	Coulanges-s-Y.	Mailly-le-Chât.	10	32	32
Mézilles	5245	55402	Saint-Fargeau	Mézilles	10	39	34
Michery	1705	53762	Pont-s.-Yonne	Pont	4	14	72
Migé	1462	24233	Coulanges-la-V.	Migé	7	16	16
Migennes	1656	34987	Joigny	Migennes	11	11	22
Milly	549	11843	Chablis	Chablis	3	18	18
Môlay	1200	14195	Noyers	Annay-s-Serein	7	16	36
Molesmes	950	5662	Courson	Courson	3	26	26
Molinons	1191	27676	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.	2	22	57
Molosmes	2451	19733	Tonnerre	Tonnerre	6	6	41
Monéteau	1130	34609	Auxerre	Monéteau	6	6	6
Montacher	1847	33585	Chéroy	Montacher	4	21	78
Montigny	1619	22230	Ligny	Montigny	8	12	12

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Montillot	2245	26891	Vézelay	Vézelay	7	18	37
Montréal	742	31073	Guillon	Guillon	7	12	59
Mont-Saint-Sulp.	1961	52559	Seignelay	Mont-S-Sulpice	7	21	21
Mouffy	489	4619	Courson	Courson	5	19	19
Moulins. *p. Noy.*	1513	10332	Noyers	Noyers	6	19	44
Moulins-s.-Ouanne	1025	15372	Toucy	Toucy	4	26	26
Moutiers	3141	30066	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	2	41	41
Nailly	2161	25159	Sens	Sens	7	7	65
Neuilly	1339	39738	Aillant	Neuilly	9	10	21
Neuvy-Sautour.	1906	49243	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3470	34771	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	855	8373	Sens	Theil	11	11	54
Noyers	3566	35201	Noyers	Noyers	»	20	38
Nuits	1158	36889	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1333	27221	Seignelay	Brienon	7	19	19
Ouanne	2916	38364	Courson	Ouanne	11	24	24
Pacy-sur-Arm.	1335	30588	Ancy-le-Franc	Lézinnes	6	14	49
Pailly	1489	25488	Sergines	Sergines	6	19	74
Parly	2077	29176	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	1050	16861	Sens	Sens	4	4	61
Paroy-en-Othe	532	12287	Brienon	Brienon	7	24	30
Paroy-sur-Tholon	421	12885	Joigny	Joigny	4	4	33
Pasilly	999	6019	Noyers	Noyers	7	27	64
Passy	574	9613	Sens	Véron	12	12	80
Percey	957	19418	Flogny	Flogny	4	19	78
Perreuse	574	5658	St-Sauveur	Saint-Sauveur	10	43	43
Perreux	2637	19742	Charny	Charny	6	31	43
Perrigny	1263	43361	Auxerre	Auxerre	4	4	58
Perrigny-s.-Arm.	1399	28900	Ancy-le-Franc	Aisy	13	32	4
Pierre-Perthuis	734	7909	Vézelay	Vezelay	6	14	67
Piffonds	2455	39644	Villen.-s-Yonne	Villen.-sur-Y.	12	29	55
Pimelles	991	11361	Cruzy	Cruzy	4	15	56
Pizy	1208	31881	Guillon	Guillon	7	23	30
Plessis-du-Mée	777	16529	Sergines	Sergines	9	23	17
Plessis-Saint-Jean	1103	20883	Id.	Id.	4	21	49
Poilly-s.-Tholon	1956	33421	Aillant	Aillant	5	17	19
Poilly-s.-Serein	2128	18626	Noyers	Poilly-s-Serein.	14	14	54
Poinchy	506	11913	Chablis	Chablis	2	17	69
Pontaubert	391	12178	Avallon	Avallon	4	4	14
Pontigny	1193	23381	Ligny	Pontigny	4	19	40
Pont-sur-Vanne	1047	18883	Villen.-l'Arch.	Theil	12	13	58
Pont-sur-Yonne	1383	57450	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	23
Pourrain	2585	34545	Toucy	Pourrain	10	14	20
Précy	2116	41771	Saint-Julien	Sépeaux	13	13	47
Précy-le-Sec	1674	13560	L'Isle-s.-le-Ser.	Joux-la-Ville	17	16	44
Prégilbert	643	13414	Vermenton	Vermenton	7	23	70
Préhy	1419	7947	Chablis	Chablis	7	20	7
Provency	1188	27473	L'Isle-s.-le-Ser.	LIsle-sur-le-Ser.	7	8	56
Prunoy	2489	42634	Charny	Prunoy	4	23	56
Quarré-l-Tombes.	4605	38497	Quarré	Quarré	»	18	24
Quenne	872	15156	Auxerre	Auxerre	7	7	35
Quincerot	991	7508	Cruzy	Cruzy	10	28	47
Ravières	2185	61717	Ancy-le-Franc	Ravières	10	28	41
Rebourceaux	479	13683	St-Florentin	St-Florentin	8	24	46
Roffey	854	13493	Flogny	Flogny	7	8	05
Rogny	3258	25978	Bléneau	Rogny	8	53	55

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Ronchères	1136	7715	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	5		
Rousson	561	17631	Villen.-s-Yonne	Villen.-sur-Y.	3	20	47
Rouvray	759	14084	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	597	8424	Sens	Sens	6	6	51
Rugny	1389	11647	Cruzy	Tanlay	8	17	52
Sacy	2771	29350	Vermenton	Vermenton	9	33	33
Sainpuits.	2283	18361	Saint-Sauveur	Entrains (Nièv)	13	43	43
Saint-Agnan	1344	24869	Pont-s.-Yonne	Villen.-la-Guy.	15	27	79
Saint-André	1434	43561	Guillon	Cussy-les-F.	5	13	60
St-Aubin-Ch.-Neuf	2490	25636	Aillant	St-Aubin-Ch.-N	8	21	23
St-Aubin-s.-Yonne	887	27304	Joigny	Cézy	5	5	32
Saint-Brancher	2207	13362	Quarré	Cussy-l.-Forges	6	15	67
Saint-Bris	3123	108110	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Clément	847	18583	Sens	Sens	2	2	60
St-Cyr-les-Colons	3458	37839	Chablis	St-Bris	10	18	18
St-Denis *p. Sens*	676	13228	Sens	Sens	4	4	61
St-Denis-s-Ouanne	1021	7719	Charny	Charny	8	29	38
Saint-Fargeau	5080	60352	St-Fargeau	Saint-Fargeau	»	49	41
Saint-Florentin	1108	92224	St-Florentin	Saint-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	960	36422	Auxerre	Auxerre	5	5	5
St-Germain-d.-Ch.	3592	39792	Quarré	St-Germ.-d-Ch	8	11	62
St-Julien-du-Sault	2381	86719	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3381	34060	Quarré	Saint-Léger	4	23	75
St-Loup-d'Ordon	1767	33866	Saint-Julien	St-Martin-d'Or.	11	21	48
St-Martin-des-Ch.	3422	24013	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	3	53	47
St-Martin-d'Ordon	1017	18457	Saint-Julien	St-Martin-d'Or.	10	20	47
St-Martin-du-Tert.	691	9798	Sens	Sens	3	3	61
St-Martin-s.-Arm.	1412	25751	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St-Martin-s.-Ocre	458	6210	Aillant	St-Aubin-Ch.-N	8	21	20
St-Martin-s-Oreuse	1591	19869	Sergines	Thorigny	12	12	68
St-Martin s.-Ouan.	1536	10668	Charny	St-Martin-s-Ouanne	5	30	40
St-Maurice-a.R.-H.	3317	37488	Sergines	St-Maurice-R-H	24	26	67
St-Maurice-le-Viel	493	10331	Aillant	Aillant	7	20	18
St-Maurice-Thiz.	195	5057	Aillant	Id.	5	18	18
Saint-Moré	1198	15049	Vézelay	Arcy	15	17	35
Saint-Père	1531	21679	Id.	Vézelay	2	13	51
Saint-Privé	4141	37066	Bléneau	Saint-Privé	5	56	51
St-Romain-le-Pr.	1036	16652	Saint-Julien	Sépeaux	18	13	35
Saint-Sauveur	3088	43846	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	»	39	39
Saint-Serotin	1410	19905	Pont-sur-Yonne	Pont-sur-Yonne	6	18	75
Saint-Valérien	2232	49168	Chéroy	Saint-Valérien	8	16	73
Saint-Vinnemer	1262	25396	Cruzy	Tanlay	14	10	45
Ste-Colombe	1848	41554	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sur-le-S.	5	11	50
Ste-Colombe-s.-L.	1476	17246	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	6	41	41
Ste-Magnance	1937	25061	Quarré	Cussy-les-F.	13	14	62
Sainte-Pallaye	407	11621	Vermenton	Vermenton	6	23	23
Sainte-Vertu	1435	16279	Noyers	Poilly-s-Serein	11	14	34
Saints	2771	34594	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	5	35	35
Saligny	999	15396	Sens	Sens	6	6	64
Sambourg	1246	16676	Ancy-le-Franc	Lézinnes	12	15	43
Santigny	935	21345	Guillon	Guillon	9	20	62
Sarry	2564	10323	Noyers	Noyers	7	27	45
Sauvigny-le-Beur.	483	15770	Guillon	Cussy-les-F.	4	17	65
Sauvigny-le-Bois	1534	26960	Avallon	Avallon	4	4	50
Savigny	1644	24495	Chéroy	Vernoy	17	22	59
Savigny-en-T.-Pl.	870	35971	Guillon	Cussy-les-F.	2	15	63

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Sceaux	1523	37316	Guillon.	Guillon	8	11	57
Seignelay	1345	46336	Seignelay	Seignelay	»	13	13
Sementron	1170	11785	Courson	Ouaine	14	26	26
Senan	1754	35522	Aillant	Senan	5	8	25
Sennevoy-le-Bas	869	19871	Cruzy	Sennevoy-le-Bas	9	28	63
Sennevoy-le-Haut	884	15168	Id.	Id.	10	27	62
Sens	2166	331087	Sens.	Sens	»	»	57
Sépeaux	1991	41573	Saint-Julien.	Sépeaux	16	15	36
Septfonds	1801	8546	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	7	46	40
Serbonnes	993	27189	Sergines	Serbonnes	5	16	74
Sergines	1896	54596	Id.	Sergines	»	19	76
Sermizelles	701	9640	Avallon	Sermizelles	11	11	41
Serrigny	750	8078	Tonnerre	Tonnerre	7	7	29
Sery	425	5005	Vermenton	Mailly-la-Ville	10	26	26
Sognes	1043	5748	Sergines	St-Maurice-R-H	15	24	77
Sommecaise	1552	18543	Aillant	La Ferté	11	24	31
Sormery	3106	46516	Flogny	Neuvy-Sautour	19	35	42
Soucy	2162	33510	Sens	Sens	7	7	63
Sougères	2650	14827	Saint-Sauveur	Thury	13	36	36
Sougères-s-Sinotte	698	.	Seignelay	Seignelay	»	»	»
Soumaintrain	1061	24106	Flogny	Neuvy	13	28	38
Stigny	1786	40898	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	6	24	59
Subligny	782	10061	Chéroy	Sens	15	8	58
Taingy	2081	22506	Courson	Taingy	8	28	28
Talcy	688	9782	L'Isle-sur-le-S.	Thizy	6	17	58
Tanlay	1298	39224	Cruzy	Tanlay	12	9	44
Tannerre	2893	28614	Bléneau	Tannerre	16	38	38
Tharoiseau	343	6305	Vézelay	Vézelay	7	10	55
Tharot	235	8659	Avallon	Avallon	6	6	46
Theil-sur-Vanne	1155	20011	Villen.-l'Arch.	Theil	14	12	51
Thizy	553	12540	Guillon	Thizy	8	17	57
Thorey	693	8252	Cruzy	Tanlay	10	16	51
Thorigny	1705	19210	Villen.-l'Arch.	Thorigny	16	15	63
Thory	825	»	Avallon	Lucy-le-Bois	10	10	45
Thury	2322	19906	Saint-Sauveur	Thury	8	35	35
Tissey	596	6756	Tonnerre	Tonnerre	7	7	30
Tonnerre	5827	581783	Id.	Id.	»	»	35
Toucy	3492	55471	Toucy	Toucy	»	24	24
Treigny	4696	54981	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	686	27455	Guillon	Guillon	4	14	61
Trichey	661	10400	Cruzy	Tanlay	9	20	55
Tronchoy	659	13749	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	831	11093	Coulanges-s.-Y.	Mailly-la-Ville	15	23	23
Turny	2487	66 69	Brienon	Saint-Florentin	12	29	35
Val-de-Mercy	1345	15500	Coulanges-la-V.	Coulange-la-V.	4	16	16
Vallan	1166	30058	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1242	18391	Chéroy	Vallery	6	20	77
Vareille	1041	15754	Villen.-l'Arch.	Theil	12	16	54
Varennes	1005	10499	Ligny	Ligny	2	23	23
Vassy	744	17393	Guillon	Guillon	10	23	60
Vaudeurs	2744	21435	Cerisiers	Cerisiers	6	28	40
Vault de Lugny	1519	33635	Avallon	Avallon	6	6	48
Vaumort	1452	10019	Sens	Theil	14	14	49
Vaux	423	14784	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Venizy	4893	112219	Brienon	Venizy	10	27	33
Venouse	792	12265	Ligny	Ligny	7	17	17

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Venoy	2274	49185	Auxerre	Auxerre	6	6	2
Vergigny	2318	29487	Saint-Florentin	Saint-Florentin	4	27	27
Verlin	1410	26208	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	42
Vermenton	2564	85360	Vermenton	Vermenton	»	24	24
Vernoy	1441	21218	Chéroy	Vernoy	20	18	61
Véron	1591	25681	Sens	Véron	9	9	42
Vertilly	561	4416	Sergines	Sergines	10	27	77
Vezannes	900	9619	Tonnerre	Tonnerre	10	10	35
Vézelay	2180	28699	Vézelay	Vézelay	»	15	50
Vézinnes	630	6716	Tonnerre	Tonnerre	5	5	39
Vignes	1177	33894	Guillon	Guillon	5	18	66
Villeblevin	716	46209	Pont-sur-Yonne	Villen.-la-Guy.	11	23	78
Villebougis	1181	17715	Chéroy	St-Valérien	15	14	72
Villechétive	943	7614	Cerisiers	Cerisiers	4	28	42
Villecien	760	14195	Joigny	Cézy	6	6	33
Villefargeau	1378	48758	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2327	23214	Charny	Villefranche	7	22	44
Villegardin	1073	26595	Pont-sur-Yonne	Montacher	6	23	68
Villemanoche	1439	46024	Pont-s.-Yonne	Pont	2	14	71
Villemer	426	11109	Aillant	Neuilly	11	13	20
Villenavotte	220	4995	Pont-sur-Yonne	Pont	5	8	64
Villeneuve-la-Don.	1444	24749	Chéroy	St-Valérien	17	14	72
Villeneuve-la-Guy.	1658	101909	Pont-sur-Yonne	Villen.-la-Guy.	12	24	81
Villeneuve-l'Arch.	673	12895	Villen.-l'Arch.	Villen.-l'Arch.	»	24	55
Villeneuve-l.-Gen.	2468	18206	Bléneau	Champignelles	12	43	43
Villen.-St-Salve	703	50576	Ligny	Montigny	12	11	11
Villeneuve-sur-Y.	4014	106727	Villen.-sur-Y.	Villen.-sur-Y.	»	17	44
Villeperrot	815	13517	Pont-sur-Yonne	Pont	4	9	19
Villeroy	710	12063	Chéroy	Sens	15	9	66
Villethierry	2088	38752	Id.	Vallery	11	20	76
Villevallier	837	17946	Joigny	Villevallier	9	9	36
Villiers-Bonneux	1454	17054	Sergines	Thorigny	12	24	82
Villiers-les-Hauts	1911	44755	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	7	24	53
Villiers-Louis	1107	11240	Villen.-l'Arch.	Theil	17	13	56
Villiers-St-Benoît	2189	27021	Aillant	Villiers-St-Ben.	16	29	32
Villiers-s-Tholon	1550	18632	Id.	Aillant	2	12	22
Villiers-Vineux	1118	13366	Flogny	Flogny	5	16	31
Villon	943	10667	Cruzy	Cruzy	8	21	56
Villy	585	12987	Ligny	Maligny	5	19	19
Vincelles	1255	18456	Coulanges-la-V.	Vincelles	5	13	13
Vincelottes	185	11553	Id.	Id.	5	14	14
Vinneuf	1526	36811	Sergines	Courlon	12	23	86
Vireaux	1458	21847	Ancy-le-Franc	Lézinnes	10	13	46
Viviers	918	7735	Tonnerre	Tonnerre	7	7	30
Voisines	2713	27500	Villen.-l'Arch.	Thorigny	14	12	70
Volgré	923	13177	Aillant	Senan	6	11	28
Voutenay	1004	13297	Vézelay	Arcy	13	5	37
Yrouerre	1428	10285	Tonnerre	Tonnerre	8	18	33

COMMUNES DE L'YONNE

PAR ARRONDISSEMENT.

Population* (*), *Noms des Maires, Adjoints, Curés* (**), *Desservants et Instituteurs.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
		ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.			
Accolay.	915	Préau A.	Bailly C.	Molinier.	Henry.
Aigremont.	143	Baudoin F.	Lamblin L.	Reynès.	Goulley.
Andryes.	892	De Mangin.	Michot J.	Lamblin.	Richard.
Appoigny.	1424	Félix A.	Bonnet Ed.	Monot.	Brunot.
Arcy-sur-Cure.	1189	Bailly.	Guené A.	Milot.	Mignot.
Augy.	343	Perreau J.	Perreau O	Bessières.	Rousseau.
Auxerre.	18576	Surugue.	Richard. Rouillé.	Pinson. N..... Boussard.	Thorin, Bernard, Moreau, Guilbert.
Avrolles.	553	Biot Delph.	Vallet Cl.	N...	Vallée.
Bazarnes.	534	Courvoux.	Romeuf.	Fayet.	Collas.
Beaumont.	349	Villain.	Marache.	Vallée.	Lemoine.
Beauvoir.	349	Chatelet Th.	Joly A.	*Rousseau.*	Roosin.
Beines.	641	Roblot C.	Lefort J.-B.	Ferrand.	Fourrey.
Bessy.	457	Bureau.	Huot.	Parizot.	Couderre.
Bleigny-le-Carreau.	320	Truchy F.	Truchy A.	Piat.	Truchy.
Bois-d'Arcy.	96	Tillien Jules.	Sautreau.	*Parat.*	Félix.
Bouilly.	303	Gallard Th.	Lordereau E.	*Cuinet.*	Ecalle.
Chablis.	2353	Folliot.	Cailly.	Bonneau.	Peigné.
Champs.	623	Belvaux.	Petit T.	Redon.	Cornevin.
Charbuy.	1183	Breton.	Durville.	Poulain.	Bourgoin.
Charentenay.	522	Loury Alcide	Petit.	Debeauve.	Chevillard.
Chastenay.	278	Desfoux.	Proux Max.	Laurent.	Buisson.
Chemilly p. Seign.	482	Mathieu E.	Naillet.	Lenfant.	Dupa[illegible].
Chemilly-s-Serein.	3[illegible]0	Détolle Is.	Lompré A.	*Dechambre.*	Dazelle.
Cheny.	1009	Colombet.	Faucher A.	Bassier.	Mercier.
Chéu.	583	Boucheron.	Bacle U.	Brouze.	Toutey.
Chevannes.	1285	Perrin H.	Bourgoin.	Aubron.	Bonnetat, Roy.
Chichée.	613	Molusson.	Bidault.	Rétif.	Desbœufs
Chichy.	52	Durand.	Géraud.	N.....	—
Chitry.	595	Petit A.	Hamelin A.	Geste.	Renaud.
Coulanges-la-Vin.	1195	Houdé.	Desprez.	Roussel.	Servais.
Coulangeron.	364	Labouret.	Devillaine.	Rouanet.	Fèvre.
Coulanges-sur-Y.	859	Collinot.	Tapin.	Aillot.	Roger.
Courgis.	522	Gourland.	Vincent.	Bercier.	Moreau.
Courson.	1111	Ferrand	Bouillié.	Bou.	Chatley.
Crain.	545	Blouzon.	Rocher A.	Durlot.	Fayolle.
Cravant.	1152	Camus.	Epinette.	Patriat.	Montigny.
Diges.	1524	Michaut.	Guet Paul.	Caillard.	Pavillon, Vincent
Dracy.	579	Fabureau.	Geoffroy.	*Ragot.*	Neveux [Loizard.
Druyes.	763	Dupuy J.	Quiguat.	Fèvre.	Dufour.
Egleny.	518	Nollot.	Belthier.	*Lenfant.*	Moreau.
Escamps.	871	Rapin L.	Guinant.	Baudot.	Beaujard.
Escolives	432	Renaudin.	Courtet A.	Jobert.	Badin.
Essert.	138	Ménétré.	Dumont.	*Hamelin.*	Marthelot.
Etais-la-Sauvin.	1532	Tournier.	Coupechoux.	Pichard.	Morin, Lagarde Cadet.

(*) La population est indiquée d'après le recensement quinquennal de 1896.

(**) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres romaines, et ceux des desservants bineurs en lettres *italiques*. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

Nota. Les dernières élections municipales ont eu lieu le 6 mai 1900.

COMMUNES	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Festigny.	216	Beaufumé J.	Trémeau.	*Durlot.*	Gallois.
Fontenailles.	197	Godard V.	Godard A.	*Depagne.*	Meunier.
Fontenay p. Chablis	268	Puisot.	Mothe.	*Balitrand.*	Habert.
Fontenay-s.-Four^{es}.	190	Petit Z.	Dapoigny.	Jeanniault.	Morin.
Fontenoy.	688	Ganneau.	Mathié.	Pautrat.	Pinon.
Fouronnes.	432	Chaput.	Cheriot.	Jeanniault.	Duban.
Fyé.	118	Bonnet V.	Gautheron N.	N...	Mérot.
Germigny.	509	Lorey.	Desvaux.	*Brouze.*	Lamas.
Gurgy.	508	Demeaux.	Latroye.	Basset.	Vallée.
Gy-l'Évêque.	581	Jacquin.	Bretagne.	N.. .	Mairry.
Hauterive.	298	Jobert.	Chênegros.	Tissier.	Macaire.
Héry.	1348	Moreau.	Cornu.	Regnard.	Dürr.
Irancy.	772	Gauthier.	Bienvenu.	De Bazelle.	Laveau.
Jaulges.	382	Ribier.	Monjardet.	Dupas.	Tétard.
Jussy.	391	Baste A.	Brunet A.	*Jobert.*	Marchand.
La Chapelle-Vaup.	204	Mérat.	Rousselet.	*Richard.*	Gautard.
Lain.	484	Girault.	Cas.	Bardout.	Roy.
Lainsecq.	816	Boutron.	Douté.	Poulin.	Jolly.
Lalande.	354	Agnès Emile.	Gilet Clém.	Delourme.	Dapoigny.
Leugny.	647	Muzard.	Morin A.	Laurent.	Michaut.
Levis.	412	Guyon.	Renaud.	*Pautrat.*	Misier.
Lichères p. Aigrem.	290	Duchâtel.	Gros.	Reynès.	Rodot.
Lignorelles.	304	Jolly.	Massé A.	Richard.	Coutant.
Ligny.	1182	Prot E.	Fournier.	CLÉRIN.	Ferlet, Pann^r
Lindry.	933	Ledoux.	Massot.	N...	Toutée.
Lucy-sur-Cure.	221	Huot F.	Huot J.	Hamelin.	Dureau.
Lucy-sur-Yonne.	319	Clérin.	Mandron.	Guilliet.	Murot.
Mailly-la-Ville.	965	Adam L.	Laforest M.	Monnier.	Gauthereau.
Mailly-le-Château.	866	Gauthereau.	Morin.	Jays.	Teinturier.
Maligny.	1022	Bonnevie.	Rodier.	FRANÇON.	Finon.
Méré.	313	Faillot.	Fournier.	Chandelier.	Ronsin.
Merry-Sec.	392	Thillière	Drillon.	*Rouanet.*	Desbordes.
Merry-sur-Yonne.	420	Magdelénat	Moreau.	Frontier.	Bonnet.
Migé	778	Vildieu.	Gillet.	Brisedoux.	Baudot.
Milly.	204	Vocoret.	Mignard.	Balitran.	Favot.
Molesme.	325	J. Richard.	Lapert.	Dépargne.	Lelong.
Monéteau.	759	Petitjean F.	Guignier.	Rouch.	Gagnepain.
Montigny.	744	Gamet L.-A	Dupas.	Pion.	Colas.
Mont-Saint-Sulpice.	1091	Gamard.	Gérand.	Leseur.	Rodier.
Mouffy.	207	Bruant.	Bertheau.	*Debeauve.*	Poulet.
Moulins-s.-Ouanne.	333	Roblin.	Vallançon.	Aléonard.	Antheaume.
Moutiers.	1000	Jousserand.	Pourrain.	N.....	Legrand.
Ormoy.	571	Sourdillat.	Baillot.	Boutron.	Tissier.
Ouanne.	1032	Boudin.	Angilbert.	Labour.	Robert.
Parly	995	Pathouot.	Michaut.	Rousseau.	Drillon.
Perreuse.	224	Billard.	Merlot E.	Hallard.	Séguin.
Perrigny.	526	Fèvre.	Mérat N.	*Garreau.*	Houblin.
Poinchy.	188	Chatelain G.	Roblot.	Balitrand.	Gros.
Pontigny.	769	Dubois H.	Gascard P.	Galette.	Landre.
Pourrain.	1343	Baudoin L.	Toutée F.	Boudrot.	Mandron.
Prégilbert.	318	Guilly Ed.	Brot Alex.	*Poulhès,*	Papavoine.
Préhy.	208	Daudier.	Defaix	Mercier.	Delétang.
Quennes.	421	Alliot.	Bathereau.	Bousset.	Mothré.
Rebourseaux.	295	Roy.	Prévost.	Cuinet.	Solas.
Rouvray.	264	Darlot.	Malaquin.	Chrétiennot.	Caput.
Sacy.	573	Barbier.	Rouard.	Capry.	Landre.
Sainpuits.	701	Roux J.-J.	Caillon P.	Magne.	Sonnois.
Saint-Bris	1489	Goisot A.	Pétréau L.	Cormier.	Bourgeois.

COMMUNES.	population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Saint-Cyr-l-Col.	683	Denizot.	Robert.	Leclerc.	Desgranges.
Sainte-Colombe.	621	Dubois.	Chambenoit.	Crescitz.	Moreau.
Saint-Florentin.	2721	Lordereau.	Robin, Raguet.	HEURLEY.	Pichon.
Saint-Georges.	558	Filet.	Crété.	Gareau.	Simonneau.
Sainte-Pallaye.	239	Baudry.	Vallué.	Fougeat.	Miné.
Saints.	1176	Simonnet.	Guinault.	Robinet.	Desclaire.
Saint-Sauveur.	1862	Merlou.	Gautrot A.	MILLOT.	Robin.
Seignelay.	1235	Crochot P.	Bernard.	GATEAU.	Persenot.
Sementron.	348	Pierre.	Ravillat.	Chamvrel.	Morisset.
Sery.	213	Béthery.	Gauthier.	*Parizot.*	Meunier.
Sougères.	1092	Guénot.	Choux.	Neveu.	Gervais, Mauplot.
Sougères-s.-Sinotte.	273	Potherat.	Fournier.	Basset.	Fouchère.
Taingy.	879	Magny.	Richard.	Didier.	Jay, Gibier.
Thury.	939	Angilbert F.	Boutron.	*Raffiot.*	Laumet.
Toucy.	3320	Defrance.	Najoux. Marchand.	DONDENNE.	Longaud.
Treigny.	2408	Bernot.	Allard. N....	Plard.	Martin.
Trucy-sur-Yonne.	287	Roger Just.	Briet J.	Fayet.	Aubépin.
Val-de-Mercy.	395	Remy.	Ansel G.	Albert.	Dufour.
Vallan.	613	Campenon A.	Levisse.	Molinié.	Gervais.
Varennes.	366	Mathieu.	Darley.	Doré.	Hébert.
Vaux.	355	Dujon Jules.	Dujon A.	Bessières.	Lespagnol.
Venouse.	265	Darlot.	Lefranc.	*Chrétiennot.*	Barton.
Venoy.	1160	Cercueil A.	N... Naulin.	Denis. Ferrand.	Pion, Milliet.
Vergigny.	437	Lizerand.	Petitjean.	GRENON.	Robin.
Vermenton.	2145	Jeannez.	Verrier.	CLOUZARD.	Félix.
Villefargeau.	392	Proux.	Gamet Th.	Dionne.	Hodon.
Villeneuve-St-Salve	195	Maës Georges	Massé G.	Danbrung.	Paris.
Villy.	159	Baillard.	Durup.	Françon.	Leclerc.
Vincelles.	780	Beaufumé.	Maupetit.	*Fillieux.*	Guibert.
Vincelottes.	451	Bardout.	Prévost.	*Fillieux.*	Lesœur.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

COMMUNES.	population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Angely.	400	Gaze.	Joudrier.	Girardot.	Cuisinier.
Annay-la-Côte.	372	Baudot.	Soufflard.	Mathieu.	Breuillard.
Annéot.	60	Doré.	Laboureau.	Robot.	N...
Annoux.	267	D'Avout.	Piffoux.	Galette.	Robin.
Asnières.	450	Chappuis.	Thibault.	Moricard.	Gerbeau.
Asquins.	766	Blondeau.	Marcelot.	Henry.	Nolot.
Athie.	228	Naudot.	Mittenne.	Regnard.	Fourrey.
AVALLON.	5809	BILLARDON.	VERRIER. HAINAULT.	MOTHERÉ. MONTENOT.	Delestre. —
Beauvilliers.	264	Boussard.	Duché.	Kettels.	Bourgeois.
Bierry-l-Belles-Fon	574	Bn d'Anstrudes.	Rousselet.	Benoit.	Voisinot, Pilet.
Blacy.	240	Guichard.	Mithouard.	Piffoux.	Rodier.
Blannay.	226	Lucy.	Carillon.	Vitaut.	Renaud.
Brosses.	773	Tissier P.	Tissier R.	Guttin.	Laureau.
Bussières.	179	Colas.	Garnier.	Kettels.	Baron.
Chamoux.	318	Philippon.	Seilliébert.	Guibert.	Poulet.
Chastellux.	572	Ferrey.	Pieuchot.	Franjou.	Moreau.
Châtel-Censoir.	1012	Bazin.	Bonneron.	LECLERC.	Caillot.
Cisery-les-G.-Ormes	137	Joudrier.	Dannoux.	Delourme.	Moreau.
Civry.	221	Sébillotte.	Genet.	Mathieu.	Ythier.
Coutarnoux.	220	Renaut.	Collin.	Tissier.	Joudrier.
Cussy-les-Forges.	674	Girard.	Gaillot.	*Morin.*	Grégoire.
Dissangis.	212	Riotte Justin	Gallois.	*Mathieu.*	Blaisot.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs
Domecy-sur-Cure.	700	Gaufroy.	Daviot.	Roux.	Berthier.
Domecy-s-le-Vault.	291	De Domecy.	Guignot.	Morlet.	Veuillot.
Etaules.	474	Ferrand.	Veaulin.	Lethorre.	Renaut, Daussoir
Foissy-les-Vezelay.	438	Charles.	Mercier.	*Marcout.*	Renon.
Fontenay p. Vézel.	534	Monnot.	Caquereau.	Phélut.	Tatesausse.
Girolles.	297	Dannoux.	Huot J.	Genty.	Hurion.
Givry.	351	Ratat.	Voillereau.	Viteau.	Lagrange.
Guillon.	841	Blandin.	Dannoux.	Rigollet.	Vitureau, Pannetrat.
Island.	358	Perrot.	Soupault	Potherat.	Joffron.
Joux-la-Ville.	1080	Rétif.	Poursier.	Picq.	Sagette.
Lichères.	148	Pagès.	Gaucher.	Guilliet.	Voisenat.
L'Isle-sur-Serein.	901	Chatey.	Bageot.	Rémond.	Tourdot.
Lucy-le-Bois.	447	Monnet.	Oppeneau.	Lairot.	Laforest.
Magny.	1161	Moreau.	Nieutin.	Levêque.	Cambuzat, Varnier.
Marmeaux.	200	Halley A.	Benoit.	Bidault.	Riotte.
Massangis.	504	Frégé.	Joffrin.	Degoix.	Gelin.
Menades	170	Defert.	Auclair.	Rigollat.	Colas.
Montillot.	638	Gourlot.	Carillon.	Regobis.	Charbois.
Montréal.	515	Sébillotte.	Durey.	Simon.	Breuillard.
Pierre-Perthuis.	234	Droin.	Durand.	Marcout.	Baillet.
Pizy.	260	Raverat.	Canat.	Courtot.	Lespagnol.
Pontaubert.	396	Bourrey.	Orbichon.	Fénerol.	Moreau.
Précy-le-Sec.	571	Piault.	Bourgeois.	Mitenne.	Gillier.
Provency.	465	Darin.	Beurdeley.	Hamelin.	Chommeton.
Quarré-les-Tombes.	2108	Chevillotte.	Rostain F.	Labbé.	Gueniffey, Fabureau et Laperte.
Saint-André.	378	Saunois.	Deschamps.	Delourme.	Lavallée.
Saint-Brancher.	873	Santigny.	Couhault.	Briffaux.	Rance, Bonnerot,
Sainte-Colombe.	420	Sureau.	Lerousseau.	Moreau.	Desserey [Laporte
Sainte-Magnance.	862	Pillon.	Bourey.	Guillemot.	Dubreuil, Rasigault.
St-Germain-des-Ch.	1227	Devoir.	Dizien L.	Tissier.	Voisenat.
Saint-Léger.	1276	Boussard.	Bernard.	Moreau.	Béthery, Gromand
Saint-Moré.	299	Joublin.	Brûlé A.	Blanchot.	Guichard.
Saint-Père.	906	Cierq.	Bouveau.	Pissier.	Chauffard.
Santigny.	242	Philippot.	Paupy.	Morand.	Breuillard.
Sauvigny-le-Beuréal	212	Noirot.	Collas-Daulin	*Gally.*	Blaisot.
Sauvigny-le-Bois.	603	Bourrey.	Jolly C.	Perrot.	Pécherot.
Savigny-en-terre-P.	342	Ficatier.	Hivert.	Gally.	Lallement.
Sceaux.	246	Couettant	Imbert.	*Simon.*	Martin.
Sermizelles.	318	Mongeot.	Verdot H.	Michaut.	Bréchat.
Talcy.	262	Rameaux.	Riotte.	*Guichard.*	Mathieu.
Tharoiseau.	254	Cullin.	Robot.	Perdrix.	Ramon.
Tharot.	163	Minard.	Moricard.	*Gentil.*	Nicolle.
Thizy.	291	Guérard.	Baudin.	Guichard.	Tarteret.
Thory.	300	Michelin.	Viteau.	Bierry.	Leseur.
Trévilly.	155	Philippot.	Guichard.	*Rigollet.*	Picard.
Vassy.	269	Legast A.	Canat Em.	Pillot.	Sapin.
Vault de Lugny.	656	Guttin.	Baudot.	Noël.	Buet.
Vézelay.	863	Dellac.	Lachaume.	Loridon.	Vallué.
Vignes	234	Boblin.	Gelin.	Dutartre.	Rondé.
Voutenay.	329	Mercier.	Morinat.	Poulaine.	Billot.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant.	1321	Roy Pierre.	Garnier.	Pautrat.	Simard.
Arces.	841	Fournier.	Grand.	Noblot	Quénée.
Armeau.	670	Valentin.	Clériot.	Millon.	Finet.
Basson.	585	Ladoué.	Huot.	Villiers.	Ficatier.
Bellechaume.	519	Janniot.	Paulmier.	Pommier.	Bertauche.
Béon.	531	N.......	N....	Boyer.	Bolnat.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Bléneau.	1994	Loup E.	Barathon.	Bougault.	Lhuillier.
Bligny-en-Othe.	101	Fouchy.	Naux.	Pinon.	N..... [rot.
Bœurs.	701	Faudard A.	Lacroix.	*Rey.*	Michelerne, Lor-
Bonnard.	197	Tissier	Huot.	Villiers.	Mercier.
Branches.	502	Breton.	Durand.	Total.	Machavoine.
Brienon.	2595	Parigot.	Coq. Chauvisé.	Colombet.	Drominy.
Brion.	705	Rativeau.	Cornu.	Truchy.	Messager, Thuist-
Bussy-en-Othe.	1006	Loup.	Chéreau.	Gaudin.	Prin. [chavert.
Bussy-le-Repos.	516	Danguy.	Nicault.	Riondel	Heurley.
Cerilly.	136	Poirier.	Vieillard.	*Bourgeois.*	Château.
Cerisiers.	1228	Jorry H.	Poisson	Pinon.	Petit.
Cézy.	923	Roy.	Fillot.	Séguin.	Lemoine.
Chailley.	874	Huchard.	Delagneau.	*Rey.*	Chérest, Boutault
Chambeugle.	179	Roché.	Benard.	N...	Boisseau.
Champcevrais.	915	Biset-Barraud	Galopin.	Millon.	Pothion.
Champignelles.	1413	Duguyot.	Cotté.	Millon.	Gestre.
Champlay.	697	Boulmeau.	Barbier.	Meunier.	Choux.
Champlost.	1096	Bezine.	Delagneau.	Gérard. Yot.	Chateau.
Champvallon.	551	Brigout	Cathelin.	*Maître.*	Choux.
Chamvres.	507	Moreau.	Houzé.	Merlot.	Adam.
Charmoy.	344	Bruneau.	Bondoux.	Gru.	Bruno.
Charny.	1494	Duval.	Buisson.	Tridon.	Malaquin.
Chassy.	732	Chanlin.	Montagne.	Lenfant.	Payeur.
Chaumot.	642	Piat Louis.	Labbe.	Préau.	Naillet.
Chêne-Arnoult.	306	Chapuis.	Montigny.	*Monin.*	Millot.
Chevillon.	504	Geste.	Crouzy.	*Jean.*	Delomois.
Chichery.	135	Burat.	Capet.	Total.	Millot.
Coulours.	421	Legros.	Rousseau.	Bourgeois.	Lenfant.
Cudot.	616	Auffroy.	Tonnellier.	Boiselle.	Lassausaie.
Dicy.	466	Déniot.	Moreau.	Baus.	Breuillé.
Dillo.	128	Vaunois.	Fouchy.	N...	Vaunois [Plisson.
Dixmont.	1476	Frandin.	Prieur.	Devinat.	Marc, Baudon.
Epineau-les-Vosves.	365	Giraudon.	Didelin.	Meunier.	Secrétin.
Esnon.	399	Naux L.	Delagneau	Davignon.	Berthelin.
Fleury.	1139	Bouquin N.	Milliaux.	Poulin.	Lepeut.
Fontaines.	945	Robé L.	Gallon.	Bain.	Mercier.
Fontenouilles.	527	Ribailly.	Rameau.	Monin.	Bounon.
Fournaudin.	369	Retoré.	Prestat.	Pilon.	Lefèvre.
Grandchamp.	881	Nolot.	Coffre.	Courtois.	Boisseau.
Guerchy.	577	Perreau.	Guibert.	Chailloux.	Leclerc.
Joigny.	6299	Besnard F.	Feneux. Chat.	Vosgien, Millot et Desvignes.	Guilly. Barraut.
La Celle-Saint-Cyr.	959	Billaut.	Renaud.	Calmeau.	Brot.
Laduz.	350	Frécault.	Martin.	Chailloux.	Houchot.
La Ferté-Loupière.	1220	Dr Franchis.	Martiré.	Mertens.	Gillodes.
La Mothe-aux-Auln.	75	Chapuis.	Rousseau.	Tridon.	N...
Laroche-Saint-Cydroine.	961	Perchin.	Lhéritier.	Pruvost.	Truchon.
Lavau.	1251	Lecourieux.	Cardot.	Bourgoin.	Fort.
La Villotte.	218	Berthier.	Bénard.	*Carré.*	Perrot.
Les Bordes.	700	Senange.	Bedeaux.	*Devinat.*	Lamy.
Les Ormes.	476	Rigolet.	Favier	Tallard.	Charlois.
Looze.	335	Creneau.	Gaujard.	Leblanc.	Fouchy.
Louesme.	221	Forestier.	Lebeau Ch.	*Fondras.*	Lottier.
Malicorne.	460	Darbois.	Delétang.	N....	Ramon.
Marchais-Beton.	291	Carré.	Bénard.	N....	Terrier.
Mercy.	80	Moreau.	Gras E.	Delagneau.	N....
Merry-la-Vallée.	832	Gallet.	Giblin.	Laloire.	Simonneau.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Mézilles.	1269	Tramouille	Morel.	Desmeuzes.	Feuilly.
Migennes.	1895	Ternuel.	Rossignol.	Fayolle.	Prieur.
Neuilly.	751	Gaudeau.	Fagotat.	Huré.	Finon.
Paroy-en-Othe.	344	Coq.	Salley.	*Pommier.*	Guillaume.
Paroy-sur-Tholon.	335	Chaumartin.	Digard.	Merlot.	Boise.
Perreux.	716	Fourcbotte.	Roy Cyr.	Moreau.	Roy.
Piffonds.	942	Baillot.	Vincent.	*Poujade.*	Bauffre.
Poilly-sur-Tholon.	913	Misier.	Martin A.	Phillipon.	Archenault, Berault.
Précy.	743	Denis.	Leaux.	Renaud.	Pichon.
Prunoy.	619	Gillon.	Giroux.	Jean.	Dalouzeau.
Rogny.	1287	Jaupitre.	Arrault.	Lelaing.	Gouvrion.
Roncheres	272	De Vergennes	Cocquerillat.	Pallix.	N... .
Rousson.	330	Julien Léon.	Lasseron.	*Préau.*	Fouché.
St-Aubin-Ch.-Neuf.	992	Carré M.	Palémon L.	Boullier.	Belin.
St-Aubin-s-Yonne.	285	Pellard.	Salmon.	Guérinot.	Courtois.
St-Denis-s-Ouanne.	293	Greslin.	Cachon.	*Courtois.*	Roy.
St-Fargeau.	2579	Loury.	Niel et Laloy.	Mouchoux.	Mathé.
St-Julien-du-Sault	1805	Tonnellier.	Bailly.	Fouard.	Dieu.
St-Loup-d'Ordon.	508	Girault.	Deschamps.	Gasc.	Geoffroy.
St-Martin-des-ch.	591	Bourgoin.	Paquet.	Briot.	Blaisot.
St-Martin-d'Ordon.	457	Girardot.	Deriot A.	*Gasc.*	Laveau.
St-Martin-s-Ocre.	81	Fredouille.	Aucamus.	Bouillet.	N...
St-Martin-s-Ouan.	776	Baratin.	Pannetier.	Picon.	Desleau.
St-Maurice-le-Vieil.	504	Bardot J.	Machavoine.	*Laloire.*	Perdijon.
St-Maurice-Thiz.	310	Gallet A.	Jolibois.	—	Vié.
St-Privé.	1024	Gallet.	Roulet.	Baudin.	Robert.
St-Romain-le-Preux	367	Laurin.	Thomas.	N. ..	Madoire.
Senan.	863	Cathelin.	Calmus.	Soirat.	Ancellin.
Sépeaux.	745	Maquaire.	Maquaire.	N ...	Milachon.
Sept-Fonds.	348	Jalouzot.	Trotard.	*Chabin.*	Corbin.
Sommecaise.	477	Henrion.	Niel.	Tallard.	Billon.
Tannerre.	843	Bardot.	David.	Fondras.	Mathey.
Turny.	794	Naslot.	Paillery.	Moreau.	Simon.
Vandeurs.	78[illegible]	Dupuis.	Callot.	Balitrand.	Rigolet.
Venisy.	1086	Sallot.	Goudon.	Gendot.	Gourlot.
Verlin.	544	Naudot.	Moreau.	Rigout.	Bonnotte.
Villechetive.	343	Mathé.	Gérard.	*Balitrand.*	Gourlot.
Villecien.	359	Vaudé.	Gibert.	Maëlzaech.	Vosgien.
Villefranche-St-Phal	822	Cachon.	Lehègue.	Giffard.	Gason.
Villemer.	844	Guyard.	Ladoué.	Gru.	Guilloux.
Villeneuve-les-Gen.	681	Muzard.	Fléau.	Chabin.	Gillon.
Villeneuve-s-Yonn.	4877	Mayaud P.	Rapin. Gasnet.	Messager. Thiolère.	Brodin. Rigoureau.
Villevallier.	402	Pasquerot.	Paquerot.	Gaillard.	Durlot.
Villiers-st-Benoît.	977	Bénard.	Chevallier.	Carré.	Duval.
Villiers-s-Tholon.	726	Lenoble.	Legouge.	Philippon.	Delarue.
Volgré.	392	Bizot.	Roy L.	Soirat	Poisson.
		ARRONDISSEMENT DE SENS.			
Bagneaux.	400	Carré.	Renault.	Chevalley.	Bernard, Ménétrier
Brannay.	412	Brisson.	Leblanc.	Berthollet.	Drominy.
Champigny.	1261	Perrier.	Pinon.	Ragot.	Rousseau, Paillot
Chaumont.	411	Veau.	Rossignol.	N...	Gagé.
Chéroy.	707	Durand.	Venu Ch.	Riondel.	Rouillard.
Chigy.	352	Fluteau.	Relin.	Mast.	Huet.
Collemiers.	442	Guichard.	Colin.	N...	Thénard.
Compigny.	209	Moreau Jules.	Moreau Paul.	Veillot.	Accault.
Cornant.	287	Rodot.	Fouet.	Meaume.	Mouzard.
Courceaux.	214	Payen.	Fétoux.	Molinié.	Bertauche.

COMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Courgenay.	599	Marteau.	Constant.	Rouquariès.	Adam.
Courlon.	896	Mazière.	Coutant.	Boudier.	Guimard.
Courtoin.	113	de Canchy.	Richet.	*Hugot.*	N....
Courtois.	180	Tesson Jules.	Ferrien.	Jacquet.	Chambon.
Cuy.	329	Cerneau.	Lhioréau.	N...	Courillon.
Dollot.	469	Boulanger.	Boyer.	Truchy.	Boudrot.
Domats.	880	Marois.	Pécard.	Chopin.	Lhabitant.
Egriselles-le-Bocage	1106	Gois.	Marois.	Méaume.	Gautherot.
Etigny.	441	Brizard.	Grosset.	*Gruet.*	Papineau.
Evry.	219	Faure.	Jacquemard.	*Aubry.*	Vajou.
Flacy.	313	Adam A.	Prat.	Chevallet.	Cadet.
Fleurigny.	455	Huot.	Poyau et Leison.	Dusausoy.	Paris. Plisson.
Foissy.	362	Diot.	Marnot.	Mast.	Babouot.
Fontaine-la-Gaillar.	297	de Fontaine.	Durand.	Crou.	Percheron.
Fouchères.	374	Denisot.	Varenne.	Moreau.	Séguinot.
Gisy-les-Nobles.	523	Cheneau.	Guyot.	*Aubry.*	Niel.
Grange-le-Bocage.	371	Poyau.	Sivanne.	*Desmartins.*	Chaudé, charbonnier.
Gron.	530	Baugé.	Cautel.	Besnard.	Nicault.
Jouy.	390	Regnier.	Dupré.	Rousset.	Thenard.
La Belliole.	253	Delajon A	Griveau.	Moreau.	Varenne.
La Chapelle-sur-Or.	478	Longuet.	Convert.	Fabre.	Gaudaire.
Lailly.	349	Constant.	Fortin.	Rouquariès.	Gamblin.
La Postolle.	265	Legrand.	Roux.	Desmartins.	Roy.
Les Clérimois	304	Goberot.	Savourat.	Devinat.	Daumont.
Les Siéges	658	Tonnellier.	Rothier.	Thévenet.	Paquereau.
Lixy.	402	Percheron.	Dumesnil.	Bertholiet.	Jacquin.
Maillot.	411	Aupierre.	Riosset.	Juste.	Feuilly.
Mâlay-le-Grand.	849	Barbier A.	Barbier L.	*Guiollot.*	Belleval.
Mâlay-le-Petit.	220	Pineau N.	Tourneur.	Guiollot.	Chanvin.
Marsangis.	756	Mérot.	Coutant.	Poulhès.	Hivert.
Michery.	836	Thibault.	Coppé.	Fleury.	Barry.
Molinons.	276	Bézine.	Sirriau.	Doré.	Gramain.
Montacher.	600	Boulanger.	Remonté.	*Rousset.*	Vitout.
Nailly.	725	Regnard.	Tesson.	Jacquet.	Vincent, Lecerf.
Noé.	340	Roy.	Vassard.	N	Vilain.
Pailly.	315	Bourcier.	Longuet.	Courtial.	Moreau.
Paron.	443	Gault.	Grégoire.	Chartraire.	Roger.
Passy.	328	Dechambre	Bertrand M.	Millon.	Longuet.
Plessis-du-Mée.	213	Fournier.	Jacquemard.	*Courtial.*	Petit.
Plessis-St-Jean.	349	Bourgeois Z	Bourgeois M.	Lefranc.	Courtaux.
Pont-sur-Vanne.	283	Lavoué.	Mondelet.	*Petit.*	Vivien.
Pont-sur-Yonne.	1820	Petit.	Longuet.	GALLIEN.	Gironde.
Rozoy.	235	Besson.	Jonchery L.	Taillandier.	Durin.
Saint-Agnan.	269	Denis.	Dumant.	*Guillié.*	Maudier.
Saint-Clément.	700	Primault.	Chanel.	Bouvier.	Lambert.
Saint-Denis.	213	Fasse.	Dodet.	N ..	Prévost.
St-Martin-du-Tertre	496	Collin.	Maréchaux.	Pernot.	Perré.
St-Martin-s-Oreuse.	521	Bourgeois Z.	Bourgeois M.	Fabre.	Pléau.
St-Maurice-aux-R.-H	802	Châtelain.	Bertrin.	Durand.	Masson.
Saint-Serotin.	462	Louvrier.	Bigot.	Destrot.	Neveux.
Saint-Valérien.	1079	Delajon.	Renard.	Truchy.	Pannier.
Saligny.	322	Huot.	Renaudat.	*Crou.*	Laforge.
Savigny.	328	De Bressieux.	Sevrat.	*Chopin.*	Guinot.
SENS.	14924	CORNET.	BERTRAND. POULAIN.	CHOUDEY, GUILLET, HEZARD Bureau, Prieux.	Cons. —
Serbonnes.	460	Chereau.	Pochard.	Corberon.	Boulot.
Sergines.	1037	Serré.	Brissot.	POULIN.	Bourgeois

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Sognes.	264	Gilloppé	Aubert.	Maury.	Goberot.
Soucy.	612	Caranton.	Bordereau.	Lenoir.	Bordier.
Subligny.	352	Meunier.	Fouet.	*Leloup.*	Aubrat.
Theil.	350	Agoust.	Heurton.	Mignac.	Charpentier.
Thorigny.	723	Bréard.	Siteaut.	Vallet.	Martin.
Vallery.	619	Philbet.	Renard.	DUBOURGUET.	Genet.
Vareilles.	303	Donon.	Lavoué.	*Thévenet.*	Lesprillier.
Vaumort	194	Préau.	Lucas.	*Mignac.*	Fillieux.
Vernoy.	396	Pouce.	Poisson	Poujade.	Loffroy.
Véron.	1097	Guilpain.	Moreau.	Taillandier.	Perrignon.
Vertilly.	218	Pléau.	Briois Just.	Molinié.	Colson.
Villeblevin.	931	Cavoit.	Cassedanne.	Masquin.	Gibier.
Villebougis.	534	Jacquet.	Sadron.	*Destrot.*	Bourreau.
Villegardin.	264	Fillion.	Mégret.	N...	Hospied.
Villemanoche.	609	Coulon.	Villiers.	Lefebvre.	Bouzon.
Villenavotte.	106	Lassarre.	Loiseau.	N....	N...
Villeneuve-l'Arch.	1645	Chardon.	Ruhlmann.	HORSON.	Hennequin.
Villeneuve-la-Dond.	356	Cohade.	Faisant.	Hugot.	Chériot.
Villeneuve-la-Guy.	1608	Berlot.	Morin.	Joachim.	Regnard.
Villeperrot.	128	Moret.	Navarre.	*Lefèvre.*	Gallet.
Villeroy.	177	Crou.	Dérondet.	Leloup.	Lhoste.
Villethierry.	561	Huré.	Raffenoux.	GUILLIÉ.	Barry.
Villiers-Bonneux.	266	Charpentier E.	Charpentier T.	*Maury.*	Marnot.
Villiers-Louis.	432	Pouthé.	Cothias.	Petit.	Bousselier.
Vinneuf.	1109	Norblin C.	Gaudaire.	Laboise.	Roger.
Voisines.	548	Rémy.	Rondeau.	Lenoir.	Manin.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Aisy.	529	Coquéau.	Marcout.	Montenat.	Marloux.
Ancy-le-Franc.	1221	Thierry.	Rabasse.	HARIOT.	Lepeu.
Ancy-le-Libre.	387	Deline	Joffrin.	Escallier.	Château.
Annay-s-Serein.	487	Barbier.	Poitoux.	Croquet.	Renault.
Argentenay.	189	Chameroy.	Barré.	Blanchot.	Château.
Argenteuil.	535	Rousselet.	Petit.	Lallement.	Boucherat
Arthonnay.	529	Munier.	Bourdot.	Raguet.	Lorot.
Baon.	172	Gabriot.	Gloton.	*Roguier.*	Vezin.
Bernouil.	192	Forgeot.	Papavoine.	*Hugot.*	Nicaise.
Béru.	210	Roy.	Heurley.	Guillot.	Chappellier.
Beugnon.	322	Villain.	Tribaudeau.	Cadoux.	Fourrey.
Butteaux.	318	Yot.	Boucheron.	Briot.	Rognon.
Carisey.	382	Millot.	Gorniot.	Desnoyers.	Gagné
Censy.	77	Bernard.	Berger	*Pillon.*	Labosse.
Chassignelles.	513	Carré.	Bruley.	Pierre.	Delagneau.
Châtel-Gérard.	462	Philipot.	Marcourt.	Pussin.	Guillain.
Cheney.	238	Gervais A.	Jacquesson.	*Delaveau.*	Bobin.
Collan.	361	Plait.	Robinet.	Raverat.	Bérault.
Commissey.	316	Séguin.	Baillet.	Durand.	N.....
Cruzy.	772	Gabriot.	Hondré.	GRIMARD.	Lhoste.
Cry.	333	Bunetier.	Prieur.	Lieffroy.	Ancel.
Cusy.	206	Veulliot.	N.....	N....	N.....
Dannemoine.	510	Munier.	Lenoble.	Lebiet.	Boulard.
Dyé.	370	Leblanc.	Rouget.	Hugot.	Bonnerot.
Epineuil.	510	Tranchant.	Couillaut.	Tabit.	Lambert.
Etivey.	477	Guinot.	Porte.	Thomas.	Desmeuzes.
Fleys	292	Couperot.	Grossot.	*Rétif.*	Millot.
Flogny.	452	Monjardet.	Paupe.	Soirat.	Rousseau.
Fresnes.	167	Collin.	Gagin.	Croquet.	Pontailler.
Fulvy.	182	Jorand.	Brigodiot.	Rodier.	Blot.
Gigny.	366	Dutartre D.	Coucheney.	Laventureux.	N....

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Gland.	209	Nolle.	Taupin.	Hoüy.	Chocat.
Grimault.	322	Linget.	Julien.	Coppin.	Champdaveine.
Jouancy.	104	Pallenot.	Millot.	*Lavigne.*	N....
Jully.	397	Fleury.	Paris.	Mantelet.	Verdot.
Junay.	183	Michecoppin.	Thierry.	N...	Ottens.
La Chap.-Vieille-F.	561	Defert.	Hugot.	Jobert.	Bussy.
Lasson.	290	Bernot.	Malaisé.	Piard.	Flogny.
Lézinnes.	907	Paris Léon.	Mandrot.	Riffaux.	Angelot.
Melisey.	463	Ouvrier.	Godin.	Darley.	Clémendot.
Môlay.	288	Mantelet.	Alépée.	N.....	Guilly.
Molosmes.	456	Bacot.	Seurat, Durand.	Amiot.	Fromonot.
Moulins.	232	Petion.	Rouginat.	Maréchal.	Dumonnet.
Neuvy-Sautour.	1257	Gourmand.	Darley.	Bailly.	Combraque.
Nitry.	627	Hamelin.	Joudelat.	Bayard.	Berry.
Noyers.	1348	Langin.	Michot.	Guérin, Vallière.	Viaut.
Nuits-sur-Armançon	507	Gueneau.	Bourgeois.	Lambert.	Delancray.
Pacy.	538	Boibière.	Julien Félix.	Guillaume.	Château.
Pasilly.	73	Cunault.	Beauregard.	Février.	Duveaux.
Percey.	330	Fournier.	Gibier.	*Boulard.*	Gillot.
Perrigny-sur-Arm.	192	Moret.	Gourdaut.	Gouot.	Laurent.
Pimelles.	137	Saget.	Guenin.	Fournier.	Mantelet.
Poilly-sur-Serein.	585	Boutrolle.	Bouiller.	Dechambre.	Berthault.
Quincerot.	197	Richebourg.	Chamoin.	Darley.	Foin.
Ravières.	1577	Rizier.	Guinot.	Paget.	Caillet.
Roffey.	336	Millon.	Mathieu.	Tremblay.	Berlot.
Rugny.	300	Préau.	Bessonnat.	Baudin.	Chaudet.
Sainte-Vertu.	240	Blot.	Béchinot.	*Sassey.*	Vézien.
Saint-Martin-s-Arm.	263	Brain.	Batréau.	Batilliat	Coquet.
Saint-Vinnemer.	506	Labosse.	Roy.	Blanchot.	Naudin.
Sambourg.	151	Mignerot.	Beau.	*Pilon.*	Sarrette.
Sarry.	387	Bethery.	Collin.	Doré.	Boit.
Sennevoy-le-Bas.	270	Gourmand.	Fenaud.	Guillon.	Millon.
Sennevoy-le-Haut.	257	Ferrand.	Sébillaut.	*Roux.*	Deffressigne.
Serrigny.	250	Mathieu.	Forgeot.	Villetard.	Vantier.
Sormery.	813	Champenois.	Corgeron.	Villetard.	Jaluzot, Cadet.
Soumaintrain.	316	Mignot.	Delagneau.	Morillon.	Rousseau.
Stigny.	280	Partout.	Braley.	Pierre-Armand.	Goubinat.
Tanlay.	578	de Tanlay.	Nolle.	Marquot.	Bredeau.
Thorey.	128	Poinsot.	Bourgeois.	*Cayron.*	Garnier.
Tissey.	195	Bonnet.	Claude.	N....	Blanvillain.
TONNERRE.	4749	JACOB.	MÉCHIN. CAUSSARD.	MESSAGER. DARLOT, Vincent	Pinon.
Trichey.	156	Pingat.	Chamoin.	*Bersier.*	Gérard.
Tronchoy.	262	Quignard.	Alépée.	Delaveau.	Moreau.
Vezannes.	144	Coquard A.	Bonnet.	*Bénard.*	Communal.
Vezinnes.	282	Boiteux.	Grossot.	Tiby.	Desbarres.
Villiers-les-Hauts.	303	Thélot.	Sardin.	Roguier.	Cheure.
Villiers-Vineux.	330	Simon P.	Félix.	Desnoyers.	Bertheau.
Villon.	309	Prunier.	Provost.	Durand.	Fèvre.
Vireaux.	361	Quillot.	Voisinot.	N....	N...
Viviers.	291	Bonnet Ed.	Balacey.	Guillot.	Noël.
Yrouerre.	340	Meunier.	Malapris.	Guillot.	Boullotte.

RECAPITULATION

DES CHIFFRES DES TABLEAUX QUI PRÉCÈDENT.

1° *Par canton.*

NOMS DES LIEUX.	§ I. POPULATION.	§ II. SUPERFICIE.	§ III. REVENU FONCIER Imposé.
	habitants.	hectares.	francs.
Auxerre (Est)	11951	24925	1214271
— (Ouest)	17756		
Chablis	7146	19162	231870
Coulanges-la-Vin.	7532	14019	249209
Coulanges-s-Yonne.	6126	19027	167314
Courson	6448	20366	206387
Ligny	6107	15498	255613
Saint-Florentin	5783	9335	354615
Saint-Sauveur	11543	27091	276190
Seignelay	7216	11922	276609
Toucy	11327	21316	305915
Vermenton	9160	19438	315790
Avallon	11878	19699	451150
Guillon	5570	16934	446425
L'Isle-sur-Serein	5991	19088	292411
Quarré-les-Tombes	7661	18560	179981
Vézelay	9239	25498	332508
Aillant	14028	27922	437574
Bléneau	8378	25304	228914
Brienon	8894	23488	594201
Cerisiers	4947	14574	106872
Charny	9629	26090	280305
Joigny	16160	21111	566471
Saint-Fargeau	7255	24706	228592
St-Julien-du-Sault	6744	15446	318311
Villeneuve-s-Yonne	10153	17998	288275
Chéroy	8303	24374	431989
Pont-sur-Yonne	10478	19175	627591
Sens (Nord)	12980	28495	704963
— (Sud)	13168		
Sergines	8177	23886	396768
Villeneuve-l'Arch.	8222	26284	391896
Ancy-le-Franc	9338	28327	700252
Cruzy-le-Châtel	5927	27000	312196
Flogny	6531	17553	317415
Noyers.	5876	29398	233382
Tonnerre	9034	18757	325446

2° *Par arrondissement.*

Auxerre	108095	202611	3886783
Avallon	40339	99779	1702475
Joigny	86188	196639	3079515
Sens	61328	122201	2553207
Tonnerre	36706	121035	1888664

3° *Total pour tout le département.*

Yonne	332656	742268	13110664

INSTITUTRICES DU DÉPARTEMENT (*)

PAR ARRONDISSEMENT

Arrondissement d'Auxerre.

COMMUNES.	INSTITUTRICES
Accolay.	Mmes vᵉ Dufour,
Andryes.	— Brisdoux, Marcou, Billon
Appoigny.	Mme Sansoy, Mlle Bodin
Arcy-sur-Cure.	Mme Boulmier, Mlle Plisson, Mme Gibert.
AUXERRE	Mlles Michelin, Poulet, Besse.
Avrolles.	Mme Vallée
Bazarnes.	Mme Boivin.
Beines.	Mlle Nicolle.
Bessy.	Mme Couderre.
Chablis.	Mlle Sarraille.
Champs.	— Leblanc.
Charbuy.	Mmes Bourgoin, Leau.
Charentenay.	Mme Perreau.
Chemilly, *p. Seign.*	Mlle Benoît.
Cheny.	Mlle Martin.
Chéu.	Mlle Fadé.
Chevannes.	Mme Bonnelat.
Chichée.	— Brain.
Chitry.	Mlle Baudouard.
Coulanges-la-Vin.	— Dureau.
Coulanges-sur-Y.	Mme Loiseau.
Courgis.	Mlle Rollinat.
Courson.	Mmes Nicolle, Bégât.
Crain.	Mme Guyot.
Cravant.	Mlles Rigollet, Mathiot.
Diges.	Mlle Ravier.
Dracy.	Mlle Delénat.
Druyes.	— Bertheau.
Egleny.	Mme Simonnet.
Escamps.	Mlle Bourbon.
Etais-la-Sauvin.	Mme Lenoir.
Fontenoy.	Mlle Rameau.
Germigny.	Mme Prot.
Gurgy.	Mlle Brunet.
Gy-l'Évêque	Mme Mairry.
Hauterive.	(Libre).
Héry.	Mme Dedron.
— les Baudières.	Mlle Renard.
Irancy.	— Fracque.
Jussy.	Mme Marchand.
Lain.	Mlle Gilbert.
Lainsecq.	Mme Rimbault.
Leugny.	Mme Geste.
Ligny.	Mlle Mathiot.
Lindry.	Mlle Lorot.
Mailly-la-Ville.	Mlle Pelcot, Mme Dupin.
Mailly-le-Château.	Mlle Loury.
Maligny.	Mme Danguy.
Merry-Sec.	Mme Raux
Merry-sur-Yonne.	— Bonnet.
Migé.	Mlle André, Mme Rocher.
Monéteau.	Mme Mizier.
Montigny.	Mme Charlot.
Mont-Saint-Sulpice.	Mlle Hurey.
Moutiers.	Mlle Geoffroy.
Ormoy.	Mlle Roby.
Ouanne.	Mme Robert.
Parly.	Mme Poirson.
Perrigny.	— Chouard.
Pontigny.	Mlle Brot.
Pourrain.	Mme Lamy.
Sacy.	Mme Poirier.
Sainpuits.	Mme Sonnois.
Saint-Bris	Mlle Carré, Mme Nieutin.
Saint-Cyr-les-Col.	Mme Desgranges, Mlles Lauxerrois, Bonnotte.
Sainte-Colombe.	Mlle Neveu.
Saint-Florentin.	Mlle Gardiennet.
Saint-Georges.	— Vallet.
Saints	Mmes Desclaire, Goubeaux.
Saint-Sauveur.	Mlle Terrain.
Seignelay.	Mlle Mathieu.
Sery.	(Libre).
Sougères.	Mlle Gauthier.
Taingy.	Mme Magny.
Thury.	Mlle Naudin.
Toucy.	Mme Neveux.
Treigny.	Mme Bertrand.
Val-de-Mercy.	— Dufour.
Vallan.	Mme Gabrielle.
Varennes.	(Libre).
Venoy.	Mlle Simon.
Vermenton.	Mlles Tardy, Blanchelande.
Villefargeau.	Mlle Raux.
Vincelles.	— Méaume.
Vincelottes.	— Lesœur.

Arrondissement d'Avallon.

COMMUNES.	INSTITUTRICES
Asquins	Mlle Serré.
AVALLON.	Mme Chambon.
Bierry.	Mlle Crantin.
Brosses.	Mlle Ragobert.
Bussières.	Mme Beaufret.
Chastellux.	(Libre).
Châtel-Censoir.	Mlle Noireau.
Cussy-les-Forges.	Mlle Durand.
Domecy-sur-Cure.	Mlles Carré, Worger.
Etaules (libre).	Mme Chocat*.
Fontenay-p-Vézelay	Mlle Sansoy.
Guillon.	Mme Vitureau.
Island.	(Libre).
Joux-la-Ville.	Mlle Guéret.
L'Isle-sur-Serein.	Mlle Vosgien.

(*) Les noms suivis d'une astérisque sont ceux des institutrices congréganistes.

COMMUNES	INSTITUTRICES	COMMUNES.	INSTITUTRICES
Lucy-le-Bois.	Mme Gourdault*.	Sainte-Magnance.	Mlle Blouzon*.
Magny.	Mme Lapleigné*	St-Germain-des-Ch.	— Chevillard, Gillet.
Marmeaux.	(Libre).	Saint-Léger.	Mme Gueniffet, Mlle Cathelin
Massangis.	Mlle Verdure.	Saint-Père.	Mlle Just.
Montillot.	Mme Charbois.	Sauvigny-le-Bois.	Mme Pécherot.
Montréal.	Mlle Delaune.	Tharoiseau.	(Libre).
Précy-le-Sec.	Mme Gaudot.	Vault-de-Lugny.	Mme Carle.
Quarré-les-Tombes.	Mlle Pijory, Mlle Hournon.	Vézelay.	Mlle Segault.

Arrondissement de Joigny.

Aillant.	Mme Desclaire.	La Ferté-Loupière.	Mme Buffé, Mlle Jarry.
Arces.	Mlle Carré.	Lavau.	Mme Guenot.
Armeau.	— Richard.	Les Bordes.	Mlle Thevenon.
Bassou	Mme Bezault.	Les Ormes.	Mme Charlois.
Bellechaume.	Mme Bertauche.	Malicorne.	— Château.
Béon.	Mme Bolnat.	Mercy.	— Pichoret.
Bléneau.	Mme Lhuillier.	Merry-la-Vallée.	Mme Gallet.
Bligny-en-Othe.	Mlle Cretté.	Mézilles.	Mme Guimard, Mlle Thenin
Bœurs.	— Michelerne.	Migennes.	Mme veuve Gillet.
Branches.	— Machavoine.	Neuilly.	Mlle Rossignol.
Brienon.	Mlle Coussé.	Perreux.	Mme Fourchotte.
Brion.	Mlle Martin.	Piffonds.	Mme Prignot.
Bussy-en-Othe.	Mlle Delagneau.	Poilly-sur-Tholon.	Mlle Perdijon, Mme Fagota.
Bussy-le-Repos.	Mme Bruley.	Précy.	Mme Pichon.
Cerisiers.	Mlle Boudin.	Prunoy.	— Dalouzeau.
Cézy.	Mlle Ravier, Mme Sené	Rogny.	Mlle Plaisir.
Chailley.	— Truchy.	Ronchères.	Mlle Séguin.
Champcevrais.	Mme Doré.	St-Aubin-Ch.-Neuf.	Mme Bardot.
Champignelles.	Mlle Billault.	St-Cydroine.	— Ferrier.
Champlay.	Mlle Gamard.	St-Fargeau.	Mlle Poncy.
Champlost.	Mlles Cordonny, Chambon,	St-Julien-du-Sault.	Mme Dieu.
Champvallon.	Mme Leau. [Mme Villaume	St-Loup-d'Ordon.	— Geoffroy.
Chamvres.	Mme Adam.	St-Martin-des-Ch.	Mlle Roy.
Charny.	Mlle Dumayet.	St-Martin-d'Ordon.	Mlle Michaut.
Chassy.	Mme Payeur.	St-Martin-s-Ouanne	Mlle Chabert.
Chaumot.	— Mercier.	St-Maurice-le-Vieil.	Mlle Lavau.
Chevillon.	Mlle Bourgeois.	St-Privé.	Mlle Dufour.
Chichery.	Mme Millot.	Senan.	— Préau.
Coulours.	Mlle Bénard.	Sépeaux.	Mmes Nézard, Imbert.
Cudot.	Mme Lassausaie.	Sommecaise.	Mme Niel.
Dicy.	Mme Lavergne.	Tannerre.	Mlle Duhamel.
Dixmont.	Mme Verger.	Turny.	Mme Simon, Mlle Bichon.
Epineau-les-Voves.	Mlle Salmon.	Vaudeurs.	Mlle Piat.
Esnon.	Mlle Golvin.	Venisy.	Mlles Guyot, Corgeron.
Fleury.	Mlle Marchand.	Verlin.	Mme Bonnotte.
Fontaines.	Mme Mercier.	Villefranche-St-Phal	— Gason.
Fontenouilles.	Mlle Berthier.	Villeneuve-les-Gen.	Mlle Havoué.
Grandchamp.	— Evrat.	Villeneuve-s-Yonne.	Mlle Rouif, Mme Dumont.
Guerchy.	— Martin.	Villevallier.	Mlle Vallet.
JOIGNY.	— Mallet.	Villiers-St-Benoit.	Mme Duval.
La Celle-Saint-Cyr.	Mlle Tissier.	Villiers-sur-Tholon.	Mlle Vacher.

Arrondissement de Sens.

Champigny.	Mlle Aubert.	Gron.	Mme Lépine.
Chéroy.	— Glénisson.	Lailly.	Mlle Rigoureau.
Courgenay.	Mlle Beugnon.	Les Siéges.	Mlle Rémy.
Courlon.	Mme Guimard.	Lixy.	Mlle Meillier.
Courtoin.	Mlle Mouturat.	Mâlay-le-Grand.	Mlle Bézine.
Dollot.	Mlle Finot.	Marsangis.	Mme Hivert.
Domats.	Mlle Ruinard.	Michery.	Mme Lefranc.
Egriselles-le-Bocage	Mlle Barbesol.	Montacher.	Mlle Perrignon.
Gisy-les-Nobles.	Mme Meunier.	Nailly.	— Château.

COMMUNES.	INSTITUTRICES	COMMUNES.	INSTITUTRICES
Pont-sur-Yonne.	Mlle Bouy.	Véron.	Mmes Roy, Bernard.
Saint-Clément.	Mme Collin.	Villeblevin.	Mlle Finot.
St-Martin-du-Tertre	Mme Perré.	Villebougis.	Mlle Magnien.
St-Martin-s-Oreuse.	Mlle Pichot.	Villemanoche.	Mlle Tonnellier.
St-Maurice-aux-R-H	Mme Masson.	Villeneuve-la-Guy.	Mme Josselin.
Saint-Valérien.	Mlle Manigaut.	Villeneuve-l'Arch.	Mlle Guyard.
SENS.	Mme Bréchot.	Villethierry.	Mme Châtelain.
Sergines.	Mme Viellard.	Villiers-Louis.	— Bousselier.
Soucy.	Mlle Vallée.	Vinneuf.	— Roger.
Thorigny.	Mme Martin.	Voisines.	— Manin.
Vallery.	Mlle Largent.		

Arrondissement de Tonnerre.

Aisy.	Mlle Berget.	Grimault.	Mme Trognon
Ancy-le-Franc.	Mme Lepeu.	Jouancy.	Mme Labosse.
Annay-sur-Serein.	Mme Demon.	La Chapelle-V.-F.	Mme Paris.
Argenteuil.	Mme Roblot*.	Lézinnes.	— Angelot.
Arthonnay.	Mlle Bonnard.	Mélisey.	— Clémendot.
Beugnon.	(Libre).	Molosmes.	Mlle Courcier.
Butteaux.	Mme Croisey.	Neuvy-Sautour.	Mme Cretté.
Châtel-Gérard.	Mme Guillain.	Nitry.	— Boursier*.
Commissey.	— Jacquin.	Noyers.	Mme Maîtret, Mlle Pommot
Cruzy.	Mme Peschard.	Pacy.	(Libre).
Cry.	(Libre).	Poilly-sur-Serein.	Mme Berger.
Cusy.	Mme Noël.	Ravières.	— Bonneau.
Dannemoine.	Mlle Adam.	Saint-Vinnemer.	Mme Naudin.
Epineuil.	Mme Veau.	Sormery.	Mlle Leloup.
Etivey.	Mme Gribaumont.	Tanlay.	Mme Mailleret*.
Flogny.	Mme Renard.	TONNERRE.	Mlle Rouhier, Mme Coffy, Mlle Truchy.
Gigny.	Mme Lanier.		
Gland.	(Libre).	Vireaux.	Mlle Larrivé.

DIRECTRICES DES ECOLES MATERNELLES ET CLASSES ENFANTINES

Aillant, cl. enfant.	Mlle Guibert.	Maligny, cl. enfant.	Mlle Truszynski.
Appoigny, —	— Albré.	Michery (cl. enfant.).	Mlle Gramain.
Auxerre, quartier de Paris,	Mlle Biez.	Mont St-Sulp., cl. enf.	Mlle Dufeu.
— — du Pont,	Mme Remblin.	Moulins-s-O., —	Mme Antheaume.
— — du Temple,	— Ingrand.	Noyers,	Mme Dutreux*.
Avallon,	(Libre).	Pont-s-Yonne, cl. enf.	Mlle Bohler.
— cl. enfant.,	Mlle Gallon.	Quennes, —	— Rousseau.
Bléneau, cl. enfant.,	Mme Gillon.	Rogny, cl. enfant.	Mme Rissét.
Brannay, cl. enfant.,	Mme Drominy.	Saint-Bris, —	Mlle Mignerot.
Brienon,	Mme vᵉ Mercier.	Saint-Fargeau,	Mme vᵉ Chalmeau.
Chablis,	— Mérot.	Saint-Florentin,	Mlle Linard.
Champignelles, cl. enfant.,	Mlle Terrain.	St-Julien-du-S., cl. enf.	— Pouthier.
Champigny, cl. enfant.	Mme Paillot.	Saint-Sauveur, —	Mme Chocat, Mlle Sansoy.
Champlost, —	Mlle Rigoureau.	St-Sérotin, cl. enfant.	Mme Neveux.
Charny, —	Mme Etancelin.	Seignelay, —	Mme Bernard.
Chéroy, —	Mlle Bonsant.	Sens,	Mlles Courtois, Brion, Mme Gauthier.
Collan. —	Mme Bérault.	Sergines, cl. enfant.	Mlle Viellard.
Courlon, —	Mlle Heuré.	Thorigny, —	— Delajon.
Cravant, —	Mme Malvin.	Tonnerre,	— Coudevilain*.
Cruzy,	Mlle Lebeau.	Toucy,	— Seguin.
Dixmont, cl. enfant.	Mme Baudon.	Vermenton,	(Libre).
Escolives, cl. enfant.	— Badin.	Véron, cl. enfant.	Mlle Charpentier.
Fleury, cl. enfant.	Mme Bertillon, Mlle Guiller.	Vézelay,	(Libre).
Héry, —	Mlle Mathiot.	Villeblevin, cl. enfant.	Mme Favry.
L'Isle, —	Mme Bernier,	Villecien, cl. enfant.	— Vosgien.
Joigny,	— Hattier.	Villiers-St-B., cl. enf.	Mme Pâris.
—	— Lhéritier.	Villen.-la-Guy., cl enf.	— Bizard.
Ligny, —	Mme Pinson.	Villemer, cl. enfant.	Mme Guilloux.
Les Ormes,	(Libre).	Villen.-l'Arch., cl. enf.	Mlles Guyard, Girard.
Mailly-le-Chât., cl. enf.	Mme Colomb.	Villeneuve-sur-Yonne,	— Besnard.
		Villiers-s-Th., cl. enf.	Mme Delarue..

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens porte le titre d'Evêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie.

La métropole de Sens compte, depuis saint Savinien, 113 prélats, dont 22 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux et un, Pierre Roger, a été pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

ARDIN ✱, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie, comte romain, assistant au trône pontifical.

VICAIRES GÉNÉRAUX. — Titulaires : Leduc, Prieux, Ardin ; honoraires : Grandjean, Martin, archiprêtre de La Rochelle.

SECRÉTARIAT. — Barillon, secrét.-gén. ; Chartraire, secrét. ; Bertrand, archiviste.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

CHANOINES TITULAIRES.

MM. Blondel, Gally, Mémain.

CHANOINES HONORAIRES.

Garnier, archiprêtre de Tonnerre.
Delinotte, directeur du Petit-Séminaire.
Pinson, archiprêtre à Auxerre.
Mothere, archiprêtre d'Avallon.
Motheré, doyen de Villen.-s-Yonne.
Desvignes, curé de St-Thibault, Joigny.
Bouchot, curé de Saint-Moré.
Guérin, doyen de Noyers.
Tridon, doyen de Charny.
Pautrat, doyen d'Aillant.
Laproste, doyen de Saint-Fargeau.
Hézard, curé de Saint-Pierre, de Sens.
Séguin, professeur au petit Séminaire
Dutartre, curé de Vignes.
Bonneau, curé de Chablis.
Ollivier, vicaire de la métropole.
Moilon, curé de Chatou (Seine-et-Oise).
Martin, archiprêtre de La Rochelle.
Rémond, curé de l'Isle-sur-Serein.
Labbé, curé de Quarré-les-Tombes.
Hariot, curé d'Ancy-le-Franc.
Giraud, direct. des Ecoles libres, à Sens.
Mabile, curé de Villers-le-Lac (Doubs).

MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES

A PONTIGNY.

MM. Laproste, supérieur, Massé, Bernard (Albert), Bernard (Théobald), Rémond, Labour.

Succursale de Sens : MM. Cornat, Bourbon, Fouillat.

GRAND SÉMINAIRE DIOCÉSAIN

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. N....., supérieur,
Goudy, professeur de morale.
Foussemagne, professeur de dogme.
Lachat, professeur de philosophie.
Aroud, professeur d'histoire.
Denant, économe.

CULTE ÉVANGÉLIQUE.

Pasteurs protestants : MM. Villeger, à Auxerre ; N...., à Avallon ; Fontaine, à Sens ; Forget, à Maligny ; Régnier, à Saint-Florentin ; Forget, à Tonnerre.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° d'un Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, délégué pour la présider ; 2° de deux Juges désignés parmi les présidents et juges du Tribunal d'Auxerre ; 3° du Procureur de la République prés le Tribunal civil ; 4° du Greffier du même tribunal.

Les sessions de la Cour d'assises sont trimestrielles.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE.

MM. Mérat, président.
Jousselin, juge d'instruction.
Bezou et Hugot, juges.
Mercier, juge-suppléant.
Chonez, juge-suppléant.

Parquet · Michel, procureur de la République; Péret, substitut.

Greffe : Muzard, greffier en chef ; Gaillardot et Colombani, commis-greffiers ; Deconde et Royer, employés.

(Affaires civiles, ordres et contributions.)
Mercredi à midi.

(Affaires de police corr.; appels de simple police).
Mardi à midi.

Les audiences de criées auront lieu de quinzaine en quinzaine, les 1er, 3e et 5e vendredis.

Avocats : MM. Ribain, Marmottant fils, Lalande, Barrey. stagiaires. Herold fils, Balsacq, Amand, Milliaux.

Avoués : Billaudet, Bertin, Borniche, Heidt, Barbier, Fourier.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Fourier, président.
Bertin, rapporteur.
Heidt, secrétaire.
N...., trésorier.

TRIBUNAL D'AVALLON.

MM. Goussard, président.
Perrin, juge d'instruction.
Bonichon, juge.
Bocquet, Régnier, juges suppléants.

Parquet : Fortin, procureur de la Republique; N....., substitut.

Greffe: G. Brenot, greffier; Convert, commis greffier.

Jours d'audience. Mardi, mercredi, jeudi.

Avocat : M. Houdaille Paul.

Avoués : Billardon, Holleaux, Midy et Persen.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Holleaux, président.
Midy, syndic.
Prudot, secrétaire.
Billardon, membre.

TRIBUNAL DE JOIGNY.

MM. Regnault, président.
Boutigny, juge d'instruction.
Couturier, juge.
Gervais, Malvézy, juges suppléants.

Parquet : Thorel, procureur de la République.

Greffe : Cassemiche, greffier ; Tourgon, commis-greffier.

Jours d'audience. Le Tribunal civil, les mercredi et jeudi ; le jeudi, à midi (criées).

Le Tribunal de police correctionnelle, le mercredi, à midi.

Avoués : Besnard, Meignen, Droin, Tétar.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Droin, président.
Besnard, syndic.
Tétar, rapporteur.
Meignen, trésorier-secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS.

MM. Dusanterre, président.
Dumontier, juge d'instruction.
Doigneau, juge.
Populle et Gridel, juges suppl.

Parquet : Frachat, procureur de la République ; Decencière-Ferrandière, subst.

Greffe : Polin, greffier ; Thorin, commis greffier; Guillon, 2e commis.

Jours d'audience. Tribunal civil, le jeudi et le vendredi (criées).

Tribunal de police correctionnelle, le mercredi.

Avocat: Gérard.
Avoués : Delort, Martin, Sauvage, Gravier, Becker.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Becker, président.
Sauvage, syndic.
Martin, rapporteur.
Delort, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE

MM. Lévy-Fleur, président.
Brillié, juge d'instruction.
Gérard, juge.
N...., juge suppléant.
Gérard, —

Parquet : Calonge, procureur de la République.

Greffe : Larcher, greffi.; Roger, commis-greffier.
Jours d'audience. Ordres et convocations de créanciers, le lundi ordinairement.
Référés le mercredi.
Affaires commerciales et sommaires, le jeudi, à midi.
Affaires ordinaires, le jeudi, à midi.
Affaires correctionnelles, le vendredi, à midi ; entre parties civiles, le 3e vendredi de chaque mois.
Affaires de domaine, de régie et de criée le samedi, à une heure du soir.
Avoués : Silvestre, Prieux, Jacob, Morel.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Silvestre, président.
Morel, syndic.
Jacob, rapporteur.
Prieux, secrétaire-trésorier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Sappin, président; Bonneau, Dejust, Chambard, Soisson, juges; Bénard, Therriat, Parrot, Gamichon, juges-suppléants.
Ars. Tissier, greffier ; N...., commis greffier.
Caron, syndic.

Audience, le mardi, à midi.

JOIGNY.

MM. Vacquier, président; Noble-Mallet, Richard, Bachelet, juges ; Lachaume et Galliout, juges-suppléants
Renaudin, greffier.
Jours d'audience, le mardi de chaque semaine, à midi.

SENS.

MM. Lelièvre, président; Barbier, Mulard, Vançon-Lorillon, Soisson, juges ; Virally, Ronfleux, Robinet, Causeret, juges-suppléants.
Chapron, greffier.
Jours d'audience, le mardi, à midi.

(LES TRIBUNAUX CIVILS DE TONNERRE ET D'AVALLON *font fonctions de Tribunaux de commerce*).

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'AUXERRE

Président : M. Germain Bénard ; vice-président : M. Augustin Leroux. — Membres : MM. Joly, Darle Alphonse, Garnier Louis, patrons ; MM. Berthier Jean, Potin Victor, Rameau Pierre, ouvriers. — Secrétaire-greffier : M. Vildieu Vincent. — Huissiers : Coste Jules et Dalbanne.

CHAMBRE DE COMMERCE D'AUXERRE

Circonscriptions : Auxerre, Avallon, Joigny, Tonnerre.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE EN 1899 :

M. le Préfet de l'Yonne, président d'honneur.
Bureau : MM. Ablon, président, à Joigny ; Jossier, vice-président, à Auxerre; Piat, secrétaire-trésorier, à Auxerre. — *Membres* : MM. Dupré aîné, à Auxerre; Pescheux, à Auxerre ; Prévost, à Vassy-lès-Avallon ; Sebillotte, à Civry; Bénard Lucien, à Joigny ; Bondoux, à Villeneuve-sur-Yonne; Fèvre-Brot, à Chassignelles ; Quillot, à Frangey par Lézinnes ; Sappin, à Auxerre.

CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

MM. Lelièvre, président; Vançon, Soisson, Hurpeau A., Pléau, Barbier E., Déon (Ulysse), N...., Dupêchez Albert, Domange A., N..., Croquet, Gaujard.

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.
	Arrondissement d'Auxerre.		
Auxerre (E.)	Roustan.	Coppin.	vend. à 11 h.
Auxerre (O.)	Vincent.	Sibilat.	vend. à 11
Chablis.	Denis.	Perrot.	jeudi à 11.
Coul.-la-Vin.	Garnier.	Moreau.	mercr. à midi.
Coul.-sur-Y.	Barrey.	Davril.	samedi à 10.
Courson.	Siret.	Billaudet.	jeudi à midi.
Ligny.	Flogny.	Jeannelle.	samedi à 11.
St-Florentin.	Guyot.	Vocoret.	jeudi à 11.
St-Sauveur.	Vivien.	Millot.	merc. à 11.
Seignelay.	Defert.	Bidet.	jeudi à 11.
Toucy.	Chambon.	Bezenger.	vend. à 11.
Vermenton.	Camus.	Bazin.	vend. à 11.
	Arrondissement d'Avallon.		
Avallon.	Romieux.	Briand-Destresses.	vend. et lundi.
Guillon.	Jeannel.	Derain	mardi à 11 h.
L'Isle-s.-le-S.	Trousseau.	Rougeaux.	lundi à 11.
Quarré-les-T.	Brugier.	Légé.	merc. à 11.
Vézelay.	Verdier.	Voillot.	lundi à 11.
	Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Leblant.	Desclaire.	mardi à 10 h.
Bléneau.	Gonde.	Cafel.	lundi à 10.
Brienon.	Ragot.	Delagneau.	mardi à 10.
Cerisiers.	Prieur.	Goulton.	jeudi à midi.
Charny.	Trouillet.	Mercier.	jeudi à 11.
Joigny.	Bagard.	Magny.	lundi à midi.
St Fargeau.	Ballut.	Hahn.	merc. à 11.
S-Julien-du-S.	Droin.	Morier.	mardi à midi.
Ve-s.-Yonne.	Demonchy.	Fenard.	me .et ve. à 11.
	Arrondissement de Sens.		
Chéroy.	Bonsant.	Coulon.	m. et m. à 10 h.
Pont-sur-Y.	Sadon.	Lefranc	j. et d. à midi.
Sens (nord).	Guillot de Varolles.	Picquet.	samedi à 11.
Sens (sud).	Nicolas.	Sestre.	l. et v. à midi.
Sergines.	Poirier.	Hébert.	mardi à midi.
Ve-l'Arch.	Sarrazin.	Droin.	merc. à 10.
	Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Guillet.	Rouyer.	jeudi à 10 h.
Cruzy.	Auboin.	Jacquenet.	vend. à 11.
Flogny.	De Saint-Drémont.	Rincent.	mardi à 11.
Noyers.	Gambet.	Paumier.	lun. et v. à 11.
Tonnerre.	Méton.	Rouget.	mardi à 11.

SUPPLÉANTS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre { Est. Richard L., Ribain.
Auxerre { Ouest. Legrand, Guimard.
Chablis. Folliot, Rigollet.
Coulanges-la-Vin., Loury, Desprez.
Coulanges-sur-Y. Petit et Tournier.
Courson, Tillière et Ravillat.
Ligny. Baudouin, Bernage.
Saint-Florentin. Vérollot et Rozé.
St-Sauveur. Emery, Delorme.
Seignelay. Grand, à Seignelay et Sautumier, à Mont-Saint-Sulpice.
Toucy. Dejust, Simonnot.
Vermenton. Rimbert, Chandelier.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. Billardon et Hollaux.
Guillon. Boussard, Richard.
L'Isle. Rétif et Grenan.
Quarré. Devoir, Chevillotte.
Vézelay. Coulbois et Delhac.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. Petit et Bardot.
Bléneau. Barberousse et Bardot.
Brienon. Loup et Valdan.
Charny. Petit.
Cerisiers. Voisenat et Daubry.
Joigny. Lavollée et Meignen-Gervais.
Saint-Julien. Grégoire et Roncin.
Saint-Fargeau. Lacour et Sirot.
Villeneuve-sur-Yonne. Lemoce de Vaudouard et Monnet.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. Thorailler et Regnier.
Pont-sur-Yonne. Préau et Bigot.
Sens (Nord). Mulon et N.....
Sens (Sud). Gérard et Tantot.
Sergines. Leroux et Chaplot.
Villeneuve-l'Archev. Chardon et Moinet.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Tonnerre. Jacquemin et Denis.
Ancy-le-Franc. Renard et Rigollet à Ancy-le-Franc.
Cruzy-le-Châtel. Ferrand à Sennevoy-le-Bas, Labosse à Saint-Vinnemer.
Flogny. Boussard à Neuvy-Sautour et N..., à Villiers-Vineux.
Noyers. Ferrand et Langin, à Noyers.

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. *Cantons d'Auxerre.*

Roumet, Duchemin, Simoneau. Loiseau, Couturat, tous à Auxerre ; Tissier, à St-Bris ; Joynon, à Chevannes ; Daumin, à Charbuy ; Carré, à Appoigny.

Canton de Chablis.

Gérard, Rigollet, à Chablis.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Regnault, à Coulanges ; Taupin, à Migé ; Crantin, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Commaille, à Etais ; Delorme, à Coulang.-sur-Yonne ; Pinon, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Robert, à Courson ; Benoit, à Druyes ; Barbier, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Bernage, à Ligny ; Ythier, à Maligny ; Bornot, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Beau, Henry, Rozé, à Saint-Florentin.

MM. *Canton de Saint-Sauveur.*

Grégoire, Meunier, à St-Sauveur ; Delorme, à Treigny ; Simoneau, à Thury.

Canton de Seignelay.

Grand, à Seignelay ; Lebeau, à Héry ; Renoult, à Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Boisseau, Dejust, à Toucy ; Jeannequin, à Pourrain ; Marquet, à Egleny.

Canton de Vermenton.

Gagnard, Galand, à Vermenton ; Bathereau, à Arcy-sur-Cure ; Jolly, à Cravant.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Rozé, président ; syndic, N..... ; Regnault, rapport. ; Loiseau, secrétaire ; Lebeau, trésorier ; Barbier et Ythier, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Jullien, à St-Florentin ; Gillet, à Mailly-le-Château, Baudouin, à Ligny-le-Châtel ; Sautumier, au Mont-St-Sulpice ; Pipault, à Parly ; Coudron, à Saint-Sauveur.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Brenot, Gonneau, Mouchoux, à Avallon.

Canton de Guillon.

Richard, à Guillon; Henry, à Montréal; Paulien, à Santigny.

Canton de l'Isle.

Denis, à l'Isle; Rétif, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Brallion, à Quarré; Morvand, à St-Léger.

Canton de Vézelay.

Roubier, à Vézelay; Lechien, à Châtel-Censoir; Sadon, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Gonneau, président; Roubier, syndic; Henry, rapporteur; Denis, secrétaire-trésorier; Morvand, membre.

NOTAIRES HONORAIRES.

Delétang, à Joux-la-Ville.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Clergeau, à Aillant; Gillet, à Chassy; Moreau, à Senan; Petit, à Guerchy.

Canton de Bléneau.

Loup, à Bléneau; Lable, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Pain et Saffroy, à Brienon; Cheney, à Bussy; Saffroy, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Fourrey, à Cerisiers; Voisenat, à Fournaudin.

Canton de Charny.

Petit, à Charny; Poirier, à La Ferté-Loupière; Vié, à Villefranche; Levasseur, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Frété, Mathieu, Guillaume, à Joigny; Lecolle, à Cézy; Ribierre, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Mathieu, Chouppe, à Saint-Fargeau; Girard, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Roudault, Grégoire, à Saint-Julien-du-Sault; Martin, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Allard, Faucillon, Mulon, à Villeneuve-sur-Yonne; Boige, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Roudault, président; Mathieu, syndic; Saffroy, rapporteur; Guillaume, secrétaire; Grégoire, trésorier; Petit et Lécolle, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Boulangé, à Chassy; Frécault et Lemoce de Vaudouard, à Villeneuve-sur-Yonne; Besançon, à St-Julien; Filliau, à Dixmont; David, à Villefranche-Saint-Phal.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Thorailler, à Chéroy; Goddet, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Montassier, à Pont-sur-Yonne; Cavoit, à Villeblevin; Saussoy, à Villen.-la-Guy.

Canton de Sens.

Marquiand, Costeux, Doublot, Imbert, Dechambre, Porté, à Sens; Simonnet, à Egriselle-le-Bocage; Delafaix, à Véron.

Canton de Sergines.

Machavoine, Lesage, à Sergines; Mazières, à Courlon; Chaplot, à St-Maurice-aux-Riches-Hommes.

Canton de Villeneuve-l'Archevêque.

Fèbvre, Renard, à Villeneuve; Milat, à Thorigny; Moinet, à Theil.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Febvre, président; Chaplot, syndic; N...., rapporteur; Porté, secrétaire, Imbert, trésorier; Thorailler et Lesage, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Brossard, à Villeblevin; Régnier, a Theil; Perrot, à Sergines; Jolibois, à Villeneuve-la-Guyard; Sépot et Barjot, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Gaulon, Braut, à Ancy-le-Franc; Sagette, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Goulley, à Tanlay; Thollé, à Cruzy.

Canton de Flogny.

Godret, à Flogny; Boussard, à Neuvy-Sautour.

Canton de Noyers.

Turlot, Ferrand, à Noyers.

Canton de Tonnerre.

Denis, Constant, à Tonnerre; Simon, à Dannemoine.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Constant, président; Ferrand, syndic; Sagette, rapporteur; Goulley, secrétaire-trésorier; Godret, membre.

NOTAIRES HONORAIRES.

Goulley, à Tanlay; Rigollet, à Ancy-le-Franc; Godret, à Flogny.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Navarre, à Auxerre; Depoid, à Avallon; Deffaux, à Joigny; Colombet, à Sens; Guyot, à Tonnerre.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre.

Prieux, audienc. aux trib. civil, de commerce, justice de paix (est) et à la simple pol.; Thierry, aud. au trib. civ.; Dalbanne, aud. au trib. civil, à la justice de paix (est) et à la simple police; Jacob, aud. à la justice de paix (ouest) et simple police; Coste, audiencier au tribunal civil et au tribunal de commerce, tous résidant à Auxerre.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Billaudet, Morot, à Coulanges-la-Vin.

Canton de Courson.

Laville, à Courson.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Sautereau, à Coulanges-sur-Yonne.

Canton de Chablis.

Paris, à Chablis.

Canton de Ligny.

Vilain, à Ligny.

Canton de Saint-Florentin.

Thiéblemont, à Saint-Florentin.

Canton de Saint-Sauveur.

Vallée, Fourneau, à Saint-Sauveur.

Canton de Seignelay.

Girard, Nillot, à Seignelay.

Canton de Toucy.

Dejust, à Toucy.

Canton de Vermenton.

Viaux, Barrault, à Vermenton.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Fourneau, syndic-présid.; Jacob, trésor.; Prieux, secrétaire; Dalbane, rapporteur; Paris, membre.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Rousselot, Jacquenet, Guérot, à Avallon.

Canton de Guillon.

Croquet, à Guillon.

Canton de l'Isle.

Rétif, à l'Isle.

Canton de Vézelay.

Massé, à Vézelay; Baron, à Châtel-Censoir.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Jacquenet, syndic-présid.; Rousselot, trésorier; Guérot, secrétaire; Massé, rapporteur, Baron, membre.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Berthellot, à Aillant.

Canton de Bléneau.

Rousseau, à Bléneau.

Canton de Brienon.

Bigot, à Brienon.

Canton de Cerisiers.

Fortier, à Cerisiers.

Canton de Charny.

Dumont, à Charny.

Canton de Joigny.

Chocat et Perrin, à Joigny.

Canton de Saint-Fargeau.

Bœuf, à Saint-Fargeau.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Coursaget, à Saint-Julien-du-Sault.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Charmeux fils, Mauguin, à Villen.-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Bigot, syndic ; Perrin, trésorier ; Dumont, secrétaire ; Bœuf, rapporteur ; Fortier, membre.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Durand, à Chéroy.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Charpentier, à Pont-sur-Yonne.

Canton de Sens.

Esmonière, Foucault, Luce et Boulanger, à Sens.

Canton de Sergines.

Charrier, à Sergines.

Canton de Villeneuve-l'Archevêque.

Darde, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Luce, syndic ; Esmonière, rapporteur ; Durand, secrét. ; Esmonière, trésorier ; Charrier, membre.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Laurentzin, à Ancy-le-Franc.

Canton de Cruzy.

Martin, à Cruzy.

Canton de Flogny.

Bourgoin, à Flogny.

Canton de Noyers.

Ribier, à Noyers.

Canton de Tonnerre.

Chevance, Jantet, Linard, à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Bourgoin, syndic ; Chevance, rapporteur ; Laurentzin, secrétaire ; Jantet, trésorier ; Martin, membre.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Créés par la loi du 22 janvier 1851.

Un bureau d'assistance judiciaire est établi près chaque tribunal. Il est chargé de statuer sur les demandes qui lui sont soumises par les personnes auxquelles leurs moyens ne permettent pas de faire les frais des procès dans lesquels elles peuvent être engagées. Des officiers ministériels sont désignés pour faire gratuitement les actes nécessaires et soutenir les intérêts des assistés devant les tribunaux. Le personnel de ces bureaux est pour partie rééligible tous les ans.

AUXERRE.

Amand, présid ; Milliaux, vice-présid. du Conseil de préfect. ; de Laurens, cons. des hypoth. ; Ribain, avocat ; Fourier, avoué, membres ; Gaillardot, secrétaire.

AVALLON.

N...., président ; le sous-préfet, Morio, ex-notaire, membres ; Brenot, greffier du tribunal, secrétaire.

JOIGNY.

MM. Lavollée, président ; Peyron, recev. des domaines ; Zanote, N..... et Mathieu, membres ; Cassemiche, secrétaire.

SENS.

Jozon, président ; Millard, Gérard, Patey, Mallarmé, receveur des domaines, membres ; Polin, secrétaire.

TONNERRE.

Constant, notaire, président ; Lambert-Rochet, sous-préfet ; N...., et Jacquemin, ancien notaire, membres ; Larcher, greffier du tribunal, secrétaire.

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction publique a été organisée par les lois des 15 mars 1850, 9 mars 1852, 14 juin 1854, 21 juin 1865, 10 avril 1867, 16 juin 1881, 28 mars 1882 et 30 octobre 1886.

ACADÉMIE DE DIJON.

L'Académie de Dijon comprend les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne.

M. Ch. Adam, recteur de l'Académie de Dijon.

INSPECTION DE L'YONNE.

MM. Peltier, inspecteur à Auxerre I ✪; Bourgeois, secrét. d'inspection académique, ✪; Andioen, commis.

Conseil départemental de l'Enseignement primaire.

Ce conseil exerce les attributions qui sont définies par la loi du 30 octobre 1886.

MM. le Préfet, présid.; l'inspecteur d'Académie, vice-prés.; Coste, Eug. Petit, Houdé, N....., conseillers généraux; Thiébaut, inspecteur primaire à Auxerre; Burnet, inspecteur primaire à Joigny; Brémond, directeur de l'école normale; Mlle Foucret, directrice de l'école normale; MM. Thorin, instituteur à Auxerre; Mailuile, instituteur à Sens; Mlle Mallet, directrice de l'école primaire supérieure de filles de Joigny; Mlle Michelin, institutrice à Auxerre.

Membres adjoints pour les affaires contentieuses et disciplinaires concernant l'enseignement privé : M. Orhand, frère Andalique, directeur d'école privée à Sens, et M. Paulard, directeur d'école privée à Migennes.

Inspecteurs de l'instruction primaire.

MM. Thiébaut, officier de l'instruction publique, inspecteur de 1re classe pour la circonscription d'Auxerre (8 cantons); Gérard, ✪ inspecteur de 4e classe pour l'arrondissement d'Avallon; Burnet, officier de l'instruction publique, inspecteur de 3e classe pour la circonsc. de Joigny (6 cantons); Thiébault, officier d'Acad., inspect. de 4e classe pour l'arrondissement de Sens; Carteret, officier d'Académie, inspecteur de 4e classe pour l'arrondissement de Tonnerre; Chabert, officier d'académie, inspecteur de 3e classe à Toucy (7 cantons).

Délégués cantonaux.

Le Conseil départemental désigne, conformément à l'art. 52 de la loi du 30 octobre 1886, plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et privées du canton; ils sont nommés pour 3 ans, rééligibles et révocables.

Commission d'examen des aspirants aux bourses dans les Lycées et Collèges.

MM. l'Inspecteur d'Académie, président; Vidal, Folliet, Laurent, Pontal, Janin, professeurs au collége, Bertrand, professeur au lycée de Sens.

Commission d'examen pour les brevets de capacité de l'instruction primaire.

MM. l'Inspect. d'Acad., présid.; Créances, principal du collège d'Auxerre; Lasnier, inspect. prim. hon.; Brémond, direct. de l'École normale; Mlle Foucret, directrice de l'Ecole normale; MM. Thiébaut, Burnet, Gérard, Thiébault, Carteret, Chabert, inspecteurs primaires; Marchal, Rouget, Folliet, Laurent, Cestre, Janin, Gendre, Regnard, professeurs au collége; Thorin, Bernard, institut. publics à Auxerre, Mlles Besse et Michelin, institutrices publiques à Auxerre; Pruvost, inst. libre à Auxerre.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

Arrondissement d'Auxerre.

COLLÉGE COMMUNAL D'AUXERRE.

Collége de plein exercice, comprenant la Division supérieure, la Division de Grammaire et la Division élémentaire, et, de plus, l'enseignement spécial des Mathématiques et du Français, tel qu'il a été réglé par les arrêtés ministériels. Organisation en tous points semblable à celle des lycées.

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE D'AUXERRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, président; le Préfet; le Maire; Richard, 1er adjoint au maire; Créances, principal du Collége; Ribain, conseiller municipal; Bienvenu-Martin, député; M. Michel, procureur de la République.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Délégation du Conseil municipal.

MM. N....., président, Marchal, Babin et Potin,

Administration. — Principal : M. Créances, I ✪. — Sous-princ. : M. Dussert, ✪. — Médecins : drs Vannereau et Nodot. — Econome, M. Boivin,. — Concierge, M. Girault.

Enseignement classique.

Mathématiques (1re chaire), M. Laurent, licencié ès sciences mathématiques.
Mathématiques (2e chaire), M. Priou, licencié ès-sciences mathématiques.
Physique (1re chaire), M. Vidal, licencié ès-sciences physiques et mathémat.
Physique (2e chaire), M. Boullé, licencié ès-sciences mathémat. et physiques.
Philosophie, M. Rouget, agrégé de philos.
Histoire, M. X...., licenc. ès-lettres.
Rhétorique, M. Folliet, id.
Seconde, M. Lévy. id.
Troisième, M. Burdin. id.
Quatrième, M. Cestre, bach. ès-lettres.
Cinquième, M. Drouet, licencié ès-lettres.
Sixième, M. Guinot, bachelier ès-lettres.
Septième, M. Granjon, brevet supérieur.
Huitième, M. Louis, Id.
Langue allemande, M. Wolff, certifié pour l'allemand.
Langue anglaise, M. Janin, licencié ès-lettres (anglais).

Enseignement moderne.

Mathémat., M. Lemoine, brev. de Cluny.
Histoire, M. Lesire, licencié ès-lettres.
Littérature, M. Berson, licencié ès-lettres
Langues vivantes, M. Gendre, certifié pour l'allemand.
Classe primaire, M. Martin, brevet supér.
Classe enfantine, Mme Granjon. —
Maîtres-répétit. : MM. Pochon, Len pt, Milliard, Nessler, Panné, Payeur, Cambuzat, Lombardot, Prud'homme, préparateur de chimie.
Maître de dessin et des travaux graphiques, M. Biard.
Musique : MM. Chaindé, Houchot, Puissant, Ménil ; Mlles Soupire, Auberty.
Gymnastique, M. Regnard.
Escrime, M. Cohadc.

Un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, une collection d'histoire naturelle et une riche bibliothèque sont attachés à l'établissement.

Comité de patronage de l'Enseignement secondaire moderne.

MM. Chavance, ancien président du tribunal de commerce ; Dondenne, architecte du département ; Fougerol, industriel ; Richard, adjoint au maire ; Ythier, ancien maire d'Auxerre.

LYCÉE DE JEUNES FILLES D'AUXERRE.

Directrice : Mademoiselle Ecolan, ✪ ; économe : Mme Jacquet ; répétitrices : Mlles Gourlot, Hutt et Martinet ; maîtresses de classes primaires, Mlles Gabelle et Espieute ; professeurs : Mmes Trouillet, Lévy, Mlles Bidal, Colard, Savery, Bruggemann, Maguet, et MM. Rouget, Folliet.

Un internat municipal, qui reçoit des pensionnaires libres, des demi-pensionnaires et les boursières, est annexé au lycée-externat. — Sous-directrice, Mlle Guichard ; répétitrices, Mlles Laveau et Toutée.

Bureau d'administration du lycée de jeunes filles : MM. l'inspecteur d'Académie, président ; le préfet de l'Yonne ; le maire ; Mérat, président du tribunal civil ; Michel, procureur ; N....., Ribain, conseiller municipal ; Mmes Ecolan, directrice, et Savatier-Laroche.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Auxerre : M. l'abbé Siroux ; à Montigny-la-Resle : M. Perroux ; à Sens, M. l'abbé Talva.

PENSIONNATS PUBLICS ET LIBRES DU DÉPARTEMENT.

Garçons :

Auxerre : les frères des écoles chrétiennes. — Avallon : les frères des écoles chrétiennes. — Sens : les frères des écoles chrétiennes. — Villeblevin, les frères de la Doctrine chrétienne. — St-Florentin : M. Pichon. — Cravant : M. Montigny. — Toucy : M. Longaud. — A Saint-Fargeau : M. Mathé. — Saint-Sauveur : M. Robin. — Tonnerre : les frères Maristes.

Filles :

Auxerre : Mlles Desleau, Billaud, les Ursulines, les Sœurs de la Providence de Sens, les Augustines, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs de Sainte-Colombe-lès-Sens. — Ligny-le-Châtel : les Ursulines de Troyes. — St-Florentin : les Sœurs de la Présentation de Tours, Mlle Gardiennet. — Avallon : les Ursulines, les Sœurs de la Sainte-Enfance, Mlle Boussard. — Montréal : les Sœurs de la Providence de Vitteaux. — Brienon : Mlle Coussé ; les Sœurs de la Présentation de Tours. — Joigny : Mlle Mallet (école primaire supérieure publique) ; Mlle Guyard, les Sœurs de la Présentation de Tours. — Saint-Valérien ; les Sœurs de la Providence de

Sens. — **Vallery** : les Sœurs de la Présention de Sens. — **Pont-sur-Yonne** : les Sœurs de la Provid. de Sens et Mlle Bouy. — **Sens** : Mlle Desrez, Mlle Terrier, les Sœurs de la Providence de Sens, les Sœurs de la Sainte-Enfance de Sainte-Colombe-lès-Sens, les Sœurs de la Charité, les Sœurs de Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers. — **Villeneuve-l'Archevêque** : les Sœurs de la Sainte-Enfance. — **Aisy** : les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — **Flogny** : les Sœurs de la Providence de Sens. — **Tonnerre** : Mlle Rouhier, les Ursulines. — **Bléneau** : Mlle Guillout (école primaire supérieure publique) ; les Sœurs de la Providence de Sens. — **Saint-Sauveur** : Mlle Terrain, les Sœurs de la Providence de Sens. — **Treigny** : les Sœurs de la Providence de Sens. — **Toucy** : Mme Neveux, les Sœurs de la Providenee de Portieux.

ECOLE NORMALE PRIMAIRE D'INSTITUTEURS.

Directeur, M. Mironneau ; économe, M. Dantonel ; médecin : M. Masson.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. l'inspecteur d'académie, président ; Coste, Legrand, conseillers généraux ; Surugue, agent-voyer en chef honoraire, maire d'Auxerre ; M. Marchal, professeur honoraire ; Richard, adjoint au maire ; Mérat, président du tribunal civil.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM. le Directeur de l'école ; Déprez, Mingat, Dantonel, Billiet, professeurs ; Basset, directeur de l'école annexe ; Chaindé, professeur de chant ; Biard, professeur de dessin ; Merle, professeur d'agriculture ; Regnard, professeur de gymnastique.

ECOLE NORMALE PRIMAIRE D'INSTITUTRICES.

Directrice : Mlle Foucret ; économe : Mlle Prévost ; professeurs : Mlles Monceaux, Prévost, Mmes Vigreux, Philastre ; directrice de l'école annexe : Mlle Ythier ; directrice de l'école maternelle : Mlle Bizard ; médecin : Dr Droin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. l'inspecteur d'académie, président ; Folliot et Jeannez, conseillers généraux ; Mayan, trésorier-payeur général ; Prosniez ; directeur des contributions indirectes ; Zugmayer, directeur des postes et télégraphes.

ÉCOLES COMMUNALES DE GARÇONS D'AUXERRE.

MM. Thorin, instituteur ; Cuillier, Callé, Poulet, Pourin, instituteurs-adjoints. (école du quartier du Pont). — Bernard, institut. ; Largeot, Chevallier, Finot, Dejust, institut.-adj (quart. du Temple). — Moreau, institut. ; Guillemain, Aury, Biais, institut.-adj. (quartier de Paris). — Ecole mixte du hameau de Laborde : M. Guilbert, instituteur.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES D'AUXERRE.

Mlles Delarche, directrice (quartier du Pont) ; Michelin, directrice (quartier de Paris) ; Besse, directrice (quartier du Temple).

ÉCOLES LIBRES GRATUITES D'AUXERRE.

Garçons : *Frères des écoles chrétiennes. — Société Saint-Antoine,* dite *St-Charles.*
Filles : *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Sœurs de la Présentation de Tours.*

ECOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES ET COURS COMPLÉMENTAIRES.

Garçons : Sens, M. Cons, directeur. — Saint-Florentin, M. Pichon, directeur. Saint-Fargeau, M. Mathé, directeur. — Toucy, M. Longaud, directeur. — Saint-Sauveur, M. Robin, directeur.

Filles : Bléneau, Mlle Goniche, directrice. — Joigny, Mlle Mallet, directrice. Saint-Sauveur, Mlle Terrain, direct. — Toucy, Mme Neveux, directrice. — Tonnerre, Mlle Rouhier, directrice. — St-Florentin, Mlle Gardiennet, dir.

Arrondissement d'Avallon.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVALLON.

Collége de plein exercice : cours préparatoire aux écoles spéciales, enseignement classique et enseignement moderne ; cabinet de physique et de chimie ; gymnase.

MM. Brivet, principal ; Bonin, aumônier.

PROFESSEURS

Physique et chimie, M. Bonvalot.
Mathématiques, M. Brivet.
Rhétorique et seconde, M. Fages.
Troisième et quatrième, M. Dubourdieu
Cinquième et sixième, M. Burtey;
Septième et huitième, M. Regnard.
Enseignem. mod., MM. Burtey, Paquot.
Langues vivantes, M. Guillemard.
Classe primaire, M. Brunot.
Dessin géométrique, M. Paquot.
Dessin d'imitation, M. Bonvalot.
Musique, MM. Florent et Volland.
Gymnastique, M. Brunot.
Agric., M. Pasquet.— Répét., M. Archinet.

Arrondissement de Joigny.

COLLÉGE COMMUNAL DE JOIGNY.

Enseignement classique et professionnel. Cabinet de physique et chimie. Classe préparatoire aux classes de latin et de français. Gymnase.

MM. Vullierme, princ. ; Hamann, aumon.

Enseignement classique.

Philosophie et histoire, M. Julliard.
Rhétorique et seconde, M. Voisenet.
Troisième et quatrième, M. Bauer.
Cinquième et sixième, M. Naijon.
Septième, huit. et année prépar. M. Forgeot

Enseignement moderne.

Sciences physiques et natur., M. Doche.
Mathématiques, M. Vullierme.
Lettres, MM. Martin et Bauer.

Enseignement primaire : Mme Forgeot.

Langue allemande, M. Laugier.
Langue anglaise, id.
Dessin, M. Charpy.
Musique, MM. Roville, Traut.
Gymnastique, N.....
Répétit. : MM. Lang et Benve.

ECOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE

PETIT SÉMINAIRE.

MM. Delinotte, supér. — N,.., direct. — Belin, économe.

LETTRES.

MM. Séguin, rhétorique. — Méry, seconde. — Girardot, troisième. — Bornot, quatrième. — Macadoux, cinquième. — Belin, sixième.— Charlot, septième et huit. — Augagneur, cl. prép.— Méry, angl. Macadoux, allem., hist.—Pavageau, musiq.

SCIENCES.

MM. Rétif, physique et chimie. — Rétif, géométrie. — Rétif, algèbre. — Rétif, arithmétique (1er cours). — Macadoux, arithmétique (2e cours). — Augagneur, arithmétique (3e cours).

Surveill. : Belon et Bonnet.

ÉCOLE COMMUNALE DE GARÇONS.

M. Guilly, directeur, assisté de deux maîtres-adjoints.
M. Barraut, directeur, assisté de deux maîtres-adjoints.

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES ET ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE.

Mlle Mallet, directrice, assistée de six maîtresses-adjointes.

ECOLE LIBRE.

Ecole des Frères Maristes, à Joigny.

Arrondissement de Sens.

LYCÉE DE SENS.

ADMINISTRATION

Proviseur : M. Germain. — Surveillant général: M. Coré. — Aumônier : l'abbé Côte. — Econome : M. Monnot. — Commis d'économat : M. Joffroy.

Lettres.

Philosophie, M. Beaulavon, agrégé de philosophie.— Rhétorique, M. Ramain, agrégé des Lettres. — Seconde, M. Marchand, licencié ès-lettres.— Troisième, M. Bourdier, licencié ès lettres.— Histoire, M. Dubois, agrégé d'histoire.

Sciences.

Mathématiques, MM. Cernesson. licencié ès-sciences mathématiques et physiques ; Sestre, licencié ès-sciences mathématiques et physiques. — Physique, MM. Monloup, licencié ès-sciences physiques.

Langues étrangères.

Anglais, M. Gauthier, breveté pour l'anglais. — Allemand, MM. Schaumann, breveté pour l'allemand, et Heurtefou, certifié d'allemand.

Division de grammaire.

Quatrième, M. Bertrand, licencié ès-lettres. — Cinquième, M. Grenet, licencié ès-lettres. — Sixième, M. Sivieude, licencié ès-lettres.

Division élémentaire.

Septième, M. Guechot, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires. — Huitième, M. Basseporte, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires. — Classe primaire, M. Jouaire. — Classe enfantine, Mlle Hébert.

ENSEIGNEMENT MODERNE

Sciences mathématiques, MM. Baudoin, agrégé de mathématiques (enseignement spécial), et Houlbert, docteur ès sciences. — Sciences physiques, M. Monloup. — Morale, M. Beaulavon. — Législation, Histoire et Géographie, Littérature, MM. Filippi, agrégé de l'enseignement spécial (lettres). — Dessin d'imitation, M. Gousset, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (1er degré). — Dessin graphique, M. Gousset. — Maître d'écriture, M. Jouaire. — Musique vocale et piano, M. Toudy. — Musique instrum., MM. Toudy et Rousset. — Gymnastique et exercices militaires, M. Tourlier.

Maîtres répétiteurs.

MM. Néant, Languereau, Aurange, Beauvallet, Picon, Pierrot, Vouaux, Mérray, Schaumann, Routhier.

SERVICE MÉDICAL. — Médecin, M. Mouchet; médecin-adjoint, M. Larcena; dentiste, M. Hunerwadel.

ÉCOLE COMMUNALE DE GARÇONS.

A Sens, M. Cons, directeur, assisté de neuf maîtres-adjoints; professeurs de dessin : M. Nottet; M. Martin, modelage.

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES.

A Sens, Mme Bréchot, née Callé, directr., assistée de sept maîtresses-adjointes.

ÉCOLES MATERNELLES COMMUNALES

A Sens, Mlle Courtois, directrice; Mlle Brion, directrice.

SALLES D'ASILE LIBRES.

Les Sœurs de la Sainte-Enfance, rue du Lion-d'Or; les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, faubourg d'Yonne; les Sœurs de la Providence, faubourg Saint-Savinien; les Dames de Nevers, rue Victor-Guichard.

Arrondissement de Tonnerre.

COLLÉGE COMMUNAL DE TONNERRE.

Collége de plein exercice : enseignement moderne, réparti en six années, préparant aux écoles ouvertes aux élèves de français, à celles de Châlons, d'Alfort, etc. Cours de dessin linéaire et d'imitation. — Cours de musique. — Classe préparatoire aux classes de latin et de français, cours de chant. — Cabinet de physique. — Laboratoire de chimie. — Gymnase.

MM. Legrand, princ.; l'abbé Vincent, aumônier.

PROFESSEURS :

Philosophie, M. Salvagnac.
Rhétorique et seconde, M. Castinel.
Mathématiques, M. Pailley.
Sciences, M. Porte.
Troisième et quatrième, M. Lalande.
Cinquième et sixième, M. Moreau.
Septième et huitième, M. Demarche.
Enseig. moderne, MM. Porte (sciences), Lacroix (lettres).
Classe primaire, M. Ory.
Allemand, M. Herzfeld.
Dessin, M. Labbé.
Musique, M. Germain.
Gymnastique, M. Ory.
Maîtres d'ét., MM. Noël et Gantherin
Escrime, M. Martin.
Agriculture, M. Carillon.

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

5e CORPS D'ARMÉE.

Command. en chef : général Letouzé de Longuemare.—Quartier général à Orléans
Colonel de Moulins-Rochefort, chef d'état-major.

Le département de l'Yonne est compris en entier dans la 5e région. Son territoire au point de vue militaire est subdivisé comme il suit :

1re *Subdivision*. — Comprenant les arrondissements de Sens et de Joigny, moins les cantons de Saint-Julien-du-Sault, Aillant, Charny, Bléneau et Saint-Fargeau.
Le général commandant les 1re et 2e subdivisions réside à Fontainebleau.

5e *Subdivision*. — Comprenant les arrondissts d'Auxerre, de Tonnerre et d'Avallon.
6e *Subdivision*. — Comprenant, avec une partie du Loiret, les cantons de Saint-Julien-du-Sault, Aillant, Charny, Bléneau et Saint-Fargeau.
Le général commandant les 5e et 6e subdivisions réside à Auxerre.

État-major de la 17e brigade et des 5e et 6e subdivisions.

MM. d'Amboix de Larbont, O ✱, général de brigade, commandant à Auxerre.
Pinoteau, officier d'ordonnance du général; Jacquet, archiv. de 1re cl.

Administration.

MM. Pelletier, sous-intendant militaire, à Auxerre.
Guiné, officier d'administration, chef de bureau.
Fauquette, officier d'administration, chargé de la comptabilité et approvisionnement des magasins d'Auxerre, Sens et Nuits-sous-Ravières.

Recrutement d'Auxerre.

Lavion ✱, chef de bataillon, comm. le bureau de recrutement, à Auxerre ;
Laubser ✱, capitaine-adjoint.

Génie.

Boissin, capitaine, à Auxerre.
Welter ✱, officier d'administration principal, à Auxerre.

Hôpitaux militaires.

Moreau, médecin major de 1re classe, chargé du service militaire à l'hospice civil d'Auxerre.
Goudal, médecin major de 2e classe, chargé du service militaire à l'hospice civil de Joigny.
N..., médecin major de 2e classe, chargé du service militaire à l'hospice civil de Sens.

Comité départemental de ravitaillement de l'Yonne.

MM. le Préfet ou son délégué, président; le major du régiment en garnison à Auxerre; le sous-intendant militaire; l'ingénieur en chef du département; le directeur des contributions directes; le directeur des contributions indirectes; l'ingénieur de la navigation; l'inspecteur des chemins de fer P.-L.-M.; l'inspecteur du chemin de fer de Laroche à l'Isle-sur-Serein; le professeur départemental d'agriculture; Coutura, négociant; Richard, ancien cons. général; Augé, président du Syndicat commercial; l'agent-voyer en chef; Sourdy, chef de division, secrétaire.

GARNISONS.

1° GARNISON D'AUXERRE.

4e régiment d'infanterie de ligne. — MM. Chevalme, O ✱, colonel ; Besson, lieutenant-colonel ; Relut, commandant du 1er bataillon ; De Lort Sérignan, commandant du 2e ; Martin, commandant du 3e ; Viannay-Laud, commandant du 4e ; Lagoulette-Nautré, major, commandant le dépôt ; Moreau, médecin-major de 1re classe ; N...., médecin-major de 2e classe; N...., aide-major de 1re classe; Mordant, aide-major de 1e classe ; Thomain, capit.-trésor. ; Thibault, capit. d'habillement ; Vivier, chef de musique.

37e régiment de territoriale. — M. Coussaud-Dullié, lieutenant-colonel.

2° GARNISON DE JOIGNY.

Le 1er régiment de dragons en entier est à Joigny. — Etat-major : MM. Papillon, colonel ; N...., lieutenant-colonel ; Delécluse, chef d'escadron major : Brunowig, capitaine-trésorier ; Terme, capitaine d'habillemt ; Goudal, médecin-major de 2e classe ; N...,, aide-major de 1re classe.

3° GARNISON DE SENS.

89e régiment d'infanterie de ligne. — MM. Joubert ✻, lieut.-colonel, command. le détachement, commandant d'armes ; Bouffez, major ; Place, chef de bataillon ; Gagneret, trésor. ; Drouin, capitaine d'habillement ; N.., médecin-major de 2e cl.

Bureau de recrutement de Sens.

MM. Santi O ✻, chef de bataillon, commandant le recrutement ; Cahudant, capit.-adjoint.

ARMÉE TERRITORIALE.

Infanterie. — 37e *Régiment, à Auxerre.* — M. Coussaud-Dullié, lieutenant-colonel commandant.

33e *Régiment, à Sens.* — M. Charpentier, lieutenant-colonel, commandant.

Compagnie de Sections des Chasseurs forestiers. — 5e *corps d'armée,* 8e *compagnie.* — M. Gagneur de Patornay, à Auxerre.

GENDARMERIE.

La gendarmerie du département de l'Yonne fait partie de la 5e légion de cette arme, MM. Boursier ✻, colonel, chef de légion à Orléans ; Jacquillat ✻, chef d'escadron. command. la compagnie de l'Yonne ; Jouvault, maréchal-des-logis, Bitour, secrétaire du commandant.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM.	Robert, capitaine.	Saint-Florentin.	Jaluzeau, brigadier.
Auxerre, 1re brig.,	Barillet, adjudant.	Saint-Sauveur,	Moulin, mar.-d-logis.
— 2e —	Drique, brigadier.	Vermenton,	Maria, brigadier.
— 3e —	Jtutin, m.-d-l. à p.	Toucy,	Moreau, m.-d.-logis.
Courson,	Bourbonnais, m.-d.-l.	Seignelay,	Meyer, brigadier.
Chablis,	Tortet, m.-des-logis.	Coulanges-s-Y.,	Meneau, —
Vincelles,	Jean-Prost, brigadier.	Ligny,	Relion, —

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM.	Thiéry, lieutenant.	Vézelay,	Cheminant, m. des log.
Avallon,	Dumont, m.-d.-l.-ch.	Guillon,	Hallaire, brigadier.
—	Figeard, brig. à p.	Quarré-l-T.,	Nollot, — à pied.
L'Isle-sur-Serein,	Boiteux, brigadier.	Châtel-Censoir,	Pommey, —

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

MM.	Giraudon, capitaine.	Charny,	Brion, brigadier.
Joigny,	Droin, m.-d.-l.-chef	Aillant-s-Tholon,	Guérin, brigad.
—	Georget, brigadier.	Brienon,	Chagot, —
Villeneuve-s.-Y.,	Sellier, m.-d.-l.	St-Julien-d-Sault,	Lamothe, brig. à pied.
Bléneau,	Charon, m.-d.-l. à p.	Cerisiers,	Maréchal, m.-d.-l. à p.
Saint-Fargeau,	Pompon, — à chev.	Laroche,	Cupillard, —
Villiers-St-Benoît,	Lecoq, brigadier.		

ARRONDISSEMENT DE SENS

MM.	Jacquemin, capitaine.	Chéroy,	François, m.-d.-l. à p.
Sens-sur-Yonne,	Mercier, maréc.-d.-log. chef à cheval.	Sergines,	Riter, brigadier à ch.
		Saint-Valérien,	Félibien, — à pied.
—	Partot, brig. à p.	Thorigny,	Roselet, — à pied.
Pont-sur-Yonne,	Maillet, m.-d.-l. à p.	Villen.-la-Guy.,	Lançon, — à pied.
Villeneuve-l'Arc.,	Couture, m.-d-log. à ch.	Egriselles-l-Boc.	Bourdin, m.-d.-l. à p.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

MM.	Bonnetat, lieutenant.	Cruzy-le-Châtel,	Chastragnat, brigad.
Tonnerre,	Bellezy, m.-d.-l.-chef.	Flogny,	Lamain, —
—	Fèvre, brig. à pied.	Neuvy-Sautour,	Montifray, —
Noyers,	Didiergeorges, m.-d.-l. à p.	Ravières,	Perdereau, —
Ancy-le-Franc,	Nicat, brigadier.		

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

M. Mayan, trésorier-payeur général. — MM. Garnier, premier fondé de pouvoir ; Tardif, second fondé de pouvoirs.

Comptabilité. — MM. Meiller, chef; Boizanté et Rimbert, employés.

Dépense. — MM. Tardif, chef ; Bachelet, Mutelle, Hutinel et Théophile, empl.

Rentes. — MM. Jeanniot, Jendot, Hutinel Pierre et Robert.

Crédit Foncier. — M. Riboulot.

Perception. — MM. Micheau, chef, Mathé et Sinot, employés.

Caisse des dépôts : M. Campenon.

Caisse. — MM. Gauthier, caissier.

Receveurs particuliers. — MM. Chevallier, à Avallon; Traubé, à Joigny; Le Bon, à Sens: Thierry, à Tonnerre.

Percepteur d'Auxerre. — M. Léotaud, 37, boulevard Vauban.

Percepteurs-surnuméraires : M. Tournier.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE

Directeur du département, M. Simonin. — Inspecteur, M. Sifflet.

CONTRÔLEURS :

1. division. — M. Masson, contrôleur principal, à Auxerre ; perceptions d'Auxerre, Pourrain, Mont-Saint-Sulpice, Seignelay et Villefargeau.
2. division. — M. Loup, contrôleur de 3e classe, à Auxerre ; perceptions de Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montigny, St-Cyr, St-Bris et Saint-Florentin.
3. division. — M. Jodelet, contrôleur de 2e classe, à Auxerre; perceptions de Coulanges-s-Yonne, Courson, Cravant, Mailly-le-Château, Migé, Ouaine et Vermenton.
4. division. — M. Millereau, contrôleur de 1e classe, à Saint-Fargeau ; perceptions de Bléneau, Champignelles, Lainsecq, St-Sauveur, Toucy, et Villiers-St-Benoît.
5. division. — M. Reboul, contrôleur de 2e classe à Joigny ; percept. d'Aillant, Cézy, Charny, La Ferté-Loupière, St-Julien-du-S. et Villeneuve-s-Yonne.
6. division. — M. Pinot de Moira, contrôleur de 3e classe, à Joigny ; perceptions de Joigny, Bassou, Brienon, Cerisiers, Guerchy et Venizy.
7. division. — M. Paguelle de Larret, contrôleur de 1re classe, à Sens ; perceptions de Sens, Domats, Mâlay-le-Grand, Paron, Theil, Villeneuve-l'Archevêque.
8. division. — M. Melfort, contrôleur de 1re cl., à Sens ; perceptions de Chéroy, Grange-le-Bocage, Pont-sur-Yonne, Sergines, Thorigny et Villeneuve-la-Guyard.
9. division. — M. Provoost, contrôleur de 3e classe, à Tonnerre ; perceptions de Tonnerre, Cruzy, Fleys, Flogny, Neuvy-Sautour, Rugny et Tanlay.
10. division. — M. Rouyer, contrôleur hors classe, à Tonnerre ; perceptions d'Aisy, Ancy-le-Franc, Joux-la-Ville, Lézinnes, L'Isle-s-Serein, Molay, Noyers et Santigny.
11. division. — M. Garreau, contrôleur de 3e classe, à Avallon ; perceptions d'Avallon, Châtel-Censoir, Guillon, Vault-de-Lugny, Quarré-les-Tombes et Vézelay.

M. Faivre, surnuméraire.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. Fichot, premier commis de direction ; Lenain, Corbin, Mlles Tambour, Dufour, Quelorget et Rollin, employés.— Les bureaux sont ouverts, rue Neuve, 8, de 8 h. du mat. à 4 h. du soir.

SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE A AUXERRE.

Directeur, président du Conseil d'administration : M. Rabany, hôtel de la Banque.
Administrateurs : MM. Folliot, Dupré aîné, Gauchery, Parquin, Raoul.
Censeurs : MM. Munier, Marmottant et N....
Personnel : MM. Clastrier, caissier ; Froment, commis de 1re classe ; Rebuffert, commis ; Lavaud, garçon de recettes ; Schor, concierge ; Moulin, Breuille, Steineck, Descaves, Ségard, auxiliaires aux recettes.

Les opérations de la succursale d'Auxerre consistent :

• A recevoir en compte-courant ou en compte de dépôts, sans intérêt, les

sommes qui lui sont versées par des particuliers et des établissements publics ou privés.

2° A payer les dispositions faites sur elle et les engagements pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes figurant au crédit des comptes-courants.

3° A escompter de toute personne ayant compte courant avec faculté d'escompte, des warrants, lettres de change et autres effets de commerce à ordre, revêtus de 3 signatures, à des échéances déterminées qui ne peuvent excéder 3 mois. Les effets et les warrants à 2 signatures sont également admis sous certaines conditions : les effets, avec une garantie supplémentaire en valeurs françaises ; les warrants, lorsque les marchandises qu'ils représentent font partie d'une certaine catégorie.

4° A se charger moyennant commission, pour le compte de ses comptes-courants, du recouvrement des effets qui lui sont remis à l'encaissement.

5° A consentir des avances ou à ouvrir des comptes-courants d'avances sur les titres français qui lui sont déposés ou transférés en garantie.

6° A délivrer des billets à ordre et des virements payables à Paris ou dans les autres succursales et bureaux auxiliaires.

7° A servir d'intermédiaire pour le transport des titres de toute nature, français et étrangers, au porteur ou nominatifs, à mettre en dépôt libre à Paris ou à Bordeaux, Lille, Lyon et Marseille, et à payer gratuitement les arrérages aux déposants ou aux porteurs de leurs récépissés.

8° A se charger de faire exécuter, aux Bourses de Paris ou des départements, et par l'intermédiaire des agents de change, tous les ordres de bourse.

9° A recevoir des personnes n'ayant ni comptes-courants, ni compte de dépôts, des sommes qui leur seront rendues sur la simple remise du récépissé acquitté par le déposant.

Les villes de Clamecy (Nièvre) et de Joigny, sont rattachées à la succursale d'Auxerre pour l'encaissement des effets aux échéances des 5, 10, 15, 20, 25 et fins de mois.

BUREAU AUXILLIAIRE DE SENS

M. Moreau, chef; M. Jomarien, caissier; MM. Nolin et Ducrot, garçon de recettes ; MM. Fouquet et Biard, auxiliaires; M. Ducrot, concierge.

Villeneuve-sur-Yonne est rattaché au bureau de Sens.

PERCEPTEURS ET COMMUNES DE LEURS PERCEPTIONS

La première commune indiquée est le chef-lieu de la perception et la résidence du percepteur.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.	
Léotaud	Auxerre Appoigny Monéteau
Hès	Chablis Beine Chichée Fontenay p. Chablis Fyé Milly Poinchy
Brenot	Coulanges-la-Vineuse Escolives Gy-l'Evêque Jussy Vincelles Irancy Vincelottes
Daguet	Coulanges-sur-Yonn. Andryes Crain Etais Festigny Lucy-sur-Yonne
Lamarre	Courson Druyes Fontenailles Fouronnes Molesmes Mouffy
Dupin	Cravant Accolay Bazarnes Prégilbert Sainte-Pallaye
Tournier	Ligny La Chapelle-Vaup. Maligny Méré Varennes Villy
Vigreux	Mailly le-Château Fontenay-sur-Four. Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne Sery Trucy-sur-Yonne
Dousdebès	Migé Charentenay Coulangeron Escamps Val-de-Mercy
Tubert	Montigny Bleigny-le-Carreau Lignorelles Pontigny Rouvray Venouze Villeneuve-St-Salve
André	Mont-S-Sulpice Cheny Chichy Hauterive Ormoy
Lorin	Ouanne Chastenay Lain Merry-Sec Sementron Taingy
Ganneau	Pourrain Lindry Beauvoir Diges Egléuy
Deschamps	St-Cyr-les-Colons Préhy Aigremont Chemilly-sur-Serein Chitry Courgis Lichères
Suricaud	Saint-Bris Augy Champs Quenne Venoy

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Clauzade	Lainsecq Sainte-Colombe Perreuse Sainpuits Sougère Thury
Boudin	Saint-Florentin Avrolles Bouilly Chéu Germigny Jaulges Rebourceaux Vergigny
Gâteau	Saint-Sauveur Fontenoy Moutiers Saints Treigny
Hardy	Seignelay Beaumont Chemilly p. Seignel. Gurgy Héry Sougères-sur-Sinotte
Goulette	Toucy Dracy Lalande Leugny Levis Moulins Parly
Saffroy	Vermenton Arcy-sur-Cure Bessy Bois-d'Arcy Essert Lucy-sur-Cure Sacy
Renard (à Auxerre.)	Villefargeau Charbuy Chevannes Perrigny Saint-Georges Vallan Vaux

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Raoul	Annay-la-Côte Annéot Etaules Girolles Island Lucy-le-Bois Magny Pontaubert Sauvigny-le-Bois Tharot Thory Vault de Lugny
Ansault	Châtel-Censoir Asnières Brosses Blannay Lichères Montillot Saint-Moré Sermizelles Voutenay
Moulines	Guillon Cisery Cussy-les-Forges St-André-en-T.-Pl. Sauvigny-le-Beuréal Savigny-en-T.-Plaine Sceaux Trevilly Vignes
Crépin	Joux-la-Ville Dissangis Massangis Coutarnoux Précy-le-Sec
Hugot	L'Isle-sur-Serein Angely Annoux Athie Blacy Civry Provency Sainte-Colombe Talcy

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Lepage.	Quarré Saint-Germain Chastellux Saint-Brancher Bussières Beauvilliers Saint-Léger Sainte-Magnance
Tapin . . .	Santigny Anstrudes Marmeaux Montréal Pisy Thisy Vassy-sous-Pizy
Barrey. . . .	Vézelay Asquins Chamoux Domecy-sur-Cure Domecy-sur-le-Vault. Foissy Fontenay Givry Menades Pierre-Perthuis Saint-Père Tharoiseau
ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.	
Boilletot de Bémont	Aillant Champvallon Chassy Poilly St-Maurice-le-Vieil St-Maurice-Thiz. Senan Villiers-sur-Tholon Volgré
Igot	Bléneau Champcevrais Rogny Saint-Privé
Caro. . . .	Brienon Bellechaume Bligny-en-Othe Bussy-en-Othe Esnon Mercy Paroy-en-Othe
Vallet . . .	Cerisiers Arces Bœurs Brion Cérilly Coulours Dillo Fournaudin Looze Vaudeurs Villechétive
Berger (à Joigny.)	Cézy Béon Chamvres Paroy-sur-Tholon St-Aubin-sur-Yonne Villecien Villevallier
Bey	Champignelles. Grand-Champ Louesme Malicorne St-Denis-s.-Ouanne Tannerre Villen.-les-Genets
Mallet . . .	Charny Chambeugle Chêne-Arnoult Chevillon Dicy Fontenouilles La Mothe-aux-Auln. Marchais-Beton Perreux Prunoy St-Martin-s-Ouanne Villefranche
Serciron. . .	Guerchy Fleury Branches Laduz Neuilly Villemer
Soubrier. . . .	La Ferté-Loupière Cudot La Celle-Saint-Cyr Précy St-Romain-le Preux Sépaux

NOMS des PERCEPTEURS	COMMUNES.
Lartheau. . . à Joigny	Laroche-St-Cydroine
	Basson
	Bonnard
	Champlay
	Charmoy
	Chichery
	Epineau-les-Voves
	Migennes
Dorotte. . .	Saint-Fargeau
	Lavau
	Ronchères
	St-Martin-des-Ch.
	Mézilles
	Fontaines
	Septfonds
D upuis. . .	St-Julien-du-Sault
	St-Loup-d'Ordon
	St-Martin-d'Ordon
	Verlin
Geille	Venizy
	Chailley
	Champlost
	Troy
Schwalm. . .	Villiers-St-Benoît
	La Villotte
	Les Ormes
	Merry-Vaux
	St-Martin-sur-Ocre
	Sommecaise
	St-Aubin-Chât.-N.
Bigaut . . .	Villeneuve-s.-Yonne
	Armeau
	Bussy-le-Repos
	Chaumot
	Dixmont
	Les Bordes
	Piffonds
	Rousson

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
ARRONDISSEMENT DE SENS.	
Chapoutot . .	Chéroy
	Brannay
	Dollot.
	Jouy.
	Montacher.
	Saint-Valérien.
	Vallery.
	Villebougis.
	Villegardin
Billard	Domats
	Courtoin
	Fouchères
	La Belliole
	Savigny
	Subligny
	Vernoy
	Villen.-la-Dondagre
	Villeroy
Confland . .	Grange-le-Bocage.
	St-Maurice-a.-R.-H.
	Sognes
	Vertilly
	Villiers-Bonneux
	Courceaux
	Plessis-Dumée
Dessignolle (à Sens)	Mâlay-le-Grand
	Maillot
	Mâlay-le-Petit
	Fontaine-la-Gaillar.
	Passy
	Rosoy
	Saint-Clément
	Saint-Denis
	Saligny
	Soucy
	Véron
Ledru (à Sens)	Paron
	Collemiers
	Cornant
	Courtois
	Egriselles-le-Bocage
	Etigny
	Gron
	Marsangis
	Nailly
	St-Martin-du-Tertre

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES
Taable. . . .	Pont-sur-Yonne Cuy Evry Gisy-les-Nobles Lixy Michery Saint-Serotin Villemanoche Villenavotte Villeperrot
Badaire	Sergines Compigny Pailly Plessis-Saint-Jean Courlon Serbonnes Vinneuf
Toutin	Theil Chigy Les Siéges Noé Pont-sur-Vanne Vareilles Vaumort Villiers-Louis
Chambourdon . .	Thorigny Fleurigny La Chapelle-s.-Or. La Postolle St-Martin-s.-Oreuse Voisines
Rousseau . . .	Villen.-la-Guyard Champigny Chaumont Saint-Agnan Villeblevin Villethierry
Salleron . . .	Villen.-l'Archev. Bagneaux Courgenay Flacy Foissy Lailly Molinons

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Soupé . . .	Nuits Aisy Cry July Perrigny Ravières
N.	Ancy-le-Franc Argenteuil Chassignelles Cusy Stigny Fulvy Villiers-les-Hauts
Hardy. . . .	Cruzy Gigny Gland Pimelles Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut
Nicolas . . .	Fléys Béru Collan Serrigny Tissey Vézannes Viviers Yrouerre
Frapart. . .	Flogny Bernouil Butteaux Carisey Dyé La Chap.-Vieille-F. Percey Roffey Tronchoy Villiers-Vineux
Bertheau. . .	Lézinnes Ancy-le-Libre Argentenay Pacy Sambourg Vireaux
Breuillé. . . .	Molay Annay Fresnes Nitry Poilly Sainte-Vertu

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS des PERCEPTEURS	COMMUNES
Le Breton . .	Neuvy Beugnon Lasson Sormery Soumaintrain	Besançon . .	Tonnerre Cheney Dannemoine Epineuil Junay Molosmes Vézinnes
Blanc. . . .	Noyers Censy Châtel-Gérard Etivey Grimault Jouancy Moulins Pasilly Jarry	Manteau. . . (à Tanlay).	Rugny Arthonnay Mélisey Quincerot Thorey Trichey Vilion
Mérat. . . .	Tanlay Baon Commissey Saint-Martin Saint-Vinnemer		

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

Arr. d'Auxerre, MM. Clergeaut, vérific.
— id. Desforges, vér. adj.
— d'Avallon et Tonnerre (partie), Geay.

Arr. de Joigny et de Tonnerre (partie). MM. Chaudé,
— de Sens, Bugnod.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DE L'YONNE.

RUE DE PARIS, 67.

MM. Proniez, directeur; Hérand, contrôl. 1er commis; Garret, Cazassus, Cottez, commis principaux; Minot, commis de direction; Larquetoux, surnum.

INSPECTION DU DÉPARTEMENT.

MM. Cachier et Leclère, inspecteurs, en résidence à Auxerre.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Bureaux et entrepôt des tabacs: rue de Paris, 136.

Wallon, receveur principal, entrep.

Service Actif.

Chivallier, contrôleur à Auxerre.
Doire, Malherbe, Praliaud, Girard, commis à Auxerre.
Sraub, receveur à cheval de la banlieue.
Rollin, commis princ. à cheval, id.
Garnier, receveur à cheval à Chablis.
Biere, com. princ. à cheval id.

N..., receveur à cheval à Courson.
Moreau, commis princip. à cheval id.
Fortier, receveur à cheval à St-Florentin.
Mérey, comm. princ. à chev. id.
Enfer, receveur à cheval, à St Sauveur.
Louzon, com. princ. à chev. id.
Chaumont, receveur à cheval à Toucy.
Delys, commis princ. à chev., id.
Ory, receveur à cheval à Vermenton.
Magnant, com. principal à cheval id.

Service des Octrois.

Bureau du préposé en chef : rue de Paris, 132.

MM. Bouvret, préposé en chef, à Auxerre; Maison, brigad.; Clerc, Boudin et Cherbuy, surveill.

Chasseigne, receveur à l'abattoir.

Paquet, receveur, bureau de Lyon.
Boulé, id. id. de Toucy.
Geste, id. id. de la Tournelle.
Vincent, receveur, bureau de Monéteau.
Bourgoin, id. id. de Vallan.
Surugue, id. id. de Paris.
Lhermitte, id. id. d'Egléný.
Félix, id. id. de Darnus.
Mandaroux id. id. de Coulanges.
Bonnotte, id. id. de Vaux.
Morin, id. id. gare St-Amatre.
Vincent P. id. id. des Moreaux.
Girard, id. id. du Quai.

Par décret du 18 août 1887, inséré à l'*Officiel* du 14 octobre 1887, le bureau de garantie pour l'essai et la marque des ouvrages d'or et d'argent, établi à Auxerre, est supprimé.

La circonscription de ce bureau, comprenant tout le département de l'Yonne et l'arrondissement de Clamecy (Nièvre), est rattachée au bureau de Dijon.

SOUS-DIRECTION DE JOIGNY.

MM. Breussier, sous-direct.; Didier, Barbié, Valenciau, commis de sous-direction; Caylat, pour les arrondissem. de Joigny, Sens et Tonnerre, résidant à Joigny.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Jean, recev. pr. entrep. à Joigny.

Service Actif.

Robinet, receveur à cheval à Aillant.
Potard-Gros, com. princ. à cheval id.
Garnier, receveur à cheval à Brienon.
Borel, commis principal id.
Capelle, receveur à cheval à Charny.
Coppens, comm. princ. à cheval id.
Marin, recev. à cheval à St-Fargeau.
Deschaux, com. pr. à chev. id.
Cavalan, rec. à chev. à Villen.-s-Yonne.
Bury, com. pr. à chev., à Vill.-s.-Y.
Borty, com. pr. à Joigny, ch. de poste.
Garcenot, commis à Joigny.

Service des Sucres.

Fichot, commis princ. chef de service à Brienon.
Clavier, commis, à Brienon.
Gagnard, préposé à Brienon.

Boudin et N..., commis ; Augenot, Delclos, préposés.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Gomand, receveur entreposeur à Sens.

Service Actif.

Châtré, commis principal, chef de poste, à Sens.
Beaudoin, Marty, commis.
Hugot, rec. à cheval à Pont-sur-Yonne.
Laneret, com. princip. à cheval id.
Gaillard, receveur à cheval à Thorigny.
Puydt, comm. princ. à chev., id.
Baritaud, recev. à cheval à St-Valérien.
Assieu, com. princ. à chev., St-Valérien.
Nelaton, rec. à cheval à Villen.-l'Arch.
Gély, commis princ. à cheval, id.

Service de l'Octroi.

Mangematin, prép. en chef de l'oct. de Sens.
Créveau, Dauboux, Charpentier, Pillu, Lhoste, Naudot et Jarry.
Delagneau, brigadier, Bonneau, Moreau, Boullé, Bailly, surveill. ambul. à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Lejeune, recev. princ. entrep. à Tonnerre.

Service Actif.

Mangin, commis principal, chef de poste à Tonnerre.
Levrier, commis à Tonnerre.
Boilley, recev. à ch. à Ancy-le-Franc.
Maugel, commis princ. à cheval id.
Perrin, receveur à cheval à Tonnerre.
Goy, com. princ. à ch. à Tonnerre.
Coffre, receveur à cheval à Noyers.
Gourillon, com. princ. à chev. à Noyers.

Service des Distilleries

Albert, commis; Galtier, préposé.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Fisné, recev. entrep. à Avallon.
Gaches, commis principal à Avallon.
Trintignac, commis à Avallon.
Loubignac, receveur à cheval à l'Isle.
Molle, com. princ. à cheval à l'Isle.
Busson, rec. à chev. à Quarré-les-Tombes.
Denoyelle, comm. princ. à cheval id.
Lejeune, receveur à cheval à Vézelay.
Chirio, commis princ. à cheval, id.

COMMISSION DE CLASSEMENT DES DEMANDES DE BUREAUX DE TABAC

M. le Préfet, président : M. Proniez, directeur des Contributions indirectes, M. Guillaumont, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre; M. Houdé, conseiller général; M. Monnot des Angles, conseiller de préfecture.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

MM. Guillaumont, directeur du département ; Thebaud, inspecteur ; Mousset, receveur-rédacteur ; Pardijon, garde-magasin, contrôleur de comptabilité.

SOUS-INSPECTEURS ET VÉRIFICATEURS

MM. N...., sous-inspecteur à Auxerre.
Leduc, id. à Avallon.
Ficatier, id. à Sens.
Gachet, id. à Tonnerre.
Aubertin, id. à Joigny.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES

MM. Vergne, à Auxerre.
Aviat, à Avallon.
Fèvre, à Joigny.
Brichet, à Sens.
Barbaux, à Tonnerre.

RECEVEURS

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, Chaintreuil, recev. de l'enr. des actes civils, sous-seings privés et success.
— Feuard, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, Eschalier.
Coulanges-la-Vineuse, Lechable.
Coulanges-sur-Yonne, Chaton.
Courson, Mairry.
Ligny, Leterrier.
Saint-Florentin, Baratier.
Saint-Sauveur, Boniard.
Seignelay, Regnier.
Toucy, Decornet.
Vermenton, Odochon.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, Guillier.
L'Isle, Lorey.
Guillon, Lesueur.
Quarré-les-Tombes, Badaire.
Vézelay, Pruvot.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Baudier.
Bléneau, Gautier.
Brienon, Masson.
Cerisiers, Delattre.
Charny, Vercey.
Joigny (actes civils), Vallée.
— actes judic.), Peyron.
Saint-Fargeau, Etchégaray.
Saint-Julien du Sault, Chaudière.
Villeneuve-sur-Yonne, Sardin.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Prulhière.
Pont-sur-Yonne, Paparic.
Sens, Bégis, receveur de l'enregistr. des actes civils, sous-seings privés et succes.
Mallarmé, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Sergines, Thiault.
Villeneuve-l'Arch., Bonnefoy.

Arrondissement de Tonnerre

Ancy-le-Franc, Baraban.
Cruzy, Lyonnet.
Flogny, Jougounoux.
Noyers, Charlet.
Tonnerre, Dupré (enreg^t et domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Sassot et Viel, à Auxerre ; Lestrade, à Avallon ; Saby, à Sens ; Gauthier et Suchetet, à Tonnerre.

FORÊTS.

8e CONSERVATION.

M. Fortunet, conservateur à Troyes.

INSPECTION D'AUXERRE.

MM. Bethery de la Brosse, inspecteur à Auxerre.
Reyniers, garde général.
Roché, brigadier sédentaire, attaché au bureau de l'inspecteur.

INSPECTION D'AVALLON.

Gaudet, inspecteur à Avallon.
Petit, garde général, à Avallon.
Grené, brigadier sédentaire, attaché au bureau de l'inspecteur.

INSPECTION DE SENS.

Le Tellier, inspecteur à Sens.
Barraut, garde sédentaire, attaché au bureau de l'inspecteur.
Hirsch, garde général à Joigny.

INSPECTION DE TONNERRE.

Coindre, inspect. à Tonnerre.

Pigeot, brigad. sédent., attaché au bureau de l'inspecteur.

Roy, inspecteur-adjoint, à Tonnerre.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

BUREAUX DE LA DIRECTION DE L'YONNE : *Rue Alexandre-Marie*, 7 bis.

MM. Zugmayer, directeur; Loiseau, Lambert et Grandmaître, inspecteurs; Parigot, Thomas, Delamour, Papon, Vigreux, Cestre et Renard, rédacteurs; Brayer, Portejoie et Batisce, expéditionnaires; Mareschè et Dujust, brigadiers-facteurs; Bastien et Boulanger, chefs surveillants.

SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Bureau d'Auxerre, rue Dampierre, 7. — RECETTE PRINCIPALE. — M. Lallement, recev. princip.; Granet, Goussot et Plessy, Peyron, commis principaux; J. Goussot, Jussot. Chevallier, Petiot, Vinot H., Lambert, Champy, Regouby, Moinat, Vinot M., Picq, Maugey, Troadec, Deschamps, Bonnet, Siau, Bessin, Hugot, Ligeron, Piaggio et Privot, commis ; Greder, Lambert P., Lambert F., Bory, Champy et Jeangneau, surnumér. — Grenneret, Guimard, Jouot et Reuillé, gardiens de bureau.

Les bureaux de poste où est installé le télégraphe sont marqués d'un *T*.

Arrondissement d'Auxerre.

Andryes, *T*, M. Lélu, facteur r ceveur
Appoigny, *T*, Mlle Pacot, receveuse.
Arcy-sur-Cure, *T*, Mme Mortier, recev.
Chablis, *T*, Mme Sansois, receveuse.
Champs, *T*, Mme Guichard, receveuse.
Charbuy, *T*. Desgranges, facteur-recev.
Cheny, *T*, Mlle Perdijon, receveuse.
Chevannes, *T*, Mlle Fort, receveuse.
Chichée, M. Vigreux, facteur-receveur.
Coulanges-la-V., *T*, Mme Lamarre, recev.
Coulanges-s-Y., *T*, Mme Leconte, recev.
Courson, *T*. Mme Château, receveuse.
Cravant, *T*, Mlle Mandron, receveuse.
Druyes, *T*, Mme Millot, receveuse.
Etais, *T*, M. Chambard, receveur.
Fontenoy, M. Gresle, facteur-receveur.
Gy-l'Evêque, *T*. M. Hitier, facteur-recev.
Héry, *T*, Mlle Pain, receveuse.
Lain, M. Delost, facteur-receveur.
Leugny, *T*, M. Adry, facteur-receveur.
Ligny, *T*, Mme Anis, receveuse.
Mailly-la-Ville, *T*, Mlle Moreau, recev.
Mailly-Château, *T*, Mme Couturier, recev.
Maligny, *T*, Mme Noël, receveuse
Migé, *T*, Mme Marmagne, receveuse.
Monéteau, *T*, Mlle Houroux, receveuse.
Montigny, *T*, M. Eustache, receveur.
Mont-St-Sulpice, *T*, Mlle Labelle, recev.
Ouanne, *T*, Mme Rameau, receveuse.
Pontigny, *T*, Mme Crochot, receveuse.
Pourrain, *T*. Mlle Crétin, receveuse.
Saint-Bris, *T*, Mme Jamin, receveuse.
St-Florentin, *T*, M. Lestelle, receveur.
St-Sauveur, *T*, Mme Filey, receveuse.
Seignelay,* *T*, Mme Hugot, receveuse.
Taingy, M. Rocher, facteur-receveur.
Thury, *T*, Mlle Marion, receveuse.
Toucy, *T*, M Norroy, receveur.
Treigny, *T*, Mlle Dumont, receveuse.
Vermenton,* *T*, Mme Chapotin, recev.
Vincelles, *T*, Mme Labie, receveuse.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, *T*, M. Perret, receveur, Rosier, commis; Mlles Didout, Bassot, Connétable, Moreau, dames employ.; Bessy, gard. de bur.; Lamotte, fact. surveil.
Brosses, Mlle Guesnu, receveuse.
Chastellux, *T*, Mlle Maubon, receveuse.
Châtel-Censoir, *T*, Mme Loup, receveuse.
Cussy-l-Forges, *T*, Mlle Fortin, recev.
Domecy-sur-Cure, M. Guéneau, fact.-rec.
Guillon, *T*, Mme Boulanger, receveuse.
Joux-la-Ville, *T*, M. Bouilloud, receveur.
L'Isle-s-l-Serein, *T*, Mlle Manchet, recev.
Lucy-le-Bois, *T*, Mlle Parisot, recev.
Quarré-l-Tombes, *T*, Mlle Panier, recev.
St-Germain-d-C., *T*, M. Ricthère, fac.-rec.
Saint-Léger, *T*, M. Montigny, fact.-recev.
Sermizelles, *T*, Mme Thomas, receveuse.
Thizy, *T*, M. Champdaveine, fact.-recev.
Vézelay, *T*, Mlle Fussin, receveuse.

Arrondissement de Joigny.

Aillant,* *T*, Mme Mollaret, receveuse.
Arces, *T*, Mlle Mortier, receveuse.
Bassou, *T*, Mme Burat, receveuse.
Bléneau, *T*, Mme Chambon, receveuse.
Brienon, *T*, M. Bouffault, receveur.
Bussy-en-Othe, *T*, Mlle Monneret, recev.
Bœurs, *T*, M. Naudin, facteur-receveur.
Cerisiers, *T*, Mlle Noley, receveuse.
Cézy, *T*, Mme Brismur, receveuse.
Chailley, *T*. Mme Brossier, receveuse.
Champignelles, *T*, Mme Brunot, receveuse.
Charny, *T*, Mlle Vat, receveuse.
Dixmont, *T*, Mme Lautier, receveuse.
Fleury, *T*, Mlle Caron, receveuse.
Joigny : MM. Rothé, recev. des Postes et Télégr.; Bailly, Moreau, Bétry, Chaumier, Huot, comm ; Laumonnier g. de b.
Grandchamp, M. Pye, facteur-recev.
Guerchy, *T*, Mlle Treillé, receveuse.
La Celle-St-Cyr, *T*, M. Naudot, fact.-rec.
La Ferté-Loupière, *T*, Mlle Polosse, recev.
Laroche (St-Cydr.), *T*, Mlle Viltard. recev.

Lavau, *T*, M. Génin, receveur.
Mézilles, *T*, Mlle Bellanger, receveuse.
Migennes, *T*, Mme Mathieu, receveuse.
Neuilly, *T*, Mlle Viltard, receveuse.
Prunoy, *T*, M. Courtois, facteur-recev.
Rogny, *T*, Mlle Musard, receveuse.
St-Aubin-Ch.-Neuf, *T*, Mme Potherat, rec.
Saint-Privé, M. Guiblin, facteur-recev
St-Fargeau, *T*, M. Lassausaie, receveur.
St-Julien-du-S., *T*, Mlle Lombard, recev.
St-Martin-d'Ordon, *T*, Mlle Loitron, rec.
St-Martin-s-Ouanne, *T*, Mlle Alépée, recev.
Senan, *T*, M. Barde, facteur-boîtier.
Sépeaux, *T*, Mlle Barbe, receveuse.
Tannerre, *T*, M. Belost, facteur-receveur.
Venizy, *T*, Mme Pacot, receveuse.
Villefranche-St-Phal, *T*, Mme Morey, rec
Villeneuve-sur-Y., *T*, M. Boudet, recev., Mlle N..., Mme Jamault, dames empl.
Villevallier, *T*, Mlle Vulth, recev.
Villiers-S.-Benoît, *T*, Mlle Roulet, recev.

Arrondissement de Sens.

Champigny, *T*, Mme Brissot, receveuse.
Chéroy, *T*, Mme Onfray, receveuse.
Courlon, *T*, Mme Bablot, receveuse.
Egriselle-le-B., *T*, Mlle Huchard, recev.
Malay-le-Grand, *T*, Mlle Viault, recev.
Montacher, *T*, M. Jouan, fact.-rec., T.M.
Pont-s-Yonne, *T*, Mme Bourgeois, recev.
St-Maurice-R.-H., *T*, Mme Berruet, rec.
Saint-Valérien, *T*, Mme Garrier, recev.
Sens. MM. N...., receveur; Constant, commis principal; Cornette, Laurent, commis; Velin et Douillet, surnuméraires; Mlles Morot, Berdin, Général, Ganot, Rouif, Radet, Boully, Vin, Mme Manceau, dames employées; Longuet et Fleury, facteur-surveill.; Loddé et Thomas, gardiens de bureau.
Serbonnes, *T*, Mme Vaillant, receveuse.
Sergines, *T*, Mme Toucheronde, receveuse.
Theil, *T*, M. Guillaume, receveur.
Thorigny, *T*, Mme Besnard, receveuse.
Vallery, *T*, Mlle Lenief, receveuse.
Vernoy, *T*, Mlle Dumont, receveuse.
Véron, *T*, Mme Vernet, receveuse.
Ve-la-Guyard, *T*, Mme Balancier, recev.
Ve-l'Archev., *T*, Mme Grandmottet, recev.

Arrondissement de Tonnerre.

Aisy, *T*, M. Saffroy, receveur.
Ancy-le-Fr., *T*, M. Naudin, receveur.
Annay-sur-Serein, M. Malaquin, fact.-rec.
Arthonnay, *T*, Poirier, facteur-receveur.
Châtel-Gérard, M. Camelin, fact.-recev.
Cruzy, *T*, Mme Charlochet, receveuse.
Etivey, M. Gribaumont, facteur-recev.
Flogny, *T*, Mlle Legrand, receveuse.
Lézinnes, Mme Besnard, receveuse.
Neuvy-Sautour, *T*, Mlle Guéret, recev.
Noyers, Mlle Larbouillat, receveuse.
Nuits, *T*, Mme Brouillard, receveuse.
Poilly-sur-Serein, *T*, M. Loncle, recev.
Ravières, M. Rivière, receveur.
Sennevoy-le-Bas, *T*, M. Moreau, receveur.
Tanlay, *T*, Mme Michel, receveuse.
Tonnerre, M. Bruey, recev. des P. et T.; Lacaille, Vivier, Moricard, commis; Mlles Félix, Nicolle, Daubigney, Dubois, Besnard, dames employ.; Régnier, surnuméraire; Rigault, gardien de bureau.

Les bureaux d'Auxerre, Sens, Tonnerre, Joigny. Avallon, St-Fargeau et Villeneuve-sur-Yonne sont ouverts, pour la correspondance des dépêches privées, tous les jours y compris fêtes et dimanches, de 7 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le 1er mars jusqu'au 1er novembre, et de 8 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars.

Les bureaux n'acceptent pas les dépêches de nuit.

BUREAUX MUNICIPAUX NON FUSIONNÉS. — EMPLOYÉS CHARGÉS DU SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SEULEMENT.

M. Garnier, à Noyers ; Mme Alvisey, à Ravières ; MM. Barrois, à Santigny ; Petit, à Nitry ; Pilet, à Bierry ; Durville, à Chitry ; Delinotte, à St-Cyr-les-Colons ; Thévenin, à Irancy ; Fleury, à Jouy ; Lhabitant, à Domats.

Ces bureaux sont ouverts de 9 h. du matin à midi, de 2 h. à 7 h. du soir; le dimanche: de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du matin, de 5 à 6 h. du soir.

Gares ouvertes à la télégraphie privée :

Auxerre, Avallon, Bonnard, Champs-Saint-Bris, Châtel-Gérard, Chemilly-Appoigny, Chigy-Siéges, Coulanges-sur-Yonne, Cravant Diges-Pourrain, Etivey, Grandchamp, Guillon, Joigny, Laroche, Mailly-la-Ville, Maison-Dieu, Malay-le-Grand, Monéteau, Neuvy-Sautour, Nuits-sous-Ravières, Provency-Athie, Sauilly, Sennevoy, Sens P.-L.-M., Sens Est, Sermizelles, St-André-en-Terre-Plaine, St-Fargeau, St-Florentin-Ville, St-Florentin-Vergigny, Theil-Cerisiers, Thizy-Montréal, Tonnerre, Vassy, Vermenton, Villeneuve-l'Archevêque et 33 écluses.

SURVEILLANCE DES LIGNES.

MM. Bastien et Boulanger, chefs-surveill.; Soufflet, Dechavanne, Genty, Villiers, Pécout-Pauron, Rousseau, surv. — Service téléphonique : M. Nabères, agent spécial.

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. Lévy Maurice O ✱, I ✿, inspecteur général, à Paris, 15, avenue du Trocadéro.
M Callon ✱, ingén. en chef du département, r. des Grandes-Fontaines, 6, à Auxerre.

SERVICE ORDINAIRE

1° Routes nationales :

N° 5. De Paris a Genève par Montereau, Villeneuve-la-Guyard, Champigny, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Saint-Deuis, Sens, Mâlay-le-Roy, Theil, Vaumort, Arces, Avrolles, Saint-Florentin, Germigny, Percey, Flogny, Tronchoy, Cheney, Dannemoine, Tonnerre, Lézinnes, Ancy-le-Franc, Fulvy, Nuits, Aisy, Montbard et Dijon.

N° 5 bis. De Brie-Comte-Robert à St-Florentin par Sens, Rosoy, Villeneuve-s-Y., Armeau, Villevallier, Villecien, St-Aubin, Joigny, Laroche, Esnon et Brienon.

N° 6. De Paris à Chambéry par Joigny, Epineau-les-Voves, Bassou, Appoigny, Auxerre, Champs, Vincelles, Cravant, Vermenton, Reigny, Lucy-sur-Cure, Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Voutenay, Sermizelles, Avallon, Cussy-les-Forges, Sainte-Magnance et Rouvray.

N° 60. De Nancy à Orléans par Troyes, Villeneuve-l'Archevêque, Molinons, Foissy, Sens, Paron et Courtenay.

N° 65. De Neufchâteau à Bonny-sur-Loire par Châtillon-sur-Seine, Laignes, Pimelles, Tanlay, Tonnerre, Fléy, Chablis, Poinchy, Beines, Auxerre, Villefargeau, Pourrain, Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Lavau.

N° 77. De Nevers à Sedan, par Clamecy, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Gy-Lévêque, Vallan, Auxerre, Villeneuve-Saint-Salves, Montigny, Pontigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.

N° 151. De Poitiers à Avallon, par Clamecy, Dornecy, Chamoux, Vézelay, Asquins et Blannay.

Longueur des routes nationales dans le Département de l'Yonne.

	Chaussées empierrées.	Chaussées pavées.	Ensemble.
N° 5. De Paris à Genève	126k494	5k888	132k382
N° 5 bis. De Brie-Comte-Robert à St-Florentin.	48 804	4 078	52 882
N° 6. De Paris à Chambéry	92 537	2 495	95 032
N° 60. De Nancy à Orléans	37 023	2 215	39 238
N° 65. De Neufchâteau à Bonny-sur-Loire	113 989	1 397	115 386
N° 77. De Nevers à Sedan	73 973	» 417	74 390
N° 151. De Poitiers à Avallon	19 792	» »	19 792
Totaux	512k612	16k490	529k102

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

MM. Boivin, conducteur principal, chef de bureau, rue du Champ-de-Mars; Simonnin, Allouis et Gabrielle, commis.

Le département est divisé en deux arrondissements d'ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT DU NORD.

M. de Perceval. ingénieur ordin. à Sens.

Bureau.

MM. Leblanc, conducteur; Rigaud, Sarrazin et Denos, commis; Joly, ag. temp.

Service actif.

MM. Cussinet, conducteur princ. à Sens.
Martin, conducteur princ à Joigny.
Guasson, conducteur à St-Florentin.
Gromer, conducteur à Tonnerre.

Cet arrondissement comprend les routes nationales :

N° 5. De la limite de Seine-et-Marne à la limite de la Côte-d'Or.

N° 5 bis. De Sens à Avrolles.

N° 6. De Joigny à la B. kil. 151.5 près de Bassou.

N° 60. De la limite de l'Aube à la limite du Loiret.

N° 65. De la limite de la Côte-d'Or à la B. kil. 41 à Chablis.

N° 77. De la B. kil. 54.5 près de Pontigny à la limite de l'Aube.

ARRONDISSEMENT DU SUD

M. Breuillé, ingénieur ordin., à Auxerre.

Bureau.

MM. Farcy, conducteur principal; Mény, Tulout et Brigandat, commis.

Service actif.

MM Raoul ✱, conduct. princip.; Offroy et Laigut, conducteurs à Auxerre; Jameau, conducteur à Avallon.

Cet arrondissement comprend les routes nationales :

Nº 6. De la B. kil. 151.5 près de Bassou à la limite de la Côte-d'Or.

Nº 65. De la B. kil. 41 près de Chablis à la limite du Loiret.

Nº 77 De la limite de la Nièvre à la B. kil. 54.5 près de Pontigny.

Nº 151. De la limite de la Nièvre à Blannay.

2° *Service de l'hydraulique agricole.*

Ce service, rattaché au Ministère de l'Agriculture, comprend la surveillance et la réglementation des rivières, ruisseaux et tous autres cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que de toutes les usines établies sur ces cours d'eau; la police, le curage et l'amélioration de ces mêmes cours d'eau; les irrigations, drainages, dessèchements, etc.

Les ingénieurs et les conducteurs des ponts et chaussées du service ordinaire sont chargés de l'instruction de toutes les affaires ressortissant au service hydraulique, sur les cours d'eau non navigables ni flottables du département, chacun dans l'étendue de l'arrondissement ou de la subdivision correspondant aux routes nationales dont la surveillance lui est confiée.

3° *Établissements insalubres ou dangereux.*

Les ingénieurs et les conducteurs du service ordinaire sont en outre chargés, chacun dans la région correspondante au service hydraulique qui lui est confiée, de l'instruction de toutes les affaires concernant les établissements insalubres, incommodes ou dangereux, telles que création d'usines, installation d'ateliers, ouverture de magasins de dépôts, etc.

SERVICE DE LA NAVIGATION DE L'YONNE.

Ce service comprend la rivière l'Yonne depuis Auxerre jusqu'à Montereau, ainsi que les dérivations de Gurgy, de Joigny et de Courlon. Il comprend aussi le mouvement de la navigation, la police des ports qui en dépendent, l'instruction des affaires concernant les usines situées sur la rivière, le service de la pêche sur la rivière l'Yonne et le service d'annonce des crues de l'Yonne, en aval d'Auxerre, du Serein et de l'Armançon.

M. Lévy Maurice ✱, inspecteur général, avenue du Trocadéro, 15, à Paris.

M. Luneau O ✱, ingénieur en chef, à Paris, rue de Bruxelles, 16.

Bureau de l'ingénieur en chef, rue de Bruxelles, 16 : MM. Bertrand, conduct., chef de bureau; Leroy, commis de 1re cl.; Conchaudon, agent de la statistique.

Le service de la navigation de l'Yonne est divisé en deux arrondissements d'ingénieur ordinaire, savoir :

Premier arrondissement, comprenant la rivière d'Yonne entre Auxerre et Laroche, et la dérivation de Gurgy.

M. Breuillé, ingénieur ordinaire, à Auxerre, place St-Amatre (maison Cotteau).

Bureau : MM. Roulier jeune, conducteur principal, chef de bureau; Luzy, conducteur; Gannier, commis de 1re classe.

Service actif : M. Ménisselle, conducteur à Auxerre, avenue de St-Florentin. — Rivière d'Yonne d'Auxerre à Laroche, et dérivation de Gurgy.

Deuxième arrondissement, comprenant la rivière d'Yonne entre Laroche et Montereau et les dérivations de Joigny et de Courlon :

M. de Perceval, ingénieur ordinaire à Sens.

Bureau : MM. Barraux, conducteur, chef de bureau; Metzner, conducteur; Huyard, Nicolle et Billard, commis.

Service actif : M. Roulier aîné, conducteur principal à Joigny. — Rivière d'Yonne de Laroche au pont de Villevallier et dérivation de Joigny.

M. Crussard, conducteur à Villeneuve-sur-Yonne. — Rivière d'Yonne, du pont de Villevallier à la borne kilométrique 61.

M. Mathieu, conducteur à Montereau. — Rivière d'Yonne de Sixte à Montereau et dérivation de Courlon.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS ET DE LA HAUTE YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement du canal du Nivernais avec ses annexes, les réservoirs du point de partage et l'embranchement de Vermenton (canal de la Cure), de la rivière d'Yonne entre le pertuis d'Armes (près Clamecy) et le pont d'Auxerre, de la rivière de Cure depuis Arcy jusqu'à Cravant et du réservoir des Settons situé dans le département de la Nièvre.

Il comprend aussi tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau, la police des ports qui en dépendent, l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées et le service de la pêche sur ces mêmes cours d'eau.

M. Lévy Maurice O ✱ I ✪, inspecteur général, 15, avenue du Trocadéro, à Paris.
M. Mazoyer ✱, ingénieur en chef, place Chaméanne, 7, à Nevers.

Un seul arrondissement comprenant toute la partie du canal comprise dans la Nièvre, la partie comprise dans l'Yonne jusqu'à Auxerre, l'embranchement de Vermenton (canal de la Cure), la rivière d'Yonne jusqu'à Auxerre la Cure entre Arcy et Cravant, réservoit des Settons.

M. Roth, ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Bureau : MM. Oudin, Léger, Lamarre, Lorman et Magriau, conducteurs ; Lavallette, Ch. Corolleur et Michaud, commis ; Mollaret, agent temporaire ; Gobier et Bousselin, agents auxiliaires.

Conducteurs subdivisionnaires : MM. Bazou, à Decize ; Desponge, à Châtillon-en-Bazois ; Finat, à la Montagne ; Comte M., à Marigny-sur-Yonne, et Boidot à Clamecy. N.. .. et N...,., commis, bureau extérieur de la statistique à Clamecy. Comte Ph., conducteur ; Bailly, commis ; Biauzon, agent de la statistique, Clamecy.

Service actif : M. Philippe, conducteur à Mailly-la-Ville, rivière d'Yonne et canal du Nivernais, entre la limite de la Nièvre et Cravant. — M. Saffroy, conducteur à Vermenton, rivière de Cure entre Arcy et Cravant, canal de la Cure et réservoir des Settons, dans la Nièvre. — Subdivision entre Cravant et Auxerre, M. Staub, quai de la République, 7, Auxerre.

Nota. — Une ligne téléphonique, mettant en rapport chaque écluse avec les deux écluses voisines de l'amont à l'aval, est établie le long du canal du Nivernais et de l'embranchement de Vermenton entre Auxerre et Clamecy. Cette ligne est en communication avec celle de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

CANAL DE BOURGOGNE

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparations et de perfectionnement du canal de Bourgogne entre Laroche (Yonne) et St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), avec ses annexes, les réservoirs alimentaires et les prises d'eau ; il comprend aussi tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et le flottage sur cette voie navigable, la police des ports qui en dépendent, l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées et le service de la pêche.

M. Lévy Maurice, inspecteur général, 15, avenue du Trocadéro, Paris.
M. Galliot ✱, ingénieur en chef, à Dijon.

Le service du canal de Bourgogne est divisé en deux arrondissements d'ingénieur ordinaire :

1er arrondissement. — De l'embouchure du canal dans l'Yonne, à Laroche, à l'écluse n° 12 du versant de l'Yonne (Gissey-les-Vieil (Côte-d'Or).

M. Bureau, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Semur Tillequin, conducteur à Tonnerre.

2e arrondissement. — De l'écluse n° 12 (Gissey-le-Vieil) à l'embouchure du canal dans la Saône.

M. Cléry, ingénieur ordinaire à Dijon.

(Une ligne télégraphique et téléphonique, ouverte aux dépêches privées, est établie le long du canal de Bourgogne).

CANAUX D'ORLÉANS, DE BRIARE ET DU LOING

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparations et de perfectionnement de ces trois lignes de navigation qui ont une extrémité commune à Buges, située à 4 kilomètres de Montargis, vers la Seine, et qui fonctionnent par groupe de deux en établissant des communications distinctes.

La ligne principale est celle de Briare à St-Mammès, qui met en communication la Seine avec la Haute-Loire ou un canal latéral, et par suite avec les canaux de Berry et du Centre et avec la Saône et le Rhône.

La Basse-Loire est de même reliée à la Seine par les canaux d'Orléans et du Loing entre Combleux, situé sur la Loire, à 6 kilom. d'Orléans, et St-Mammès, sur la Seine.

M. Lavollée ✻, ingénieur en chef, à Paris, rue de Lille. 47. — Bureau, rue du Mont-Thabor, 12.

(Une ligne télégraphique et téléphonique, ouverte aux dépêches privées, est établie le long de ces canaux).

ANNONCE DES CRUES DANS LE BASSIN DE L'YONNE.

Des services locaux ont été organisés en 1885 pour l'annonce des crues de l'Yonne et de ses principaux affluents : la Cure, le Serein et l'Armançon ; ils sont rattachés au service hydrométrique central du bassin de la Seine et placés sous la direction de :

1° M. Mazoyer, ingénieur en chef à Nevers, en ce qui concerne la rivière d'Yonne, en amont d'Auxerre, et la rivière de Cure.

2° M. Luneau, ingénieur en chef, à Paris, rue de Bruxelles, 16, en ce qui concerne la rivière d'Yonne, en aval d'Auxerre, et les rivières du Serein et de l'Armançon.

Ces services sont confiés :

A M. Boidot, conducteur de la navigation, à Clamecy, pour la rivière d'Yonne entre Armes (Niévre) et la limite du département de l'Yonne ;

A M. Breuillé, ingénieur ordinaire de la navigation, à Auxerre, pour la rivière d'Yonne, entre Auxerre et Laroche, et pour les rivières de Serein et d'Armancon ;

A M. Doniol, ingénieur ordinaire de la navigation, à Sens, pour la rivière d'Yonne entre Laroche et Montereau ;

A M. Saffroy, conducteur de la navigation, à Vermenton, pour la rivière de Cure entre Arcy et Cravant.

A M. Roth, pour la rivière de Cure et pour la rivière d'Yonne entre Auxerre et la limite du département de la Nièvre.

CHEMINS DE FER

SERVICE D'ÉTUDES, TRAVAUX ET CONTROLE DE TRAVAUX.

Lignes comprises dans le réseau P.-L.-M. — 1° *Lignes concédées d'Auxerre à Gien, de Cosne à Clamecy, de Laroche à St-Florentin.* — 2° *Ligne non concédée de Monéteau à Saint-Florentin.*

Directeur du contrôle : M. Arnaud ✻, ✿ A, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Rennes, 73, à Paris. — Bureaux : rue de Londres, 35.

LIGNES COMPRISES DANS LE RÉSEAU D'ORLÉANS. — *Lignes concedées de Bourges à Gien, d'Argent à Beaune-la-Rolande et de Bourges à Cosne.*

Directeur du contrôle : M. ETIENNE ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris, rue de Solférino, 8.

LIGNE COMPRISE DANS LE RÉSEAU DE L'EST. — *Ligne concédée de Saint-Florentin à Troyes.*

Directeur du contrôle : M. WORMS DE ROMILLY O ✻, inspecteur général des mines, rue de Balzac, 7, à Paris.

Ingénieur en chef du service d'études, travaux et contrôle de travaux des lignes mentionnées ci-dessus : M. CALLON, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Auxerre, rue des Grandes-Fontaines, 6.

Bureau : MM. Boivin, conducteur principal, chef de bureau, rue du Champ-de-Mars ; Renvoizé, commis principal ; Gabrielle, commis ; Chaillier et Vignelles, agents temporaires.

Les lignes énumérées ci-dessus sont réparties en 4 arrondissements d'ingénieur. ordinaire.

1er arrondissement. — Comprenant les lignes d'Auxerre à Gien (entre Gien et Saint-Sauveur); de Cosne Clamecy ; de Laroche à Saint-Florentin, et de Monéteau à Saint-Florentin (entre Héry et Saint-Florentin) ; Bourges à Gien, Argent à Beaune-la-Rolande.

M BREUILLÉ, ingénieur ordinaire à Auxerre, place St-Amatre (maison Cotteau).

Bureau : M. Luzy, conducteur. Fouchère, commis ; Bonnet, agent temporaire.

Service actif : MM. Raimbault, conducteur principal, ✻, M. Mégrot, conducteur principal, à Saint-Satur.

2e arrondissement. – Comprenant les lignes d'Auxerre à Gien (entre Auxerre et Saint-Sauveur); de Monéteau à Saint-Florentin (entre Monéteau et Héry).

M. Roth, ingénieur ordinaire à Auxerre.

3e arrondissement. — Comprenant la ligne de Bourges à Cosne.

M. N....., ingénieur ordinaire à Nevers.

Bureau : MM. Henriet, conducteur ; Mercier, Theveniault, Garnier et Bourgeot, agents auxiliaires.

Service actif : MM. Renard, conducteur principal ; Girardot, agent auxiliaire, à Bourges ; Mégrot, conducteur principal, et Morisot, conducteur, à Saint-Satur.

4e arrondissement. — Comprenant la ligne de Saint-Florentin à Troyes.

M. SUQUET, ingénieur ordinaire à Troyes.

SERVICE VICINAL.

PERSONNEL.

M Dagan, agent-voyer en chef, à Auxerre (bureau à la Préfecture) ; MM. Durand, agent-voyer, chef de bureau ; Fromentin, chef de comptabilité ; Thireau, dessinateur ; Barbier, commis d'ordre ; Ducreux, Choux, Dupré, expéditionnaires.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Heurley, agent-voyer d'arrondissement, rue des Ballets, 22, à Auxerre.

Bureau : MM. Leconte, agent-voyer, chef de bureau ; Terrade, agent secondaire ; Mutelle, expéditionnaire.

Agents-voyers cantonaux : — MM. Rayssier, à Auxerre ; Raverat, à Chablis ; Deloncle, à Coulanges-la-V. ; Barbier, à Coulanges-s-Yonne ; Painchaux j., à Courson ; Simon, à St-Florentin ; Painchaux aîné, à St-Sauveur ; Chaineau, à Seignelay ; Boucherat, à Toucy ; Mathieu E., à Vermenton ; Ganneau, à Ligny-le-Châtel.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. Letur, agent-voyer d'arrondissement, à Avallon. — Bureau : M. Reposeur, agent-voyer, chef de bureau.

Agents-voyers cantonaux : MM. Bourcier, à Avallon ; Dumay, à Guillon ; Michaut, à l'Isle-sur-Serein ; Courtis, à Quarré-les-Tombes ; Beaufrère, à Vézelay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

M. Roblot, agent-voyer d'arrondissement, à Joigny. — Bureau : MM. Lessiau, agent-voyer comptable, chef de bureau ; Vigier, agent secondaire ; Rameau, expéditionnaire.

Agents-voyers cantonaux : MM. Gouot, à Aillant ; Leblond, à Bléneau ; Scherb, à Brienon ; Courcier, à Cerisiers ; Renard, à Charny ; Brot, à Joigny ; Demay, à Saint-Fargeau ; Manson, à Villeneuve-s-Yonne ; Gourmand, à St-Julien-du-Sault.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Fromonot, agent-voyer d'arrondissement, à Sens. — Bureau : MM. Jannet, Terrade, Bonaccorsi, agents secondaires ; Cheminant, expédit.

Agents-voyers cantonaux : MM. Denize, à Pont-sur-Yonne ; Hodry, à Sens ; Martin, à Sergines ; , Milachon, à Villeneuve-l'Archevêque ; Coignet, à Saint-Valérien.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. Girardot, agent-voyer d'arrondissement, à Tonnerre. — Bureau : M. Veau, agent-voyer, chef de bureau.

Agents-voyers cantonaux : MM. Galland, à Ancy-le-Franc ; Ménetré, à Cruzy-le-Châtel ; Bonneau, à Flogny ; Mantelet, à Noyers ; Pelletier, à Tonnerre.

Ce service comprend, en dehors du classement, de la construction, de l'entretien et de la police des chemins vicinaux ordinaires, de la reconnaissance de la plupart des chemins ruraux, de la rédaction et de la tenue à jour de la carte départementale, les études et la construction des chemins de fer d'intérêt local, l'achèvement, l'entretien et la police des chemins de grande communication dont voici la désignation et l'itinéraire :

Nos 1er, d'Auxerre à Cosne, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux, les Cueillis, Saints. Sainte-Colombe, Treigny, La Folie et les Chailloux. — 48 k. 896.

2, de Chablis à Vermenton, par Préhy et Saint-Cyr-les-Colons. — 19 k. 035.

3, de Villeneuve-sur-Yonne à Entrains par Saint-Julien-du-Sault, Thèmes, la petite Celle, Précy, Sépeaux, Saint-Romain, La Ferté, Sommecaise, La Villotte, Toucy, Fontenoy, Le Deffand, Thury, Lainsecq, Sainpuits. — 75 k. 837.

4, d'Aillant à Entrains et à Toucy, par Chassy, Saint-Maurice-le-Jeune, Egleny, Beauvoir, Nantou, Pourrain, Diges, Leugny, Sementron, Lain, Thury. — 40 k. 289.

5, de Ligny au pont de Bassou, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay, Beaumont et Bouard. — 17 k. 661.

6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay. — 15 k. 568.

7. de Châtillon à Entrains, par Champignelles, Tannerre, Béon, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas,

Ste-Colombe, la Breuille et Sainpuits. — 37 k. 882.

8, de Venouse à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny. — 23 k. 486.

9, de Saint-Sauveur à Athie, par le Deffand, Lain, Taingy, Molesmes, Courson, Fouronnes, Fontenay, Mailly-le-Château, Mailly-la Ville, Avigny, Voutenay, Lucy-le-Bois et Provency. — 69 k. 417.

10, d'Avallon à Saint-Brisson, par Cousin-la-Roche, Marrault, Auxon, Villiers, la Gorge et les Breuillottes et à Quarré-les-Tombes. — 22 k. 314.

11, de Vermenton au chemin de grande commun. n° 88, avec embranchement sur Thizy, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, Saint-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon. — 40 k. 334

12, de l'Isle à Arthonnay, par Annoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cusy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay. — 43 k. 459.

13, de Montréal à Ste-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, le Monceau, Chevannes et Ste-Magnance. — 13 k. 172.

14, de Bassou à Briare et à Gien, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe-Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie St-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau. — 61 k. 948.

15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault. — 26 k. 953.

16, du ch. de grande communic. n° 89 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle. — 16 k. 756.

17, d'Ancy-le-Franc à Verdonnet, par Stigny et Jully. — 14 kil. 469.

18, de St-Amand St-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne, par St-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets, Septfonds, les Nantiers, St-Fargeau, les Girauds et Breuillambert. — 59 k. 109.

19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches. 14 k. 361.

20, de Joigny à Nogent-sur-Seine et à Chigy, par les Sièges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie et Beauregard. — 42 k. 622.

21, d'Avallon à Coulanges-sur-Yonne, s'embranche sur la route nationale n° 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge, Châtel-Censoir et Lucy-sur-Yonne. — 21 k. 583.

22, d'Auxerre à Briare, p. St-Georges, Lindry, Beauvoir, Egleny, Merry-la-Vallée, la Villotte, Villiers-St-Benoit, les Usages, les Béatrix; les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond, Bléneau. — 43 k. 971.

23, de Sens à Montereau et à Bray, par St-Clément, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Serbonnes Courlon, Vinneuf, Sergines et Compigny. — 30 k. 820.

24, de Villeneuve-sur-Yonne à Courtoin, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Bocage, Bracy, Marsangis et Rousson. — 17 k. 872.

25, de Pont-sur-Yonne à St-Maurice-aux-Riches-Hommes, avec embranchement sur Villiers-Bonneux et le chemin de grande communication n° 93, par Gisy-les-Nobles, la Chapelle-s-Oreuse, St-Martin-sur-Oreuse, Fleurigny, Thorigny et Mauny. — 33 k. 420.

26, de Sens à Voulx par Vallery et Villethierry, avec embranchement par la plaine des Sablons sur Sens, part du Pont de Sens, passe près St-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery. — 30 k. 244.

27, de Theil à Villeneuve-sur-Yonne, par la Folie, les Bordes. — 9 k. 395.

28, de Bray à Villeneuve-l'Archevêque et à Courgenay, par Lailly, La Postolle, Thorigny, Barreaux, Servins, Pailly, Plessis-St-Jean et Compigny. — 29 k. 214.

29, de Sergines à Montereau, et à St-Maurice par Serbonnes, Courlon et Vinneuf. 22 k. 130

30, de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Galbeaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées. — 25 k 947.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny. le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy,

Champloiseau, Neuilly, ferme d'Arblay. — 19 k. 939.

32, de Tonnerre à Corbigny, par Yrouerre. Sainte-Vertu, Nitry, Joux-la-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route nationale n° 6 jusqu'à la courbe de Givry, puis la route nationale n° 151 jusqu'à Vézelay, passe à Saint-Père, Asquins et Pierre-Perthuis. — 31 k. 724.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villiers-Nonains. — 8 k. 431.

34, de Ligny à Saint-Mards-en-Othe, avec embranchement sur Varennes, par Ligny, Chéu, Germigny, Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery. — 29 k. 702.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Lignorelles et Souilly. — 24 k 185.

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Lautreville, Saint-Germain-des-Champs, Serée-le-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblats et Asnières, où il s'embranche sur la route départementale n° 20. — 25 k. 903.

37, de Champigny à Voulx, par Chaumont et St-Agnan. — 10 k. 020.

38, de Courson à Chablis, p. Charentenay. Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes, Irancy, St-Cyr et Préhy. — 22 k. 296

39, de Vermenton à Entrains, avec embranchement sur Mailly-le-Chateau-le-Haut, par Accolay, Ste-Pallaye, Prégilbert, Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-le Château-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andryes, Ferrières, Etais. — 43 k. 797.

40, de Theil à Thorigny, avec embranchement sur le chemin de grande communication n° 46 à Fontaine-la-Gaill., p' Voisines, Fontaines et Villiers-Louis, — 15 k. 800

41, de Chéroy à Ferrières et à Voulx, par les Morteaux, les Jacquins, Jouy et les Bordes. — 6 k. 110.

42, de St-Valérien à Ferrières et à Egreville, par Montacher, Villegardin et Jouy. — 11 k. 945.

43, de Laroche à Tonnerre, par Cheny, Ormoy, Mont-Saint-Sulpice, Bouilly, Bas-Rebourseau, Vergigny, Chéu, Jaulges, Villiers-Vinneux, Roffey, Vézinnes et Junay. — 42 k. 702.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon Nignes, Pizy et Vassy. — 12 k. 400.

45, de Chablis à Noyers, p' Chichée, Chemilly, Poilly, Môlay, Perrigny. - 20 k 382

46, de Sens à Villeneuve-l'Archevêque, par Saligny, Fontaines, les Clerimois et Foissy. — 17 k. 490.

47, de Joigny à Bérulles, par Brion, Bussy-en-Othe, Arces et Fournaudin. — 33 k. 001.

48, de Toucy à Seignelay, par Parly, Lindry, Charbuy, Appoigny et Chemilly. — 28 k. 790.

49, de Vermenton à Noyers, par Sacy, Nitry. — 14 k. 299.

50, d'Avallon à Guillon, par Maison-Dieu. — 11 k. 020.

51, de Saint-Florentin à Noyers, par Villiers-Vineux, Carisey, Dyé, Vezannes, Serrigny et Yrouerre. — 21 k. 449.

52, de Leugny à Bléneau, par Lalande, Fontaines, Mézilles, Septfonds et Saint-Privé. — 29 k. 452.

53, d'Avallon à Tannay, avec embranch. sur Pierre-Perthuis, par Pontaubert, Island, Menades et Foissy. — 18 k. 307.

54, de Cerisiers à Rigny-le-Ferron, par Vaudeurs, Coulours, Cérilly. — 10 k. 990.

55, de Lormes à Rouvray, par Quarré-les-Tombes et Saint-Léger. — 12 k. 924.

56, de Tonnerre à Laignes, avec embranchement sur la gare de Tanlay, par Commissey, Tanlay, Baon et Cruzy, avec embranchement de Baon à Tanlay. — 20 k. 067.

57, d'Auxerre à Châtillon-sur-Loing et à Saint-Aubin-Château-Neuf, par Chassy, Saint-Maurice-Thizouailles, Les Ormes, Saint-Aubin-Château-Neuf, Bleury, Sommecaise, Perreux, Saint-Martin-sur-Ouanne, Marchais-Beton. — 35 k. 672.

58, de Sens à Pont-sur-Yonne, par Courtois et Villeperrot. — 9 k. 030.

59, d'Auxerre à Pontigny, par Villeneuve-Saint-Salve, Venouse et Montigny. — 5 k. 520.

60, de Cussy-les-Forges à Saint-Léger, par Beauvilliers — 12 k. 107.

61, de Saint-Florentin à Ervy, par Soumaintrain et Beugnon. — 9 k. 562.

62, de Champs à Chablis, par Saint-Bris, Chitry, Courgis et Chablis. — 20 k. 164.

63, de Sens à Domats, par Subligny, Villeneuve-la-Dondagre, Courtoin et Domats. — 10 k. 980.

64, de Bonny-sur-Loire à Courtenay et à Aillant-sur-Millerion, par Bléneau, Champcevrais, Marchais-Beton, Champbeugle et Fontenouilles. — 29 k. 288.

65, de Domats à Vallery, par les Chesneaux, La Belliole, Saint-Valéren et Vallery. — 15 k. 540.

66, de Saint-Fargeau à Clamecy, par la Chaux, la Détrouble, la Marcinerie, le Chêneau, Treigny, Perreuse, le Metz, Sainpuits, les Barres, Etais. — 23 k. 322.

67, de Joigny à La Ferté, par Chamvres, Champvallon, Volgré, Senan et Villiers-sur-Tholon. — 17 k, 114.

68, de L'Isle à Aisy, par Annoux, Châtel-Gérard et Vausse. — 17 k. 599.

69, de Saint-Florentin à Cerisiers, par Avrolles, Champlost, Mercy, Belle-

chaume, Dilo, Villechétive. — 16 k. 558.
70, de Bazoches à Collemiers et à Egriselle-le-Bocage, avec embranchements sur Sergines. pr St-Sérotin, Villebougis, Fouchères et Villeneuve-la-Dondagre, Sublıgny, Villeroi. Champigny, Vinneuf, Courlon et Sergines. — 52 k. 439.
71, de Sermizelles à Tharoiseau, par Givry et Domecy-sur-le-Vault.— 8 k. 102.
72, de Sens à Piffonds, par Paron, Gron, Etigny, Marsangis, Chaumot et Piffonds. — 20 k. 138.
73, de Saint-Sauveur à Surgy, par la Mallerue, Thury, Sougères, les Simons, les Billards, Maupertuis, Druyes et Andryes. — 28 k. 430.
74, d'Arquian à Bléneau, par Lavau, la Grand-Cour et Bléneau. — 13 k 295.
75, de Chastellux à Charbonnières et à Villiers-Nonains, par les hameaux de Marrault, le Meix et Saint-Germain. — 19 k. 458
76, de Theil à Fournaudin et à Pont-sur-Vanne, par Vareilles, Vaudeurs, les Loges et Villefroide. — 18 k. 570.
77, de Cerisiers à Laroche, par Cerisiers, Villechétive, Bussy-en-Othe, Migennes. — 16 k. 548.
78, de Brienon à Ligny, par Bouilly et Rebourseaux. — 20 k. 257.
79, de Rigny-le-Ferron à Nogent-sur-Seine, par Flacy, Bagneaux, Courgenay, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Sognes. — 24 k 400.
80, d'Auxerre à Brienon et à Laroche, par Chemilly, Beaumont, Ormoy et Cheny — 15 k. 438.
81, de Sens à Nemours, avec embranchement de Subligny à Villeroy, par Villeroy, St-Valérien et Chéroy.— 25 k. 140.
82, de Chéroy à Bar-sur-Seine, par Dollot, Brannay, Pont-sur-Yonne.— 27 k. 030.
83, de Joigny à Toucy, par Paroy, Senan, Aillant et Saint-Aubin.— 29 k. 507.
84, d'Auxerre à Nogent-sur-Seine, par Monéteau, Seignelay, Hauterive, Brienon, Bligny, Bellechaume, Arces, Vaudeurs, les Siéges et Villeneuve-l'Archevêque. — 58 k. 834.
85, de Saint-Fargeau à Vincelles, par St Sauveur, Ouanne, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse. — 43 k. 490.
86, de Tonnerre à Avallon, par Yrouerre, Noyers, Massangis, Dissangis, L'Isle-sur-Serein, Provency, Sauvigny-le-Bois. — 47 k. 328
87, d'Avallon à Lormes, par Chastellux. — 19 k. 162.
88, de Cussy-les-Forges à Semur, par St-André-en-Terre-Pleine et Epoisses. — 7 k. 815.
89, d'Aisy à Montargis (avec embranchement de la porte d'Egleny à la Porte de Paris, à Auxerre), par Etivey, Sauvigny, Pasilly, Censy, Noyers, Aigremont, Lichères, Saint-Cyr-les-Colons, St-Bris, Auxerre, St-Georges, Aillant-sur-Tholon, Senan, Volgré, St-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy, Château-Renard. — 98 k. 480.
90, de Saint-Fargeau à Montargis, par St-Privé, Bléneau et Rogny.— 22 k. 095.
91, de Joigny à Avallon, par la Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny-le-Châtel, Maligny, Chablis, Lichères, Nitry, Joux-la-Ville, Lucy-le-Bois.— 69 k. 042.
92, de Joigny à Montargis, par Béon. — 11 k. 940.
93, de Sens à Nogent-sur-Seine par St-Clément, Thorigny Sognes. — 24 k. 705.
94, de Germigny aux Croûtes.— 4 k. 310.
95, d'Avallon à Montbard, par Sauvigny, Santigny, Vassy-s-Pizy, Anstrude, Aisy. 33 k. 001.
96, de Tonnerre à Bar-s-Seine par St-Martin, Rugny, Villon, Arthonnay, les Riceys. — 25 k. 096.
97, de Courson à Dicy, par Fontenailles, Ouanne, Leugny, Moulins, Toucy, Dracy, Villiers-St-Benoît, Charny.— 52 k. 435.
98, de Nuits à Laignes, par Ravières, Jully, Sennevoy et Gigny. — 15 k. 665.
99, de Saint-Aubin à Mézilles, par Villiers-Saint-Benoît. — 18 k. 264.
100, d'Auxerre à Vézelay et à Maison-Dieu (Nièvre), par Vincelles, Bazarnes, Trucy-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir, Asnières et Chamoux. — 33 k. 618.
101, d'Auxerre à Semur, par Sarry, Châtel-Gérard, Vassy. — 20 k. 636.
102, de Cosne à Auxerre, par Saint-Amand (Nièvre), St-Sauveur, Fontaines et Toucy. 27 k. 768.
103, de Courtenay à Villeneuve-la-Guyard, par Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Villethierry, St-Agnan. — 38 k. 486
104, d'Auxerre à Donzy, par Courson, Druyes et Etais. — 21 k. 631.
105, de Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges, par Sauvigny-le-Bois. — 6 k. 318.
106, de Tonnerre à Chaource, par Cussegray.— 8 k. 486.
107, de Villevallier à Courtenay, par St-Julien-du-Sault, Verlin et Saint-Martin-d'Ordon — 16 k. 416.
108, de Vézelay à Avallon, par St-Père, Pontaubert. — 14 k. 295.
109, de Noyers à Ancy-le-Franc, par Cusy, Argenteuil et Moulins. — 16 k. 547.
110, de Villen.-l'Archevêque à Grange-le-Bocage, par Lailly et la Charmée. — 9 k. 255.
111, d'Aillant à Vermenton, par le Marais, Lindry, Pourrain, Escamps, les

Huiliers, Avigneau, la Grilletière, Migé Val-de-Mercy. — 22 k. 715.
112, d'Arces à Ervy, par Chailley, le Rué, Courchamp, Boullay, Neuvy-Sautour et la Vallée. — 17 k. 528.
113, de Vermenton à Joux-la-V., p. Essert. — 8 k. 143.
114, de l'Isle à Talcy, par Blacy et Thizy. — 6 k. 120.
115, de Montréal à Nuits s.-Ravières, par les moulins de Talcy, Montriant et Marmeaux, Etivey et Nuits. — 26 k. 443.
116, de Tonnerre à Gigny, par Commissey, Baon, Gland et Gigny.— 12 k. 587.
117, de Sarry à Yrouerre, par Moulins, Fresnes, Yrouerre. — 13 k. 710.
118, de l'Isle à Chaource, par Argenteuil, Pacy, Lézinnes, Saint-Vinnemer, Tanlay, St-Martin et Mélisey. — 22 k. 947.
119, de Saint-Fargeau à Château-Renard, par Champignelles et Marchais-Beton. — 6 k. 182.
120, de Charny à Perreux. — 4 k. 450.
121, de Seignelay à Ervy, par Pontigny et les Prés-du-Bois. — 4 k. 090.
122, de Saint-Julien à Cerisiers, par Armeau et les Brûleries. — 10 k. 617.
123, de Vézelay à Mailly-la-Ville, par Asquins et Brosses. — 16 k. 829.
124, d'Auxerre à Ervy, par Venoy, Bleigny-le-Carreau, Ligneorelles, Ligny, Jaulges, Butteaux, Percey.— 34 k. 233.
125, de Champlemy à Ouanne et à Leugny, par Etais, Sougères, Taingy, Ouanne, Chastenay et Leugny. — 28 k. 450.
126, de Vaudeurs à Villechétive. — — 3 k. 860.
127, d'Avallon à Corbigny, par les Grandes-Châtelaines, le hameau de Cure et Domecy-sur-Cure. — 17 k. 336.
128, de Vézelay à L'Isle, par Pontaubert, Le Vault-de-Lugny, Annéot, Vassy et Provency. — 9 k. 229.
129, de Brienon à Troyes, par Chatton, Champlost, Venizy, Turny et Neuvy-Sautour. — 11 k. 666.
130, de Courson à Vézelay, par Anus et Mailly-le-Château-le-Bas.— 15 k. 121.
131, de Milly à Villy, par Poinchy et Lachapelle.— 5 k. 346.
132, de Villiers-Saint-Benoit à Louesme, par les hameaux des Tricottets et des Bergers. — 8 k. 930.
133, de Cussy-les-Forges au chemin de grande communication n° 11, par les hameaux de Maison-Dieu, le Vellerot, Sceaux et Montréal. — 9 k. 680.
134, de Saint-Aubin-sur-Yonne, à Toucy, par Cézy et le hameau de la Petite-Celle, avec embranchement sur Béon. — 8 k. 290.
135, de Soucy à Foissy, par Voisines et la Chapelle-Saint-Léonard. — 14 k. 205.
136, de Chailley à Saint-Mards-en-Othe, par Chailley et les hameaux de Bœurs et Sormery. — 10 k. 072.
137, des Siéges à Pouy, par Vauluisant. — 3 k. 720
138, de Saint-Denis-sur-Ouanne à Marchais-Beton, par Malicorne.— 5 k. 921.
139, de Bazarnes à Tonnerre, par Cravant, le Puits-de-Courson, la croix Pilate, Chemilly-s-Serein et Viviers.— 29 k. 568.
140, de la gare d'Etigny à Brienon, par Veron, la Grange-au-Doyen, les Bordes, Dixmont, Bussy-en-Othe, Vorvigny et Brienon. - 28 k. 537.
141, de Villeneuve-l'Archev. à Arces, par le ham. des Hauts-de-Flacy et Coulours. — 15 k. 903.
142, d'Usy à la route nationale n° 6, par Menades, Island, Pont-Aubert et le Vault. — 4 k. 620.
143, de Pont-sur-Yonne à Nemours, par Villethierry. — 10 k. 830.
144, de Vermenton à Tonnerre, par la ferme de la Loge, Lichères, Poilly et Yrouerre. — 23 k. 029.
145, d'Aillant à Charny, par Villiers-sur-Tholon, la Tuilerie, la Ferté-Loupière, la Gaulerie, les Carterons, Chopinot et le hameau de la Borde. — 20 k 197.
146, de Sens à Theil (annexe) de Vareilles à la route nationale n° 60, par Maillot, Mâlay-le-Grand, Noé, Pont-sur-Vanne, Vareilles. — 13 k. 230.
147, de Sergines à Nogent-sur-Seine, par Plessis-St-Jean, Pailly, Plessis-du-Mée et Courceaux. — 10 k 745.
148, de Varzy à Toucy, par Druyes, Taingy et Ouanne.— 16 k. 333.
149, de Saint-Julien à Chéroy, part de Saint-Julien, passe à Bussy, à Piffonds, traverse le climat du chemin de Courtenay et entre sur le territoire de Savigny, puis aboutit sur la route nationale n° 60 au point de jonction de l'ancien chemin de Piffonds à Savigny. — 8 k. 216.
150, de Chablis à Tonnerre, pr Fyé et Collan. — 4 k. 036.
151, de Mézilles à Meugnes, par Treigny. — 9 k. 076.
152, de Rigny-le-Ferron à Ervy, par Bœurs, Sormery et Lasson. — 13 k. 565.
153, de Neuilly à Laferté-Loupière, par Senan et Chailleuse. — 11 k. 261.
154, de Saint-Aubin-Château-Neuf aux Ormes, par Froville. — 6 k. 380.
155, de Saint-Maurice-Thiz. à Merry-la-Vallée, par St-Martin-s-Ocre — 4 k. 600.
156, de Chaumont à Flagy, par Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard. — 6 k. 300.
157, de Sens à Egriselles-le-Bocage, par

Gron, Collemiers, Cornant. — 10 k. 400.
158, de Chevannes à Sougères s-Sinotte, par Orgy, Saint-Georges, Perrigny et Monéteau. — 15 k 126.
159, de Chevannes à Toucy avec embranchement sur la route nationale n° 65, p. Sauilly, Diges, Moulins, avec embranchem de Moulins sur Toucy.— 21 k. 488.
160, de Saint-Fargeau à Grandchamps, par Sept-Fonds, Tannerre et Louesme. — 11 k. 740.
161, de Flogny à Neuvy-Sautour par Sou maintrain.— 9 k. 211.
162, de Cruzy à Ervy, par Maulne, Villon et Quincerot. — 9 k. 390.
163, d'Auxerre à Vincelles par Vaux. — 8 k. 975.
164, de Cheny à Toncy, par Bonnard, Bassou et Chichery. — 9 k. 774
165, de Coulanges-la-Vineuse à Fontenay-sous-Fouronnes. — 9 k. 210.
166, d'Avallon à Girolles, par Tharot. — 7 k. 685.
167, de Lucy-le-Bois à Vézelay, par Girolles et Sermizelles. — 9 k. 084.
168, de Marmeaux à Epoisses.— 6 k. 439.
169, de Montréal à l'Isle, par Angely. — 4 k. 369.
170, de Montjalin à Bierry-le-Haut, par Sauvigny-le-Bois. — 3 k. 073.
171, de Rosoy à Passy, par Véron.— 5 k. 762.
172, de la Chapelle-sur-Oreuse à Sens et à Evry. — 7 k. 455.
173, de Saint-Clément à Saligny et Sens, embranchement. — 5 k. 558.
174, de Villiers-Bonneux à Sognes. — 4 k. 437.
175, de Vareilles à Chigy.— 2 k. 685.
176, d'Aillant à Appoigny, par Poilly et Fleury. — 9 k. 714.
177, de Charmoy à Branches.— 3 k. 502.
178, de Volgré à Aillant — 3 k. 787.
179, de Bellechaume à Paroy-en-Othe. — 7 k. 208.
180, de Cudot à Montcorbon. — 6 k. 307.
181, de Brion à Neuilly. — 9 k. 885.
182, de Champlay à Césy. — 10 k. 568.
183, de Dixmont à Laroche-St-Cydroine. — 7 k. 253.
184, de Septfonds à Saint-Sauveur par Ronchères. — 11 k. 572.
185, de St-Fargeau à Treigny. — 15 k. 686.
186, de Ravières à Fontaines-les-Sèches. — 6 k. 431.
187, de Vézinnes à Lignières par Tronchoy. — 3 k. 418.
188, de Tonnerre à Epineuil. — 2 k. 967.
189, de Ravières à Gland par Stigny. — 11 k. 009.
190, de Sennevoy-le-Haut à Fontaines-l-S. — 4 k. 857.
191, de Tonnerre à Noyers.— 9 k. 840.
192, d'Avallon à Marigny, pr Montmardelin. — 8 k. 130.
193, de St-Valérien à St-Martin-d'Ord, pr la Belliole, Courtoin, Vernoy et Piffonds. — 15 k. 702.
194, de Joigny à Courtenay, par La Celle-Saint-Cyr, Précy-sur-Vrin, Cudot et St-Loup-d'Ordon. — 19 k 144.
195, de Vinneuf à Balloy. — 2 k 134.
196, de Dollot à Villemanoche, par Lixy et Fossois. — 12 k. 722.
197, de Vassy à Epoisses. — 0 k. 672.
198, de Charny à Château-Renard par Fontenouilles. — 6 k. 460.
199, de Rugny à Baon. — 5 k. 250.
200, de la halte d'Annay-Môlay à Cruzy-le-Châtel, avec embranchement sur la gare de Lézinnes, par Fresnes, Sambourg, Vireaux, Lézinnes et Ancy-le-Libre. — 23 k. 485.
201, de Dixmont à St-Mards-en-Othe. — 22 k. 336.
202, de Tonnerre à Quincerot, par Molosme, Mélisey et Trichey.— 18 k. 180.
203, d'Auxerre à St-Florentin.— 17 k. 910.
204, de Cruzy à la gare de Sennevoy, par Gigny. — 6 k. 356.
205, de Treigny à Entrains. — 6 k. 700.
206, de Sermizelles à Mailly-la-Ville, par Blannay et Bois-d'Arcy. — 9 k. 155.
207, de Champcevrais à Villeneuve-les-Genêts. — 8 k. 594.
208, de la Ferté-Loupière à St-Denis-sur-Ouanne, par Perreux. — 12 k. 585.
209, d'Ormoy au Rond-Point de la Ramée, par Esnon et Vorvigny.— 9 k. 910.
210, de Ravières à Verdonnet. — 3 k. 975.
211, de Thury à Mézilles, par Saints et le Pont de Sauroy. — 16 k. 297.
212, de Lainsecq à Courson, par Sougères. — 5 k. 408.
213, de Tannerre à Merry-la-Vallée, par Dracy. — 6 k. 725.
214, de Coulanges-sur-Yonne à Vézelay, par Lucy-s-Yonne et Lichères.— 8 k. 071.
215, de Fontaines à Dracy, par les Fours. — 6 k. 458.
216, de Chablis à Flogny, par Fontenay, Méré et Carisey. — 12 k. 920.
217, de Merry-s-Yonne à Coulanges-s-Y., par Magny (ham.). — 6 k. 613.
218, d Ormoy à Seignelay, par Chichery et Hauterive. — 3 k. 714.
219, de Guerchy à Saint-Aubin-Château-Neuf, par Guerchy, Laduz, Poilly et Bleury. — 7 k. 211.
220, de St-Florentin à Bœurs-en Othe, par Turny, — 12 k. 391.
221, de Villeneuve-les-Genêts à Lavau, p. Saint-Privé. — 10 k. 610.
222, de Pont-sur-Yonne à la limite de Seine-et-Marne, vers Compigny. — 1 k. 580.

223, de Villethierry à Chaumont. — 6 k 460.
224, de Dollot à Villebougis, par Saint-Georges (hameau). — 6 k. 806.
225, de Sens aux Clérimois, par les Hauts-de-Villiers. — 11 k. 598.
226, de Tissey à Coussegrey, par Vézinnes et Dannemoine. — 11 k. 911.

CHEMINS DE FER.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Direction. MM. Noblemaire, directeur ; Berquet et Amiot, ingénieurs en chef adjoints ; Margot, ingénieur adjoint à la direction (rue Saint-Lazare, 88, à Paris). — *Exploitation* : MM. Mauris, chef de l'exploitation ; Bonneau et Desmur, chefs de l'exploitation adjoints ; Luyt, sous-chef, (boulevard Diderot, à Paris) ; Poilleux, inspecteur général du mouvement. — *Voie* : MM. Denis, ingénieur en chef ; Etienne, ingénieurs en chef adjoint ; Cartault, ingénieur en ch. du matériel fixe et des approvisionnements de la voie ; Picard, ingénieur à Dijon. — *Traction* : MM. Baudry, ingénieur en chef ; Chabal, ingénieur en chef adjoint ; Charpuy ingénieur, à Paris. — *Construction* : M. Geoffroy, ingénieur en chef, à Paris.

PERSONNEL DE L'EXPLOITATION DANS LE DÉPARTEMENT.

MM. Aubert, inspecteur principal de la 2e section, à Nevers ; Tremblay, inspecteur à Auxerre ; Durand, inspecteur à Avallon ; Gibey, inspect. à Tonnerre ; Pouilloux, inspecteur à Sens ; Terrel, inspect. à Clamecy ; Lelogeais, agent commercial à Nevers ; Denis, chef des bureaux d'inspection à Nevers.

Service des trains. — MM. Pisards, inspecteur des trains à Nevers : Giraud, chef de train principal à Nevers ; Teillas, sous-chef de train principal à Avallon.

CONTRÔLE DE L'ÉTAT.

MM. Arnaud, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Londres, 35, à Paris ; Worms de Romilly, ingénieur en chef, rue Balzac, 7 ; Janet, ingénieur des Mines, 21, rue du Val-de-Grâce ; Lerond, ingén. des ponts et chaussées, 13, boulevard de la Bastille, à Paris ; Guénée, inspecteur principal de l'exploitation commerciale, 4, rue Monge ; Sarraute, inspecteur particulier, 5, rue Lagrange, à Paris.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

MM. Moreau, à Sens, et Haag ✱, commissaires de surveillance administrative, à Sens (section de Sens à Laroche) ; Cisaire, commissaire de surveillance administrative, à Auxerre (section de Laroche à Clamecy, Auxerre à Toucy-Moulins et Surgy) ; Deforceville, commiss. de surveillance administrative, à Avallon (section de Cravant aux Laumes).

Service de la voie dans le département. — MM. Rhul, chef de section, à Auxerre ; Anfré, conducteur principal, et Mousseron, conduct., à Auxerre ; Vaudeville, sous-chef de section, à Cravant ; Lefèvre, conducteur sans subdivision, à Auxerre.

GARES COMPRISES DANS LE DÉPARTEMENT.

Ligne de Laroche à Nevers. — Bonnard : Bordery, chef de gare ; Brisebard, facteur de 1re classe. — Chemilly : Tourlier, chef de gare ; Gelin, facteur de 1re classe. — Monéteau : Jarry, chef de gare ; Morin, facteur de 1re classe.

AUXERRE (St-Gervais). — MM. Marchand, chef de gare ; Baudot et Perret sous-chefs de gare ; Boyer et Granjon, sous-chefs de gare de remplacement ; — Bureau de grande vitesse ; Guilly, facteur-chef ; Dyon, receveur, Lavallart, Ballot, Benoit, Dupuis, Leblanc et Vallet facteurs de 1re classe ; Blard et Guyard, facteurs de 1re classe de remplacement ; Belamy et Perrot, facteurs de 2e classe. — Bureau de petite vitesse : Hype, chef de bureau ; d'Orsanne, à Sens ; Cisaire, à Auxerre ; Manier, Beaufils, commis principaux ; Tassin L., Madelain et Deforceville, commis de 1re classe ; Parsan et Bouin, sous-chefs d'équipe. — Bureau de ville : MM. Geste père et fils, correspondants de la Cie, représentés par M. Mutelle.

Augy : Mme Guiollot, chef de station. — Champs : Mathieu, chef de gare ; Gaudillot, facteur de 1re classe. — Vincelles : Guettet, chef de gare ; Fouinat et Lorillot, facteurs de 1re classe. — Cravant : Epingard, chef de gare ; Charnay, sous-chef ; Sattir et Boulin, fact. de 1re cl. ; Delarche, chef d'équipe ; Baulieu et Alexandre, sous-chefs d'éq. — Mailly-la-Ville : Briot, chef de gare ; Gauthier, facteur de 1re classe. — Châtel-Censoir : Crevau, chef de gare ; Mariot, facteur de 1re classe. — Coulanges-s-Yonne : Thierry, chef de gare ; Egeley, facteur de 1re cl. — Surgy : Loison, chef de gare.

Ligne de la Bourgogne. — Villeneuve-la-Guyard : Gossot, chef de gare. — Champigny : N...., chef de gare. — Pont-sur-Yonne : Allemand, chef de gare.

SENS. — Baur, chef de gare ; Santarelli, Paulin, N.... . sous-chefs ; Langin,

receveur; Jaillet, facteur-chef; Boulé, Rémy, Cochin, Naudin, Kakosky, facteur de 1re cl.; Gazaix Mirandel, Collinot, de Lajarre, fact. de 2e cl.; Faivre, chef de bureau P.V.

Etigny-Véron : N....., chef de gare. — Villeneuve-sur-Yonne : Pacollin, chef de gare; N..., N...., facteurs de 1e classe.. — Saint-Julien-du-Sault : Bailly, chef de gare; Hattier, Poupée, fact. de 1re cl. — Cézy : Chambron, chef d gare.

JOIGNY. — Bert, chef de gare; Boudin, fact.-chef; Lafforgue, Pradal, fact. de 1re cl.

LAROCHE. — Bastien, chef de gare; Donduu, Speau, sous-chefs; Plart, facteur-chef; N..., N , ., facteurs de 1re classe.

Brienon : Léniau, chef de gare; Lucchini, Poygnaud, fact. de 1re cl.— St-Florentin-Vergigny : Praly, chef de gare; Bavoil, sous-chef; Perrin, fact.-chef; Manton, Gillet, fact. 1re cl.; Lanier, ch. de bur. P.V. — Flogny : Garon, chef de gare; Briquet, fact.

TONNERRE.— Rebourseau, chef de gare; Mauraisin, N..., sous-chefs de gare; Delaunay, Ravonneau, facteurs de 1re classe.

Tanlay : Dethyr, chef de gare; Mignot, fact. de 1re classe.— Lézinnes : Billaudot, chef de gare; Roze, fact de 1re cl. — Ancy-le-Franc : Montenot, chef de gare; Balneyre, Huppé, fact. de 1re classe. — Nuits-sous-Ravières, Louvée, chef de gare; Dumas, Maître, Viau, sous-chefs de gare; Marchand, facteur-chef; Poëncin, Trouillet, fact. de 1re cl. — Aisy : Griaule, chef de gare; Paulin, fact. de 1re cl. — Sublìgny-Villeroy : Tallard, chef de gare. — Egriselle-Villeneuve : Trochet, chef de gare. — Savigny : Roblin, chef de gare. — Vernoy : Bessière, chef de gare.

Ligne d'Auxerre à Gien. — (AUXERRE St-Amatre). Bergeret, chef de gare; Berus, facteur de 1re cl.; Tissier, Joublin, agents compt.— Chevannes-Villefargeau : Girard, chef de gare. — Diges-Pourrain : Flament, chef de gare. — Leugny : Lacheny, chef de station. — Sauilly : Bobin, chef de gare. — Toucy-Moulins : Riotte, chef de gare; Poulin, agent comptable. — Fontenoy : Sautejon, chef de gare. — Saint-Sauveur : Paris, chef de gare. — Saint-Fargeau : Dinot, chef de gare; Boivin, farteur de 1re classe.— St-Privé : Mme Delorme, chef de station. — Bléneau : Gérard, chef de gare.

Ligne de Triguères à Clamecy. — Charny : Page, chef de gare; Blandet, facteur de 1re classe. — St-Martin-s-Ouanne : Mme Lacroute, chef de station. — Grandchamp : Pipault, chef de gare. — Villiers-St-Benoit : Defer, chef de gare. —Dracy-s-Ouanne : Mme Chambon, chef de station. — Toucy-Ville : Grenaud, chef de gare; Tissier, facteur de première classe. — Lain-Thury : Boulé, chef de gare. — Druyes : Aubet, chef de gare. — Andryes : Mme Pouvelle, chef de station.

Ligne de Cravant à Autun. — Vermenton : Gousse, chef de gare; N...., facteur de 1re classe. — Arcy s-Cure : Paquelin, chef de gare. — Sermizelles : Durand, chef de gare. — Vassy : Maucourant, chef de gare.

AVALLON. — Raimbault, chef de gare; N..., sous-chef de gare de remplacement; Marchand, sous-chef de gare; N.. .., facteur-chef; Ancelin, Merland, facteurs de première classe.

Maison Dieu : Gaujour, chef de gare. — Saint-André-en-Terre-Pleine : Grey, chef de gare.

Ligne d'Avallon à Nuits-sous-Ravières. — Provency : Thierry, chef de gare. — L'Isle-sur-Serein : Chatelain, chef de gare; Beauvais, agent comptable. — L'Isle-Angely : Lecomte, chef de gare; Piault, agent comptable. — Thizy-Montréal : N...., chef de gare. — Etivey : Chamouard, chef de gare.— Châtel-Gérard : Tuaillon, chef de gare.

Ligne de Saint-Florentin à Troyes. — Saint-Florentin : chef de gare, Chainey; Neuvy-Sautour : chef de gare, Chaplot.

Ligne de Sens à Troyes. — Sens-Est : Joffrin, chef de gare. — Saint-Savinien (halte) : Brévot, chef de station. — Mâlay-le-Grand : Lemoult. chef de gare. — Mâlay-le-Petit (halte) : Mme Soubriard, chef de station.— Theil-Cerisiers : Berthemet, chef de gare. — Pont-sur-Vanne (halte) : Mme Blot, chef de station. — Chigy-Sièges : Châtenet, chef de gare. — Foissy (halte) : Mme Prin, chef de station. — Villeneuve l'Archevêque : Gallien, chef de gare. — Bagneaux (halte) : Mme Gillet, chef de station.

Ligne de Sens à Montargis. — Sens-Lyon : M. Baur, chef de gare. — Subligny-Villeroy : Tallard, chef de gare. — Egriselles-le-Bocage : Trochet, chef de gare. — Vernoy : Desserteau, chef de gare. — Savigny : N...., chef de gare.

Construction des lignes d'Epinac aux Laumes, de Cosne à Clamecy, de Corbeil à Montereau.

MM. Renaudot, ingénieur en chef à Paris; Hryniewicki, ingénieur à Cosne; Valentin, ingénieur à Dijon.

SECTION VIII.

ADMINISTRATION DE L'AGRICULTURE

Sixième région, dite *région de l'Est*, comprenant les départements de l'Ain, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

M. Menault ✻, inspecteur général de la région.

M. Chappaz, professeur départemental d'agriculture de l'Yonne.

MM. Poirat, professeur d'agriculture à Sens ; Carillon, à Tonnerre ; Pasquet, à Avallon ; Bellet, à Saint-Sauveur ; Merle, à Joigny.

COMMISSION CANTONALE DE STATISTIQUE

CANTONS D'AUXERRE EST ET OUEST.

Président : M. le Maire d'Auxerre. — Membres : MM. le Directeur des Contributions directes ; le Directeur des Contributions indirectes ; le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines ; l'Ingénieur en chef du département ; l'Agent-Voyer en chef ; l'Inspecteur des Forêts ; l'Inspecteur d'Académie ; le Professeur départemental d'agriculture ; le Percepteur ; les Contrôleurs des Contributions directes ; Guénier Jules, agriculteur ; Pinard Paul, agriculteur.

CHAMBRE CONSULTATIVE D'AGRICULTURE

Président : M. le Préfet ; vice-président : M. Fabien Rapin. — Membres : MM. Jeannez, à Vermenton ; Laurent Martin, à Toucy ; Gamet, à Montigny ; Barillon, à Cheny ; Barbier fils, à Festigny ; Guénier, à Auxerre ; Richard, à Auxerre ; Folliot, à Chablis ; Geste, à Taingy ; Emery, à Saint-Sauveur.

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE L'YONNE.

Comité de surveillance et de perfectionnement de l'Ecole pratique d'agriculture de La Brosse. — MM. Menault, inspecteur général de l'agriculture, président, Duguyot, de Fontaine, H. Loup, conseillers généraux ; Folliot, conseiller général ; Chappaz, professeur départemental d'agriculture ; Emery, à Saint-Sauveur.

MM. Suisse, directeur, professeur de zoologie, zootechnie et pisciculture ; Thomas, professeur de physique et chimie ; Petit, professeur de français, géographie agricole, géologie et botanique ; Jullien, maître-surveillant-comptable, professeur de mathématiques appliquées et de comptabilité agricole ; Dr Martin, professeur d'hygiène ; Duriez, jardinier-chef, professeur d'horticulture et d'arboriculture ; Nebout, chef de pratique agric. ; Gaumont, maître surveillant ; Renard, vétér.

STATION AGRONOMIQUE DE L'YONNE

Créée par décision du Conseil général en date du 27 octobre 1874, la Station agronomique a pour but : 1° De faire toutes les analyses qui peuvent intéresser les cultivateurs ; 2° De repandre dans le public des principes raisonnés d'agriculture ; 3° D'etudier, par des recherches de laboratoire et des expériences agricoles, les questions locales à l'ordre du jour.

Personnel. — MM. Nantier, directeur ; Brioux, chimiste-préparateur ; Garnier, garçon de laboratoire.

HARAS.

Le département de l'Yonne et les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forment la circonscription d'un Haras dont le chef-lieu est à Montier-en-Der (Haute-Marne).

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE DE L'YONNE

Pour l'encouragement de l'Agriculture.

Président d'honneur : M. le Préfet de l'Yonne. Président, MM. J. Guénier ; vice-présidents, Lasnier et Adam ; secrétaires, Cambuzat et Brioux ; trésorier, Sappin.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES

Ancy-le-Franc. — MM. H. Thierry, président ; L. Rabasse, vice-président ; Deport, secrétaire ; Gaulon, trésorier.

Auxerre. — MM. le Préfet, président honoraire ; Richard, président ; Lasnier et Amand, vice-présidents ; Barrey, secrétaire ; Herold, secrétaire-adjoint ; Petit, trésorier.

Avallon. — De Lapeyrère, président ; de Laissardière et Barban, vice-présidents ;

Jules Odobé, secrét. ; Bourne et E. Petit, secrét.-adj. ; Jules Bouché, trésorier.

Brienon. — Compérat, président ; Thierry Dominique père, Thierry Jules, dit Marcel, vice-présidents ; Descaves, secrétaire ; Gonguet, trésorier.

Courson. — Et. Girault, président ; N ...., vice-président ; Perreau et Bourgoin, secrétaires.

Flogny. — Comte du Luart, président ; Portier, vice-président ; Bègue, secrétaire, Colas, trésorier.

Joigny. — Genty, président ; de Sainte-Anne et Saulnier, vice-présidents ; Arrault, secrétaire ; Ablon, trésorier.

Noyers. — Langin, président ; Dr Thierry, maire de Noyers, vice-président ; Lemaire, secrétaire ; Blanc, trésorier.

Saint-Florentin. — Lancôme, président ; Deligne et Fournier, vice-présidents ; Moiset, secrétaire ; Henri, trésorier.

Sens. — Président honoraire : M. le Préfet de l'Yonne ; de Fontaine, président ; Renaudat, vice-président ; Lacaille, secrétaire ; Julliot, trésorier.

— Société horticole, viticole et forestière de Sens. Présidents honoraires : M. le sous-préfet et M. le maire de Sens. Bézine, député, président ; Robert-Rozay et Thorailler, vice-présidents ; Malluile et Heim, secrétaires ; Gonthier, trésorier ; Juste, bibliothécaire.

Tonnerre. — Archdéacon, président ; Lejay et Roze, vice-présidents ; Hardy, secrétaire ; Lambert, vice-secrétaire ; Fontant, trésorier.

— Chevalier, président ; vice-présidents : Gourmand, maire de Neuvy-Sautour ; Beau Albert, à Sambourg ; Forgeot, à St-Vinnemer ; Véron, à Dannemoine ; Caussard, secrétaire ; Abadie, trésorier.

SOCIÉTÉ VIGNERONNE AUXERROISE

Présidents d'honneur : MM. le Préfet, le Maire d'Auxerre. — Président : M. Bienvenu Martin ; vice présidents : M. G. Dalbanne, Paul Bezou, Folliot ; secrétaire-trésorier : M. Callé, instit. retraité ; secrétaire-adj. : M. Pothier.

VÉTÉRINAIRES DIPLOMÉS EXERÇANT DANS LE DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

MM. Crochot Pierre-François, à Seignelay. — Dubief Antoine, à Etais. — Brillaut L., à Cheny. — Tricotet, à Toucy. — Colas Alph.-Adrien, à Leugny. — Roché Isid., à Saint-Sauveur. — Crochot Louis-Emile, à Auxerre. — Baudry Louis, à Vermenton. — Durey Alexandre-Sillemain-Appolinaire, à Ligny. — Denis Philippe-Emile-Louis, à Saint-Florentin. — Tournaire Edouard, à Chablis. — Bourgoin Félix-Ferdinand-Floribert, à Courson. — Terrain Léon-François, à Auxerre. — Renard, à Auxerre. — Py, à Lain. — Tupinier Alex., à Lignorelles. — Bouquet Anatole, à Chablis. — Pichon Gaston-Ernest, à Thury.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

MM. Amiot Joseph et Collas, à Guillon. — Renaud Louis-Auguste et Degoix Jean-Baptiste-Léon, à Avallon. — Jacques Louis-Justin, à Joux-la-Ville. — Beau, à l'Isle-sur-Serein.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

MM. Lambert Emile-Ambroise, à Saint-Fargeau. — Poupard Paul-Joseph, à Joigny. — Duguyot Pierre-Arsène-Onézime, à Champignelles. — Grand Louis-Henri-Isidore, Genet Philippe-Alexandre, à Brienon. — Roy Pierre, à Aillant. — Viault Edme-Onézime-Démosthènes, à Villeneuve-sur-Yonne. — Boulet Charles-Bernard, à Charny. — Cordonnier Prudent-Alfred, à Champignelles. — Vivien Georges, à Cerisiers. — Bernard Albert et Boullé à Bléneau. — Faudot Marie-Benoni, à St-Fargeau. — Bertrand, à Neuilly. — Argaud, à Fleury.

ARRONDISSEMENT DE SENS

MM. Dumand, Noury Gustave et Gibier, à Sens. — Biot Isidore-Augustin et Banry Gabriel, à Pont-sur-Yonne. — Gaschon, à Sergines. — Barbonne, à Villeneuve-l'Archevêque. — Gillot, à Thorigny. — Viault, à Villeneuve-la-Guyard. — Tonnelier, aux Sieges. — Couesnon Alcide-Eugène, à Chéroy.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

MM. Simon Alfred, à Ancy-le-Franc. — Gillot, à Neuvy-Sautour. — Thierry Léopold-Henri, à Tonnerre. — Dansin, à Noyers. — Bègue Louis-Eugène, à Flogny. — Billiard, à Tonnerre. — Marion, à Ravières.

ÉTABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque d'Auxerre, place de la Bibliothèque (Musée).

La bibliothèque d'Auxerre, fondée en 1796, par le P. Laire, savant Minime, pour le service de l'école centrale, échut à la ville par un arrêté du premier Consul du 3 pluviôse an XI. Elle renferme 265 manuscrits dont quelques-uns sont très précieux pour l'histoire, et environ 82,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions. — Bibliothécaire : M. Porée ; employé, M. Légé.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Président : M. le Maire. Membres : MM. Lorin, le Principal du collège, le Directeur de l'Ecole normale, Marchal, Demay, Dubédat, Rouget.

Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque d'Avallon, composée de 4,000 volumes environ, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collège. — Bibliothécaire : M. Delestre.

Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et de voyages. Elle compte plus de 10,000 volumes. — Bibliothécaire : M. Cuisin.

Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.

Cette bibliothéque renferme 18,000 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel original de la Messe de l'âne. — Bibliothécaire : M. Morin de Champrousse. Cabinet d'histoire naturelle et curiosités. Musée de peinture, de sculpture et d'archéologie. Conservateur : M. Duflô ✪.

Bibliothèque de Tonnerre.

MM. Demarche, bibliothécaire et conservateur du musée.

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES.

Il existe dans le département 99 Bibliothèques populaires, dans les communes suivantes :

Appoigny, Arces, Auxerre, (hameau de Laborde, c. d'Auxerre), Avrolles, Bassou, Beaumont, Beines, Beugnon, Bleigny-le-Carreau, Bléneau, Bœurs-en-Othe, Branches, Brienon, Butteaux, Champlost, Champvallon, Charbuy, Charentenay, Charmoy, Charny, Chemilly, Cheny, Chéroy, Chéu, Chitry, Commissey, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courgis, Cruzy-le-Châtel, Esnon, Etigny, Fleury, Fouronnes, Germigny, Gron, Guerchy, Gurgy, Gy-l'Evêque, Hauterive, Héry, Jaulges, Joigny, La Ferté, Ligny, L'Isle-s-Serein, Looze, Mailly-la-Ville, Maligny, Migé, Montacher, Montigny, Montréal, Mont-St-Sulpice, Nitry, Ormes, Paroy-en-Othe, Perreux, Perrigny, Quennes, Saint-Denis-sur-Ouanne, St-Fargeau, Saint-Florentin, Saint, Georges, St-Julien-du-Sault, St-Martin-s-Ouanne, St-Sauveur, Senan, Sommecaise-Sormery, Sougères-s-Sinotte, Trichey, Turny, Mercy, Varennes, Vaudeurs, Venizy, Montalery, Villemer, Villeneuve-St-Salves, Villiers-Saint-Benoît, Vincelles, Vincelottes, Voisines, Les Ormes, Cornant.

Toutes ces Bibliothèques sont rattachées à la Société d'instruction populaire.

Les communes suivantes possèdent également des Bibliothèques populaires fonctionnant en dehors de la Société : La Chapelle-Champigny, Chichery, Epineau-les-Voves, Guillon, Migennes, Neuilly, Neuvy-Sautour, Ormoy, Seignelay, Sens, Sergines, Véron, Villeblevin, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Talouan (hameau de Villeneuve-sur-Yonne), Tonnerre (comprenant les communes de Dannemoine, Cheney, Epineuil, Colan, Junay, Molosmes, Serrigny, Tissey, Vézinnes), Les Brûleries (commune de Dixmont).

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

Le but de cette Société est de travailler au développement de l'instruction dans le département, en encourageant dans les communes la formation de bibliothèques et l'organisation de cours, conférences et lectures populaires. 99 bibliothèques populaires ont été déjà fondées dans l'Yonne ; les différentes Sociétés qui les administrent comptent 3,000 adhérents.

Bureau. — MM. Lasnier, inspecteur primaire honoraire, président; Ribain, conseiller municipal, vice-président; Etaix, secrétaire; Sorel, ancien instituteur, secrétaire-adjoint; Lesire père, trésorier; Martin, professeur, trésorier-adjoint; Légé, bibliothécaire.

SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION MILITAIRE

A Charbuy: M. Jolibois, président.—A Appoigny: M. le docteur Chavance, président.— A Ormoy: M. Grandgey, président.— A Molay: M. N..., président.— A Villeblevin: M. le docteur Guillié, président. — Champigny, M. Verrié, président. — Chaumont, M. Charbonné, président. — Pont-sur-Yonne. — Mâlay-le-Grand: M. Chicouard, président — Villemanoche, M. Michaut, président. — Villeneuve-la-Guyard, M. Guillié, président. — Avallon, M. Labalte, président.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE L'YONNE

MM. le Préfet de l'Yonne, président d'honneur; Callon, ingénieur en chef, président; Breuillé, ingénieur des ponts et chaussées; Mény, commis des ponts et chaussées, secrétaire de la Commission, directeur du service; Lasnier, inspecteur primaire honoraire, secrétaire des séances.

MM le sous-inspecteur des forêts; l'inspecteur d'académie; Fougerol, ingénieur civil; le directeur de l'Ecole normale; Duguyot, conseiller général; le professeur départemental d'agriculture; Guénier, agriculteur; l'inspecteur primaire; Oudin, conducteur des ponts et chaussées; Ravin, botaniste; Richard, adjoint au maire; Surugue, maire d'Auxerre; Thomas, professeur à l'école de La Brosse; Populus, docteur-médecin à Coulanges-la-Vineuse; le directeur de l'école de La Brosse; le directeur des postes et télégraphes; l'inspecteur des forêts à Auxerre; Roth, ingénieur des ponts et chaussées à Auxerre.

SOCIÉTÉS DE SPORT ET DE GYMNASTIQUE

SPORT AUXERROIS: M. Richard, président.
Sociétés de Charbuy, Vermenton.
SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE DE SENS: M. Brullé, président actif; M. Tourlier, directeur.
SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE DE TOUCY: M. N....., président.
Saint-Florentin. — M Trinquand, président.
Tonnerre. — M. Pinon, président.

SOCIÉTÉS DE TIR

A Sens: M. Brullé, président. — A Avallon: M. Petit-Légut, président. — A Saint-Florentin: M. Lancôme, président. — A Chéroy: Mégret, président. — A Noé: Durlot, président. — Auxerre, Bleigny-le-Carreau, Brienon, Villeneuve-sur-Yonne.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL
DES ENFANTS ET DES FILLES MINEURES DANS L'INDUSTRIE
(Art. 24 de la loi du 2 novembre 1892).

Membres de droit. — MM. l'inspecteur divisionnaire, l'inspecteur départemental, l'ingénieur des mines.

Membres nommés par le Conseil général. — MM. Richard, ancien conseiller général à Auxerre; Collinot, conseiller général à Coulanges-sur-Yonne; Rousset, ancien entrepreneur, à Tonnerre; Degoix, conseiller général, à Avallon; docteur Petit, conseiller général, à Pont-sur-Yonne; marquis de Tryon-Montalembert, conseiller général, à Joigny.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BATIMENTS CIVILS

MM. le Préfet, président; Lorin, vice-président; Savary, secrétaire; Dondenne, Surugue, Ythier, Couvreux, ingénieur des ponts et chaussées; Rousseau, architecte.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement; ce n'est qu'une appréciation

scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

Architectes des Monuments historiques :

MM. Louzier, inspecteur général, à Paris ; Dondenne, architecte à Auxerre ; Rousseau et Tantôt, à Sens ; Charpentier, à Avallon ; Courtois, à Tonnerre.

MONUMENTS CLASSÉS PROVISOIREMENT

Nota.— Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des allocations.

Arrondissement d'Auxerre.

Église Saint-Étienne, à Auxerre. * — Église Saint-Germain, à Auxerre. — Église Saint-Pierre, à Auxerre. — Ancien palais épiscopal (préfecture), à Auxerre. *— Église Saint-Eusèbe, à Auxerre.— Tour de l'Horloge, a Auxerre. * — Eglise d'Appoigny.— Église de Pontigny. — Église de Chablis. * — Clochers de Vermenton. * — Eglise de Moutiers. — Église de Saint-Florentin. — Eglise de Mailly-le-Château. — Eglise et porte de ville à Druyes.

Arrondissement d'Avallon.

Église d'Avallon. — Église de Saint-Père-sous-Vézelay. * — Église de Pontaubert. — Église de la Madeleine *, ruine des remparts et porte neuve, à Vézelay. — Église de Montréal. * — Tombeau de Sainte-Magnance.

Arrondissement de Joigny.

Sépulcre de l'église St-Jean de Joigny.—Église de St-Julien-du-Sault (verrières). *— Église de Villeneuve-s.-Yonne.— Porte et enceinte de la ville de Villeneuve-sur-Y.

Arrondissement de Sens.

Cathédrale de Sens. * — Salle synodale de Sens. *— Église de l'hôpital de Sens.— Église Saint-Savinien, à Sens.— Archevêché de Sens. * — Eglise Saint-Pierre (vitraux). — Église de Vallery (Tombeau des Condés dans cette église).

Arrondissement de Tonnerre.

Eglise de l'hospice de Tonnerre. — Portail de l'église Saint-Pierre de Tonnerre. — Crypte de Sainte-Catherine, sous la halle de Tonnerre. — Château de Tanlay (propriété particulière). — Château d'Ancy-le-Franc (propriété particulière).

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'instruction publique.

MM. Porée, archiviste du département, conservateur du Musée ; Salmon Philippe, avocat, membres correspondants nommés par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Membres correspondants nommés par M. le ministre : MM. N........., artiste peintre ; Porée, conservateur du Musée d'Auxerre.

SYNDICAT COMMERCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Société ayant pour but le développement et la défense du commerce et de l'industrie.

Bureau : MM. Dupré aîné, président ; Perreau, vice-président ; Sappin, trésorier ; Drot aîné et Berthier Georges, secrétaires.— *Membres de la Chambre :* MM. Henry, Jossier, Commergniat, Dobignie, Couturat, Messner, Fougerol, Protat, Laforest, Garnier, Renou, Guillet Germain, Samuel-Bouché, Sassey, Croissandeau.— *Membres délégués correspondants :* MM. Carré, fabricant de biscuits à Chablis ; Debaix aîné, négoc. en vins à Coulanges-la-Vineuse ; Riant, marchand de bois à Coulanges-sur-Yonne ; Blonde, commissionnaire en vins à Ligny-le-Châtel ; Gibier-Darlet, meunier à Saint-Florentin ; Besland, marchand de grains à Saint-Sauveur ; Narjoux-Roux, négociant à Toucy ; Deguy Léon, industriel à Seignelay ; Bertheau, marchand de grains à Courson. — Tissier, facteur en vins, à Vermenton. — Journal mensuel : *Le Syndicat Commercial.*

SYNDICAT COMMERCIAL A SENS

MM. Vauçon, président ; N...., vice président.

CHAMBRE SYNDICALE DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Bureau : MM. Paul Petit, président ; Fromont fils, vice-président. — *Membres* .

MM. Beauvais, de Tonnerre ; Debaix aîné, de Coulanges-la-Vineuse: Loriot, de Villeneuve-s-Yonne ; Ribierre, de Tonnerre ; Josserand fils, de Sens ; François ; Simonnet et fils.

SYNDICAT AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

M. Cornet Lucien, maire de Sens, président, chevalier du Mérite agricole.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE AUXERROIS

Ayant pour but l'achat en commun des matières utiles à l'agriculture et à la viticulture.

COMMISSION ADMINISTRATIVE. — MM. les présidents de la Société centrale et du Comice, membres de droit; Em. Amand, président; Marcilly F. et Barrey, vice-présidents; Petit, secrétaire-trésorier; Geste, Marcilly Lucien, Petit-Roch, Chappaz, Chameroye Noël, Bouché, Hugot, membres ; Guignier, agent.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Président : M. Ch. Martenot; vice-présidents : MM Roze Is. et Gueland ; trésorier : M. Rendu; secrétaires : MM. Lucotte fils et Laporte.

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU PHYLLOXÉRA

MM. Richard et Guénier, délégués départementaux.

Sous-délégués — MM Pasquet (arrondissement d'Avallon) ; Merle (arrondissement de Joigny); Poirat (arrondissement de Sens); Carillon (arrondissement de Tonnerre).

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE

Déclarée établissement d'utilité publique par décret du 14 janvier 1861.

Président hon. : M. le Préfet de l'Yonne ; président : M. Peron ; vice-présidents : MM. Joly et Moiset ; secrétaires : MM. Petit et Drot ; archiviste : M. U. Richard ; trésorier : M. Dehertogh.

MUSÉE DÉPARTEMENTAL

Fondé par la Société des Sciences de l'Yonne.

Conservateur : M. Porée.

Ce Musée comprend diverses sections d'une importance réelle et qui comprennent, outre une galerie de peinture et de sculpture déjà remarquable, l'archéologie, la numismatique, la géologie et l'histoire naturelle départementales. Les catalogues de la section d'archéologie, des galeries de sculpture et de peinture ont été publiés.

Par suite du legs de M. Gariel, la numismatique bourguignonne a été très richement dotée et le médailler est très complet.

Une salle spéciale, consacrée aux souvenirs du maréchal Davoust, a été organisée par Mme la princesse d'Eckmühl, née Davoust, et les objets légués au musée d'Auxerre forment un ensemble précieux.

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE L'YONNE

MM. Grégoire-Roux, architecte à Auxerre, président ; Roblot, architecte à Sens, vice-président ; Brion, architecte à Auxerre, rue du Grand-Caire, 32, secrétaire ; Fijalkowski, architecte à Sens, et Moreau, architecte à Auxerre, membres du bureau.

SOCIÉTÉ DES GÉOMÈTRES-EXPERTS.

M. Pissier, géomètre-expert à Joigny, président.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

Instituée par arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 24 juin 1844.

Membres d'honneur : Mgr l'Archevêque, M. le Préfet, MM. le Sous-Préfet et le Maire de Sens ; président : M. Roblot ; vice président : M. Julliot ; secrétaire : M. l'abbé Chartraire ; vice-secrétaire : M. Duchemin ; archiviste : M. Baudoin ; vice-archiviste : M. Tenaille d'Estais ; trésorier : M. Sépot.

COURS GRATUIT DE DESSIN DE LA VILLE D'AUXERRE

Professeur : M. Biard.

Cours gratuit de Géométrie descriptive avec application à l'industrie, sous les auspices de la ville d'Auxerre.

M. Staub, employé des ponts et chaussées, chargé du cours.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Président : M. Jordan ; vice-président : M. Joseph Prévost ; secrétaire : M. l'abbé Maillot ; trésorier : M. N .... ; bibliothécaire : M. Richard.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

ETABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL D'ASSISTANCE ET DÉPOT DE MENDICITÉ

(*Ancien Hôtel-Dieu de la Madeleine, à Auxerre.*)

COMMISSION DE SURVEILLANCE :

MM. le Préfet, prés. ; Legrand, v.-prés. ; Ribain, Guimard, Taillefer, Piat, membres.

Personnel : MM. Challine, directeur ; Mathé, receveur-économe ; Droin et Nodot, médecins ; N...., pharmacien ; Boivin, gardien.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les commissions administratives sont composées de six membres non compris le Maire, président de droit.

Ville d'Auxerre. — M. le Maire, président. Membres nommés par M. le Préfet : MM. Bouché Emile, Chavard, Richard, Marchal ; membres nommés par le Conseil municipal : MM. Lesire, Guimard ; M. N...., receveur ; M. Seibert, secrétaire. Médecins du bureau de bienfaisance : MM. Nodot et Martin.

Ville d'Avallon. — MM. le Maire, président ; Moreau, Lepère, Gagniard, de Razout, Lélu, Verrier, administrateurs ; Jouanique, receveur.

Ville de Joigny. — MM. le Maire, président ; Grenet, Chailley, Coquard, Zanote, Barat-Laviné, Poisson, administrateurs ; Dédienne, receveur.

Ville de Sens. — MM. le Maire, président ; Moreau, Rigault, Courtault. Chapron, Thoraillier, et Giguet, administrateurs ; Senet, secrétaire ; Moreau, receveur.

Ville de Tonnerre — MM. le Maire, président ; Portier, Morel, Roy-Gallois, Moine, Genté et Malaquin, administrateurs ; Durieux, receveur.

ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ A AUXERRE.

Cette institution, fondée en 1841, a pour but la distribution de secours à domicile aux familles indigentes.

COMITÉ : MM. le Maire, président ; L. Richard, secrétaire ; E. Bouché, trésorier ; Martin, Godard, Kielmann, Ficatier, Roché, Gauthier, Chavard, Portail, Chevillon, Blout, Loury, Jaquot, Ahü, Dejehansart, Marchal, Périard, Léger, Morisset, Boivin, Jacquelin, membres.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE D'AUXERRE.

Cette Société a pour but de fournir des secours aux femmes en couches dans l'indigence. — Comité : Mme Godefroy, présidente d'honneur ; Piat, présidente ; Maurice Leclair, Muret, vice présidentes ; Puissant, Sallé, Berthier-Ravin, Guimard, Rouillé, Commergnat, Surugue, Ythier, Bertin, Félix Servet, Savatier-Laroche ; M. Sourdy, secrétaire-trésorier ; membre-né du Comité : M. le Maire.

UNION DES FEMMES DE FRANCE.

Présidente : Mme Savatier-Laroche ; vice-présidentes : Mmes Puissant, Papavoine ; trésorière : Mme G. Rouillé ; trésorier-adjoint : M. G. Berthier ; secrétaire : Mme Aldon ; directrice du matériel : Mme Ythier ; directrice du personnel : Mlle Poulet.

COMITÉ DE SENS : Présidente, Mme la colonelle Mathieu.

COMITÉ DE TONNERRE : Présidente, Mme Sandrique.

ASSOCIATION DES DEMOISELLES ÉCONOMES A SENS.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement. Elle est placée sous la surveillance des sœurs de la Sainte-Enfance.

Il existe à Avallon une association ayant le même but, subventionnée par le bureau de bienfaisance. Les orphelines ou jeunes filles pauvres, au nombre de 25 à 30, sont placées sous la direction des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul.

CAISSES D'ÉPARGNES.

Auxerre. — MM. Sassin, caissier ; Bouché, sous-caissier ; Fournou et Thévenin, employés ; Geoffroy, concierge. — Succursales : à Appoigny, Chablis, Cheny, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Fleury, Ligny, Mailly-le-Château, St-Sauveur, Seignelay, Toucy et Vermenton.

Avallon. — M. Tatessauce, caissier. — Succursales : à L'Isle, Guillon, Quarré, Vézelay et Châtel-Censoir.

Joigny. — M. Breuillet, caissier ; Colas et Bouyer, employés. — Succursales : à Aillant, Bassou, Brienon, Cerisiers, Charny, Dixmont, Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault ; Villeneuve-sur-Yonne. La Ferté-Loupière et Migennes.

Sens. — M. Jolly, caissier ; Rolland, Roblot et Jacquet, employés. — Succursales : à Chéroy, Pont-sur-Yonne, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard, Thorigny, Saint-Valérien, Véron, Vinneuf, Theil, Egriselles-le-Bocage, St-Maurice-aux-Riches-Hommes et Piffonds.

Tonnerre. — MM. Courtois, caissier ; Lagrifoul, employé. — Succursales : à Ancy-le Franc, Cruzy, Flogny, Neuvy-Sautour, Noyers, Ravières, Chesley (Aube), Lézinnes, Aizy.

Saint-Florentin. — M. Delagneau, caissier. — Succurs. : à Bœurs-en-Othe et Arces.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département. — Présidents honoraires : M. le Préfet et M. Lalande, ancien inspecteur d'académie ; président, M. Oudinot, inspecteur d'Académie ; vice-présidents, MM. Brémond, directeur de l'Ecole normale, et N...., inspecteur primaire à Joigny ; trésorier, M. Moreau, instituteur à Auxerre ; secrétaire, M. N..... instituteur à Auxerre ; administrateurs, sept instituteurs nommés pour trois ans et choisis parmi les 35 délégués.

Société médicale de l'Yonne, scientifique et de prévoyance, comprenant les médecins, pharmaciens et vétérinaires du département, fondée le 21 août 1844. — MM. Dionis, président ; Populus et Thierry, vice-présidents ; Duché, secrétaire général ; L. Roché et Nodot, secrétaires des séances ; N....., trésorier ; Dejust, bibliothécaire ; N....., archiviste.

Association médicale de l'Yonne, Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département. — *Association générale des médecins de France.* — MM. Chavance, présid. ; Pouillot, Michalski, vice-prés. ; Vignes, secrét. ; Ficatier, trés. Cette Société a été autorisée par décret impérial du 31 mars 1860.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre. — Société de secours mutuels et de prévoyance : MM. N....., président honoraire ; Surugue ✱, président ; Pelcot, vice-président ; Davot Eugène, trésorier ; Fourquaux, trésorier-adjoint ; Légé, secrétaire ; Andreiny, secrét.-adj. — Société de St-François-Xavier : MM. Martin, présid. ; U. Richard, vice-présid ; Bernier, trésor. — Société de secours mutuels dite Société philanthropique des ouvriers d'Auxerre contre les accidents du travail ; M. Surugue, président. — Société de secours mutuels dite Association amicale et fraternelle entre les anciens Combattants de 1870-71 de l'arrondissement d'Auxerre : M. N......, président. — Société de secours mutuels des cantonniers des chemins de grande communication de l'Yonne : M. Surugue, président. — Société privée des Ouvriers des Ateliers Muzey, Dumeu, président. — Les Prévoyants de l'Avenir, société civile de retraites, M. G. Berthier, président. — Société typographique auxerroise, M. Hervou, président. — Association amicale entre les employés des services municipaux et hospitaliers de la ville d'Auxerre : Léger, président. — Société de secours mutuels privée des ouvriers des ateliers Jules Berthier : Georges Berthier, président. — Société de la Ruche bourguignonne, M. Paul Juchet, président.

Accolay. — Société de secours mutuels, M. Grenand, président.

Appoigny. — Société de secours mutuels, M. Carré, président. — Cultivateurs et vignerons d'Appoigny, M. Sidenier Alphonse, président.
Beines. — Société de Saint-Vincent, M. Villain, président.
Chablis. — Société de Saint-Vincent, M. Carré Eugène, président.
Cheny. — Société privée, N..., président
Chéu. — Sociéte de secours mutuels privée de Chéu, M. Clémendot, président.
Chichée. — Société privée, M. Quillot, president.
Coulange-la-Vineuse. — Société de secours mutuels, M. Houdé, président.
Courson. — Société l'Avenir, M. Duffour, président.
Héry. — Société de secours mutuels, M. Paulvé, président.
Lignorelles. — Société de secours mutuels, Crochot M., président. — La Fraternelle, M. Jolly, président.
Ligny-le-Châtel. — Société de secours mutuels, M. Tournier, président.
Mailly-la-Ville. — Société de secours mutuels, M. Louis Adam, président.
Mailly-le-Château. — Union républicaine des travailleurs, M. Prudot, président.
Maligny. — Société des vignerons, M. Rousselet, président. — Société de Saint-Eloi et de Saint-Vincent, M. Peyroux, président.
Monéteau. — Société de secours mutuels, M. Rouillé, président.
Montigny-la-Resle. — Société de secours mutuels, M Gavet, président.
Mont-St-Sulpice, Bouilly, Chichy.— Société de secours mutuels, M. Brunot, président.
Moutiers. — Société de secours mutuels, M. Alfroy, président.
Ormoy. — Société de secours mutuels, M. Sourdillat, président.
Pontigny. — Societé de secours mutuels, M. Henry Dubois, président.
Quennes. — Assistance mutuelle des Travailleurs de la terre : M. Petitjean, présid.
Saint-Bris. — Société de secours mutuels, M. Teillet Alfred, président.
Saint-Florentin. — Société de secours mutuels (hommes), M. Jullien, président. — Société de secours mutuels (femmes), Mme Rozé, présidente. — Société privée, M. Moiset, président.
Saint-Sauveur. — Société de secours mutuels, M. Boulat, président.
Seignelay. — Société de secours mutuels, M. Cambuzat, président.
Toucy. — La Fraternelle, M. Roché Louis, président. — Société de secours mutuels scolaire du canton de Toucy.
Trucy-sur-Yonne. — Société de Saint-Vincent, M. Guilly, président.
Val-de-Mercy. — La Fraternelle. M. Sempé, président.
Vermenton. — Société de secours mutuels, M. Buneau, président.
Villy. — Société de Saint-Vincent, M. Robinet, président.
Vincelles. — Société de Saint-Vincent, M. Périé, président.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon. — Société d'assistance mutuelle, M. Morio, président.
Châtel-Censoir. — Société de secours mutuels, M. Bonneron, président.
L'Isle-s-Serein. — Société de secours mutuels, M. Dizerens, président.
Montillot. — Société de Saint-Vincent, M. Berthoux, président.
Vézelay. — Société de secours mutuels, M. N...., pré idént.

Arrondissement de Joigny.

Joigny. — Société de secours mutuels, M. Feneux Louis, président.
Aiilant. — Société de secours mutuels, M. Roy, président.
Arnneau. — Société de secours mutuels, M. Courtault, président.
Bassou et Bonnard. — Société de secours mutuels, M. Ladoué Aug., président.
Béon — Société de secours mutuels, M. Vial, président.
Bléneau. — Société de secours mutuels, M. Lemonnier Paul, président.
Brienon. — Société de secours mutuels, M. Moreau J., président.— La Prévoyante (femmes), Mme Parigot, présidente. — Société des sapeurs-pompiers, M. Parigot, président.
Bussy-en-Othe. — Société de secours mutuels, M. Loup, président.
Cézy. — Société de secours mutuels, M. Griache, président. — Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers : M. Griache, président.
Charny. — Société des sapeurs-pompiers, M. Challe, président. — Société de secours mutuels, M. Boulet Charles, président.
Chichery. — La Mutuelle des travailleurs du sol, M. Roidot, président.
Migennes. — Société des sapeurs-pompiers, M. Bondoux, présid. — La Prévoyance des mécaniciens et chauffeurs du dépôt de Laroche, M. Foltz, président.

Prunoy. — Société de secours mutuels, M. N.. ., président.
Rogny. — Société de secours mutuels, M. Blanchard, président. — La Prévoyance, M. d'Harcourt, président.
Ronchères. — Société de secours mutuels, M le comte de Vergennes, président.
Rousson. — Société de secours mutuels, M. Labbe, président.
Saint-Cydroine. — Société de secours mutuels, M. Besneux, président.
Saint-Fargeau. — Société de secours mutuels, M. Berthelot, président.
Saint-Julien-du-Sault. — Société de secours mutuels M. Coste, président.
St-Privé. — Société de secours mutuels, M. Gallet, président.
Villemer et Neuilly. — Société de secours mutuels, M. Hournon, président.
Villeneuve-sur-Yonne. — Société de secours mutuels, M. Frécault, président.— L'Union fraternelle des vignerons. M. Colin, président.
Villiers-sur-Tholon. — Société de secours mutuels, M. Leau, président.

Arrondissement de Sens.

Sens. — Caisse d'union, M. Landry, ancien maire de Sens, conseiller général, président. — Société de Saint-François-Xavier, M. Duchemin, président. — Les Prévoyants de l'Avenir (169e section), M. Chapron, president.— La France Prévoyante (section de), M. Ravin, président. — Société des ouvriers de la maison Fougeu, M. Berthier, président.
Chéroy. — Société de secours mutuels, M. Bonsant, président.
Collemiers. — Société de secours mutuels, M. L. Colin, président.
Etigny. — Société de Saint-Vincent, M. Robinet M., président.
Fontaine-la-Gaillarde. — Société de Saint-Vincent, M. de Fontaine, président.
Gron. — Société de secours mutuels, M. Quatre, président.
Mâlay-le-Grand. — Société de secours mutuels, M. Charruet Louis, président.
Michery. — Société des amis de l'ordre, M. Berlin, président.
Paron. — Société de secours mutuels, M. Roy Maurice, président.
Pont-sur-Yonne. — Société de secours mutuels, M. le docteur Petit, président.
Saint-Clément. — Société la Fraternelle, M. G. Pouteau, président. — Les Travailleurs, M. Gay, président.
Saint-Martin-du-Tertre. — Société de secours mutuels, M. Pierre Henry, président.
Soucy. — Société de secours mutuels, M. Clouet, président.
Thorigny. — Société de Saint-Paul, M. Rayer, président.
Vallery. — Société de Saint-Thomas de Cantorbéry, M. Benard, président.
Véron. — Société de Saint-Vincent, M. Oudry Louis, président.
Villeblevin. — Société de secours mutuels, M. Brossard, président.
Villeneuve-la-Guyard. — Société de secours mutuels, M. Ledoux, président.
Villeneuve-l'Archevêque. — Société de secours mutuels, M. Gauthier, président.
Vinneuf — Société de secours mutuels, M. Lefort, président.
Voisines. — Société de secours mutuels, M. E. Gibez, président.

Arrondissement de Tonnerre.

Tonnerre. — Société des sapeurs-pompiers, M. Jacob, président. — Société des ouvriers réunis, M. Perreau, président.— Société des vignerons, M. Hardy, présid.
Ancy-le-Franc. — Société des sapeurs-pompiers, M. Rigollet, président.
Annay-sur-Serein. — Société de secours mutuels, M. Barbier Henri, président.
Argenteuil. — Société des travailleurs, M. N.. ., président.
Chassignelles. — Société de secours mutuels, M. Carré Désiré, président.
Dannemoine. — Société l'Union des Travailleurs, M. Véron, président.
Epineuil. — Société La Fraternelle, M. Tranchant, président.
Lézinnes. — Société de secours mutuels, M. Paris, président.
Molosmes. — Société de secours mutuels, M. Clément Chapotin, président.
Nitry. — Société de secours mutuels, M. Lenoble, président.
Noyers. — Société des ouvriers, M. Lemaire, président.
Pacy. — Société de secours mutuels, M. Leuvrais, président.
Poilly-s-Serein. — Société de secours mutuels, M. Boutrolle, président.
Ravières. — Société de secours mutuels, M. Rizier Henri, président.
Serrigny. — Société de secours mutuels, M. Nicolle, président.
Viviers. — Société de secours mutuels, M. Clémendot, président.

Association des anciens élèves du Collége d'Auxerre. — Fondée en 1859, cette association a pour but d'établir, entre les anciens élèves du collége d'Auxerre, un centre commun de relations amicales et d'assistance fraternelle et de coopérer en même temps, dans la mesure des ressources de la Société, au maintien de la haute réputation du vieux collége fondé par Jacques Amyot. Comité : MM. Duplan, président, à Villeneuve-Saint-Georges; Aubron, trésorier, notaire à Paris. — Membres-MM. Binoche Félix, avocat à Paris; Droin Ernest, juge au tribunal de commerce de la Seine ; Dr Boucheron, à Paris ; Picot, juge de paix, à Paris ; Milliaux, avoué à Paris. — Délégué général de l'Association à Auxerre : M. Munier, ancien principal du Collége.

Cette association continue à décerner, chaque année, en son nom, trois prix d'honneur aux élèves du Collège. Elle continue aussi à entretenir dans l'internat des demi-bourses ou des quarts de bourse. De 1859 à 1870, il a été concédé 15 demi-bourses et 19 quarts de bourse. De 1870 jusqu'à ce jour, il a été constamment payé une demi-bourse à un élève de famille modeste, classé dans les plus méritants.

Association amicale des anciens Élèves du Collège et du Lycée de Sens.

Fondée en 1843, reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du 25 mai 1880.

COMITÉ D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1894 :

Commissaires à Paris : MM. Molleveaux, président, 30, boulevard Henri IV; Lortat-Jacob, trésorier, 4, rue et place Louvois; Chéreau Louis, secrétaire, 103, rue Montmartre; Emile Mersier, 5, rue Blanche; Octave Sachot, 19, rue du Dragon; Georges de Serbonnes, 57, rue Taitbout; Nivert-Desmont, 105, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine; André Lalande, 4, rue Legoff.

Commissaires correspondants : à Sens : MM. le docteur Compérat, vice-président; Raoul Evrat, Horace Lefort, Henri Gandillon, Georges Beaudoin; — à Joigny : M. Boncley; — à Saint-Julien-du-Sault : M. N... ...; — à Auxerre : M. N..... ; — à Villeneuve-l'Archevêque : MM. le Dr Mathieu et Chardon ; — à Bray-sur-Seine : M. Penancier ; — à Villeneuve-sur-Yonne : MM. le Dr Esménard et Arsène Bondoux ; — à Courtenay : M. Bailly; — à Château-Renard : M. le Dr Poirier; — à Fontainebleau ; M. Gaultry ; — à Villeneuve-la-Guyard : M. Berlot.

M. Alfred Julien, à Sens, receveur pour Sens et les départements autres que la Seine.

Association amicale des anciens Elèves de l'Ecole primaire supérieure de Sens. — Président, M. Malluile, ancien directeur.

Association des anciens Elèves du collège de Tonnerre. — Président d'honneur : M. Mathieu, professeur au lycée Louis-le-Grand ; président : M. le docteur Campenon, à Paris; vice-président : M. le docteur Droin, à Tonnerre; secrétaire : M. Silvestre, avoué à Tonnerre; trésorier : M. Martin, à Tonnerre

SOCIÉTÉS MUSICALES

ORPHÉONS.

Communes.	Directeurs.
Auxerre (Chor. auxerr.).	Monoury.
Chablis.	Perreau.
Coulanges-s-Yonne,	N...
Germigny,	Vallée.
Montigny,	N....
Neuilly.	Buhour.
Saint-Florentin,	Marliac.
Sens,	Anthonissen.
Sens, (Philharmonique)	Bardin.
Tonnerre,	Germain.
Villeneuve-la-Guyard,	Charron.
Villeneuve-s-Yonne,	Ducy.

HARMONIES.

Auxerre (Philharmonique).	Ménil.
Avallon (Philharmonique).	Florent.

FANFARES.

Aillant,	Bilenn.
Andryes,	Boisseau.
Appoigny,	Desgranges.
Arcy-sur-Curo,	Bazin.
Asquins,	N.....
Auxerre (fanf. aux).	Plessis.
— (fanf. ouvr.).	Marc.
Avallon, (trompettes)	N....
— (tromp. de ch.)	—
Bléneau.	Loup.
Les Bordes,	Senange.
—	Mérot.
Brienon,	Clerc.
Brosses,	Mailleau.
Bussy-en-Othe,	Larrivée.
La Celle-Saint-Cyr,	Franjou.
Cerisiers,	Rigault.
Chablis,	Boucheron
Champignelles,	Cotté.
Champigny (La Chap.)	Cajon.
Champlay,	N...
Charbuy,	Gagé.
Charentenay,	Renaud.
Charny,	Gach.
—	Moreau.
Chassy,	Gallet A.
Châtel-Censoir,	Gagné.
—	Viray.
Chaumot-Piffonds,	Labbe.
Collemiers,	Guichard.
Coulanges-sur-Yonne,	Leseur.
Courgis.	Armenaud.
Courlon,	Cajon.
Courson,	Jarry.
Cravant,	Petit.
Dannemoine,	Cerveau.
Diges.	Breuillard.
Dixmont,	Daguin.
Domats,	N...
Egléný,	N...
Egriselles-le-B	Tourlier.
Epineuil,	Gallot.
Étigny,	Guichard.
—	Juffin.
Fleury,	Dufey.
Gisy-les-Nobles,	Gagé T.
Gisy-les-Noblec,	Roger.
Gron,	Rousset.
Guerchy,	N..
Guillon,	Lombard.
Héry,	Coquard.
Irancy,	Guillaume.
Joigny,	Trault.
La Chapelle-Vieille-F.	Flogny.
La Ferté-Loupière,	Besançon.
Lavau,	Berry.
—	Poulin.
Ligny-le-Châtel,	Madelin.
Lindry,	Joly.
Looze,	Fouchy.
Mailly-la-Ville,	Brisedoux.
Mailly-le-Château,	Boisanté.
Maligny,	Laroche.
Maligny,	Masquelet.
Marsangis.	Hivert.
Michery,	Valton.
—	Petit.
Migé,	O. Verain.
Migennes,	Cornu.
Montacher,	Remonte.
Montallery,	Fort.
Montigny,	Clerc.
Montréal,	N.....
Mont-Saint-Sulpice,	Duguet.
Neuvy-Sautour.	Buteau.
Noyers.	Thierry.
Orgy,	N......
Paroy-en-Othe,	Robichon V.
Passy,	de Villebichot.
Pont-sur-Yonne,	Leroux.
Quarré-les-Tombes.	Lobbé.
Rogny,	Miégeville.
Saint-Bris,	Givaudin.
Saint-Cyr-les-Colons,	Hivert.
—	Mary.
Saint-Fargeau,	Hervier.
Saint-Florentin,	Marliac.
Sainte-Magnance,	N......

St-Martin-du-Tertre,	Cothias.
St-Martin-s-Ouanne,	Echard.
St-Maurice-R.-H ,	Cerbelaud.
Saint-Valérien,	N...
Seignelay,	Delagneau.
Senan,	Fillot.
Sens (pompiers),	Vuidot.
— (trompes de ch.)	Bertrand.
Les Siéges,	Tonnelier.
Sergines,	Prin.
Serrigny,	Leneveu.
Tanlay,	Goux.
Thorigny,	Laville.
Tonnerre,	Germain.
Toucy,	Cotté.
Vassy-les Avallon.	Florent.
Vaumort,	Riotte.
Vermenton,	Person.
Véron,	Grenet.
Vézelay,	Roubie.
Villeblevin,	N...
Villefranche-St-Phal,	Deforceville.
Villeneuve-l'Archev.,	Viault.
Villeneuve-la-Guyard.	Bertauche.
Villeneuve-s-Yonne,	Viault.
Vincelles,	Moutardier.
—	Véret.
Vinneuf,	Bertauche.
Voutenay,	Sadon fils.



TROISIÈME PARTIE

STATISTIQUE, SCIENCES & ARTS



HENRI MONCEAUX

TROISIÈME PARTIE

—

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

HENRI MONCEAUX

S'il est un nom qui doive être conservé et honoré par l'*Annuaire de l'Yonne* c'est assurément celui d'Henri Monceaux. Pendant de longues années, Monceaux ne cessa d'y publier des articles aussi intéressants que substantiels et de l'enrichir de rares et précieux documents libéralement tirés de sa belle collection bibliographique. Il convient donc que, comme tribut de reconnaissance, quelques pages de ce Recueil soient consacrées à sa mémoire.

Monceaux est né à Versailles en 1832. Dans sa première jeunesse, sa famille étant venue se fixer à Auxerre, il y prit racine et n'en sortit plus. Après avoir fait de solides études, Monceaux entra comme interne en pharmacie à l'Asile départemental. Là, possédé qu'il était du démon de la science, et de la science dans toutes ses branches, il employa les loisirs que lui laissait son service à donner satisfaction à ses tendances naturelles. Zoologie, géologie, numismatique, céramique, art, tout lui fut bon. Dans chacun de ces champs de la pensée, il sut faire de si amples moissons, que peu de temps après son entrée dans la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à l'âge de 25 ans, cette Compagnie, qui connaissait sa valeur, le nomma Secrétaire et, par surcroît, Classificateur du Musée d'Auxerre : établissement placé sous le patronage et le contrôle de la Société.

De ces deux fonctions, qui étaient loin d'être des siné-

cures, la seconde était alors particulièrement chargée. C'était à l'époque où le Musée subissait ou venait de subir deux déplacements rapprochés : l'un de la place Notre-Dame-la-d'Hors à l'ancienne Gendarmerie, l'autre de ce bâtiment à son siège actuel. Malgré toutes les précautions prises, des troubles s'étaient fatalement produits dans les collections. Il fallut faire de l'ordre dans ce désordre. Le jeune Classificateur y travailla avec une ardeur et une habileté que se plurent à reconnaître les deux ou trois collaborateurs qui lui étaient venus en aide.

Ce travail terminé, Monceaux donna un autre tour à son activité. Il se livra avec opiniâtreté à la recherche, j'allais dire à la *chasse*, d'objets propres à enrichir le Musée. Nul ne mit plus d'acharnement à arracher sa proie au vandalisme ignare; nul ne fut plus habile à provoquer des générosités, vaniteuses ou modestes. Lorsqu'il fut nommé Inspecteur de pharmacie, il ne manqua pas de tirer parti de ses tournées dans l'arrondissement pour se rendre compte des trouvailles nouvelles et des profits qu'en pourrait tirer le Musée.

Par extension de ses fonctions de Classificateur, en 1859, la Société des Sciences lui confia la direction des fouilles qu'elle fit faire aux grottes d'Arcy et qui furent continuées les années suivantes. On voit par les Rapports que Monceaux présenta à la Société que ces recherches furent fructueuses. Elles mirent au jour de nombreux ossements fossiles d'ours des cavernes, d'hyène, de rhinocéros et d'éléphant dont s'accrut le Musée archéologique. Et pourtant, malgré tout leur prix, ces dépouilles opimes ne satisfirent qu'à demi l'ambitieux paléontologue.

Il avait caressé un rêve, c'était de découvrir des traces de cet *Homo testis diluvii* qui était alors le sujet de tant de débats et d'insomnies dans le monde savant. Or, il n'avait rien rencontré de ce *testis-fantôme*. Par contre, comme si la Fortune eut pris à tâche d'augmenter encore sa convoitise au lieu de l'apaiser, un explorateur des mêmes grottes, qui l'avait précédé, vint à dire qu'il avait trouvé dans la couche du *diluvium* une mâchoire inférieure d'être humain. On se doute bien que, stimulé par

cette prétendue grâce du sort, — à laquelle, toutefois, il se montra un peu incrédule, — notre pionnier souterrain reprit les fouilles avec une *furia* nouvelle ; mais je ne sache pas que, suivant le souhait formé par lui dans l'un de ses Rapports, il ait jamais eu la joie « *de pouvoir dire comme saint Thomas : Vidi* ».

Si absorbantes que fussent ces occupations, elles ne nuisirent jamais, cependant, au travail du Secrétaire.

Pendant toute la durée de ses fonctions, c'est-à-dire jusqu'en 1898 (époque à laquelle il fut élu Vice-Président), Monceaux ne cessa de prendre une large part à la rédaction des procès-verbaux des séances. Chaque année, il présentait des Rapports sur les Congrès des Sociétés savantes, réunis à Paris ; Congrès dont il était un des membres les plus assidus et dans lesquels il fit fréquemment des communications estimées.

A ses procès-verbaux des séances de la Société il ajoutait, de fois à autre, des Bulletins bibliographiques relatant les ouvrages et recueils qu'elle avait reçus.

Sur la demande de la Société. il inséra aussi dans les Bulletins des notices nécrologiques : sortes de stèles élevées par un sentiment de bonne confraternité à la mémoire des collègues qui avaient disparu.

Et tout cela n'empêchait pas que l'infatigable travailleur trouvât encore du temps pour composer une foule de productions sur les sujets les plus variés. Parmi les plus intéressantes, on peut citer :

Une Introduction au bel ouvrage du docteur Robineau-Desvoidy (de Saint-Sauveur) sur certaines tribus de Diptères : ouvrage auquel la mort n'avait pas permis à l'auteur de mettre la dernière main, mais qui, sur le triple vœu de la Société des Sciences de l'Yonne, de la Société entomologique de France et de la famille, fut parachevé et publié par Monceaux ;

Une Note à propos d'un ouvrage de Pierre Grognet, poëte et littérateur auxerrois du XVI[e] siècle ;

Autre Note sur une reproduction d'une gravure sur bois de Jean Cousin, obtenue par le procédé de la photolithographie, et, à ce propos, détails historiques concernant cet art nouveau, alors peu connu en province (1877) ;

Communication sur la réédition d'un ouvrage d'Annibal Gautez, intitulé : « *L'Entretien des Musiciens de chapelle à Marseille, à Aix, Arles, Avignon, Paris, Auxerre,* etc..... » ;

Un petit volume sur les carreaux anciens, orné de dessins dûs à l'habile crayon de notre compatriote d'adoption M. Adolphe Guillon ;

Publication dans l'*Annuaire de l'Yonne* de Portraits d'hommes politiques, de Monographies, d'écrits de tous genres concernant l'histoire de notre département ;

Articles dans les grandes Revues artistiques et notamment dans *l'Art*, « Etude sur les sculptures du château de Fleurigny » ; « Etude sur les Cousins de Sens ». — Et que ne pourrait-on pas encore ajouter !

Mais ce n'était là que simples essais et jeux d'escrime pour Monceaux. Deux œuvres d'une bien autre envergure se préparaient, qui allaient achever de donner la mesure de la puissance de travail et de la variété d'aptitudes dont il était doué.

En 1890, il fit paraître un beau volume de plus de 700 pages, intitulé : « *La Révolution dans le département de l'Yonne, 1788-1800* ». Le livre était illustré de nombreuses gravures faites à l'aide d'anciens coins authentiques patiemment amassés par l'auteur, reproduisant les emblêmes, insignes et devises du temps. Cet ouvrage n'est pas, à vrai dire, une histoire au sens propre du mot : aussi Monceaux ne l'a-t-il qualifié en sous-titre que de « *Essai bibliographique* ». Mais c'est une mine féconde ouverte à ceux qui voudraient écrire une histoire véritable de la Révolution dans nos contrées. Ils y trouveraient de précieuses indications sur les livres, mémoires, libelles, affiches, etc., sans compter le complément qu'y apportent les Notes de l'auteur touchant les hommes et les choses de l'époque.

Ce volume est le produit d'une sorte d'inventaire fait dans une quinzaine de bibliothèques publiques ou privées et comprenant 3,420 articles. Il est composé d'une main de maître ouvrier : répartition des documents dans un ordre méthodique plein de clarté ; division suivant les différentes phases de la Révolution et les circonscriptions administratives du département. On le parcourt

avec autant d'aisance qu'on se promène dans un parc bien dessiné et bien percé. Ce n'est qu'à la réflexion qu'on se rend compte du labeur qu'il a dû coûter à son auteur.

Quatre ans plus tard (1894), Monceaux publia deux forts et luxueux volumes concernant les *Le Rouge,* de Chablis.

Je n'ai pas à m'étendre ici sur l'histoire et sur l'œuvre de cette célèbre dynastie d'artistes qui furent à la fois calligraphes, miniaturistes, graveurs et imprimeurs. Outre que le sujet ne rentrerait pas dans le cadre de cette Notice, il n'est pas dans notre région d'esprit de quelque culture qui ne soit renseigné, au moins sommairement, à cet égard. Le moyen le plus sûr et le plus agréable, d'ailleurs, d'achever de s'édifier est de se reporter au livre de Monceaux, véritable arbre généalogique en même temps que galerie de portraits de la famille. Tous les membres de la tribu des Le Rouge y sont énumérés, dépeints par leurs actes, suivis dans leurs déplacements et dans les principaux événements de leur vie.

Il ne se pouvait pas que, dans son travail, l'auteur ne glorifiât pas l'ensemble de l'œuvre artistique des Le Rouge. Mais il n'a pas voulu s'en tenir à son appréciation personnelle et a jugé bon de mettre le lecteur à même de la contrôler, pièces en main. De là cette munificence de gravures qui forment comme un album enchâssé dans le livre. Et ces gravures ne sont pas, comme dans l'ouvrage « *La Révolution* », de simples vignettes ou culs-de-lampe, ce sont des reproductions le plus souvent équivalentes aux originaux eux-mêmes..... A quoi bon, au reste, essayer de faire ressortir les mérites et le charme de cet ouvrage ? N'a-t-il pas reçu une double consécration qui en dénote hautement la valeur ? D'une part, attribution du prix Crochot, qui fut comme une palme départementale ; d'autre part apposition d'un sceau plus prestigieux encore par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui lui décerna le second prix du concours Brunet.

Cette dernière récompense n'est pas la seule qui montre que la notoriété scientifique de Monceaux ne

s'arrêtait pas aux limites de notre département. A mesure qu'on put l'apprécier, il fut nommé : Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques ; Correspondant du Comité des Beaux-Arts au même Ministère, et officier de l'Université.

Dans notre milieu aussi il fut l'objet de nouvelles distinctions. A la mort de M. Cotteau, il fut choisi pour le remplacer comme Conservateur du Musée d'Auxerre, et, il y a quelques années, les deux Administrations gouvernementale et municipale lui confièrent, d'un commun accord, la direction de la Bibliothèque de la Ville.

Toutes ces marques de considération, néanmoins, qui eussent été si capiteuses pour tant d'autres, ne changèrent rien à l'attitude et au caractère de Monceaux. Il resta toujours simple, sans pédantisme, paraissant même n'avoir pas conscience de sa valeur. Où qu'on le vit, dans sa pharmacie ou dans son cabinet de travail (son Paraclet), il causait avec une familiarité aimable, se prêtant à tous les sujets de conversation et ne faisant de l'érudition que lorsqu'on l'y provoquait.

Il avait aussi un mérite, assez clairsemé parmi les hommes de science : il savait, le cas échéant, avouer qu'il ne savait pas. Il n'était pas non plus de ces bibliophiles jaloux qui thésaurisent pour eux seuls et défendent en Cerbères leur trésor. Ses livres, ses recueils et brochures de toute sorte, anciens ou nouveaux, rares ou de rencontre facile, il les communiquait, au besoin même les prêtait avec une bonne grâce parfaite. A plus forte raison était-il toujours prêt à donner toutes les informations, toutes les orientations qu'on pouvait lui demander.

Mais ce ne serait crayonner que de profil la figure de Monceaux que de montrer seulement en lui l'affamé de connaissances productif et le dilettante de cabinet. Il fut, de plus, et pendant longtemps, homme d'action, se mêlant aux choses pratiques avec le même élan qu'il apportait dans les théories de la science pure.

Conseiller municipal d'Auxerre de 1870 à 1882, il prit part, avec autant d'activité que de compétence, aux affaires de la commune, notamment dans les questions d'éclairage et d'hygiène. Il fut encore Président de la

Société des pharmaciens de l'Yonne ; Vice-Président de la Société médicale ; Membre du Comité de surveillance de l'Asile ; Inspecteur de pharmacie ; Membre du Conseil d'administration du Lycée de jeunes filles. Dans toutes ces situations, Monceaux ne cessa de multiplier les preuves de ses capacités et de son dévouement. Il ne s'y fit pas moins remarquer par la largeur d'esprit qu'il apportait en toutes choses, et particulièrement lorsqu'il pénétrait dans le domaine de la politique.

De tout temps libéral et depuis longtemps républicain, sa tolérance n'avait d'égales que la modération et la fermeté de ses opinions. Que de fois je l'ai entendu déplorer les suspicions, les impatiences, les emportements qui déshonorent ou compromettent les partis ! Dans toutes ses appréciations, comme dans tous ses actes, il était guidé par un sangfroid imperturbable, par un sentiment de la mesure qui doublaient sa force et lui préparaient le succès. Ces deux qualités lui servirent plus d'une fois pour dissiper des nuages ou pacifier des conflits qui s'étaient élevés autour de lui. Je me rappelle qu'un jour, à la suite d'une séance d'une certaine Société, une discussion très vive avait éclaté entre quelques membres demeurés dans la salle. Des démissions étaient dans l'air, on ne pouvait en douter. Monceaux, qui avait gardé pendant tout le débat l'impassibilité silencieuse d'un Harpocrate, me dit avec calme en sortant : « Bon Dieu ! que de mots ! que de bruit ! et le tout pour rien ! » — Comment, pour rien ! répliquai-je. Et la grêle de démissions qui se prépare, n'en tenez-vous aucun compte ? » — « Allons donc ! ces démissions-là, supposé qu'elles se produisent, ne seront ni acceptables, ni acceptées. Je vais essayer, d'ailleurs, de faire disparaître ces petits dissentiments, qui ne sont, au fond, que des malentendus. »

Et, de fait, le pacificateur négocia avec tant de tact et de diplomatie, que chacun des disputants put honorablement garder sa démission en poche.

Qu'on se garde de croire, toutefois, que cette souplesse de main fut exclusive, en Monceaux, de résistance et même de raideur. On pourrait citer de lui plusieurs faits d'opposition, calme mais irréductible, à des gens

qui, par leurs titres et leurs situations, croyaient pouvoir le dominer. Après avoir fait toutes les concessions qui lui paraissaient raisonnables et dignes, il se *bandait*, si l'on peut dire, et devenait de fer.

Pour compléter cette esquisse, ajoutons, comme dernier trait que, durant toute son existence, Monceaux se montra serviable pour tous, dévoué pour ses amis, en un mot, que ce fut un excellent homme. Ceux qui ont été à même de prendre sa mesure ne me démentiront pas.

Charles Moiset.

CURRICULUM VITŒ

Nous devons à l'obligeance de la famille de M. H. Monceaux le *Curriculum Vitœ* de M. Henri Monceaux, redigé par lui-même.

Par la présence souvent répétée du millésime de 1900, il est facile de se convaincre que notre regretté directeur de l'*Annuaire* a préparé ce document peu de temps avant sa mort, qu'il sentait prochaine. Il a même, par le *n° 52, année 1900*, amorcé le ou les articles qu'il se proposait sans doute d'insérer dans l'*Annuaire* de ladite année.

C'est donc une œuvre posthume de M. Monceaux. Elle a ceci d'intéressant qu'elle trace le tableau complet des travaux de l'infatiguable chercheur que fut M. Monceaux. En respectant l'ordre et la rédaction de l'auteur, nous rendons un dernier hommage à sa mémoire. Qu'il nous soit permis, à ce sujet, d'adresser de sincères remerciements à la famille de M. H. Monceaux.

Monceaux Henri Antoine, né à Versaille le 20 août 1831.

1853. — Elève en pharmacie à Auxerre, chez M. Poubeau.

1854-1861. — Interne, puis pharmacien de l'Asile public d'aliénés d'Auxerre.

1858. — Reçu pharmacien.

1863-1900. — Membre du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département de l'Yonne, secrétaire du Conseil depuis 1878.

1861-1899. — Secrétaire de la Société des sciences de l'Yonne.

1865-1896. — Marié à Saint-Mards le 19 avril 1865, avec Ernestine Colard.

1876-1900. — Membre de la commission d'inspection des pharmacies et épiceries.

1877-1881. — Vice président de la Société médicale de l'Yonne.

1879-1900. — Délégué cantonal.

1881-1900. — Membre du bureau d'administration du Collège puis Lycée de jeunes filles, à la fondation duquel il a contribué.

1881. — Nommé officier d'académie le jour de l'inauguration par Paul Bert, alors ministre, du Collège de jeunes filles.

1891. — Nommé officier de l'Instruction publique.

1872-1881. — Conseiller municipal d'Auxerre, et plusieurs années de suite, secrétaire du Conseil et président de la Commission des finances dudit Conseil.

1885-1889. — Vice-président, puis président de la Société d'instruction populaire de l'Yonne.

1885-1900. — Membre correspondant du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, institué par le Ministre de l'Instruction publique.

1894-1900. — Conservateur du musée d'Auxerre.

1897-1900. — Bibliothécaire de la ville d'Auxerre.

1898-1900. — Nommé de nouveau pharmacien de l'asile des aliénés.

1899-1900. — Vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne.

PUBLICATIONS (de 1856 à 1900)

I. — *Articles de journaux, Comptes-rendus, etc.*

1. - 1856. 23 août. — De l'emploi du maïs dans la fabrication du pain. (Journal l'*Yonne*, 23 août 1856). Il y a eu un tirage à part de 25 exemplaires.

2 à 4. - 1858. — Causeries scientifiques dans le journal l'*Yonne* (Nos des 18 novembre, 4 et 21 décembre 1858) Articles signés *Joseph Marcilly*.

5. - 1858. — Société centrale de l'Yonne pour l'enseignement de l'agriculture. Compte-rendu de la séance du 29 novembre 1858. (*Yonne*, 30 novembre 1858, non signé).

6. - 1859. — Lettre à M. le rédacteur de la *Constitution*, signée H. Monceau, (*Yonne*, 9 août 1859), A propos d'un aliéné noyé par suite d'une congestion.

7 à 16. - 1859. — Causeries scientifiques signées : *Joseph Marcilly*, dans les nos du journal l'*Yonne* des 18 janvier, 3 et 17 février, 3, 17, 31 mars, 14 avril, 12 mai, 4 et 28 juillet 1859.

17. - 1859. — Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture. Compte-rendu, (*Yonne*), 1er mars 1859.

18 à 21. - 1859. — Concours régional d'Auxerre. Premier article, (*Yonne* 26 mai 1859 et jours suivants), quatre articles au moins, signés : Un agronome de la région,

22. - 1860 — Ménagerie de la porte du Temple. Article non signé. (*Yonne* no du 31 janvier 1860).

23. - 1860. — Le Dompteur de la porte du Temple, signé *Joseph Marcilly* (*Yonne*, 4 février 1860).

24. - 1860. — Société centrale d'agriculture de l'Yonne. Compte-rendu anonyme (*Yonne* du 28 février 1860.)

25 - 1860 à 1898. — Comptes-rendus des séances de la Société des sciences de l'Yonne pendant 38 ans, (Cpr Bulletin de la société).

26. - 1861. — Société des sciences de l'Yonne (Séance du 6 janvier 1861) Compte-rendu dans le journal *La Constitution*.

27. - 1861. — Compte-rendu, séance du 8 octobre, (*La Constitution* 10 décembre 1861.)

28. 1862. — Bulletin bibliographique de l'année 1861, par M. H. Monceaux, secrétaire. (Bull. soc. sc. Y. 1862).

29. - 1862. — Société des sciences de l'Yonne, séance du 4 décembre 1862. Compte-rendu dans la *Constitution* du 9 décembre.

30. - 1863. – Bulletin bibliographique de l'année 1862. (Bull. soc. sc. Y., 1863).

31 et 32. - 1863. — Société des sciences de l'Yonne, séance du 8 novembre 1863. Compte-rendu dans le journal *La Constitution* (12 novembre 1863) d° 6 mars.

33. - 1864. — Société des sciences de l'Yonne, séance du 6 novembre 1864 (*Constitution*, 15 novembre.)

34. - 1865. — Chronique scientifique, article signé : Henri Verdet, dans le *Propagateur de l'Yonne* n° 12, 25 janvier 1865.

35 à 37. - 1865. — Conférences scientifiqnes et littéraires. La terre et ses premiers habitants, par M. G. Cotteau, 3 articles signés H. Monceaux, dans les n°s des 1er, 3 et 6 février du *Propagateur de l'Yonne*.

38 et 39. - 1865. — Conférences scientifiques et littéraires. La physiologie, ses lois, son but, ses méthodes, par M. Paul Bert, signé H. Monceaux 2 articles dans les n°s des 15 et 20 février du *Propagateur de l'Yonne*.

40 et 41. - 1865. — Conférences scientifiques et littéraires. L'électricité, et ses plus récentes applications, par M. Guinaut, signé H. Monceaux, 2 articles dans les numéros des 15 et 20 mars 1865 du *Propagateur*.

42 et 43. - 1865. — Société des sciences de l'Yonne, séance de juillet, article non signé. (*Propagateur* du 14 juillet 1865, d° 11 août 1865.)

44. - 1869. — Société des sciences de l'Yonne, séance du 7 mars 1869. Compte-rendu dans *La Constitution* du jeudi 18 mars 1869.

45. - 1880. — Promenade dans l'Inde et à Ceylan, par Ed. Cotteau, membre de la Société de Géographie, Paris, Plon, 1880. Compte-rendu signé : H. Monceaux, dans la *Constitution* du 20 mai 1880.

46. - 1883. — De Paris au Japon, à travers la Sibérie, voyage exécuté du 6 mai au 7 août 1881 par Ed. Cotteau. — Paris, Hachette 1883. Compte-rendu à la Société des sciences par H. Monceaux. Séance du 3 juin 1883.

II. — *Administration municipale*

1. — Ville d'Auxerre — Conseil municipal. Extrait du rapport présenté au Conseil municipal à l'occasion du budget de 1875, au nom de la Commission des finances. M. Monceaux, rapporteur. — Auxerre, imprimerie Albert Gallot, in 8° 11 pages.

2. — Parallèle entre le projet Bernard et le projet du Bâtardeau pour la distribution d'eau. (C'est à la suite de la discussion des deux projets au sein du Conseil municipal le 25 juillet 1880, que le projet Bernard, préconisé par la Commission, fut rejeté et l'acquisition du moulin du Bâtardeau décidée).

3. — Proposition de création à Auxerre d'une caisse des Ecoles, présentée au Conseil municipal, le 9 février 1881 (M. M.)

4. — Projet de distribution d'eau. Rapport fait au nom de la Commission nommée par le Conseil municipal pour examiner les modifications proposées par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées et les propositions faites en ce sens par M. l'architecte de la ville (séance du 9 février 1881).

5. — Proposition de transformer le cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles en *Collège municipal*. Adoptée dans la séance du 22 octobre 1881 (M. M.)

6. — La nappe souterraine du Bâtardeau à Auxerre. Réponse à deux articles du *Nouvelliste* des 23 et 25 mars. (*Petite République*, édition de l'Yonne, 15 avril 1882.)

7. — Observations au sujet des conclusions de la Commission de l'avenue de la nouvelle gare, tendant à abandonner le tracé direct. (Séance du Conseil municipal du 12 juillet 1882.)

8. — Ville d'Auxerre. Service de l'éclairage. Rapport de la Commission du gaz et traité entre la ville d'Auxerre et la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz Septembre 1881. — Auxerre, imp. A Gallot, 1882. In 4°.

III. — *Sciences naturelles.*

1. - 1858.— Notice sur un ouvrage manuscrit du docteur Robineau-Desvoidy, intitulé : Diptères des environs de Paris. (Annales de la Société entomologique de France, 1858 p. 33 et s.)

2. - 1860. — Rapport sur les fouilles dirigées en 1859 dans les grottes d'Arcy-sur-Cure par M. Monceaux. — Auxerre, Perriquet in 8° 7 pages (Extrait Bull. soc. sc. Y. 1860.)

3. - 1862. — Introduction à l'ouvrage du docteur Robineau-Desvoidy, par M. Monceaux, secrétaire. Séance du 4 décembre 1862. (Bull. soc. sc. Y. 1862 p. 93-102).

4. - 1863. — Histoire naturelle des Diptères des environs de Paris, œuvre posthume du Dr Robineau-Desvoidy, publiée par les soins de sa famille, sous la direction de M. H. Monceaux, membre de la société entomologique de France, secrétaire de la soc. sc. Yon. — Paris, V. Masson et fils. — Auxerre, imp Perriquet, in 8° 2 volumes de 1143 et 916 pages.

5. - 1865. — Observations gleucométriques sur les moûts des vins d'Auxerre de 1864, par M. H Monceaux. (Extr. Bull. soc. centrale d'agric. de l'Yonne, 1864, p. 171-187 avec un tableau.)

IV. — *Sciences historiques.*

1. - 1862, (mai.) — Tables des matières contenues dans les 24 premiers volumes de l'*Annuaire* de l'Yonne, 1re série 1837-1860. — Auxerre, imprim. Perriquet et Rouillé, éditeurs, 1862 in 8° (VI-259 pages).

2. - 1868. — Conférences faites à Auxerre sous le patronage de la Société des Sciences de l'Yonne et publiées par M. Monceaux, secrétaire de la dite société. — Paris, V. Masson et fils. — Auxerre, imp. G. Perriquet, in 8° de 508 p.

(Cpr sur cet ouvrage, compte-rendu analytique par M. R. de St-Maurin, dans le *Polybiblion*, T. IV Août 1869).

3. - 1878. — La Révolution dans le département de l'Yonne. Un maire de la ville de Sens (le marquis de Chambonas) (Cpr almanach de l'Yonne pour 1878. in-12, 41 p avec 3 pl.)

4. - 1879. — Notice sur les chemins de fer d'Auxerre à Gien et de Triguières à Clamecy (Cpr Almanach de l'Yonne pour 1879, in-12, 13 p. avec une carte).

5. - 1879. — *Villeneuve-sur-Vanne*. Même recueil, avec une vue du portail nord de l'église.

6. - 1879. — *Soufflot*. Même recueil, avec un portrait de Soufflot.

7. - 1880. — Discours prononcé par M. Monceaux, le 14 juillet 1880 à l'inauguration de la salle d'Eckmühl (Cpr *Constitution* du 15 juillet 1880).

8. - 1880. — Inauguration de la statue de Jean Cousin à Sens, le 3 octobre 1880, par M. Monceaux. — Auxerre G Rouillé, in-24 (On trouve dans cette brochure le discours prononcé à cette occasion par M. Monceaux) Extrait du journal *La Constitution* du 5 octobre 1880.

9. - 1880. — Les coutumes et péages de la vicomté de Sens, par M. H. Monceaux. (Bull. soc. sc. Yonne p. 303-348). N'a pas été tiré à part.

10. - 1882. — Entrée du Roy Charles IX et de la Reygne mère Catherine de Médicis en la ville de Sens le 15 mars 1563. Relation inédite, extraite des manuscrits d'Eracle Cartault, chanoine du diocèse, et des délibérations et actes de l'hôtel de ville de Sens. — Auxerre G. Rouillé 1882, 50 p.

Tirage	110 Vergé	in 8° Jésus.
—	10 Watman	in 4° Jésus.
—	3 Parchemin	in 4°.

11. - 1883. — La porte St-Didier à Sens, une page avec une planche (*Annuaire* de l'Yonne.)

12. - 1886. — Rapport sur la publication des procès-verbaux du Conseil général de l'Yonne, pendant la Révolution. Proposition de M. Paul Bert, par MM. Francis Molard, Charles Demay et Henri Monceaux. Auxerre, Albert Gallot, 1886, in-8° 39 pages.

13. 1890. — Le cahier du marquis de Fulvy, 1788, in-8°, 8 p. (Extrait *Ann.* de l'Yonne 1890)

14. - 1890. — Les fontaines d'Auxerre par L. G. Mérat. Notice par M. H. Monceaux, in-8°, 13 p. (même recueil 1890).

15. - 1890. — La statue de Paul Bert à Auxerre, in-8°, 25 pages avec 3 planches (même recueil 1890).

16. - 1890. — Documents sur la Révolution française. — La Révolution dans le département de l'Yonne, 1788-1800. — Essai bibliographique par M. Henri Monceaux. Ouvrage illustré de 230 vignettes gravées sur bois et tirées la plupart sur les originaux. — Paris, A. Claudin, Charavay frères, Chononay, Picart, 1890, gr. in-8° de 735 p.

17. - 1891. — La fête de la fédération dans le département de l'Yonne en 1790, in-8° 39 p. (Extrait *Annuaire* de l'Yonne 1891).

18. - 1891. — Documents sur les écoles au XVIIIe siècle, in-8° 15 p. (même recueil 1891).

19. - 1891. — Un routier à Monéteau en 1643 (Poncet dit Surgy) in-8° 4 pages avec une planche (vue de Monéteau au XVIIIe siècle (même recueil 1891.)

20. - 1891. — Une épisode de l'histoire d'Auxerre en 1652, (à propos d'une brochure intitulée : Relation véritable de ce qui s'est passé en la ville d'Auxerre pour le service de Sa Majesté. (A Auxerre par Gilles Bouquet, imprimeur du Roy 1653) in-8° 19 p. (même recueil 1891.)

21. - 1892. — Souvenirs d'un maire de village (Droin, de Courgis) in 8° 160 p. avec un plan de Courgis (même recueil 1892.)

22 - 1892. — Les représentants de l'Yonne à la Convention Nationale. — I. *Maure*, représentant d'Auxerre. In-8° 116 p. avec deux portraits (même recueil 1892).

23. - 1892. — M. René Laffon, député de l'Yonne, in-8° de 15 p., avec portrait (même recueil 1892).

24. - 1893. — Les représentants de l'Yonne à la Convention Nationale. — II. *Bourbotte* in-8° 120 p. (même recueil 1893) (Article auquel a collaboré M Légé, qui a fourni beaucoup de documents).

25. - 1893. — Les almanachs d'Auxerre, in-8° 34 pages (même recueil 1893.)

26. - 1893. — Les caisses patriotiques et les billets de confiance dans l'Yonne, in-8° 64 pages avec 2 planches (même recueil 1893.)

27. - 1894. — Les almanachs de Sens, in-8° 21 pages (même recueil 1894).

28. - 1894. — Les représentants de l'Yonne à la Convention. — III. *Tureau de Lignières*, in-8° 65 p. (même recueil 1894) (En collaboration avec M. Légé).

29. - 1894. — Auxerre il y a trois siècles, in-8° 5 pages avec une vue générale d'Auxerre, inédite, datant de 1610 (même recueil 1894.)

30. - 1895. — Vézelay en 1610, in-8° 5 pages, avec une planche, (même recueil 1895).

31. - 1896. — Une épisode de l'invasion à Auxerre en 1814, in-8° 42 p. (même recueil 1896).

32. - 1896. — Les représentants de l'Yonne à la Convention Nationale. — IV. *Jacques Boileau*, député d'Avallon, in-8° 96 p. (même recueil 1896) M. Légé a fourni plusieurs documents intéressants.

33. - 1896. — Les administrateurs du département de l'Yonne

depuis la formation des départements 1789-1895, in-8° 52 pages (même recueil 1896)

34. - 1896. — La famille Rathier, in-8° 14 pages avec portrait (même recueil 1896).

35. - 1897. — Les représentants de l'Yonne à la Convention Nationale. — V. *Etienne Finot*, in-8° 12 p. (même recueil 1897) Plusieurs documents fournis par M. Légé.

36. - 1897. — Nouvelles lettres de Maure, député d'Auxerre à la Convention, in-8° 24 p. (Extrait *Annuaire* de l'Yonne 1897.)

37. - 1897. — Les Guichard, représentants de l'Yonne, in-8° 14 pages avec portrait (même recueil 1897).

38. - 1897. — A. Dethou, sénateur de l'Yonne, in-8° 12 p. avec portrait (même recueil 1897).

39. - 1897. — Les Chartes, libertés, privilèges et franchises d'Auxerre au xv° siècle, in-8° 27 pages avec 2 gravures sur bois, fac simile (même recueil 1897).

40. - 1897. — Latude, in-8° 14 pages (même recueil 1897).

41. - 1897. — Le tambour-major de la garde nationale de Joigny, in-8° 3 p. (même recueil 1897).

42. - 1898. — Le rachat des Captifs d'Alger et de Tripoli au xvii° siècle, in-8° 14 p. avec 2 planches en fac simile (même recueil 1898).

43. - 1898. — Vieux papiers, vieux galons. — Les Créthé de la Barcelle, lieutenants et prévôts des maréchaux dans l'Auxerrois et l'Avallonnais, in-8° 8 p. (même recueil 1898.)

44. - 1898 — L'autobiographie d'un auxerrois (Dauthereau) in-8°, 4 p. (même recueil 1898).

45. - 1898. — Copie d'une enquête faite à Flacy en 1496, in-8°, 4 pages (même recueil 1898.)

46. - 1898. — Le cinquantenaire de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. – Relation des fêtes des 5, 6 et 7 juillet 1897. Les travaux de la société de 1847 à 1897. — Auxerre, imp. la Constitution 1898, in-8°, 54 p. (Extr. bull. soc. sc. Y.)

47. - 1899. — Les ordonnances sur la vigne et sa culture avant la Révolution. In-8° 12 p. (Extr. *Annuaire* de l'Yonne 1899.)

48. - 1899. — Trois pièces révolutionnaires du maire d'Auxerre, in-8°, 18 p. (même recueil 1899).

49. - 1899. — Les pêcheurs de Sens en 1392, in-8° 6 p. (même recueil 1899.)

50. - 1899. — M. de Tryon-Montalembert, membre du Conseil général de l'Yonne, in-8°, 11 pages avec un portrait (même recueil 1899.)

51. - 1899. — Les tanneurs de Sens au xiv° siècle, in-8° 6 p. (Extrait *Annaire* de l'Yonne 1899).

52. - 1900. — ....

V. — *Beaux-Arts, Archéologie.*

1. - 1878. — Une gravure de Jean Cousin, à la date de 1582, par Henri Monceaux, secrétaire de la Société des Sciences de l'Yonne. Paris, Claudin 1878, in 4° 12 p. avec 1 planche (Extr. bull. soc sc. Y, 1878).

2. - 1881 — Gravure sur bois portant le monogramme de Jean Cousin. (Journal l'*Art*, n° 321, 20 février 1881, p. 201-204 avec gravure).

3. - 1881. — Gravure sur bois de Jean Cousin. — Un livre de la Bibliothèque d'Auxerre. (Journal l'*Art*, n° 323, 6 mars 1881, pages 244-247 avec gravure.)

4. - 1882. — Les tapisseries de l'ancien chapitre d'Auxerre et la légende des reliques de Saint-Etienne. (Journal l'*Art*, n° 371, 5 février 1882) (1)

5. - 1883. — Les sculpteurs du château de Fleurigny (Journal l'*Art* n° 434, 22 avril 1883 p. 66-73 et n° 436, p. 105-115, avec nombreuses gravures).

6. - 1883. — Les Cousin de Sens (Journal l'*Art* n°) (2).

7. - 1885. — Les carreaux de Bourgogne (Revue des arts décoratifs 1885, 10, 12 février et juin). Nombreuses gravures, Paris, Quantin.

8. - 1886. — Bibliothèque populaire des Ecoles de dessin, publiée sous la direction de M. René Ménard, professeur à l'Ecole des arts décoratifs. — Les Carrelages historiés du moyen-âge et de la Renaissance. Texte par H. Monceaux, Dessins de Ad. Guillon. 1re partie : Origine et procédés de fabrication; 2e partie : Classification par époques. Paris, Rouam éditeur, 2 vol. in-12.

9. - 1889. — Les carreaux à inscriptions et devises du Moyen-Age et de la Renaissance. Paris, librairie de l'Art. in-4° 12 p. (Revue universelle, 2e année, 3e livraison septembre 1889.)

10.- 1891. — Les tombes en cuivre de la cathédrale de Sens, in-8° 4 p. (Extrait de l'*Annuaire* de l'Yonne 1891.)

11. - 1893. — Explication des ouvrages de peinture et de sculpture, salon de 1893 à Auxerre. — Auxerre, imprim. de la Constitution 1893, in-8° 57 pages.

12. - 1894. — Les carreaux de Bourgogne, in-8° 34 p. avec nombreuses gravures dans le texte. (*Annuaire* de l'Yonne 1894.)

13. - 1894. — L'Exposition d'Auxerre en 1893. In-8° 14 p. avec un plan de l'exposition. (*Annuaire* de l'Yonne 1894).

14. - 1896. — Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs. — Etude sur les débuts de l'illustration du livre au xve siècle. Avec 200 fac-similés dans le texte ou hors texte, par Henri Monceaux, conservateur du musée d'Auxerre, correspondant du ministère pour les travaux historiques. — Paris, A. Claudin, 1896. — Auxerre, imprimerie la Constitution 2 vol. gr. in 8° de 319 et 332 p.

Cet ouvrage a obtenu le 2e prix Brunet (1000 fr.) au concours de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres de 1897.

15. - 1897. — Le Tumulus de Misery, in-8° 3 p. avec une planche. (Ext. bull. soc. sc. Yonne 1897.)

16. - 1897. — Les artistes de l'Yonne au Salon de 1896. In-8° 6 pages. (*Annuaire* de l'Yonne 1897.)

(1) Le nombre de pages n'est pas indiqué. Cette collection n'est pas à notre disposition pour compléter.

(2) N° et nombre de pages non indiqués. (Même observation.)

JOURNAL DE MARCHE

D'UN OFFICIER DE LA GRANDE ARMÉE

GUERRE D'ESPAGNE

1808 à 1812

AVANT-PROPOS

M. Lorédan-Larchey, l'ancien conservateur de l'Arsenal a mis à la mode les mémoires militaires, et obtenu de véritables succès par des publications récentes que tout le monde a lues avec le plus grand intérêt. Il ne s'agit point bien entendu de ces mémoires tactiques, où l'on enseigne à grand renfort de plans et de termes techniques, l'art si difficile de la guerre, mais tout au contraire de ces confessions intimes, de ces carnets où le soldat et l'officier après les rudes besognes de la journée, consignent à la hâte le récit de leurs misères et les réflexions qu'elles leur suggèrent.

Chacun connaît le journal de marche du sergent Fricasse, les cahiers du capitaine Coignet, ces vrais types du vieux soldat de l'Empire dont le souvenir n'est pas encore oublié à Auxerre. Quant à nous notre bonne fortune nous ayant mis en rapport avec l'un des plus honorables citoyens de cette ville, M. Demay, il a bien voulu nous communiquer divers papiers, provenant de son père, officier du premier empire et aide de camp du général Semellé.

Nous en avons extrait tout ce qui concerne la guerre d'Espagne de 1808 à 1811, et nous prenons le plaisir d'offrir aux lecteurs de l'Annuaire, certains qu'ils nous

en saurons gré, le carnet d'étapes de ce vaillant soldat. c'est bien en effet d'un carnet qu'il s'agit. Et nous entrevoyons le jeune aide-de-camp, parvenu au gîte plus ou moins détestable qui lui est réservé, résumer en quelques lignes, souvent même en un seul mot, avant de prendre un repos bien nécessaire, les évènements de la journée, l'aspect des lieux et l'effet produit sur son esprit calme et observateur. Ces notes, pour simples qu'elles soient, ne manquent pas d'importance. Elles nous montrent en effet, et de façon bien claire, l'envers de la guerre d'Espagne que M. Thiers et les autres historiens officiels nous dépeignent sous des couleurs beaucoup plus brillantes.

Le capitaine Demay fut d'ailleurs un très brillant officier, et ses états de services sont aussi bien remplis que ceux de quiconque a pris part à la grande épopée napoléonnienne. On en pourra juger par les détails.

Le capitaine Demay naquit à Sens le 24 mai 1784. Entré au prytanée français (ancien collège Louis-le-Grand) à l'âge de quatorze ans, le 6 nivôse an VI (26 décembre 1799), il y fit cinq années d'études classiques.

Le 9 nivôse an XI (30 décembre 1803), il fut à l'âge de 19 ans, promu au grade de sous-lieutenant, et incorporé à la 49e demi-brigade, plus tard 24e de ligne, qui tenait alors garnison à Cherbourg.

Le 15 novembre 1806, il est nommé lieutenant au même régiment, puis aide-de-camp du général Semellé le 29 septembre 1807 et devient capitaine en la même qualité le 28 décembre 1809. A la suite d'actions d'éclat, il est fait chevalier de la légion d'honneur le 22 novembre 1808.

Le capitaine Demay fit les campagnes de l'an XII et de l'an XIII à l'armée des Côtes, celles de 1806, 1807 et du commencement de 1808, à la grande armée, au 7e corps qui opéra en Prusse et en Pologne à partir du 30 octobre 1808, il sert en Espagne, dès le début de cette guerre désastreuse, où il fait partie du 1er corps, tout en restant aide-de-camp de Semellé. Il quitta ce pays en octobre 1812 et on le retrouve au blocus de Mayence 1813, et durant la campagne de France 1814. Il donne sa démission le 9 mars 1815, et à cette époque se termine sa carrière militaire.

Demay qui se conduisit avec la plus grande bravoure en plus d'une chaude affaire, comme par exemple à la bataille de Talavera et de Chiclana, n'était pas militaire par goût. Il embrassa cet état pour faciliter a son frère cadet, l'obtention d'une bourse au prytanée. Et d'ailleurs, son père, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de Sens, chargé de famille, et ne possédant qu'une très médiocre fortune, aurait pu difficilement le pousser dans le monde.

Ses appréciations sur les évènements dont il est le témoin, sont celles d'un esprit cultivé, calme et réfléchi, qui ne subit pas les entraînements de ses camarades pour la guerre et les aventures. Il ne cache pas son indignation à la vue des scènes de massacre et de pillage, qui se déroulent quotidiennement sous ses yeux. La guerre lui apparaît surtout par son mauvais côté et avec toutes ses horreurs.

Mais quand un calme relatif succède aux batailles sanglantes, avec quel plaisir il décrit les belles contrées qu'il traverse, les sites enchanteurs qui s'offrent à ses regards, et même les incidents comiques dont est parsemée la vue du militaire en campagne. Nous recommandons surtout la description bien réussie d'un dîner grotesque avec le clergé de Castro del Rio, d'où le pauvre aide-de-camp sortit avec la faim.

Le capitaine Demay est l'exacte contre-partie du capitaine Coignet. Il est modeste et parle peu de lui-même, mais de ses récits un peu brefs il est facile de conclure que, malgré sa philosophie, il a pris aux affaires d'Espagne, une part plus grande qu'il ne le dit. (1).

MOLARD.

(1) Cette œuvre posthume du savant archiviste de l'Yonne se reconnaîtrait facilement sans qu'il eut été nécessaire de la signer à l'élégance du style, à la pureté de l'expression, et à la sûreté du coup d'œil qui revivent jusque dans ses moindres écrits. Elle évoque le souvenir d'un homme d'un commerce facile et agréable, et toujours prêt à rendre service, dont la mort prématurée a profondément affligé tous ses amis. C. D.

1807

Le premier corps prit des cantonnements dans la marche Electorale et eut son quartier général à Berlin.

Paix de Tilsit signée le 9 juillet.

Il importe de dire que je reçus mon brevet de lieutenant avant mon départ de Pologne pour Mayence, ayant été nommé à ce nouveau grade par un arrêté du 18 novembre 1806.

Le général Semellé me demande comme aide-de-camp, et je reçus ma commission en date du 29 septembre 1807.

Après avoir occupé différents villages, je partis pour Berlin, où je restai depuis le 1er décembre jusqu'au 1er mars 1808 ; à Schevenwald du 1er mars au 1er juillet, qui fut l'époque où les troupes entrèrent au camp.

1808

Le général Semellé se logea à Charlottenbourg. Le 13 août l'ordre de départ arriva pour le premier corps. La première division se dirigea sur Bamberg, la 2me sur Cassel, la 3me sur Weymar. Les troupes ont été conduites en voiture. Le quartier général arriva à Mayence le 7 septembre.

Le 24 je partis de Châlons pour Sens, où je ne restai que jusqu'au 5 octobre.

Arrivé à Bayonne le 30 octobre, le 31 en Espagne. Les divisions avaient cinq jours d'avance. Le général Sémellé et M. le Maréchal (1) étaient partis de Bayonne lors de l'arrivée du quartier général, et nous ne rejoignîmes le corps d'armée qu'à Burgos après avoir séjourné quelque temps à Vittoria et aux environs de Miranda. Le corps d'armée avait eu l'affaire de Durango et gagné la bataille de Spinosa.

L'Empereur nous passa en revue à Burgos le 22 novembre à l'exception de la troisième division qu'il passa en revue à Aranda.

Indication des lieux où le quartier général a passé depuis son entrée en Espagne :

29 octobre 1808. — Irun, première ville d'Espagne assez petite.

30. — Tolosa, mieux bâtie.

31. — Villa-Réal.

1er novembre. — Mandrague, petite ville mal bâtie. Trois pendus espagnols qui ne sentaient pas bon.

(1). Maréchal Soult.

2. — Vittoria, grande ville de la Biscaye où est établi le quartier royal ; nous allâmes coucher à un village à une lieue de là, appelé Loranda, où nous restâmes jusqu'au 7.

9. — Miranda, sur la rive droite de l'Ebre, ville malpropre, mal bâtie, qui offre des ressources immenses en vin. Le pillage, le feu, la destruction, tous les fléaux de la guerre accablèrent cette malheureuse ville. La division de dragons qui fut bivouaquée en avant y commit les excès les plus affreux. Le feu brûlait la maison voisine de celle où j'étais logé, et cette dernière, malgré mes efforts et ceux d'un officier et d'un inspecteur, avec qui j'étais, fut pillée et saccagée sous mes yeux, sans qu'il nous fut possible de l'empêcher.

10. — Hudetcha, petit village à deux lieues de Miranda, commencement de misère.

11-12. — Cormençon, autre mauvais endroit; alerte dans la nuit qui fait abandonner précipitamment le pain et des caissons ; retour à Miranda.

13-14. — Miranda, seconde visite, pillée et ravagée, sans portes ni fenêtres.

15. — Pancorbo, ville petite et mal bâtie, située à la sortie d'une gorge étroite entre des montagnes inaccessibles et une forte citadelle.

16. — Breviesca, ville assez considérable, maigre chère, mais logement agréable.

17-23. — Burgos, capitale de la Vieille-Castille, enlevée par le corps d'armée du maréchal Bessières après un combat où notre cavalerie tue un grand nombre d'Espagnols, environ 1800. Pillage, dévastation, point d'habitants dans la ville. La cathédrale, la statue équestre que l'on voit sur la place, les quais et le pont méritent une attention particulière. On a trouvé près de 1500 balles de coton ; une partie a été perdue par le pillage. Le 22, l'empereur passa les 1re et 2me divisions en revue. J'ai été nommé *Légionnaire* par un décret de ce jour, et sur la demande du général.

24. — Cogollos, mauvais village.

25. — Aranda, ville assez grande sur le Douero, mais mal bâtie ; revue de l'Empereur de notre 3me division.

26. — Saint-Estevan, marche affreuse, ville ravagée.

27. — Osma, jolie ville pillée par les traînards ; passé le Douero sur un beau pont de pierres.

28. — Eyllou, petit endroit.

29. — Riazza, on apprend que l'ennemi a pris position à Somo-Sierra.

30. — Combat de Sommo-Sierra, présence subite de l'Empereur. Résistance inutile de l'ennemi retranché sur les montagnes de droite et de gauche, qui bordent la route. Charge des

Lanciers Polonais de la garde sur l'artillerie. Enlèvement de cette artillerie, victoire complète ; 5000 prisonniers, artillerie et bagages en notre pouvoir.

Le quartier général le soir à Butrago, ville située sur une montagne.

1er décembre. — SAN-AUGUSTIN, forte journée, peu de vivres, bivouac.

2. — Arrivée devant MADRID ; coups de canon à boulet en réjouissance, placement des troupes pour cerner la ville, dispositions d'attaque, mauvaise nuit passée en partie dans les champs.

3. — Espoir d'une capitulation évanoui, attaque de la ville sur différents points ; sa résistance. On pénètre dans le Retiro, et de l'arsenal on tire avec succès sur la ville. On est maître de toutes les portes, on se bat dans les rues. La ville envoie une députation et se rend.

4. — Entrée des troupes françaises dans l'intérieur de Madrid ; plusieurs superbes maisons pillées ; précautions à prendre à l'égard des habitants disposés à la révolte et à l'assassinat.

Départ des 2me et 3me divisions et du quartier général pour Alcala.

ALCALA, grande ville, peu d'habitants.

5. — Marche sur GUADALAXARA, contre-marches occasionnées par la présence inattendue de l'ennemi qui filait sur Madrid après avoir été battu à TUDELA ; passage par VILLA-REGO-DE-SALVANES. VILLA-MAURIQUE, passage du Tage. Arrivée à ARANJUEZ, séjour délicieux de cette ville au printemps, château royal, parc magnifique, jardins élégants, sol fertile, abondant en vins.

13. — VILLA-MAYOR, hameau remarquable par son haras.

14-23. — TOLÈDE, ville grande, ancienne et mal bâtie sur la rive droite du Tage, située sur une montagne. La cathédrale est magnifique, et contient beaucoup de richesses. On remarque une vierge habillée d'une robe tissue en argent, et parsemée de rubis et de diamants, dont quelques-uns sont d'un très grand prix. Cette vierge est très honorée. Le château de la ville est un grand bâtiment quadrangulaire bien bâti et propre à défendre l'approche de la ville. Il est cependant dominé dans quelques endroits.

24-31. — ARANJUEZ, retour dans cette ville, grand bruit d'assassinat, révolte de CHINCHON, son châtiment, mouvement de CASTANO qui menace MADRID.

1809

1-8 janvier. — ARGANDA, ville mal bâtie, beaucoup de vin, tonneaux énormes, deux soldats s'y noient. Logement chez des religieux.

9-10. — ARANJUEZ pour la troisième fois ; on est décidé à attaquer l'ennemi.

11. — VILLA-TOBAS, village où l'on coucha, situé sur la grande route de Valence, à deux lieues d'Ocana.

12. — CARRANCOU, ville ancienne et mal bâtie.

13. — ALCAZAR-DEL-REY, journée mémorable, bataille d'Uclès, notre perte n'est pas montée à plus de 100 hommes et les Espagnols ont perdu 1200 hommes tant tués que blessés et prisonniers. La 3me division et une partie de celle des dragons ont commencé l'attaque à Uclès. La première a filé sur le flanc droit de l'ennemi et lui a coupé sa retraite près d'ALCAZA. Il n'y a que la cavalerie qui a pu s'échapper. Le désordre et l'épouvante se sont répandus dans les rangs ennemis, et ils se sont rendus sans aucune défense de ce côté.

14. — CARRASCOSA, mauvais village.

15. — VILLA-DELORMO, encore pis.

16 et 17. — CUENCA, ville assez grande, située dans une gorge et sur une montagne. On y a trouvé un riche magasin de draps et un autre de tabac. Très peu d'habitants, de là des désordres et du pillage.

18. — ABBADEJO, bon village, chemins affreux.

19-23. — VALVERDE, village abandonné, pillé, des paysans tués par nos soldats. Quel spectacle déplorable ! On y resta jusqu'à ce qu'on eut retiré l'artillerie des boues où elle était restée. Les paysans de ce pays embusqués dans les bois tirent sur les hommes isolés ou en petit nombre. Voilà la guerre d'Espagne !

24-25, — HORRUBIA, grand village abondant en vivres, le premier de la Manche.

26. — SAN-CLEMENTE petite ville assez jolie.

27. — BELMONTE, plaines immenses et bien cultivées, beaucoup de vignes et d'oliviers.

28. — LA-MOTA-DEL-CUERVO, grand village sur la route de Valence.

29. — ALCAZAR-de-SAN-JEAN, petite ville en plaine, en partie déserte. C'est près de cet endroit que fut assassiné le pauvre Gibon allant reconnaître des salpêtrières dans le courant de novembre 1809.

30-31 Janvier. — CONSUEGRO, en passant par Madridejos, gros village au pied des montagnes. Il récolte des grains et

du safran. On voit près de là, sur une montagne, un ancien fort construit par les Maures, que nous avons mis en état pour loger une garnison.

1er Février. — Tembleque, petite ville qui offre de grandes ressources en blé.

2-3. — Tolède, retour pour la 3e fois après avoir fait un tour d'une cinquantaine de lieues.

4. — Torrijos, grand et bon village en partie désert.

5. — Cevolla, bon village où il y a immensément de vin; situé près du Tage.

6-7. — Talavera, ville grande et mal bâtie, située dans une plaine fertile au bord du Tage, où il y a un pont de pierre. Ressources infinies en tout genre, détruites en partie par le pillage. Les environs sont charmants, ils offrent une jolie promenade et un petit bois, sur le bord du Tage, où l'on va chercher la fraîcheur l'été. Cette ville est la première de l'Estramadure.

8. — .... grand village où il y a beaucoup de vin.

9-13. — Oropeza, petite ville mal bâtie, avec un château assez élevé d'où l'on jouit d'une vue magnifique, et d'où l'on découvre les hautes montagnes du Tietar dont les sommets sont toujours couverts de neige.

14-15. — Puente-del-Arzobispo, bourg assez considérable, situé sur le Tage, où il y a un pont de pierre; misérable endroit retourné à la Française et à l'Allemande, remarquable pour moi par la scène de la lunette. Cuertra, avec un corps de 35.000 hommes n'est pas loin; nous voyons les avant-postes.

16-18. — Val-della-Casa, escarmouche avec la cavalerie et quelques partis d'infanterie espagnole. Nous faisons les fanfarons et les Espagnols les poltrons. Se croyant pressés dans leur retraite, la cavalerie se forme en bataille sous les murs du village pour donner à l'infanterie le temps de se retirer. Ils s'envont et nous abandonnent le village.

Pillage, incendie, destruction, tout va comme de coutume et de mieux en mieux.

19. — On passe les montagnes à Narva, entre Sierra. Quelles montagnes! On grimpe comme des chats! puis on descend et l'on arrive à ce Narva qui se trouve au pied de la montagne; c'est un petit village où l'on mange de bon miel qui a le goût aromatique. L'œil ne découvre que des montagnes qui ressemblent aux vagues de la mer. On entend des coups de fusils. Le 27e a déniché une troupe d'Espagnols perchés sur la crête des montagnes.

20-23. — Narval-Moralejo, contre-marche, bon village qui récolte beaucoup de grains.

24 Février-14 Mars. — PERALEDA-DELLA-MAZA, grand village assez peuplé, mais quel vilain peuple ! Il nous communique sa misère et sa malpropreté : les poux se rendent familiers avec moi ; je les sens sur ma paillasse où je couche ; ils me dévorent le jour, je les poursuis avec fureur. Ce mauvais et maudit village est à trois lieues de Puente sur la rive droite du Tage. Les Espagnols occupent l'autre bord ; ils tirent sur nos moulins. Les paysans du Tietar en insurrection, font un mauvais parti aux maraudeurs.

15. — PUENTE-DEL-ARZOBISPO pour la 3e fois.

16. — VAL-DELLA-CASA pour la seconde fois. Les paysans l'avaient un peu rétabli ; il est de nouveau bouleversé.

17. — BOHONAT, l'avant-garde Espagnole composée de 6.000 hommes crut pouvoir tenir dans ses positions retranchées. La division Allemande, qui n'avait que 3.000 hommes la culbuta, enleva ses positions avec la plus grande bravoure : 8 pièces de canon tombèrent en notre pouvoir et une centaine de prisonniers. La première division en réserve, la 3e cherchant à tourner l'ennemi par son flanc droit.

18. — VAL-DE-CARCOS, passé à MESO-DEL-IBOI, où s'est livré le combat d'hier. La division Allemande fait l'avant-garde, poursuit et bat l'ennemi dispersé.

19. — Ouf ! Quels montagnes ! Quels précipices ! pour aller à ILIGUERA. Beaucoup de miel, c'est tout.

20. — TORRICELLAS-DELLA-HESA, journée extrêmement forte, mauvais village. On a jeté un pont de bateaux sur le Tage, à ALONARAS, et notre artillerie y passe.

21. — TRUXILLO, ville qui était avant notre arrivée riche et commerçante ; depuis, c'est un désert, image de la destruction et de la ruine, un objet de misère et de désolation. Les marchandises et les denrées coloniales éparses dans les rues. Les chevaux du général avaient de la cassonade pour litière. L'avidité du pillage est l'esprit de toutes les divisions de l'armée. On ne parle que de cachettes où l'on a trouvé de l'argent et des effets.

La cavalerie légère eut une petite frottée en arrivant.

25. — MIAJADAS, gros et bon village, beaucoup de vin. L'ennemi se retire derrière la Guadiana.

26-27. — MERIDA, en passant par SAN PETRO ; nous n'avons trouvé presque pas d'habitants, cependant la ville fut ménagée.

28. — MEDELIN, on y passe la Guadiana sur un pont de pierre. A gauche, près du village, il y a un ancien fort sur une haute éminence. Le corps d'armée fut réuni le matin dans cet endroit, à l'exception de deux régiments de cavalerie, et sa force était d'environ 13 à 14.000 hommes. L'ennemi qui avait

toujours fui s'arrêta enfin à Don Benito. et y forma son armée en bataille qui était forte de 35.000 hommes, et présenta la bataille. Une superbe charge de cavalerie exécutée sur le centre de la ligne ennemie le rompit, et décida le succès de l'affaire. Cependant, l'ennemi, s'imaginant nous envelopper, faisait avancer son aile droite, et suivait en bon ordre le mouvement de retraite de notre gauche que nous faisions pour l'attirer en plaine. Bientôt on fit halte, on ordonna la charge. La cavalerie traversa la ligne ennemie, et la rejeta sur l'infanterie qui la reçut à la baïonnette.

Dès ce moment, ce ne fut plus qu'un carnage affreux. Environ 15.000 hommes des Espagnols ont été tués, 4.000 faits prisonniers; toute l'artillerie a été prise, et cette armée a été entièrement détruite. Ceux qui ont échappé se sont sauvés et dispersés dans les montagnes. Nous n'avons eu de notre côté que 300 hommes tués ou blessés, Les résultats de cette affaire sont un prodige pour ainsi dire incroyable, et non moins étonnant que ceux d'Uclès.

29. — Villa-Nueva-della-Serena, en passant par San-Benito jonché de cadavres espagnols aplatis par les roues des voitures. Ce village est beau et récolte beaucoup de vin; nous y avons trouvé très peu d'habitants.

30 Mars-11 Mai. — L'inutilité de notre poursuite, les restes de l'armée Espagnole étant dispersés de nouveau, nous a fait revenir à Merida. Nous avons traversé le champ de bataille encore tout couvert de morts et de mourants qui cherchaient à se traîner jusqu'aux maisons voisines. Quel horrible spectacle! Dirai-je jusqu'où va la barbarie des hommes? J'ai vu des soldats féroces achever impitoyablement ces malheureuses victimes si dignes de pitié, et trouver du plaisir à prolonger leurs souffrances.

Badajos a été sommé de se rendre et le gouverneur à répondu négativement à cette sommation. Alors on s'est contenté de le faire observer, ainsi que la route de Séville, par la cavalerie.

Le quartier général est resté à Mérida. Cette ville est très ancienne; elle a été construite du temps des Romains, et destinée aux vétérans; c'est ce qui lui a fait donner un nom qui vient de Merita. Elle est située sur la rive droite de la Guadiana. L'on voit un beau pont sur cette rivière, d'une longueur immense. Il fut construit par l'empereur Trajan, et il a été réparé par les Maures. A l'entrée de ce pont, du côté de la ville, on remarque un vieux château, bâti par les Maures, sur les débris d'un ancien palais thermal, car on y voit encore les galeries voûtées qui conduisaient aux bains. Un arc en pierre de taille d'une hauteur et d'une longueur extraordinaires est

parfaitement conservé. Les restes d'un temple de Mars, d'un autre dédié à Diane, une colonne en marbre, richement sculptée et surmontée d'une statue.

Un cirque dont en voit encore l'enceinte, les degrès en amphithéâtre et les passages ; les piles et quelques arcs encore existent d'un aqueduc ; le lac dit encore de Proserpine, qui fournissait les eaux à cet aqueduc : tels sont les monuments de l'antiquité qui attestent la solidité et la perfection des ouvrages des Romains.

Les bords de la Guadiana sont bien cultivés : on y voit des jardins et des plantations d'orangers, de citronniers et de grenadiers qui répandent les odeurs les plus suaves.

Ce fut pendant notre séjour à Merida que la 2e division séparée du 1er corps, depuis l'affaire de Madrid le rejoignit. Elle passa à Alcantara où elle eut un combat très glorieux contre les Portugais et les Espagnols réunis, qui défendaient la ville. C'est aussi dans ce temps que l'on apprend la guerre entre la France et l'Autriche. Le bruit se répand que les insurgés du Tietar ont coupé toute communication avec Madrid, et qu'une armée Anglaise, forte de 35.000 hommes, ayant battu le maréchal Soult et lui ayant pris toute son artillerie et ses bagages, se dirige sur le Tage pour nous prendre sur nos derrières : de là plus d'espoir d'avancer, projet de retraite.

12. — Alcuesca, après avoir fortifié le château en face du pont, on y laissa 200 hommes de la division Allemande. Les Espagnols tentèrent plusieurs fois de s'en emparer. La bravoure de la garnison et l'adresse de nos canonniers rendirent toutes leurs tentatives inutiles et forcèrent l'ennemi à renoncer à cette entreprise. Le corps d'armée marcha sur Alcantara, où l'on prétendait que les Anglais cherchaient à passer le Tage, et la 2e division, connaissant déjà le pays, fut chargée de s'en emparer, ce qu'elle fit sans éprouver beaucoup de résistance.

Alcuesca est un bon village qui offre des ressources assez abondantes. Superbes plantations d'oliviers.

13. — Malpartida-de-Caceres, bien nommé, mauvais et misérable endroit qui n'en est qu'à deux lieues, est une ville assez grande, mal bâtie généralement, sur une côte dans un pays très fertile en grains. Elle nous a fourni de grandes ressources, et a suffi pour alimenter l'armée pendant longtemps.

14-17. — Brozas, bourg considérable, mais entièrement abandonné, et où nous n'avons pas trouvé un seul habitant. Il fut retourné sens dessus dessous. Le quartier général resta dans cet endroit jusqu'au retour de la 2e division qui chassa l'ennemi d'Alcantara, et fit quelques prisonniers Anglais et Portugais.

Alcantara, ville très ancienne et mal bâtie, sur le bord du Tage. On y voit sur ce fleuve un pont ancien construit sous le règne de Trajan. Il a ...... arches et est droit comme une chaussée. Son élévation est de 120 pieds au-dessus de l'eau. L'ennemi en se retirant l'a malheureusement coupé. Cette ville a donné son nom à un ordre très renommé en Espagne.

18. — Arroya-del-Puerco, retour, grand village, pillé.

19 Mai-13 Juin. — Torremocha. Quel ennuyeux séjour dans un triste village dépouillé de tout. La troupe est campée. La diarrhée est la maladie à la mode et occasionne beaucoup de décès.

14-15. — Truxillo. Le mouvement de retraite de l'autre côté du Tage est prononcé. La ville aussi misérable que nous l'avons laissée à notre premier passage, 1.200 malades sont évacués ; le fort désarmé et détruit : précipitation dans ces opérations, craignant que l'ennemi ne les contrarie.

16. — Pont-d'Aluraraz. Marche de 8 lieues. Le pont détruit par les Espagnols ressemblait à celui d'Alcantara ; quoique moins hardi, il était cependant d'une grande beauté.

17-20. — Almaras, passé sur un pont de bateaux, reployé immédiatement après le passage des troupes. Almaras à moitié, ou pour mieux dire, tout à fait rasé. Il n'existe que l'église qui est le dépôt des munitions. Nous occupons les baraques de la division Allemande, on s'occupe de les nettoyer et de changer la paille. Malgré ces soins, chacun fut dévoré par les puces. Impossibilité de dormir dans ces baraques.

Projet de passer le Tietar pour aller à la rencontre de l'armée Anglaise ; dispositions pour ce passage. Epoque du démembrement du corps d'armée auquel on retire la division Allemande et de cavalerie légère pour renforcer le 4e corps menacé dans la Manche.

21-22. — Toril, petit mauvais village à 2 lieues de Tietar. Le pont de bateaux est tendu. L'armée s'attend à passer demain le Tietar. Nous avons déjà de la cavalerie et un régiment d'infanterie de l'autre côté. On a poussé des reconnaissances jusqu'à Plasencia. On se réjouit dans l'espoir de sortir bientôt de la misère et de la disette où l'on était depuis plusieurs jours. Tout-à-coup, ordre de rétrograder.

23. — Naval-Moral, assez bon village malgré le passage fréquent des troupes.

24-25. — La Calzada, village semblable au précédent.

26-28. — Talavera, seconde visite, second pillage. Les habitants rentrés de nouveau abandonnent leurs maisons.

29 Juin-23 Juillet. — Casalegas, village situé sur la rive gauche de l'Alberche, mauvais logement, beaucoup de poux et de mélancolie.

24-25. — Mejorada, ferme située dans les montagnes, sur la rive gauche et près du Guadaranna, très petite rivière que l'on passe sur un mauvais pont de pierre et qui couvre une position avantageuse pour défendre Tolède.

26. — Santa-Olalla, le 4e corps et le 1er, la garde du roi et la réserve, réunis dans la nuit, repassent la Guadaranna et marchent à l'ennemi. On le trouve à Torrijos, il se retire et se déploie dans une plaine, près de Santo-Domingo. Canonade assez vive de part et d'autre. Charge de notre cavalerie sur la cavalerie Espagnole, qui eut un succès très brillant et mit l'ennemi en fuite. Santa-Olalla couchée de toute l'armée, pillage.

27. — Bataille de Talavera.

L'ennemi en position de l'autre côté de l'Alberche. Incertitude sur leur nombre, et il s'il y a des Anglais. Le roi arrive, passe quelques corps en revue, et ordonne le passage de la rivière qui fut fait dans le plus bel ordre par l'infanterie et la cavalerie. Le 16e régiment d'infanterie légère se forma aussitôt dans le bois qui borde la rive droite de la rivière et marche à l'ennemi. 5.000 Anglais l'attendent embusqués et font leur décharge de très près. Engagement sérieux, l'ennemi tire du canon. Le brave 16e quoique fort maltraité continue sa charge et met l'ennemi en retraite.

La 2e division marche pour attaquer l'ennemi par son flanc droit, la 1re suit son mouvement de retraite, la 3e en réserve.

L'avant-garde des Anglais, forte de 20.000 hommes se retira jusqu'à leur position, en essuyant le feu de notre artillerie, et la nuit, l'armée Française garda le terrain, vis-à-vis à portée de fusil.

Les Anglais réunis aux Espagnols formaient un nombre de 80.000 hommes ; nous n'étions que 35.000. Les Anglais étaient placés à la gauche et au centre de la ligne. Ils occupaient un mamelon qui dominait tous les environs, séparé par une gorge d'une chaîne de montagnes située à gauche, laquelle était occupée par deux régiments Espagnols. En avant de ce mamelon, de notre côté, il y avait un ravin profond et escarpé. Ce ravin s'étendait à droite fort loin et finissait à la naissance d'une vallée assez ouverte et unie, bordée de bois des deux côtés. Dans cette vallée, l'ennemi avait construit une redoute sur une espèce de petit plateau, ce qui marquait le centre de son armée et appuyait la droite des Anglais.

Les Espagnols avaient leur gauche à cette redoute, et leur droite au Tage, toute leur ligne étant couverte et protégée par des bois et un mur en terre ; sur la route, près de Talavera, ils avaient des abattis et des retranchements garnis de canons.

De notre côté, nous ne pouvions cacher aucun de nos mou-

vements et nous avions de grands obstacles à franchir pour rompre la ligne ennemie. Le mamelon défendu par les Anglais, regardé comme la clef de leur position fut le point de jalousie. Le 27, la 1re division reçut ordre de s'en emparer. Le 9e monta presque jusqu'en haut, mais, n'étant pas soutenu, fut obligé de descendre, et perdit beaucoup de monde.

A 11 heures du soir et à 2 heures après minuit nous entendîmes une fusillade très vive, qui s'est prolongée sur toute la ligne ennemie, occasionnée par quelqu'alerte. Au point du jour, la 1re division reçut de nouveau l'ordre de s'emparer du mamelon. Les Anglais l'avaient couronné de quatre pièces, et en avaient placé d'autres à droite du mamelon, dont le feu prenait nos troupes en écharpe. Elles furent encore repoussées avec un grande perte, malgré leur intrépidité. Chaque régiment eut 200 hommes au moins hors de combat. Vers les 2 heures après-midi, charge de deux régiments de cavalerie Anglaise dans la gorge, sur notre infanterie en carrée. Ils sont emportés par leurs chevaux et presque tous tués ou prisonniers. Au même instant, la 2e division soutenue par les dragons passe le ravin. Attaque générale de l'armée Française, sans succès, parce qu'il n'y avait pas d'ensemble. La 2e division repoussée, le général Lapisse mortellement blessé. Nous reprenons nos positions derrière le ravin, et nous les gardons jusqu'à la nuit, où l'on reçut l'ordre de repasser l'Alberche.

Les Anglais souffrirent considérablement par notre artillerie; ils eurent environ 6.000 hommes hors de combat. Le 1er corps et le 4e corps perdirent un tiers de plus au moins, et il laissa 14 pièces de canon dont les chevaux avaient été tués. Le 1er corps repassa l'Alberche avec toute son artillerie et garda sa position, à une lieue du champ de bataille, jusqu'au 2 août. Le 4e, la garde et la réserve retournent à Tolède pour repousser Venegar à la tête de 40.000 hommes qui n'est plus qu'à une journée de Madrid. Confusion et terreur dans la capitale.

28. — Rentrée au camp de Casalegas.

1er-2 Août. — MAQUEDA, retraite sur Madrid pour attirer l'ennemi, et lui ôter sa retraite menacée d'être coupée par M. le maréchal Soult arrivant sur ses derrières par Plasencia à la tête des 2e, 5e, 6e corps réunis.

3-5. — SANTA-CRUX, grand village situé à droite et près de la grande route; pays dangereux, ordinairement rempli de brigands.

6. — SANTA-OLALLA, nouvelle visite. Le général Lapisse y mourut peu de jours après sa blessure, et y fut enterré.

7-9. — TALAVERA. Les Anglais et les Espagnols à la veille d'avoir leur retraite coupée, en étaient partis le 5. Ils se retirèrent par le pont d'Arzobirpo, les derniers furent vivement

poussés et furent forcés de nous abandonner 40 pièces de canon.

10. — Cevolta. Le 3e corps remplace le 1er à Talavera. Marche du 1er sur Tolède. Cevolta toute pillée, toute sucée, fournit encore du vin.

11. — Torrijos.

12. — Tolède. Pour la troisième fois nous allons dans la Manche. Le 4e corps (1) venait de livrer le combat d'Almonacio, avait chassé l'ennemi de sa position et lui avait enlevé une grande partie de son artillerie. A la vérité, il perdit beaucoup de monde, et aurait mieux fait de nous attendre.

13. — Mora. Nous traversâmes le champ de bataille d'Almonacio. Les villages étaient remplis de blessés. Dans une chapelle à un quart de lieue d'Almonacio, où on avait établi une ambulance, j'ai vu 80 à 100 français, et un chirurgien, que les brigands venaient d'assassiner. Les barbares craignent la mort pour eux, et leur férocité sanguinaire ne respecte pas même les droits les plus sacrés de l'humanité. Mora, grand et beau vilage presque tout à fait pillé et abandonné de la plus grande partie de ses habitants. Il est situé en plaine et fait une grande récolte de blé, de vin et d'huile.

14-16. — Madridejos. Petite ville située en plaine qui offrait beaucoup de ressource en blé.

17-18. — Villa-Rubia-do-los-Ojos. Petite ville à 5 lieues de Madridejos en passant par le Puerto, abondamment pourvue de blé et d'huile. A deux lieues de là la Guadiana prend sa source. Elle se cache sous terre pendant une lieue, et reparaît après dans des marais. Ces marais ont plusieurs lieues d'étendue, et fourniraient une belle position à une armée en retraite qui voudrait attendre l'ennemi.

19-24. — Daymiel, ville agréable qui n'a point été pillée, et qui n'a souffert que par les contributions pour nourrir la troupe. Les habitants y sont bons.

25. — Villa-Rubia-do-los-Ojos, mouvement rétrograde en l'honneur des Anglais.

26. — Madridejos.

27. — Mora.

28 Août-16 Septembre. — Tolède, pour la quatrième fois.

17. — Carriches à Talavera pour la quatrième fois ; pillée pour la quatrième fois.

18-30. — Talavera. J'oubliai de dire que le 22 juillet, quand l'ennemi s'avança et que nous évacuâmes cette ville, la cavalerie Espagnole apparamment enhardie par la présence des Anglais voulut nous pousser vivement. Le général Sémellé et moi nous manquâmes d'être pris ou tués dans la ville, ne

(1) Corps du Maréchal Victor.

croyant pas l'ennemi si près. Un bataillon du 24e de ligne le reçut à bout portant, et soutint la retraite avec beaucoup de calme et de bravoure.

1er Octobre. — CARRICHES, retour à Tolède. Nous faisons la navette.

2-10. — TOLÈDE. Pour la troisième fois, logement du confiseur. Il en vaut bien un autre.

11. — MORA, encore un tour dans la Manche. On dit que l'ennemi s'approche, et veut en tâter de nouveau.

12. — MADRIDEJOS.

13. — ARENAS, de l'autre côté du marais. Petit mauvais village. Chaussée étroite pour y arriver. Belle position. Il y avait quelques cavaliers Espagnols.

14-20. — DAYMIEL, 2e visite. Le quatrième corps se réunit à nous. On veut chasser l'ennemi dans les montagnes. Toutes les troupes sont sous les ordres de M. le maréchal Victor. Les troupes du 4e corps marchent sur la grande route ; celles du 1er tiennent la droite.

21. — ELMORAL, gros village au pied d'une montagne, difficile à pratiquer. Belles plantations d'oliviers ; vignoble magnifique qui produit le bon vin de Val-de-Penas.

22. — SANTA-CRUX-DE-MUDELA, commencement des gorges et des montagnes. Ruisseau à passer sur un pont de pierre. Avant-postes de cavalerie Espagnols repoussés. On aperçoit les montagnes de la fameuse Sierra-Morena.

La cavalerie du 4e corps entre en même temps que la nôtre à Santa-Crux. Mouvement habile et bien combiné ; on se tiraille et on poursuit l'ennemi jusqu'au pied de la Sierra où on l'enferme.

23-25. — ALMAGRO, marche rétrograde ; retour du quatrième corps sur le Tage. L'ennemi suit notre mouvement. Almagro est une jolie petite ville, le sexe y est aimable et aime beaucoup la danse et les plaisirs.

26-28. — DAYMIEL, 3e visite ; retour à Tolède. Il y a encore des Anglais en jeu. Il faut faire face de tous côtés. On dit que la paix est faite avec l'Autriche. On n'en a aucune certitude.

29. — ARENAS-DE-SAINT-JUAN.

30-31. — CONSUEGRA, il y a juste 10 mois que nous y sommes venus pour la première fois. Comme nous sommes avancés, l'ennemi nous suit pas à pas.

1-8 Novembre. — YEVENES, au pied d'une montagne, société agréable. Célébration de la paix entre la France et l'Autriche.

L'armée Espagnole, forte de 55.000 hommes se jette à droite et veut marcher sur Madrid. Le 4e corps devait l'attaquer de front, le 1er par son flanc droit, pas un Espagnol ne rentrait dans la Sierra.

9-11. — TOLÈDE, pour la sixième fois. Le 5e corps vient nous remplacer ; nous remontons le Tage sur la rive droite.

12. — HANOVER-DEL-TAJO. Qu'il faut monter pour y arriver ! On y trouve du vin.

13. — SESENA, village épuisé et sans ressources.

14-15. — ARANJUEZ, pour la quatrième fois. Je visitai l'intérieur du château que je n'avais pas vu. On y remarque une collection nombreuse de beaux tableaux, beaucoup relatifs à l'histoire sainte. Le séjour d'Aranjuez est charmant au printemps ; l'air est mauvais et dangereux en été, la cour n'y venait jamais en cette saison. Il y a sur le Tage une petite marine où l'on voit d'élégantes gondoles et de petits bâtiments armés que l'on fait manœuvrer sur le Tage pour l'amusement royal.

On apprend que l'armée espagnol remonte le Tage pour le passer au gué.

16-17. — MORATA. On suit les mouvements de l'ennemi pour l'empêcher de passer le Tage. Pendant ce temps le 5e corps marche sur ses derrières. Morata, grand village où il y a beaucoup de vin.

18. — VILLA-REJO-DE-JALVANES, petite ville qui n'a rien de remarquable.

19. — VILLA-TOBAS. Passage du Tage au gué et sur des charrettes disposées en file, que l'ennemi n'a pas eu le temps d'emmener à Villa-Maurique. On voit quelques troupes de cavalerie espagnole à Villa-Tobas. Précieuse découverte d'une file immense de bagages, de voitures chargées, d'effets de troupe et de comestibles revenant d'Ocana avec désordre et très peu d'escorte. Prise de ces équipages et de beaucoup de mules. On apprend le soir la nouvelle de la bataille d'Ocana, où le 4e corps, le 5e corps, la garde et la réserve avaient fait 20.000 prisonniers, tué 1500 hommes et pris toute l'artillerie à l'exception de trois pièces sur 43. Notre corps ramassa 4 à 5000 hommes la plupart dispersés et cherchant à gagner la montagne.

20. — LA PUEBLA-DE-DON-PADRIQUE sur la grande route de Valence, gros village.

21-22. — ALCAZAR-SAN-JUAN. On s'attend à aller en avant pour passer la Sierra-Morena, mais on apprend tout à coup que les Anglais ont passé le Tage à Almaras. Il faut retourner à Tolède.

23. — MADRIDEJOS.

24 novembre au 9 décembre. — YEVENES, pour la deuxième fois. On croyait retourner à Tolède mais les Anglais ont appris les résultats de la bataille d'Ocana, et ont repassé le Tage. Nous restons à Yvenes, maladie du général.

10 — CONSUEGRA. On fortifie le château qui s'y trouve.

11-15. — DAYMIEL pour la quatrième fois. Nouveau plaisir à revoir mes hôtes. Ça va mal ! Projet de passer la Sierra. Découragement dans les troupes espagnoles, les officiers même désertent et ne veulent plus servir.

1810

16 décembre au 12 janvier 1810. — ALMAGRO, bon accueil des habitants causé par la crainte et le souvenir d'Ocana. Messieurs les généraux donnent des bals, les dames y sont fêtées et caressées ; ce qui ne fait pas rire les maris, mais ils déchargent leur colère sur le souper et ils emplissent leurs poches et leur ventre.

Je suis logé chez M. Rubina, ancien militaire, aimable homme et de bon cœur.

JAUREPOTE, projet formé de passer la Sierra. Le 2me corps marchera sur le centre par le fameux Despena-peras, le 4me à gauche, et nous à droite.

Entrée du roi à Almagro ; les paysans crient *viva* et jettent leurs chapeaux en l'air pour exprimer leur joie.

13. — CORRAL-DE-CARRAGUEL mauvais trou pillé, sans habitants. Je passai par ...., ville assez grande, bien bâtie. Les habitants ont l'esprit mauvais. La plus grande partie des maisons est abandonnée.

14. — AVENAJAR, temps affreux, gîte épouvantable, maisons pillées, point d'habitants. Notre avant-garde est entrée à Almaden, et nous nous restons encore dans la misère et dans la boue. Les chevaux n'ont pas de paille.

15-17. — SACERNELA. Je demande pardon à Avenajar de l'avoir tant maltraité. Je ne le trouve pas beau, mais je ne lui en veux pas comme à ce vilain et maudit Sacernela, où nous avons eu tous les désagréments dont j'ai parlé plus haut. Il est au milieu des broussailles et n'a presque point de terres cultivées. Il commerce avec le miel qui y est bon et très commun.

Pendant notre séjour j'allai deux fois à ...., bon village. Quand j'y entrai pour la première fois, nous n'étions que trois personnes. J'avoue que je n'étais pas très rassuré. Les habitants couraient effrayés dans les rues. J'apercevais un paysan monté sur un toit, qui remuait des bras pour me dire d'entrer avec confiance, et je croyais qu'il faisait des signaux à des gens que je supposais cachés. Tous ces mouvements me paraissaient fort suspects. Cependant je me fiai aux assurances qu'ils me donnaient, et je ne trouvai dans ce village qu'un peuple étonné de notre arrivée, mais bon et empressé à nous recevoir. Un brave médecin voulut me loger, et il me reçut fort amicalement. Je le revis quand je retournai à ce village, et je trouvai

sa famille augmentée. Il avait fait venir ses servantes qui s'étaient retirées dans la montagne. Elles étaient en vérité jolies. Elles ont convenu de bonne foi qu'on les avait trompées sur le compte des Français et qu'ils n'étaient pas aussi méchants qu'on le disait.

Notre artillerie reçut ordre de rétrograder et de prendre la grande route d'Andalousie. Il paraît que c'est le seul chemin, dans cette partie praticable pour les voitures.

18. — Almaden. Le chemin pour y arriver est montagneux et couvert de bois et de broussailles. La ville, quoique située sur une hauteur est entourée de montagnes plus élevées. Elle est grande et assez bien bâtie. Sa population est d'environ 5 à 6000 âmes. C'est la dernière ville de la Manche. Elle touche à l'ouest à l'Estramadure et au sud à l'Andalousie. Cette ville est remarquable par ses mines de mercure. Le puits a 1300 pieds de profondeur, à quatre étages de galeries percées les unes sur les autres. Le produit annuel de ces mines est de 25.000 quintaux de mercure épuré. Elle coûte par mois un million de réaux. On envoie ce mercure à Séville d'où on le transporte ensuite en Amérique. Là il sert à l'exploitation des mines d'or que l'on ne pourrait pas employer sans l'usage de ce précieux métal. 1200 ouvriers travaillent à ces mines. On y remarque parmi eux très peu d'hommes âgés. Ils ne vivent pas même jusqu'à l'âge de 40 ans. Les vapeurs mercurielles leur font tomber les dents de bonne heure, et leur occasionnent des tremblements dans tous les membres. Pour cette raison aussi ces hommes paraissent exempts des maladies vénériennes.

Il y a à Almedanegas, village à 4 lieues d'Almaden une autre mine de mercure beaucoup moins abondante que celle-ci.

Les habitants d'Almaden paraissent affables et dans l'aisance.

Le passage de la montagne doit s'exécuter sur trois points. Le 1er corps, dans le cas où l'ennemi tienne à Despeno-perras doit se porter à la Carolina, renfermer l'ennemi dans ses montagnes, ou s'il a la prudence de se retirer, dégager la grande route où passe le 5e corps et toute l'artillerie. Le 4e file à gauche et marche sur Jacu.

19. — Torrecampo par Allamilo, village abandonné, saccagé. 6 lieues par un pays de gorges et de montagnes. On traverse deux forts ruisseaux. Torrecampo situé dans une petite plaine est bien cultivée aux environs. Il offre de grandes ressources en bestiaux et en grains. Nous y avons trouvé très peu d'habitants.

20. — Villa-Nueva-de-la-Jarra grand village de 1500 maisons à 7 lieues de Torrecampo, chemin boisé, culture en grains et fourrages. Le 5e corps a attaqué l'ennemi hier à Pena-Peras.

21. — Adamuz, 7 grandes lieues de pays, passage de la fameuse Sierra-Morena sans tirer un coup de fusil. 4 lieues de montagnes dont aucune vraiment élevée. Ce pays forme une masse de mamelons assez semblables aux vagues de la mer. Il est impossible de passer avec des voitures.

A une lieue avant d'arriver à Adamuz on remarque des plantations d'oliviers et de vignes sur le sommet des montagnes : ce qui annonce la fertilité du sol et l'activité laborieuse des habitants. Quand on arrive sur le revers de cette chaîne de montagnes, on semble entrer dans un autre pays, dans une terre étrangère. L'âme se réjouit et l'œil étonné et satisfait découvre une vaste étendue d'un pays superbe, couvert de forêts d'oliviers et de riches moissons. On aperçoit à très peu de distance le Guadalquivir qui roule ses eaux profondes et bourbeuses et plusieurs grands villages sur ses bords.

Adamuz est un village peu considérable. Il y restait très peu d'habitants. Le mauvais temps obligea de faire rentrer la troupe qui était au bivouac. Elle s'y comporta selon ses habitudes, et célébra son entrée en Andalousie par des faits de brigandage.

Je ne puis oublier le plaisir que j'ai éprouvé en voyant les orangers, les citronniers couverts de fleurs et de fruits, et croissant dans les jardins sans exiger de soins ni de culture. Adamuz n'est qu'à une lieue de Guadalquivir, d'un endroit où on le passe dans un bac. Le corps d'armée passa ce fleuve à Montoro, où il y a un pont de pierre. Cette ville est située sur une montagne, et peut être regardée comme une tête de pont très forte. Les Espagnols négligèrent de l'occuper. On y fait différentes étoffes en soie.

22. — Bujalance, ville assez considérable du royaume de Cordoue. Il paraît qu'elle servait de dépôt de munitions, car nous avons aperçu lorsque nous étions dans la montagne la fumée de plusieurs explosions, qui annonçaient que l'ennemi avait fait sauter les magasins de poudre en se retirant.

Cette mesure résultait de l'attaque du 19 à Des-pena-peras. L'ennemi dans cette attaque ne fit aucune résistance, se mit en fuite, et n'eut que le temps de mettre le feu aux mines qu'il avait creusées dans quelques endroits de la route. Elles n'eurent aucun effet, la poudre ayant été mouillée à ce qu'il paraît et ne retardèrent aucunement le passage du 5e corps et de l'artillerie. L'ennemi en déroute s'est jeté dans les montagnes de Grenade et le 4e corps a suivi sa marche.

Bujalance est une ville située sur un coteau dans un pays bien cultivé et très fertile. Il récolte en grande abondance du grain et de l'huile.

Le 22 on communiqua avec le 5e corps arrivé à Audujar, et

qui se réunit au nôtre quelques jours après pour marcher sur Séville.

23, — Castro-del-Rio. Ville de 10.000 âmes de population, entourée de montagnes, située dans une gorge arrosée d'un ruissseau qui traverse une prairie fertile, et dont les bords sont couverts d'arbres. On remarque dans cette ville un vieux château en ruines bâti par les Maures. Ses productions consistent en grains et olives. On élève beaucoup de chevaux dans ce pays. Les habitants étaient chez eux, ils ont été ménagés et ont très peu souffert de notre passage.

Nous eûmes occasion de remarquer l'accueil gracieux de ces braves gens, étant logés avec M. Oppizi chez des curés. Ils savaient qu'ils logeraient des officiers ; aussi ont-ils préparé le dîner pour les recevoir. On nous attendait pour servir. Les curés et les personnes de leur famille avaient déjà pris leurs places, j'eus celle de la droite du curé-major. A peine sommes-nous arrivés que je vois paraître deux assiettes d'oranges et de grenades. Singulier début pour un dîner ; chaque pays a ses usages. Presque dans le même temps on fit circuler un verre de vin, dont chacun but à la ronde. Déjà consterné de voir si peu à manger, car j'avais grand faim, je regardais tristement mon curé et le soupçonnais de trahison, quand la soupe parut, épaisse comme du mortier, jaune comme de l'ocre, tant il y avait de safran, et par dessus des morceaux de sang de poulet bouilli. Voilà la séduisante apparence de cette soupe. Je me gardai bien d'en demander, prenons patience. Je vois arriver le bouilli, voilà un autre plat, c'est du cochon rance frit dans l'huile. Oh ! quel régal ! Quelles mines riantes font nos gourmands. Le plaisir de manger leur fait oublier les règles de la plus stricte politesse. On ne fait guère attention aux deux étrangers et moins encore aux dames que nous sommes obligés de servir. Le gros curé qui était à ma gauche mangeait modestement dans le plat, ne disant rien, et promenant quelquefois son regard bénin sur les convives satisfaits. J'enrageais du calme et du silence laborieux de ces loups dévorants, moi qui ne trouvait rien à mon goût, quand deux assiettes paraissent avec solennité, l'une de pâtes frites dans l'huile, l'autre de mauvaises confitures. N'en doutons plus c'est le dessert. Voilà la clôture de ce magnifique dîner. Il ne m'a pas fait mal au cœur.

24-26. — Montilla. Jolie petite ville. Les habitants sont restés chez eux. Excellents vins de Malaga. Le vin d'Alicante et autres vins recherchés sont ici en abondance et distribués à la troupe. Logement du général agréable, dame jolie et affable.

Je partis le 24 pour Cordoue. La 3e division y fut reçue avec acclamation. Elle n'occasionna pas la moindre plainte.

Cordoue, ville autrefois si célèbre et qui comptait près d'un million d'habitants au temps des Maures ; le centre des sciences et des beaux-arts, une des capitales les plus riches et les plus brillantes du monde a bien déchu de sa splendeur. Elle n'a plus environ que 40.000 habitants. Elle est située sur la rive droite du Guadalquivir au pied d'une chaîne de montagnes qui la domine du côté du nord. Il y a un pont en pierre. A l'entrée de ce pont, du côté de Séville on remarque un ancien fort construit par les Maures, établi pour la défense de ce passage. Depuis la révolution on a élevé en avant du faubourg une espèce de tête de pont en terre.

A l'extrémité du pont à gauche, sur la petite place de l'archevêché, on voit un monument en l'honneur de l'ange Gabriel, patron de Cordoue. Cet ange de bronze doré est élevé sur une magnifique colonne de marbre, qui se trouve posée sur un piédestal taillé en forme de grotte et voûté. A l'entour sont placées diverses statues. Le monument est entourée d'une grille en fer doré. Il est éclairé toutes les nuits par plusieurs fanaux.

L'archevêché est un beau bâtiment très vaste et très bien bâti, où a logé le roi. L'objet le plus digne d'attention est la cathédrale. Elle fut commencée sous le règne d'Abdérame, roi des Maures en l'an 759 après J.-C., et fut destinée à servir de Mosquée. Cet édifice ne fut achevé que sous le kalife Nacchame fils et successeur d'Abdérame. Il était autrefois d'une magnificence extraordinaire. On y entrait par 24 portes de bronze couvertes de sculptures d'or, et 4700 lampes l'éclairaient toutes les nuits. Ce magnifique édifice, à présent quoiqu'orné avec moins d'éclat commande l'admiration par la beauté des sculptures qui ornent la voûte. Cette voûte est soutenue par 365 colonnes de marbre disposées de manière à former des arcades qui se prolonge dans toute la longueur de l'édifice. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de l'examiner en détail. Il est quadrangulaire. Une face de ce monument paraît nouvelle ; on y a élevé une tour et un clocher. Au milieu on trouve une cour qui sert de promenade, et où on a planté des orangers qui sont devenus magnifiques.

En descendant le Guadalquivir près de la ville, il y a sur les bords de ce fleuve une promenade charmante. Cette contrée est riante, fertile et offre des sites délicieux.

Le roi Joseph fit son entrée à Cordoue le 26. Tous les habitants se pressaient sur son passage. On criait *viva el rey*. La ville fut illuminée. La tour de la cathédrale offrait le plus beau coup d'œil.

Le lendemain 27 on chanta un *Te Deum*. Je partis ce jour-là pour Rambla, où se trouvait le quartier général avec une division du 5e corps.

28. — ÉZIGA. Le 1er corps tout entier, la garde du roi et ses ministres sont dans cette ville. C'est une des plus jolies villes d'Espagne que j'ai vues. Elle est située dans une petite plaine arrosée par le Genil. Il y a beaucoup de clochers. Il sont construits avec la plus grande légèreté et ornés de peintures. La place est belle et spacieuse. Il s'est trouvé peu d'habitants dans cette ville.

L'ennemi ne faisait que d'en sortir quand nous y sommes entrés. Ce pays est très abondant en grains et en huile.

29. — LA VENTA-DE-MONCLOA, mauvais gîte à 4 lieues d'Eziga en passant par Luciana, petit village neuf sur la route. Vue magnifique du haut d'une tour de cette venta, d'où l'on découvre un pays immense, et la direction de la Sierra-Morena.

30. — MAIRENA, village abandonné situé sur la grande route dans un superbe pays à 7 lieues de la venta de Moncloa, et à 4 lieues de Séville. On passe par Carmona, ville assez grande, bâtie sur une montagne, dont le développement offre une position militaire avantageuse, ayant un fort ruisseau devant son front, du côté de Cordoue.

31. — Devant SÉVILLE. Nous voilà près des murs de cette fameuse capitale de l'Andalousie, de cette cité célèbre dans tous les temps par sa grandeur, sa population, son commerce, ses richesses, et de notre temps parce qu'elle a été le foyer de la révolution de cette infâme junte.

On sait qu'il n'y a point de troupes. La canaille veut défendre la ville, et tire sur ceux qui approchent. Nous couchons dans une maison de campagne où il y a un magnifique jardin et d'excellentes oranges. Tout ce pays est délicieux.

1er février. — Le parti des gens raisonnables a pris heureusement le dessus. La ville a envoyé une députation auprès de M. le Maréchal Soult. Je suis chargé de l'annoncer à M. le Maréchal qui était à Alcala. Je me perds dans les bois, et fais deux lieues de trop. Il n'y aura point de sang répandu ; les habitants ont ouvert leurs portes.

Nous entrons le matin dans Séville. Ces remparts qu'on nous disait si redoutables sont abandonnés. Les canons, les fusils, les munitions sont encore disposés pour leur défense ; mais où sont les défenseurs ? Ce peuple inconstant qui se livrait naguère aux excès de la barbarie la plus révoltante contre les malheureux prisonniers Français, acclame en tremblant ses vainqueurs, et nous reçoit aux cris de *viva la Francia, viva Napoléon.* Ses rues sont remplies d'une foule immense, qui se presse sur notre passage, et sont tendues de tapis. Les troupes ne tardent pas à entrer. Le roi Joseph attendu avec impatience fut reçu avec les plus vives acclamations, et au son de toutes les cloches. Le soir, réjouissances et illuminations. Ces témoignages sont-ils sincères, j'ai bien de la peine à le croire.

Séville est une très grande ville, mal bâtie, qui peut avoir 150.000 âmes. Elle est située sur la rive droite du Guadalquivir, et jouit de très belles promenades sur le bord de ce fleuve. Il porte un pont de bateaux. La cathédrale est un vaste édifice construit par les Maures, le chœur est très beau. Il est entouré d'une superbe grille dorée. Il faut voir à Séville la fonderie de canons. C'est un bel ouvrage construit par un français, et qui a acquis les plus grandes perfections.

On a trouvé dans cette ville 160 pièces de canon, dont 140 étaient sur les remparts, des munitions et de grands magasins de sellerie et d'habillements anglais. Les familles riches ont émigré avant notre arrivée. Les fameux membres de la Junte en ont fait autant ; ils sont partis avec de grands trésors. Ainsi ils ont plongé le peuple dans les malheurs d'une guerre désastreuse et sanglante et ils ont prolongé jusqu'au dernier moment l'erreur et l'anarchie, pour avoir le temps de ramasser des fortunes immenses qu'ils ont emportées en finissant leur rôle.

2. — Utrera, ville médiocre, mal bâtie, qui a montré de l'énergie dans la Révolution. Elle est à 5 lieues de Séville. Elle récolte du grain et de l'huile surtout en grande quantité.

3. — Lebrija, bourg à 6 lieues d'Utrera, mal bâti, abandonné. Il n'y restait pas un habitant. Ils craignaient qu'on se vengeât du massacre qu'ils ont commis de 60 prisonniers du général Dupont, dont 15 officiers, qui ont été tués de la manière la plus atroce.

4. — Xérès, ville assez grande et assez bien bâtie, qui peut avoir 12 ou 15000 habitants. Elle est renommée pour ses vins. Cette ville, à 11 lieues d'Utrera et à 5 lieues de Labrija est située sur un coteau dans une contrée très fertile et très abondante en grains et toutes sortes de légumes. Les vins sont une branche de commerce très avantageuse. On les exporte en Amérique, en Angleterre. Le vin de Xérès est sec et très estimé.

Rosa, San-Lucar, ports de mer situés à 5 lieues de Xérès produisent aussi d'excellents vins. Puerto-de-Santa-Maria, à 2 lieues et demie de Xérès, à l'embouchure du Guadalquivir est un séjour très agréable au printemps. Les habitants de Cadix viennent s'y approvisionner d'eau, car leur ville située à l'extrémité d'une langue de terre manque d'eau douce. Il y a sur toutes les maisons des plateformes où l'eau de pluie est conservée avec soin. Il y a des puits, mais ils ne donnent qu'une eau saumâtre et mauvaise à boire. Puerto-Réal, autre jolie petite ville située dans l'enfoncement de la baie, très régulièrement bâtie. C'est comme Santa-Maria et Chiclana le séjour d'été des habitants de Cadix. Nous y avons trouvé très peu d'habitants.

Chiclana, joli village à une lieue de l'île de Léon, et deux lieues de Cadix. Il est certain que nous y sommes pour longtemps.

L'île dont il faut s'emparer pour arriver à Cadix est entourée d'un large canal (san Pietri) que parcourent sans cesse un grand nombre de barques canonnières ; l'autre bord est hérissé de batteries, et du nôtre il y a des marais et des canaux qui rendent les approches très difficiles. Il n'y a qu'un passage pour entrer dans l'île de Léon : c'est le pont de Souason ; il est coupé et défendu par plusieurs batteries formidables.

Les restes du corps d'Albuquerque composés de 7 à 8000 hommes, autant d'Anglais ou Portugais ; en outre tous les habitants en état de porter les armes dans l'île et dans Cadix forment la garnison de cette île. 22 vaisseaux, 48 barques canonnières la protègent par mer, et peuvent effectuer des débarquements. Une artillerie immense, beaucoup de munitions de guerre et de bouche ; voilà les ressources de l'ennemi.

10. — Le quartier général est arrivé à Chiclana. Je fis à cette époque un voyage à Séville, où j'eus l'honneur de voir le roi, et de lui parler à déjeuner à la table des officiers de sa cour.

Mars. — Le 16 mars l'ennemi a débarqué à Santi-Pietri 1000 hommes sous la protection de ses chaloupes canonnières Un bataillon soutint cette attaque avec la plus grande bravoure, et resta immobile sous le feu d'une artillerie formidable, qui tirait à mitraille. L'ennemi fit une tentative inutile et se rembarqua. Nous eûmes une soixantaine d'hommes tant tués que blessés. Cette attaque avait été combinée avec les mouvements des insurgés dans la montagne.

Le même jour 12 ou 1500 brigands commandés par deux officiers Anglais et un capucin s'emparaient d'Arcos de vive force.

22 (1). — Arcos était défendu par le 5e chasseurs à cheval. L'attaque eut lieu à 8 heures du soir. La situation extrêmement défavorable de la ville pour la cavalerie ; les rues étroites et escarpées, où les chevaux ne peuvent marcher ni se tenir rendirent la position de ce régiment très critique. Néanmoins il parvint à se retirer avec très peu de pertes.

Le 29 il se réempara d'Arcos. C'est encore le 16 mars qu'une autre troupe très nombreuse de brigands voulut chasser nos troupes de Tarifa. Un escadron de cavalerie et un bataillon du 95e suffirent pour châtier leur imprudence, et tuèrent 130 de ces bandits.

(1) J'étais à Santa-Maria. Le général m'a remis l'aigle qu'il venait de recevoir pour moi.

28. — Alerte à Chiclana, vive canonade, projet de débarquement de l'ennemi supposé, mais toute sa colère se déchargea sur trois moulins dont ils en firent sauter un sous nos yeux après avoir mis le feu à deux barriques de poudre qu'ils y avaient apportées. Ils n'y reviendront plus les malins, on va construire une batterie près du Molino-neuvo, qui empêchera les canonnières de passer dans cette partie, et assurera la conservation de nos moulins.

Le soir du même jour je reçus l'ordre de me rendre à Xérès, d'y prendre 100 chevaux du 2e et de les amener au colonel du 5e régiment de chasseurs, chargé de reprendre Arcos, conjointement avec le général Latour-Maubourg.

Voyage rapide, mauvaise nuit, entrée triomphante à Arcos au son des cloches, et aux acclamations des habitants. Les brigands en étaient partis dans la nuit. On en rejoignit une quinzaine qui furent sabrés. Exploits de ces brigands à Arcos, vols, meurtres commis par eux. Trait d'humanité des principaux d'Arcos qui ont sauvé la vie à trois blessés Français qu'on n'avait pas pu emmener, et que les brigands voulaient égorger.

30. — Retour à Chiclana par Xérès.

31. — Nouveau voyage, je pars pour Rota, j'y arrive à minuit. Le hasard me procure un logement chez de braves gens.

1er Avril. — Convocation des autorités, petit discours pas trop mal tourné en Espagnol, manèges de l'intrigue et de la friponnerie découverts, témoignage public de reconnaissance pour l'intérêt que je manifeste au sort des habitants, attention de mon hôte qui me régale de son mieux.

Retour à Chiclana, rapport du résultat de mon voyage, remis à M. le Maréchal. Jour intéressant, je reçois trois lettres de ma famille, et une du grand Chancelier m'annonçant l'envoi de ma décoration.

1811

Pendant le blocus de Cadix, il se passa le 5 mars 1811, un fait de guerre d'une certaine importance que je dois relater ; je veux parler de la bataille livrée sur les bords de la mer, à une lieue de Chiclana, par 9.000 Français sous les ordres du maréchal Victor contre une armée Anglo-Espagnole et Portugaise, forte de 17.000 hommes, commandée par le général Graham.

Cette armée avait pour but de faire lever le siège de Cadix. Elle débarqua à Algésiras et à Tarifa et se porta sur Chiclana en suivant la côte. L'ennemi avait jeté un pont sur le Rio-san-Pedro près le fort Santi-Petri, et devait établir ses communica-

tions par ce point avec les troupes restant à l'île de Léon et Cadix. Ce mouvement s'opéra avec succès. Les Français, réunis à la ferme de Guerra voyaient les routes de Médina et de Chiclana, et attendaient l'apparition de l'ennemi pour se porter où il se présenterait. On est trompé sur son mouvement par un parti considérable qu'il avait dirigé sur Médina pour occuper notre attention de ce côté, tandis qu'il se portait en face sur Chiclana. Cependant l'on est bientôt prévenu sur sa véritable direction. Marche précipitée sur Chiclana. Les soldats en grande tenue, haletant de fatigue et de besoin; le général Villate, avec sa division, a ordre de partir à Santi-Petri pour arrêter l'ennemi et intercepter le passage du pont. Les généraux Laval et Rufin avec leurs divisions se dirigent sur l'ennemi ; marche précipitée ; l'artillerie n'a pas le temps de prendre ses dispositions d'attaque. L'armée ennemie était en marche, elle est surprise et dans une position difficile, étant attaquée en tête et en queue, appuyée à la mer et sans retraite.

Le général Villate arrête la tête composée d'Espagnols, et engage ses troupes. Les Anglais et les Portugais sont au centre, et deviennent le pivot. Les Espagnols de la queue sont repoussés et se replient sur le centre; les Anglais exécutent une contre-marche et se forment avec le plus grand sang-froid sous le feu meurtrier de la mousqueterie, La division Leval, sans raison suffisante forme le carré. Nos deux divisions marchent à l'ennemi, qui les reçoit de pied ferme, avec un feu d'artillerie et de mousqueterie épouvantables. Nos troupes, mal disposées et sans corps de réserve, font de grandes pertes. L'ennemi encouragé prend l'offensive et nous met bientôt dans une déroute complète. Il nous prend deux aigles et plusieurs pièces de canon. Il pouvait dès lors nous chasser de Chiclana et faire lever le blocus de Cadix, mais il ne sait pas profiter de ses avantages et ne quitte pas le champ de bataille, qui lui est abandonné avec nos blessés.

Dans cette affaire nous eûmes 2.000 hommes hors de combat. L'ennemi a fait une perte de 1.200 hommes. Il est rentré le lendemain dans ses lignes et nous avons repris les nôtres. Nous avons perdu deux généraux, dont un divisionnaire, plusieurs colonels, et un grand nombre d'officiers.

L'ennemi n'a pas fait d'autre tentative sérieuse ; il s'est borné à nous inquiéter par des mouvements sur nos derrières, par la Sierra-de-Ronda, qui ont été presque toujours à son désavantage, mais qui cependant nous ont occupé bien du monde.

1812

Le premier corps a pris une part glorieuse à la campagne d'Estramadure, où le maréchal Soult a pris Badajos, Campo-Major et 22.000 Espagnols. Badajos a été repris dans le mois de mars 1812 par les Anglais, après un siège de 27 jours. Cette opération est le commencement de la belle campagne des Anglais, où ils ont battu complètement l'armée du duc de Trévise, et l'ont repoussée jusqu'au delà de l'Ebre ; elle est l'origine de notre décadence. Le peuple est écrasé de contributions, la famine fait d'horribles ravages, les habitants tombent dans la rue expirants de besoin. Le pain, quoique mauvais se vend 40 sols la livre.

La défaite du maréchal Marmont oblige le roi à évacuer Madrid. Il se retira sur Valence en traversant la Manche et la province de Cuenca. L'armée d'Andalousie forte de 40.000 hommes de bonnes troupes mais indisciplinées, quitte ses positions le 25 août 1812, et se met en marche pour rejoindre l'armée du roi réunie à celle du maréchal Suchet.

Le général Semellé commandait le blocus de Cadix. Il fait sa retraite avec le plus grand ordre, et sans être inquiété par l'ennemi qui nous a attaqué à Antiquéra. Nous eûmes une autre affaire à Loxa où nous perdîmes 120 hommes. Nous traversons le royaume de Murcie. La mauvaise conduite de nos troupes fait fuir les habitants. Ils abandonnent leurs maisons qui sont pillées et quelquefois brûlées. L'armée d'Andalousie se réunit sous Grenade, grande ville célèbre par la guerre des Maures. Les tremblements de terre sont très fréquents dans ce pays, j'en ai ressenti un à Santa-Fé, bourg à deux lieues de Grenade, pendant le séjour que nous y avons fait. Cette ville en a éprouvé un il y a cinq ans qui l'a presque tout à fait détruite. L'église en a tellement souffert que les murs sont fendus et ouverts en plusieurs endroits. Ce pays est fertile en vins et en chanvre dont on fait un grand commerce. La Veja-de-Grenade est généralement un des plus beaux pays d'Espagne pour la fertilité et la richesse du sol. Il y a de belles plantations d'arbres, et des ruisseaux qui apportent une eau excellente venant des montagnes de la Sierra Nevada, qui termine le coup d'œil de cette belle plaine, offrant l'aspect le plus imposant.

Nous quittâmes Grenade le 10 septembre. On y laissa un nombre assez considérable de malades, faute de moyens de transport suffisants. Ballestero, avec son armée, y entra aussitôt après notre départ, et y fut reçu avec enthousiasme. L'armée française chargée d'une multitude d'équipages, et

suivie par les partisans du roi se mit en marche sur deux routes. Nous passâmes par Guadix, Baza, anciennes villes très connues dans la guerre avec les Maures, Cullar-Velez-el-Rubio, retournée à la française. La peste est à Jumilla. On bivouaque près de cet endroit sans y entrer. On en tire cependant des vivres déposés par les habitants. L'ardeur du pillage, plus adroite que toutes les précautions qu'on ait pu prendre pour empêcher la communication avec cette ville engage quelques soldats à y entrer. Il en sont victimes. La maladie dont ils étaient atteints est apportée par eux dans une division. Yécla, petite ville de Murcie, où nous trouvons les habitants et l'avant-garde de l'armée de Valence.

Almanza, quartier général du maréchal Soult. L'armée prend des cantonnements pour se reposer de ses fatigues, et faire des vivres. Cette ville est célèbre par une bataille gagnée par l'armée de Philippe V sur l'armée combinée de l'Archiduc dans la guerre de succession.

On y voit une colonne en mémoire de cet évènement.

Le général Semellé quitte le commandement de sa division et part pour Almanza à la veille du départ du maréchal Soult, qui allait se mettre en mouvement avec son armée pour se porter sur Madrid, occupé par les Anglais. Vive altercation, départ du général pour Valence en passant par San-Felipe.

Quel beau pays ! des vallons couronnés de vignes en amphithéâtre, arrosés de rivière et de ruisseaux bordés de rizières, de mûriers, d'orangers et de citronniers ; des champs de maïs auprès de champs de blé ; des jardins fertiles et abondants en toutes sortes de fruits et de légumes ; le climat le plus tempéré ; l'air le plus sain, tous ces charmes donnent à ce beau royaume le titre de paradis de l'Espagne. Il y règne un printemps continuel. Les habitants sont laborieux et industrieux. Ils font un très grand commerce de riz et de soie. Ils s'adonnent aussi à la pêche du thon qui est d'un grand produit.

Valence est la capitale de ce royaume. Cette ville est grande, riche et très commerçante ; elle est située à un quart de lieue de la mer. J'y suis resté 8 jours. Le roi y était ; elle avait été fortifiée. Le maréchal Suchet a fait raser ses fortifications.

Je suis parti de Valence le 19 Octobre 1812, avec un convoi qui allait en France. Je suis passé par Murviedro, ancienne ville appelée Sagonte, dont la prise par les Romains a été si difficile, Castellon-de-la-Plata, Tortose, ville forte sur la rive gauche de l'Ebre, avec un pont de bateau ; Saragosse, grande et belle ville, capitale du royaume d'Aragon. On aperçoit de là les cîmes des Pyrénées couvertes de neiges éternelles, Jaca, à deux journées de marche dans les Pyrénées, située à l'entrée de la vallée par laquelle passe le chemin qui mène à Oléron.

Ce chemin suspect, sur le bord de précipices, serpente sur le flanc des plus hautes montagnes de l'Europe. On passe quelquefois des torrents rapides sur de mauvais ponts de bois. Ils roulent avec un fracas épouvantable, et reçoivent à chaque pas de nouvelles eaux qui tombent en cascades ou en nappes du haut de rochers sourcilleux. Le Puerto est le point le plus élevé de séparation entre la France et l'Espagne. Les ruisseaux qui prennent leur source aux pieds de cette haute montagne resserrée entre deux autres aussi élevées coulent dans un bassin opposé de ces deux côtés. Autant il faut marcher pour arriver à cet endroit, autant on descend pour entrer en France.

Le descente rapide est hérissée de roches roulantes et de pointes rocailleuses. La gorge est très étroite ; un torrent très profond y roule avec rapidité. On ne tarde pas à reconnaître que l'on quitte l'Espagne, car le chemin qui, de l'autre côté du Puerto n'était qu'un sentier étroit et praticable seulement pour les chèvres, s'élargit et se débarasse de ses aspérités. Rredos est le premier village de France. La gorge s'élargit en approchant d'Oléron, ville assez jolie et commerçante. Pau, capitale du Béarn et patrie de Henri IV, est située dans un pays fertile en vins et en blés.

Je suis arrivé aux frontières le 10 novembre 1812 ; à Paris. en passant par Toulouse, Montauban, Limoges et Orléans, le 25 novembre ; à Sens, le 1er décembre.



AUGUSTIN MONCEAUX

Heliog Dujardin

[illegible]

[illegible]

[illegible]



M. AUGUSTIN MONCEAUX

ANCIEN PRINCIPAL DU COLLÈGE D'AUXERRE

On a pu dire des peuples heureux et paisibles, qu'ils n'ont pas d'histoire. Nous pourrions presque dire la même chose de M. Monceaux, si le cœur et l'esprit n'avaient aussi leur histoire. En tout cas, nous ne connaissons, ou, du moins, nous ne nous rappelons sur sa vie aucune particularité assez saillante pour historier la trame aux nuances claires et douces de son existence.

Dans toute sa carrière, M. Monceaux a été un homme heureux. Il a dû cet avantage — si rare aujourd'hui, et peut-être en tout temps, — à de brillantes facultés intellectuelles, à la justesse d'un esprit bien équilibré, à un dédain tranquille des grandeurs et des vaines apparences, surtout à un caractère franc et ouvert, à un optimisme souriant qui n'était dupe de rien. Il a su conduire sa vie, et il s'est montré égal ou supérieur à toutes les fonctions dont il a été investi.

Doué comme il l'était, et après de brillantes études, charmant causeur, éloquent à l'occasion, il aurait pu, comme tant d'autres qui ne le valaient pas, se faire une belle place sur une plus grande scène. Peut-être avait-il eu ses rêves d'ambition dans sa première jeunesse. Mais il y avait renoncé de bonne heure, pour se consacrer tout entier à ses devoirs professionnels et à ses devoirs de famille. Dès lors, il borna volontairement son horizon. Il

a mis sa fierté à ne rien demander, et parfois son orgueil à refuser ce qu'on lui offrait.

A une âme sereine et calme, il joignait un grand fonds de probité, de bonté et d'indulgence. Il n'était intransigeant que dans son patriotisme et dans la défense des bonnes études classiques. Sans s'inquiéter des théories pédagogiques, presque sans y songer, il a été un excellent éducateur. Sa manière de procéder confirme une fois de plus cet adage de notre grand fabuliste : « Plus fait douceur que violence. » On pourrait dire aussi : « Plus fait patience et sage indulgence que sévérité. » En tout cas, M. Monceaux ne s'est pas mal trouvé de sa méthode. Il a su gagner le cœur et la sympathie de plusieurs générations de collégiens. Et il a su élever des enfants utiles à la société, dont plusieurs honorent l'Université. En remplissant allègrement et gaiement sa tâche, il a rencontré le bonheur. Nous livrons son secret aux pessimistes.

M. Monceaux était presque parisien de naissance ; il était né à Saint-Denis, le 24 juin 1823. Il fit de solides et brillantes études au collège (depuis lycée) de Versailles. Il entra dans l'Université à dix-neuf ans, en 1842, et fut envoyé d'abord au petit collège de Saint-Benoît-du-Sault (Indre). Il conquit bientôt le grade de licencié ès-lettres. Il passa ensuite quatre ans, de 1844 à 1848, au collège de Melun. Pendant la Révolution de 1848, qu'il vit d'assez près et dont il aimait à conter des épisodes, il servit dans la garde nationale et fit partie d'un contingent envoyé à Paris, où il remplit très simplement son devoir. Depuis ce temps-là, il ne se mêla plus jamais de politique ; il se contenta d'observer les événements, sans aucun parti-pris, avec un ferme bon sens aiguisé d'esprit. Il fut bon républicain, du jour où il s'aperçut que la France voulait la République et se relevait par la République.

Il arriva à Auxerre, par le coche ou la diligence, dans l'automne de 1848. Ses amis de Paris et ses chefs comptaient l'en rappeler bien vite, pour de plus hautes destinées. Mais il s'y fixa, et bientôt se maria dans le pays. Il y resta trente ans, d'abord comme professeur (1848-1876), puis comme Principal du collège (1877-1878). Un jour vint cependant où, sans enthousiasme, il voulut s'éloigner de la Bourgogne. Dans l'été de 1878, à la suite de

quelques malentendus avec l'administration municipale du temps, il demanda brusquement à changer de résidence. Le ministère répondit en le nommant Officier de l'Instruction publique, le 24 août 1878. M. Monceaux refusant encore de rester, on lui donna satisfaction en lui accordant un avancement. Il fut chargé de diriger, comme Principal, le très important collège (aujourd'hui lycée) de Beauvais (septembre 1878).

Dans ce nouveau poste, où il resta jusqu'à sa retraite en 1886, il eut vite fait de conquérir l'estime et la sympathie des professeurs, des élèves, de la population entière. Bien des personnes, dans l'Oise, ont conservé de lui un souvenir ému qui s'est exprimé récemment, à la nouvelle de sa mort, dans des lettres touchantes. — M. Monceaux ne gardait d'ailleurs aucune rancune aux Auxerrois. Bien au contraire, il aimait chaque année, pendant les vacances, à revenir visiter sa chère Bourgogne. Et c'est au milieu de nous qu'il a tenu à passer ses derniers jours.

Quoiqu'il ait occupé de plus hautes fonctions hiérarchiques, c'est surtout dans sa chaire de Rhétorique, au collège d'Auxerre, qu'on aime à se représenter M. Monceaux. Cette chaire, il l'a gardée vingt-cinq ans, de 1852 à 1876, dans toute la maturité de son talent. Et l'on peut dire qu'il avait rendu populaire dans nos régions cette antique salle de collège, aux voûtes sombres et aux bancs rustiques. Il n'est guère de commune dans notre département, où quelques têtes aujourd'hui grisonnantes, en apprenant la mort soudaine de M. Monceaux, n'aient évoqué avec émotion le souvenir des bonnes heures passées là, au temps de la jeunesse.

Par son caractère autant que par ses méthodes d'enseignement, et par les saillies d'un esprit très primesautier, qui toujours réveillaient l'attention, M. Monceaux savait obtenir, non-seulement d'importants résultats, mais des témoignages unanimes d'affection et d'estime. Grâce à son indulgente et spirituelle bonté, la classe prenait parfois les allures piquantes d'une causerie familière, d'une de ces causeries fécondes qui secouent et ouvrent les intelligences. Mais le sérieux reprenait vite le dessus. Dès qu'il voyait les esprits en éveil, M. Monceaux rame-

nait ses auditeurs aux plus graves études par les grâces de sa parole savante, par l'intérêt supérieur de ses leçons, par la justesse et la nouveauté de ses aperçus.

Les résultats étaient merveilleux. Jamais notre classe de Rhétorique n'a été plus prospère, plus nombreuse, et plus riche d'espérances. Les collègues de M. Monceaux dans les classes d'humanités, appelés à examiner avec lui, suivant l'usage du temps, les compositions de fin d'année, constataient régulièrement le mérite des devoirs présentés par les bons élèves de Rhétorique. Non moins régulièrement, ce mérite était attesté par les résultats des examens, par des victoires éclatantes, dont on ne songeait plus même à s'étonner, dans les concours académiques, ou dans les concours généraux entre tous les lycées et collèges de France. Les succès de notre vieux collège étaient devenus légendaires. Nos grandes administrations sont peuplées aujourd'hui d'anciens élèves de M. Monceaux. Beaucoup d'entre eux y ont fait une brillante carrière ; et tous, comme autrefois Paul Bert, lui gardent un souvenir reconnaissant.

Par ces vingt-cinq années de dévouement et de succès, M. Monceaux avait conquis à Auxerre ses lettres de naturalisation. Aussi, quand il fut mis à la retraite sur sa demande en 1886, avec le titre de Principal honoraire, il songea tout de suite à la Bourgogne, où il avait laissé tant d'amis, à cette ville d'Auxerre, où il avait été trente ans professeur ou principal du collège, où il avait gagné tant d'estime et d'affection. Il voulait, de plus, y retrouver un frère qui lui était cher, savant distingué, dont on connaît les ingénieux et solides travaux sur l'histoire locale, et qui devait le précéder de quelques mois seulement dans la tombe.

Il revint se fixer à Auxerre au commencement de 1889. Dans l'intervalle, il était resté à Beauvais, où d'autres amitiés et une partie de sa famille le retenaient. Il parlait sans cesse de retourner dans cette Bourgogne, où il n'était point né pourtant, mais où, plus qu'ailleurs, il se sentait chez lui.

L'occasion se présenta dans l'été de 1888. M. Monceaux se trouvait de passage à Auxerre, quand on lui parla d'une maison des faubourgs, voisine du boulevard Vau-

labelle, qui probablement serait bientôt à vendre. C'était le bâtiment principal de l'ancien prieuré de Saint-Amatre, célèbre dans les annales de la ville; un bâtiment original, qui remonte au XVI[e] siècle, et qui, avec ses immenses caveaux, ses vastes celliers, son vieux puits, a conservé en grande partie sa physionomie pittoresque. Une large terrasse entoure la maison, et domine la petite plaine où coulent les eaux de Vallan, avec de lointaines échappées sur des collines et des plateaux, sur la vallée de l'Yonne, sur les falaises et les ravins de Quennes et d'Egriselles.

C'était, aux portes mêmes de la ville, la solitude et la paix de la campagne. De plus, cette terrasse était un emplacement tout prêt pour y dessiner un vaste et beau jardin. M. Monceaux, qui, à l'exemple de certains sages de l'antiquité, avait le goût du jardinage, fut séduit aussitôt par la perspective de ce jardin pittoresque dans un faubourg d'Auxerre. Tout en causant, moitié par plaisanterie, il offrit de l'immeuble un certain prix; puis il n'y songea presque plus, et continua son voyage. A peine rentré à Beauvais, il apprit par dépêche qu'on lui céderait volontiers la maison, dans les conditions prévues. L'occasion était trop tentante. Il fut enchanté d'être pris au mot ; et c'est ainsi qu'il redevint Auxerrois.

C'est dans cette maison originale du faubourg Saint-Amatre qu'il a passé la fin de sa vie, très aimé de tous ses voisins et souvent consulté par eux, partageant son temps entre sa famille et ses amis, accueillant aux vacances ses petits-enfants, présidant lui-même à la culture de son jardin, toujours souriant à ses visiteurs, leur faisant admirer ses fleurs et ses arbres. C'est là surtout, pendant les longues soirées d'hiver, qu'il fortifiait son âme par la lecture des chefs-d'œuvre antiques et modernes, trouvant dans ses livres comme dans son jardin cette paix si précieuse du sage. C'est là enfin que la mort est venue le frapper brusquement, en pleine santé, en pleine vigueur d'esprit et de corps. S'il a été enlevé trop tôt à l'affection des siens, il a eu du moins ce bonheur suprême de ne pas se survivre à lui-même.

La veille de sa mort, il préparait allégrement ses parterres du printemps. Deux heures avant, il lisait et

causait gaiement, souriant encore à la vie. Dans la nuit du samedi au dimanche 2 décembre 1900, il fut surpris par un violent accès d'asthme, suivi d'une congestion foudroyante. Il n'avait alors près de lui qu'une de ses filles, celle qui a veillé pieusement sur sa vieillesse. Avant de rendre l'âme, il eut sans doute un regret ; celui de ne pas voir fleurir ses roses, surtout de ne pouvoir dire adieu à ses amis, à ses enfants et petits-enfants dispersés aux quatre coins du monde, jusqu'en Egypte et en Amérique. Mais cela encore, il semblait l'avoir prévu. Trois mois auparavant, il avait eu la précaution et la joie de grouper une dernière fois presque toute sa famille autour de lui. Et à tous, avec son souvenir, il a laissé l'exemple de sa vie, la vie d'un honnête et excellent homme, qui fut un homme de devoir et un homme d'esprit.

Les obsèques de M. Augustin Monceaux ont eu lieu à Auxerre le mercredi 5 décembre 1900, à dix heures du matin, au milieu d'une grande affluence.

Le deuil était conduit par son fils, M. Paul Monceaux, professeur de Rhétorique au Lycée Henri IV à Paris, et par son gendre, M. Édouard Leconte, Contrôleur des contributions.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Munier, ancien Principal du Collège d'Auxerre, MM. Marchand et Marchal, anciens professeurs, et M. Créances, Principal du Collège.

Sur la tombe, deux discours ont été prononcés, l'un par M. Créances au nom du Collège et de l'Université, l'autre par M. Munier au nom des amis.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ces deux discours :

DISCOURS DE M. CRÉANCES

Messieurs,

Je dois à l'absence de M. l'Inspecteur d'Académie, qu'un devoir impérieux tient éloigné d'Auxerre, et à ma qualité de principal du collège, poste qu'honora M. Monceaux, de prendre ici la parole.

L'homme dont j'ai à faire l'éloge devant vous fut un sage, au sens exact du mot. La vie lui fut clémente, et les joies de la famille, aussi bien que les jouissances intellectuelles, l'aidèrent à poursuivre sa carrière, entouré de l'estime et de la considération de tous. L'étude des lettres, a-t-on dit, donne à l'esprit une certaine hauteur qui l'élève au-dessus d'une foule de misères et de bassesses où le vulgaire se consume.

La vie de M. Monceaux en est la preuve ; si elle s'écoula sans bruit, son âme eut la sérénité de la vertu.

La valeur du citoyen, les mérites du professeur et de l'administrateur furent chez lui des qualités discrètes, mais solides : c'est ce qui précisément perpétuera son souvenir. Il vivait en lui-même et dans sa classe, pour sa famille, pour ses élèves.

C'est en 1848, qu'il arriva à Auxerre ; chargé de la classe de troisième, il se fit bientôt connaître par son savoir, la simplicité et la clarté de ses leçons. La chaire de Rhétorique lui fut confiée, lorsqu'en 1852 elle fut devenue vacante ; il l'a conservée pendant vingt-cinq ans. Un de ses anciens élèves, qui l'a bien connu, dit de lui : « L'aménité bienveillante, faite « de simplicité et de bonhomie, qui était le fond de son ca- « ractère, se retrouvait dans le professeur ; dans sa chaire et « sous la robe, il demeurait ce qu'il était à la maison, un bon « père de famille. »

L'affection, voilà son grand moyen disciplinaire ; et, sans avoir recours à l'attirail des punitions d'alors, il stimulait, excitait les courages et les bonnes volontés, faisant produire à chacun tout ce qu'on pouvait espérer de ses aptitudes et de ses talents, et obtenait, pour le collège d'Auxerre, des succès continus dans les concours et dans les examens. Son excellente méthode peut être conservée, elle se résume en deux mots : Aimer les jeunes gens, travailler et penser avec eux, s'oublier soi-même.

Les excellentes qualités de cet homme de bien lui attirèrent la confiance de l'autorité supérieure. Il obtint successivement les palmes académiques et la rosette d'officier d'instruction publique. Nommé principal du collège même à la prospérité duquel il contribuait depuis vingt-huit ans, il s'initia à l'administration et passa au collège de Beauvais, aujourd'hui transformé en lycée. Mais ses affections étaient restées à Auxerre ; il revint s'y fixer.

Pour beaucoup d'entre nous, cette période de calme, et parfois d'isolement, qui succède à une vie active, n'est souvent qu'un court apprentissage de la mort. On la redoute autant qu'on la désire. M. Monceaux la vit arriver sans crainte.

Il savait qu'elle serait pour lui pleine de tranquillité, exempte de soucis. N'était-il pas entouré de filles aimantes et dévouées? Et puis pouvait-il ne pas entendre l'écho lointain qui lui disait la célébrité déjà naissante d'un fils aujourd'hui illustre et dans lequel il retrouvait le meilleur de lui-même?

Débarrassé des préoccupations de l'avenir, il sut préparer à sa vieillesse le cadre pittoresque et original où nous l'avons vu quelquefois. C'est là qu'au milieu de ses fleurs et de ses petits-enfants à qui il distribuait également des sourires et son affection, il a passé ses dernières années.

Le long commerce des anciens, une pratique constante des livres où l'on puise le réconfort et la tranquillité de l'âme les ont remplies, à tel point qu'on ne peut dire qu'il lui restait des loisirs. Il aimait pourtant à se retrouver avec son vieux principal, M. Munier, son intime et vénéré collègue, M. Marchand. Alors, il vivait de souvenirs. Parfois d'anciens élèves, sur la tête desquels il a neigé aujourd'hui, revenaient vers leur vieux maître, comme des écoliers repentants reviennent à un livre qu'ils ont autrefois méconnu. Il les accueillait avec un grand plaisir, et toujours jeune, n'ayant rien oublié, il leur rappelait les jours heureux de leur lointaine jeunesse.

Aujourd'hui qu'une commune douleur nous réunit près de son cercueil, je salue, dans celui qui s'en va, l'honnête homme, l'homme de devoir, le fin lettré, l'universitaire convaincu que fut M. Monceaux, et tout particulièrement l'un des professeurs dont l'enseignement jeta sur notre collège le plus vif éclat.

Ce témoignage d'estime est insuffisant, je le sais, pour calmer la vive douleur dans laquelle sont plongés les respectueux enfants d'un père vénéré ; du moins, puisse le souvenir de mes paroles sincères et émues atténuer leur chagrin et abréger cette période de tristesse légitime qui accompagne la séparation suprême de ceux qu'on a aimés!

Au nom de l'Université, au nom de vos amis, Monsieur Monceaux, adieu!

DISCOURS DE M. MUNIER

Ce n'est pas un discours que je veux prononcer. Après tout ce qui vient d'être dit, et si bien dit, ce serait inutile et téméraire.

C'est un simple adieu à l'un des plus regrettés de mes anciens collaborateurs, qui, par les qualités de son esprit, par la grâce de son caractère, par la solidité de ses talents littéraires, a puissamment contribué, il y a trente, quarante et cinquante ans, à la gloire de notre classe de Rhétorique et au grand renom de notre collège.

Ce n'est pas lui, moins âgé que moi de presque dix ans, qui devait descendre le premier dans la tombe. Mais, patience ! la mort n'épargne personne. Et, spiritualiste comme il l'était lui-même, ce n'est pas un adieu que je dois lui adresser, c'est un au revoir.

Oui, éclairés par notre propre raison et par celle des grands esprits de toutes les civilisations, nous avons fermement cru en Dieu et en l'immortalité de nos âmes, et nous avons admiré ensemble ce beau vers du catéchisme de la Convention nationale :

Pour sitôt la détruire, eût-il tant fait pour elle ?

Donc, espérance ! Et, une seconde fois, au revoir !

UNE LETTRE D'ALEXANDRE HUMBOLDT

Par A.-M. Moreau.

Quoiqu'elle ne rentre guère dans le cadre tracé aux collaborateurs de l'*Annuaire de l'Yonne*, j'espère que la lettre inédite du grand nationaliste allemand que j'ai eu la bonne fortune de recueillir d'un obligeant ami, et que je donne aujourd'hui à ses lecteurs, leur offrira suffisamment d'intérêt pour qu'ils me pardonnent cette dérogation aux règles qui régissent notre Recueil historique. D'ailleurs, quoiqu'étranger, et malgré que Prussien, Alexandre de Humboldt a peut-être droit de cité en France ; il l'a d'abord parce qu'il fut un des plus savants nationalistes du XIX[e] siècle, et que la science, étant universelle, n'a point de patrie ; ensuite, parce que son ouvrage le plus considérable, *le Cosmos*, fut traduit par deux savants français, MM. Faye et Golusky, sous les auspices de l'illustre Arago ; et surtout parce qu'il fut grand-officier de la Légion d'honneur, et que, déjà membre honoraire ou correspondant des principales institutions scientifiques de l'ancien et du nouveau monde, il fut élu, à la mort du savant chimiste anglais Cavendish, l'un des huit associés étrangers de l'Académie des Sciences. Frère du baron Guillaume de Humboldt, ex-diplomate gallophobe qui représentait la Prusse aux deux traités de Paris et au Congrès de Vienne et se montrait l'ennemi le plus implacable de la France et le plus avide de ses dépouilles, Alexandre de Humboldt avait pour notre pays de tous

autres sentiments ; il l'aimait et se plaisait beaucoup à Paris, où il résida presque constamment de 1807 à 1820, époque où il devint conseiller intime de Prusse, et alternativement avec Berlin, de 1830 à 1848.

La lettre que je reproduis plus loin est datée de Potsdam le 14 juillet 1852. Humboldt avait alors près de 83 ans, étant né à Berlin le 14 septembre 1769. Il venait de terminer la publication du *Cosmos*, dont le troisième et dernier volume avait été imprimé à la fin de l'année précédente. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV et la reine Elisabeth, qui résidaient habituellement au célèbre château de Sans-Souci, avaient à cette époque pour hôtes l'empereur de Russie, Nicolas, qui avait épousé la sœur de Frédéric-Guillaume, et le grand-duc Charles-Frédéric de Saxe-Weimar-Eisenach, beau-père du prince Charles, frère puiné du roi. A cette occasion, des fêtes splendides étaient données à Sans-Souci, auxquelles était convié Alexandre de Humboldt qui, en sa qualité de conseiller intime, était le commensal habituel du roi. A ces fêtes, notre grande tragédienne Rachel, qui était alors dans tout l'éclat de son incomparable talent et de sa gloire, fut appelée, et Humboldt constate qu'elle y remporta le plus grand succès et que l'empereur de Russie, enthousiasmé, l'invita à aller jouer devant la cour de Saint-Pétersbourg.

La lettre de Humboldt est adressée à une princesse portant le titre d'Altesse et appartenant probablement à la famille royale de Prusse. Si l'on en croit l'auteur, cette princesse, qui s'était liée d'amitié avec son frère Guillaume, alors qu'il était ministre plénipotentiaire à Vienne, avait les plus grandes qualités du cœur et de l'esprit. Tout d'abord, il lui exprime sa vive reconnaissance « pour la lettre gracieuse et spirituelle » qu'elle lui a fait l'honneur de lui adresser et dans laquelle il voit un nouveau témoignage que l'amitié qu'elle avait vouée à son frère est rejaillie sur lui. Il lui exprime son regret de ne pouvoir voler à Berlin pour lui présenter de vive voix l'hommage de sa gratitude, le séjour prolongé de la cour de Weimar à Sans-Souci ne lui permettant point de s'absenter. Il lui annonce qu'il dîne ce jour même avec la grande-duchesse de Saxe chez sa fille, la princesse Charles, et lui fait part du grand succès remporté la veille à l'île des

Paons par Mlle Rachel. Il la prie de vouloir bien offrir de sa part l'expression de sa très sincère amitié à son « illustre confrère M. Magendie ».

L'empereur de Russie devant partir dans quelques instants, il va, dit-il, courir au chemin de fer pour assister à son départ. Il pense rester à Sans-Souci jusqu'au 4 août, date à laquelle il accompagnera son souverain à l'île de Rugen où il « craint » passer trois semaines. Il prie en grâce la princesse de soigner une santé qui est chère à tous et l'assure des profonds sentiments d'affection du roi et de la reine pour sa personne. Il lui signale enfin une note de Louis XVIII sur le Congrès de Vienne, insérée dans le *Journal des Débats* du 12 juillet, note dans laquelle le roi de France exhale des plaintes contre le duc de Richelieu, alors ministre des affaires étrangères. Ces plaintes étaient vraisemblablement motivées par les termes d'une lettre du 11 novembre 1815, dans laquelle le duc de Richelieu disait, en parlant du traité qu'il venait de signer avec les alliés : « Tout est consommé. J'ai apposé plus mort que vif mon nom à ce traité fatal. J'avais juré de ne pas le faire et je l'avais dit au roi ; ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner et, de ce moment, je n'ai pas hésité ». Humboldt termine sa lettre en conseillant à la princesse de tâcher de lire cette note. Le grand nationaliste allemand mourut à Potsdam quelques années plus tard, le 6 mai 1859, à l'âge de 90 ans.

Voici sa lettre :

Je suis plus qu'attristé, Madame la Princesse, de ne pas pouvoir me hâter de me rendre à Berlin pour déposer à vos pieds l'hommage de la vive reconnaissance que je vous dois de nouveau pour la lettre gracieuse et spirituelle dont vous m'avez honoré ce matin. Quel bonheur pour moi de vous avoir retrouvé toute aussi admirable, judicieuse, intellectuelle, vive de cœur et d'esprit que dans cette grande époque de votre séjour de Vienne, d'avoir senti que l'amitié que vous avez vouée à votre frère est rejaillie sur moi. Ce qui m'empêche de voler à Berlin est le séjour prolongé de la cour de Weimar. Je dîne aujourd'hui avec la Grande-Duchesse chez Madame la Princesse Charles, Mme de W... y sera aussi. Mlle Rachel a eu le plus grand succès hier soir, à l'île des Paons, auprès de

l'Empereur qui l'a invitée, engagée pour Pétersbourg. Je me flatte de l'espoir que Votre Altesse daignera offrir l'expression de ma très sincère amitié à mon illustre confrère M. Magendie. Je cours au chemin de fer pour voir partir l'Empereur. Je resterai ici avec la Reine jusqu'au 4 août : le 5, je vais (je crains passer trois semaines) avec le Roi à l'île de Rugen, aux bains de mer. De grâce, soignez une santé qui nous est si chère.

Hommage d'inaltérable admiration et reconnaissance. Le Roi et la Reine vous affectionnent plus que L. M. ont pu l'exprimer dans des moments si agités. Le *Journal des Débats* révèle, dans son numéro du 12 juillet, un morceau de la main de Louis XVIII sur le Congrès de Vienne que vous devez tâcher de lire et de plaintes contre M. de Richelieu.

Postdam, le 14 juillet 1852.

A. Humboldt.

ASSOCIATIONS CORPORATIVES

D'OUVRIERS DE BOIS

Il y avait autrefois en Puisaye une association de Bûcherons et de Charbonniers qui portait le nom caractéristique de *Cousins de la gueule noire* ou *Bons cousins* Cette corporation, qui existait encore il y a 50 ou 60 ans, remontait à une époque indéterminée. On sait toutefois qu'elle était constituée au XVII[e] siècle et qu'elle se livra alors à une lutte acharnée et victorieuse contre les constructeurs de hauts fournaux qui voulaient réduire le salaire de ses membres.

Le but de l'association était d'établir une puissante solidarité d'intérêts entre les affiliés et d'assurer un accueil fraternel à ceux qui se transportaient d'une vente dans une autre. Comme il était d'usage dans le Compagnonage, les *Cousins de la gueule noire* avaient des cérémonies mystérieuses pour les réceptions, des serments, des mots de passe destinés à les faire reconnaître. Mais en quoi consistait au juste leur Rituel ? M. Ch. Moiset, qui s'est occupé de cette association dans une communication faite voilà une dizaine d'années, à la Société des sciences de l'Yonne, a dit qu'aucune révélation n'avait jamais été faite à ce sujet. Certes, je n'ai pas la prétention de m'appuyer sur des faits dont je puisse garantir l'authenticité ; je me bornerai seulement à offrir au lecteur le Rituel d'une corporation similaire qui paraît de nature à don-

ner une idée de ce que devait être celui des affiliés de la Puisaye.

Ce Rituel je l'ai trouvé dans un manuscrit qui date de la fin du XVIII[e] siècle.

Un Rituel, au sens strict du mot, étant toujours conçu dans un esprit général, il est naturel que celui-ci n'indique pas d'une façon précise dans quelle région fonctionnait l'association à laquelle il s'appliquait en particulier.

Je dirai toutefois que ce manuscrit a été écrit par un chroniqueur habitant dans la forêt d'Othe. J'espère même pouvoir publier d'ici quelque temps certains actes se référant à une association de Fendeurs dans cette forêt. En attendant la production de ces pièces, je crois bon de publier ce Rituel, qui, par lui-même, ne manque ni de pittoresque, ni d'intérêt.

On va en juger.

FENDEURS

Devoir. — Comme il s'observe régulièrement dans les forêts par les *Cousins fendeurs.*

Fendeurs n'est point un ordre, mais un devoir tel que les Compagnons passants du devoir de tailleurs de pierres.

Ce devoir s'est créé avec toute la régularité possible parmi eux. La charité y est observée, le droit d'hospitalité. Ils suivent les sept béatitudes :

J'ai été nud, vous m'avez habillé.
J'ai eu soif, vous m'avez donné à boire.
J'ai eu faim, vous m'avez donné à manger.
J'ai été en prison, vous m'avez visité.
J'ai été malade, vous m'avez secouru.
J'ai eu froid, vous m'avez réchauffé.
J'ai été affligé, vous m'avez consolé.

Ils observent régulièrement dans leurs assemblées de ne jamais rien prononcer contre la décence, ni proférer aucun jurement, ni dire aucun mensonge, ni médire, ni découvrir les façons de se gouverner sous aucun prétexte.

Le lieu de l'assemblée se nomme chantier.

Le chantier se tient ordinairement dans une forêt, et pour se conformer à ces usages, il faut au moins tenir le chantier dans un jardin où il y a un bosquet ou une allée d'arbres, et s'il n'est pas possible, à décorer une chambre avec des branches et beaucoup de copeaux jonchés dans la chambre et des fagots pour servir de sièges.

Réceptions

L'on ne peut tenir un chantier de Fendeurs sans être un nombre compétent, savoir :

Le Père Maître.
Le Cousin du Chêne, parrain.
Le Cousin de l'Orme, introducteur.
Le Cousin du Hêtre, garde du vin.
Le Cousin du Cormier, garde du pain.
Le Cousin du Frêne, garde d'honneur.
Le Cousin du Charme, garde de l'hospitalité.
Le Cousin d'Erable, garde du siège.

Le Père Maître est assis au haut du chantier sur un gros billot de chêne, appuyé du coude gauche sur la table, ayant un chapeau détroussé et une couronne de feuilles de chêne, ayant au col un cordon de soie verte où pend un coin de buis, une hache à la main, une pipe à la bouche et un habit de toile, pour initier les Cousins Fendeurs des forêts, et sur la table il doit y avoir une cruche de vin, un pain bis et autant de petits paquets dans lesquels sont contenus cinq sols en monnaie et autant de petits pots de grès qu'il y a de personnes.

Tous les Cousins sont habillés de même que le Père Maître à la réserve de la couronne, chacun une hache sur l'épaule, assis sur un fagot, une bûche de chêne devant soi.

Le Cousin du Chêne et celui de l'Orme sont au bout du chantier une hache sur l'épaule, assis sur un fagot, une bûche de chêne devant eux. Le Cousin du Cormier et celui du Charme sont assis aux deux côtés de la table, à côté du pain et du vin de l'hospitalité, et le Cousin d'Erable et celui du Frêne sont à côté du siège d'honneur, qui est un billot de chêne et une couronne de

feuilles de chêne dessus, le Cousin du Hêtre est à l'entrée du chantier, un fusil sur l'épaule.

Les postulants sont dans un endroit particulier que l'on nomme *Cabane*.

Lorsque le chantier est ouvert, un Cousin en habit bourgeois va chercher le premier proposé pour être reçu et l'amène près de l'endroit. Le Cousin du Hêtre lui présente le fusil et dit : Demeurez là, que demandez-vous ?

Le postulant répond qu'il cherche à être reçu Cousin Fendeur ; le Cousin du Hêtre lui dit : Suivez-moi, et l'amène à l'entrée de l'endroit et avec deux morceaux de bois il bat la Diane, il crie trois fois : *A l'avantage*. Le Cousin de l'Orme salue le Père Maître par un coup de hache et dit : Père Maître, il y a quelqu'un de nos Cousins égaré dans la forêt, souhaitez-vous que j'aille lui prêter secours ? Le Père Maître lui dit : Cousin de l'Orme, c'est votre devoir, allez vite et faites ce que vous voudriez qu'on vous fît.

Le Cousin de l'Orme salue le Père Maître d'un coup de sa hache et va voir ce qui se passe dans la forêt. Le Cousin du Hêtre l'apercevant lui dit : *Bonne vie*, Cousin de l'Orme. Celui-ci lui répond : *Bonne vie,* Cousin du Hêtre, quel est cet homme ? Le Cousin répond : C'est un *Briquet* qui demande à être reçu bon Cousin Fendeur. Le Cousin de l'Orme dit : Je vais demander si cela se peut. Le Cousin de l'Orme rentre dans le chantier, salue le Père Maître d'un coup de sa hache et dit : Bonne vie, Père Maître. Le Père Maître lui répond : Bonne vie, Cousin de l'Orme et lui demande ensuite : D'où venez-vous, Cousin de l'Orme ? Celui-ci répond : De la forêt du Roy. — Qu'avez-vous trouvé ? — Un bon Briquet qui demande à être reçu bon Cousin Fendeur. — Est-ce là sa volonté ? — Oui, Père Maître. — Admettez-le au chantier. Travaillez Cousins.

Ici tous les fendeurs frappent avec leur hache sur le morceau de bois qui est devant eux.

Le Cousin de l'Orme va chercher le postulant et l'amène en face du Père Maître et dit : Bonne vie Père Maître, auquel celui-ci répond de même bonne vie Cousin de l'Orme et lui demande ensuite : D'où venez-vous ? — De la forêt du Roy. — Qu'avez-vous trouvé ? — Un bon Bri-

quet qui demande à être reçu bon Cousin et bon Cousin Fendeur.

Le Père Maître dit alors au postulant : Parlez donc mon garçon, qui vous amène ici ? Le Cousin de l'Orme fait dire au postulant : C'est le désir sincère d'être reçu bon Cousin et bon Cousin Fendeur. Le Père Maître dit : Cousin de l'Orme, criez la vente. Celui-ci le prend par la main et fait le tour du chantier en s'arrêtant trois fois, disant : *à l'avantage* une fois, et s'avance en face du Père Maître et dit : *à l'avantage* deux fois ; puis achève le tour du chantier et dit : *à l avantage* trois fois, toujours en saluant de la hache. Tous les Fendenrs répondent au salut avec leurs haches.

Ici le Cousin de l'Orme dit : Bonne vie, Père Maître, auquel celui-ci répond : Bonne vie, Cousin de l'Orme, avez-vous crié la vente du Briquet ? — Oui, Père maître. — Ici le Père Maître dit au postulant : Eh bien, mon garçon, est-ce bien votre volonté d'être reçu bon Cousin et bon Cousin Fendeur. — Oui, Père maître. — N'est-ce pas par curiosité ou pour découvrir à d'autres nos devoirs, songez à ce que vous allez faire. — Non, Père Maître.

Le Père Maître lui dit : Si vous étiez assez hardi pour être traître, nos haches, nos coins, nos scies, nos cognées nous vengeraient.

Ici le Père Maître se lève avec précipitation, saisit le postulant au collet et lui présente la hache au front. Tous les cousins en font autant. Le Père Maître dit : Ce n'est pas par curiosité que vous venez ici ? — Le postulant répond que non et qu'il vient seulement pour apprendre à vivre en bon Cousin.

Le Père Maître retourne à sa place, tous les cousins en font autant.

Le Père Maître dit : Cousin de l'Orme, dites au *Briquet* de choisir un parrain. Le Cousin de l'Orme lui dit de choisir le Cousin du Chêne. Le Père Maitre dit : Cousin du Chêne le Briquet vous prend pour son parrain, remerciez-le de l'honneur qu'il vous fait. Le Cousin du Chêne répond : M'est-il permis ? — Le Père Maître lui dit : En faisant votre devoir, il vous est permis de tout faire, montrez comment on empile le bois.

Le Cousin du Chêne se lève, salue le Père Maître avec

sa hache et dit : Bonne vie, Père maître, puis se tourne du côté du Briquet et lui dit : Je vous remercie bien de l'honneur que vous me faites de m'avoir choisi pour parrain. Ensuite il fait trois sauts de côté en arrivant jusqu'à lui, le regarde et lui dit : Voilà comme j'empile mon bois, puis lui présente une cognée, lui fait frapper trois coups à tour de bras sur une bûche ; il faut observer que ces trois coups s'adressent dans le même. L'ayant fait travailler, il le ramène en face du Père Maître, il se met à genoux, la main droite sur le pain et la gauche sur le vin de l'hospitalité, et on lui fait prononcer l'*obligation* :

Obligation

« Je m'engage sur le pain et le vin de l'hospitalité de
« ne point révéler les devoirs des bons Cousins Fen-
« deurs, pas même à mon père ni à ma mère, sous peine
« d'être privé du pain et du vin de l'hospitalité ; je con-
« sens, si je manque à ma parole d'honneur, d'être
« haché de tous les Cousins et bons Cousins Fendeurs
« et d'être dévoré par les bêtes féroces de la forêt. »

Après l'obligation prononcée, le Père Maître se relève et dit aux Cousins du Chêne et de l'Orme de lui faire battre la Diane.

On le mène au siège d'honneur, on lui donne deux morceaux de bois et on lui fait battre la Diane en faisant le bruit des maréchaux.

A-t-il battu la Diane, dit le Père Maître ? — Oui, Père Maître — Faites-le asseoir sur le siège d'honneur des bons Cousins et lui donnez le pain et le vin de l'hospitalité et le droit de passage qui est cinq sols.

On fait asseoir le Cousin sur le siège d'honneur, le Cousin du Charme et le Cousin du Cormier lui présentent le pain et le vin de l'hospitalité en disant : Prenez, mangez et buvez, nous vous donnons ce que nous avons, nous sommes pauvres, mais c'est de bon cœur, tenez, voilà cinq sols pour vous conduire. Il mange un morceau, boit un coup et on le place dans le chantier, une hache sur l'épaule.

Lorsque tous les postulants sont reçus, le Père Maître leur donne le *signe*.

Ce signe est de mettre la main droite en bas, les doigts

serrés comme si l'on plaçait un coin dans une bûche, ensuite se prendre la main droite, le doigt du milieu étendu, frappant avec deux coups sur l'autre, puis la main gauche derrière le dos frappant avec le doigt du milieu deux coups et on lui dit à l'oreille : Bonne vie, Cousin, bonne vie, et bon Cousin Fendeur.

Ensuite, tous les nouveaux reçus vont rendre ces signes à tout le chantier en embrassant les Cousins.

On ferme le chantier.

Cathéchisme des Fendeurs

D'où venez-vous Cousin ?

De la forêt du Roy.

Que venez-vous faire ici ?

A tous souhaiter bonne vie, Père Maître et à tous les Cousins et bons Cousins Fendeurs, à l'avantage.

Par où êtes-vous entré dans le chantier ?

Par le pied Cormier.

Qu'avez-vous vu dans le chantier ?

Le pain et le vin de l'hospitalité et le droit de passage.

Connaissez-vous votre père ?

(On lève les yeux au ciel)

Et votre mère ?

(On regarde la terre)

Et votre parrain ?

(On tourne le visage du côté de l'épaule droite)

Et votre marraine ?

(On tourne le visage du côté de l'épaule gauche)

Le coin du bon Cousin ?

(On fait avec la main droite les doigts en bas, comme si on mettait un coin dans un morceau de bois).

Le passage partout ?

(Comme si on écrivait)

La cognée ?

(On fait comme si on fendait du bois avec une cognée à deux mains)

La hache ?

(On fait comme si on donnait un coup de hache

La charpenterie ?
(On fait comme si on planait un échalas)

L'arbre le plus haut ?
(On met la main sur la tête)

L'arbre le plus touffu ?
(On montre ses cheveux)

L'arbre à dix branches ?
(On montre les deux mains)

L'arbre croisé ?
(On montre deux doigts)

L'arbre noué ?
(On montre les genoux)

L'arbre tortu ?
(On montre la jambe droite pliée)

Le tronc de l'arbre ?
(On montre le corps)

Les racines de l'arbre ?
(On montre les pieds)

Les feuilles de l'arbre ?
(On montre l'habillement)

Pour savoir si on est clos et bien couvert.
Quel temps fait-il ?
Le vent est calme et les feuilles bien tranquilles.
Et si quelqu'un écoute on répond :
Il fait grand vent, les feuilles et les branches des arbres sont agitées.
Bonne vie, Cousins, quittons l'ouvrage, voilà la nuit qui vient.

Après cette cérémonie finie, on sert de la soupe aux choux dans des plats de terre avec du salé, chacun a une assiette de terre et une cuillière de buis, chacun mange à sa fantaisie, on boit dans des godets de grès. Après cela on fait un repas ou, depuis quelques années, on fait un exercice qui ne se fait pas dans les forêts.

On nomme les godets de grès, *sacs*, le vin, *copeaux rouges,* et l'eau, *copeau blanc.*

VOICI L'ORDRE

Remplissez vos sacs de copeaux rouges.
Portez la main aux sacs.
Levez le sac.

Videz le sac.
Remettez le sac.
Ensuite on crie *bonne vie* deux fois.

Les santés

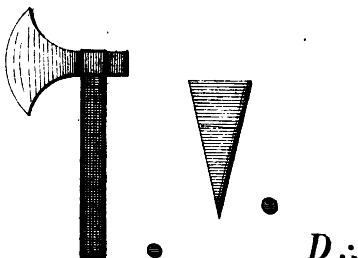
La 1re est celle du Roy
La 2e est celle du grand Maître des Eaux et Forêts.
La 3e est celle du Père Maître.
La 4e est celle des Cousins du Chêne et de l'Orme.
La 5e est celle des nouveaux Cousins.
La 6e est celle de tous les bons Cousins et bons Cousins Fendeurs répandus dans la forêt.

On annonce par un coup de hache sur la table.
La hache est une petite hache de buis.
On chante quelques chansons qu'on a fait pour cette cérémonie.
Au lieu de boire on dit : *Relichons*.

Ce document peut paraître étrange à certains lecteurs.
Les Rituels symboliques de toutes les associations secrètes, civiles ou religieuses, anciennes ou modernes, sont conçus sous forme d'une légende allégorique, souvent très banale, dont le sens,renfermant les plus grands phénomènes de la nature, ne peut être compris que par les seuls initiés.

Peu de renseignements nous sont parvenus sur l'association des *Fendeurs*, par la raison toute simple que les membres étaient presque tous illettrés, que dans plus d'un chantier on n'aurait pu en trouver un sachant signer son nom et que les tenues de chantiers se faisant au milieu des bois, on ne pouvait faire des procès-verbaux de réunions.

Delphin Delagneau.



TRANSACTION

ENTRE UN SEIGNEUR HAUT-JUSTICIER ET LA FEMME D'UN CONDAMNÉ A MORT

Par A.-M. MOREAU.

Le matin du 27 février 1765, on trouva dans un champ situé à proximité du village de Laduz, le corps ensanglanté du nommé Loup Gardaine, laboureur en ce lieu. Gardaine avait été assassiné pendant la nuit, et il avait cessé de vivre lorsque son corps fut découvert. Après s'être transporté sur le lieu du crime, on avait procédé à l'identité de la victime; le lieutenant au bailliage et le procureur fiscal de la justice de Guerchy et Laduz autorisèrent l'inhumation, qui eut lieu le même jour, ainsi que le constate l'acte de décès suivant inséré sur les registres de l'état-civil de la commune de Laduz :

« Aujourd'hui 27 février 1765 a été inhumé dans le « cimetière de cette paroisse par nous, Hélie, curé sous- « signé, le corps de Loup Gardaine, mari de Marie Gar- « nier de cette paroisse, trouvé ce matin assassiné hors « de chez lui, après que la justice en a eu fait la visite « et que le procureur fiscal nous a requis d'en faire « l'inhumation en présence de Pierre Hurlault et de « Nicolas Gonin, manouvriers de ce lieu, qui ont dé- « claré ne savoir signer. Signé : HÉLIE, curé de Laduz. »

L'instruction du crime et la recherche du coupable paraissent avoir été des plus laborieuses, car ce n'est que près de vingt mois plus tard, c'est-à-dire le 6 oc-

tobre 1766, qu'une sentence du juge de Guerchy et Laduz condamnait par contumace le coupable ou présumé tel, un sieur Edme Thomas, à être pendu et étranglé, à quatre mille livres d'amende et à la confiscation de tous ses biens. Le sieur Thomas ne s'étant point laissé prendre, la sentence qui le condamnait à la peine de mort fut exécutée en effigie le 14 octobre suivant. Restaient l'amende et la confiscation des biens, qui, en vertu de la législation féodale, appartenaient et profitaient au seigneur haut-justicier, c'est-à-dire au marquis de Guerchy. De ce fait, des difficultés graves surgirent, qui réduirent presque à néant les droits et bénéfices accordés au seigneur par la sentence du 6 octobre. Voici comment : la femme d'Edme Thomas, la nommée Marie-Anne Lory, avait présenté, pendant l'instruction criminelle dirigée contre celui-ci, une instance en séparation de biens, et cette séparation avait été prononcée avant l'arrêt de condamnation. Et lorsque le juge du bailliage de Guerchy et Laduz voulut procéder à la confiscation des biens de la communauté Thomas, Anne Lory s'y opposa, alléguant que ses droits et créances, reconnus par une sentence du procureur fiscal du bailliage, absorbaient totalement le mobilier de ladite communauté, et qu'en outre ses créances contre son mari devaient lui être payées sur les immeubles communs avant le prélèvement et l'amende infligée au condamné. Cette opposition, en somme très légitime, souleva des contestations interminables entre les parties, qui se décidèrent enfin à transiger deux ans plus tard, le 20 décembre 1788. Lory consentit à payer au marquis de Guerchy, en qualité de seigneur haut-justicier, la somme de deux cent cinquante livres, et celui-ci, en réciprocité, déclare abandonner tous ses droits sur les biens de la communauté Thomas. C'est cette transaction, conservée dans les minutes de l'étude de Guerchy, et que je dois à l'obligeance de M. Georges Petit, notaire, que je reproduis ici :

Transaction de Monseigneur le Marquis de Guerchy et Marguerite Anne Loury, femme séparée d'Edme Thomas, de Laduz.

20 décembre 1768.

Par devant le notaire tabellion au bailliage et premiers hault de Branches, résidant a Guerchy, soussigné, présance des

témoins, cy après nommez, furent présentes en personnes maistre Ellie Simon le Roy, procureur fiscal de Guerchy et Laduz, stipulant fondé de procuration de très haute et très puissante dame, madame Gabrielle Lidie d'Harcourt, tutrice honoraire de très hault et puissant seigneur, monseigneur Anne Louis de Regnier, marquis de Guerchy, de Nangis et et autres lieux, et encore comme fondé de procurations de MM. Pierre Noël de Premarais, Chevallier de Leprondor, tuteur onnéraire de mondit seigneur le marquis ds Guerchy, icelle procuration passée devant Quatremere et son confrère, notaires a Paris, le dix sept octobre mil sept cent soixante et sept exhibée par ledit sieur le Roy, et a linstant par luy relevée pour vacquer à d'autres affaires, pour luy, d'une part, et Margueritte Anne Loury, femme séparée quant aux biens d'Edme Thomas, son mary, demeurant à Laduz, pour elle, d'autre part.

Lesquelles onts dit savoir, ledit sieur le Roy, que pour raison de lassassinat commis en la personne du nomé Loupt Gardaine, laboureur audit Laduz, duquelle ledit Thomas cest trouvé prévenu, poursuitte criminel ayant été fait par devant le sieur juge de Guerchy et Laduz, santance serait intervenue le six octobre mil sept cent soixante et six, executtée le quatorze de la même année par efigie, qui condamne ledit Thomas par contumasse pour le cas resultant du procès a estre pendu et étranglé, ses biens acquis et confisqués ou confiscation auroit lieu sur iceux préallablement prise la somme de quatre mil livres, demande en cas que confiscation neut pas lieu au profits du dit seigneur, laquel confiscation devoit avoir son effet sur les biens de la dite communauté d'entre ledit Thomas et laditte Marguerite Anne Loury, son épouse, laquelle ce moyen en devoit remettre moitié audit seigneur, comme seigneur confiscataire. Sur quoy laditte dame Loury auroit observé que laditte confiscation ne pouvoit avoir lieu au préjudice de ces droits et que setant fait separer, quant aux biens, avec ledit Thomas pendant le cours de laditte instance criminel contre luy instruitte, elle avoit par autorité de justice fait procedder aux récoltes des grains et à la vente tant desditz grains quotres effect de laditte communauté des quelles effects et grains ayant randu compte et sur yceux requis estre remply de ses droits et créance, santance seroit intervenue entre elle et le dit sieur le Roy en sa ditte qualitté de procureur fiscal qui avoit fixé ses droits et créance de manière quelles absorbent totallement le mobillier de laditte communauté et, en outre, d'y celluy quelle est encore créancière dudit Thomas d'une somme considérable qui doivent luy estre payée par preferance a lamande en laquelle

ledit Thomas a esté condamné par santance du six octobre mil sept cent soixante et six, nonobstant l'exécution par efigie dudit Thomas sur les immeubles dont la confiscation est prononcée par y celle et comme les droits des deux partis pouraient exister une contestation qui ne pouroit quoccasionner des frais considérables d'absorber la valleur des biens imeubles du dit Thomas acquis et confisqués par laditte santance pour évitter les partis sont convenus et demeuré d'acord de ce qui suit, savoir que ledit sieur le Roy pour mondit seigneur de Guerchy a presentement ceddé, quitté, délaissé à la ditte Loury, sans reserve, lamande adjugée au dit seigneur sur les biens appartenant au audit Thomas, condamné et exécuté par efigie en quelle lieu qu'ils soyent situés par ce pourvoir par Guilles Loury à ce qu'elle avissera sur lesdits biens, tant pour raison de la ditte amande quautre droits et actions et créance quelle a à exercer et sans aucun recours contre mondit seigneur, sous le moyenant la somme de deux cent cinquante livre a laquelle ledit sieur le Roy cest restraint qui a été payé comptant par le notaire soussigné, comme sequestre des deniers provovenant de la vente des effects, au moyen de quoy ladite Loury demeure subrogée de tous les droits dudit seigneur résultant de la santance susdattée, sans aucune garrentie, recours ni restitution et fournira laditte Loury coppie des présentes à ces frais. Fait et passé audit premier hault de Branche, le vingt décembre mil sept cent soixante huit, avant midy, presance de Me Pierre Momot, greffier, et de Me Jean Grimard, pour témoins, demeurant à Guerchy, et a laditte Lamy, déclaré ne savoir signer de ce requis interpellé suivant l'ordonnance, lecture faite.

Signé : Le Roy, Grimard, Monnot, Ravin.

Controlé à Joigny, le premier janvier 1769, reçu trente neuf sols, sans préjudice des plus forts et autres droits. — Signé : Leblanc.

COMPTES-RENDUS ANALYTIQUES

DES SÉANCES

DU

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

(Sessions de 1900)

SESSION D'AVRIL

SÉANCE DU 23 AVRIL 1900.

Présidence de M. Folliot, vice-président.

L'an mil neuf cent, le vingt-trois avril, MM. les membres du Conseil général de l'Yonne se sont réunis, à quatre heures moins un quart, dans la salle de leurs délibérations, à l'hôtel de la Préfecture.

M. Godefroy, préfet de l'Yonne, assiste à la séance.

M. le Président déclare ouverte la première session ordinaire de 1900.

M. Saulnier, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal.

Tous les membres du Conseil général sont présents, à l'exception de MM. Javal, Quillot, Roy, Lordereau et Pierre Merlou, excusés.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

« J'ai le triste et douloureux devoir, en ouvrant cette première séance, de vous rappeler les pertes cruelles que nous avons subies depuis notre session d'août.

« Vous vous rappelez tous avec quel élan d'affectueuse

sympathie nous avions alors, unanimement, adressé à nos trois collègues absents pour cause de maladie nos meilleurs souhaits de santé et de prompt rétablissement.

« Le premier frappé a été notre excellent collègue M. le sénateur Laubry, celui dont la physionomie et l'entrain respiraient le plus la vigueur et la force. Républicain d'avant-garde, doué d'un rare bon sens, aimant par dessus tout la lumière et la libre discussion, il personnifiait bien les qualités alertes et viriles de notre vieux sol bourguignon. *(Applaudissements).*

« Il appartenait à la démocratie par ses origines, par ses sentiments, par sa vie : fils de ses œuvres, il avait eu de modestes débuts, mais, étape par étape, grâce à la confiance et à l'estime de ses concitoyens, il avait été élevé ensuite jusqu'aux plus hautes régions de la vie polilique. Nous regretterons en lui l'homme loyal, le collègue rompu aux affaires, dont la parole, tour à tour incisive ou élevée, presque toujours persuasive, s'attaquait aux problèmes les plus ardus de la politique ou bien s'orientait vers le mieux pour venir en aide aux plus modestes et aux plus humbles. *(Nouveaux applaudissements).*

« Le second, Messieurs, qui a disparu, c'est notre aimé et respecté président, M. Coste, celui dont le souvenir est certainement vivant dans vos cœurs. C'était un des vétérans du Conseil général ; élu comme républicain sous l'empire, il avait siégé sans interruption depuis cette époque et avait pris part, avec des fortunes diverses, à toutes les luttes soutenues ici et ailleurs en faveur de la République. *(Très bien ! très bien !)*

« Homme affable, d'une serviabilité parfaite, d'un cœur exquis, il ne savait rien refuser ; il se dépensait en pas, en démarches, en sollicitations de tout genre, tantôt pour servir l'intérêt public, tantôt pour rendre mille services à ses concitoyens. Nos discussions étaient conduites ici avec une prudence avisée, un tact souple et délicat, qui lui avaient conquis de vieille date votre estime et, plus encore, votre affection. *(Vifs applaudissements).*

» Puis, que dire maintenant du troisième, de ce pauvre docteur Duché, dont la tombe est à peine refermée ! Au mois d'août, c'est à voix basse que nous nous entretenions de son état de santé ; on se chuchotait à l'oreille qu'il venait de subir une très grave opération, que peut-être la science serait impuissante à le sauver. Hélas ! ces tristes pronostics se sont réalisés, et ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont une compétence médicale ne nous avaient pas laissé ignorer qu'une issue fatale était à redouter.

« Notre collègue vient de partir en pleine maturité d'esprit, en plein épanouissement intellectuel, à l'heure où, père de famille vigilant, il avait à guider les pas de ses deux jeunes fils.

« Travailleur érudit et consciencieux, plume fine et alerte, très versé dans les questions d'assistance publique, — c'était du reste une tradition de famille, — tous ses rapports étaient émaillés d'observations judicieuses, de traits fins qui leur donnaient, à nos yeux, une valeur et une autorité incomparables. *(Très bien ! très bien ! — Vive agitation).*

« Aujourd'hui, il ne nous reste plus qu'à saluer la mémoire de ces pauvres collègues disparus et à envoyer à leurs familles, si éprouvées, l'hommage de nos regrets et de notre profonde sympathie. *(Applaudissements).*

« Et maintenant que ce douloureux tribut est payé, qu'il me soit permis de remplir un devoir plus doux, celui de souhaiter la bienvenue à ceux de nos collègues qui siègent ici pour la première fois. Je tiens à leur dire qu'ils trouveront au Conseil général de l'Yonne des habitudes de parfaite courtoisie qui, sans limiter l'action de la parole, en atténuent la véhémence et ajoutent au plaisir austère du devoir consciencieusement accompli le charme de relations pleines d'aménité et de bonne grâce. *(Applaudissements).*

« Vous, monsieur Charles Laubry, qui avez l'heureux privilège d'être le plus jeune membre de cette Assemblée, interrogez les échos de cette salle, écoutez-les ; ils vous répéteront ce qu'a dit ici votre regretté père et votre ligne de conduite sera alors toute tracée. *(Très bien ! très bien !)*

« Quant à M. Roncin, les fonctions publiques qu'il a déjà remplies l'ont certainement préparé à l'exercice du mandat qui vient de lui être confié. Aussi nous comptons sur son expérience pour nous aider à mener à bien la tâche délicate et élevée qui nous est dévolue, celle d'administrer avec sagesse notre beau département. *(Très bien ! très bien !)*

« Messieurs, vous avez lu les rapports si bien présentés par notre actif et sympathique Préfet. Ils se réfèrent à des questions très intéressantes, notamment à la construction d'une nouvelle école normale d'instituteurs, à la réfection des archives, à la voirie vicinale, et à ce que je pourrais appeler d'un mot « les œuvres d'assistance sociale », c'est-à-dire les mesures financières qui touchent au service des enfants assistés, aux pensions des vieillards indigents, à l'asile des vieillards ou bien, enfin, à l'asile départemental d'assistance.

« Tous ces rapports, vous les étudierez, j'en suis sûr, avec votre zèle et votre compétence habituels et pour l'étude des derniers, de ceux qui visent spécialement l'assistance pu-

blique, vous apporterez quelque chose de mieux encore, cette bonté spéciale de l'homme de bien qui, sans distinction d'opinion, n'a qu'un désir et qu'un but, atténuer et adoucir le plus possible la dureté et la rudesse des misères sociales. *(Applaudissements).*

« Messieurs, je ne veux pas me permettre de retenir davantage votre attention, encore moins d'abuser de votre bienveillance ; mais je ne saurais taire l'émotion patriotique que j'ai ressentie en entendant, il y a quelques jours, le langage si élevé tenu par le chef de l'Etat. En termes virils et dignes, il a honoré le travail, il a célébré les merveilles de cette grandiose exposition à laquelle a collaboré l'univers entier. C'est là le résumé des progrès humains ; c'est la synthèse du labeur fourni par le siècle qui disparaît.

« Eh bien ! faisons des vœux pour que, demain, le siècle qui va s'ouvrir sous de tels auspices soit aussi celui qui unisse en un même faisceau tous les cœurs français, pour concourir au développement, au complet épanouissement des institutions républicaines et pour affirmer à nouveau la grandeur matérielle et morale de notre chère Patrie. *(Vifs applaudissements répétés).* »

M. Collinot propose de compléter le bureau du Conseil général par l'élection d'un président. Le bureau doit être au complet surtout dans une année comme celle de l'Exposition.

Plusieurs membres appuient la proposition.

M. le Président. — En conséquence il va être procédé au scrutin pour la nomination du président.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sent recueillis. — M. le Secrétaire en fait le dépouillement).

M. le Président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du président :

Nombre des votants.	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

MM. Folliot.	28	suffrages
Bienvenu Martin	1	—
Lordereau	1	—

Présidence de M. Folliot, *président*

La séance est suspendue pendant quelques minutes, avant qu'il soit procédé au scrutin pour la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. Folliot, élu président.

A la reprise de la séance, il est procédé au scrutin dont voici le résultat :

Nombre des votants.	31
Bulletin blanc	1
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

MM.	Paul Toutée.	17	suffrages
	Marcel Ribière	5	—
	Bondoux	3	—
	Flandin	2	—
	Legrand.	2	—
	Landry	1	—

M. Paul Toutée, ayant recueilli un nombre de suffrages supérieur au chiffre de la majorité absolue, est proclamé vice-président du Conseil général de l'Yonne.

M. Ribière donne lecture d'un vœu qu'il a signé avec un grand nombre de ses collègues tendant à soumettre à l'approbation du gouvernement la nomination des administrateurs des grandes Compagnies de chemins de fer.

Après une discussion sur la rédaction du vœu, M. Ribière le retire pour en modifier les termes et le déposer de nouveau à la prochaine séance.

M. Ribière donne lecture d'un vœu relatif à la suppression des trains mixtes et à l'augmentation de la vitesse commerciale des trains.

Ce vœu est renvoyé à la 2e Commission.

M. le Président donne lecture de diverses demandes ou communications qui sont renvoyées à l'examen des Commisions compétentes.

M. Laubry est désigné pour faire partie de la 4e Commission et M. Roncin pour faire partie de la 2e.

M. de Fontaine, *président de la Commission départementale,* dépose sur le bureau du Conseil général les rapports de la Commission départementale depuis la session d'août 1899.

Acte est donné de ce dépôt.

M. Eugène Petit adresse une question à M. le Préfet, au sujet du Contrôle de nos chemins de fer actuellement en construction.

Il demande à M. le Préfet de vouloir bien dire si les agents-voyers seront ou non chargés du contrôle de nos chemins de fer départementaux.

S'ils ne doivent pas en être chargés, ils auront toute la peine de la construction sans en avoir le profit et dans ce cas

on se demande si, aussitôt que les travaux d'infrastructure seront terminés, le Conseil général ne devra pas revenir sur sa décision et laisser aux ingénieurs des ponts et chaussées le soin de terminer les travaux.

Cette question étant très délicate, plusieurs membres proposent de la renvoyer à l'examen de la 2e Commission.

Il en est ainsi ordonné.

Le Conseil général se retire dans ses bureaux pour procéder à la répartition des dossiers des affaires qui lui sont soumises.

La prochaine séance est fixée à demain trois heures.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1900

Présidence de M. Folliot.

La séance est ouverte à trois heures et demie. M. le Préfet y assiste.

Il est procédé à l'appel nominal. Tous les membres du Conseil général sont présents, à l'exception de MM. Degoix, Javal, Quillot et Roy, excusés.

M. Bondoux, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal, de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le duc de Feltre, ancien député, relative au remaniement de la loi sur le service militaire.

(Renvoyé à la 5e commission).

M. Landry lit un rapport relatif aux produits départementaux et au contrôle à exercer par le Conseil général. Adopté.

Sur rapport de M. Chevillotte, le Conseil général vote un crédit de 456 francs pour relier des registres de l'État-civil de l'arrondissement d'Auxerre.

Il pourvoit ensuite au remplacement du sieur Joudelat François, de Vermenton, ancien militaire décédé, titulaire d'une pension sur le legs Napoléon.

M. Jussot Louis, de Saint-Florentin, âgé de 80 ans, ayant accompli 4 ans et 3 mois de services au 3e régiment d'infanterie légère et fait les campagnes d'Afrique, est désigné.

M. Landry lit un rapport tendant à ce qu'à l'avenir les feuilles d'avertissement distribuées aux contribuables pour la réclamation des contributions par eux dues, portent l'indication de la part revenant à l'état, au département et à la commune, ainsi que cela se pratiquait autrefois.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Brillié lit un rapport concernant les produits départementaux, les aliénés, les contingents des communes et le remboursement des sommes payées en trop au département. — Ce rapport est adopté.

Le Conseil vote ensuite l'inscription d'un crédit de 396 fr. 17 pour réparation à la Caserne de gendarmerie de Coulanges-sur-Yonne ; de 200 francs pour l'augmentation du loyer de la gendarmerie de Brienon pour le second semestre de 1900 ; et de 400 francs pour couvrir les frais de timbre et d'enregistrement des baux des casernes de Cerisiers, Quarré-les-Tombes, Brienon, St-Valérien et Villeneuve-l'Archevêque.

Sur rapport de M. Bondoux, le Conseil renouvelle à la Commission départementale les pouvoirs qui lui avaient été donnés pour statuer sur toutes les affaires intéressant la construction des chemins de fer d'intérêt local de Joigny à Toucy et d'Égreville à Sens.

Il renouvelle ensuite un vœu déjà précédemment émis, tendant à l'agrandissement de la gare de Toucy-Ville.

Le Conseil renouvelle également un autre vœu en vue d'améliorer le service sur la ligne de Toucy-Moulins-Triguères.

M. Saulnier lit un rapport relatif aux modifications à apporter au programme des travaux neufs à exécuter en 1900. Ce rapport conclut à une augmentation de 4709 francs sur le budget du département et à une demande de subvention par l'Etat de 533 fr. pour parer à l'insuffisance du dit programme en vue de subventionner certaines dépenses. — Adopté.

Sur un rapport du même, le Conseil adopte un projet de modification des alignements du chemin de grande communication n° 87 dans la traverse de Cousin-la-Roche.

Le Conseil adopte ensuite un vœu relatif à l'agrandissement de la gare Saint-Gervais.

M. Chéreau lit un rapport concluant : 1° que la délégation accordée à la Commission départementale concernant les travaux des chemins de fer d'intérêt local de Toucy à Joigny et d'Egreville à Sens lui soit continué ; 2° que M. le Préfet soit invité à demander que pareille délégation soit accordée par le Conseil général de Seine-et-Marne à sa Commission départementale avec le même but ; 3° que les reliquats indiqués dans le tableau joint au rapport soient rattachés au budget de 1900 avec leur affectation primitive.

Le Conseil émet un vœu tendant à la réglementation de la vitesse exagérée pour les automobiles.

Il rejette ensuite un pourvoi de M. Carbillet, de Tissey, contre une décision de la Commission départementale.

M. Roncin lit un rapport concluant à donner acte à M. le Préfet de la Communication qu'il a faite au Conseil d'un rap-

port de M. l'Ingénieur en chef du département tendant à la suppression des accotements sur les routes nationales. Adopté.

M. BIENVENU-MARTIN lit un rapport relatif au programme préparatoire des travaux neufs à exécuter en 1901 et concluant: 1° à l'adoption du programme présenté sous réserve d'y apporter à la session d'août telles modifications jugées opportunes ; 2° au vote d'une imposition extraordinaire de 3 centimes 1/2 destinés à assurer le contingent du département dans l'exécution des travaux compris au dit état. — Adopté.

Sur rapport de M. BOUCHERON, le Conseil général adopte un vœu relatif à la réduction des frais de transport et des frais de gare.

M. FLANDIN lit un rapport concluant au vote d'un crédit de 920 francs pour l'installation du téléphone dans les Sous-Préfectures. — Adopté.

M. ERNEST PETIT lit un rapport tendant à l'adoption d'un vœu pour que la dépense totale résultant du traitement des professeurs de collèges communaux, devienne dépense d'Etat et que les crédits nécessaires soient incorporés au budget de l'Instruction publique. — Adopté.

MM. Collinot et Ribière sont ensuite désignés pour remplacer MM. Coste et Laubry au Conseil départemental de l'enseignement primaire.

M. ERNEST PETIT lit un rapport concluant au vote d'un crédit de 200 francs à l'effet d'envoyer quatre instituteurs en Allemagne pendant les vacances.

Après quelques observations le rapport est adopté.

Le Conseil adopte un autre rapport de M. PETIT tendant à inscrire au budget supplémentaire de 1900 une somme de 8875 fr. 90 pour solder les dépenses d'entretien des aliénés au compte du département et les frais de transport, et celle de 8750 fr. pour porter le crédit du chapitre VII à 147.000 fr., le budget de l'asile étant basé sur un nombre de 390 aliénés.

M. MARCEL RIBIÈRE lit un rapport concluant à la mise à la réforme d'objets mobiliers des écoles normales.

M. Bienvenu-Martin est désigné pour remplacer M. Coste comme membre du Conseil d'administration de l'école normale d'instituteurs.

La Commission départementale est ensuite déléguée pour la sous-répartition entre les communes intéressées de la subvention de 4300 fr. attribuée au département pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux.

Sur rapports de M. de FONTAINE, le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à la répartition des produits de la coupe de 1899 dans la pépinière départementale

et à la répartition des subventions du Conseil général et de l'Etat pour les plantations de vignes américaines greffées.

M. Rétif est désigné pour remplacer M. Laubry comme membre de la Commission technique pour la pépinière départementale.

M. Jeannez est nommé membre de la Commission de classement des demandes de bureaux de tabac.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de la commune d'Island relative à la soumission au régime forestier du bois du Four.

Il donne également un avis favorable au projet de révision de l'aménagement des Bois de Bailly, dépendant de la forêt communale de Saint-Fargeau.

Le Conseil désigne ensuite les membres qui feront partie des Commissions chargées de reviser les listes électorales des Chambres de commerce d'Auxerre et de Sens.

Il renouvelle un vœu déjà émis dans la session d'avril 1899 dans le but d'obtenir que le cours des cartes d'abonnement sur les chemins de fer soit interrompu pendant l'appel sous les drapeaux des titulaires de ces cartes.

M. le marquis de Tanlay lit un rapport invitant M. le Préfet à interdire la chasse à la perdrix à partir du 15 décembre. — Adopté.

Le Conseil repousse une demande de subvention formulée par l'Association patriotique des anciens combattants des Alpes-Maritimes pour l'érection d'un monument.

Il adopte un vœu tendant à ce que les sapeurs-pompiers appartenant aux compagnies régulièrement organisées soient dispensés de la période d'exercices militaires de 13 jours.

Il repousse une demande de prix formée par la fédération des sapeurs-pompiers de France.

A la suite d'un rapport de M. de Tanlay, le Conseil émet le vœu qu'une ligne directe entre Paris-Milan, par le Jura, soit établie dans le plus bref délai, afin d'empêcher que l'ouverture du Simplon ne vienne porter à notre commerce un nouveau préjudice.

Il vote aussi une subvention de 100 fr. en faveur de la Société de secours aux militaires coloniaux, et maintient le tableau des sections électorales tel qu'il a été constitué dans la session d'août.

Le Conseil, pour le service des épizooties, vote l'inscription au budget supplémentaire de 1900 d'une somme de 5,977 fr. 20 pour couvrir les restes à payer en 1899, et celle de 2,000 fr. pour porter à 4,000 fr. le crédit afférent à ce service.

M. Ribière dépose un nouveau vœu relatif à la nomination

des administrateurs des grandes Compagnies de chemins de fer, qui est adopté.

Puis la séance est levée et renvoyée au lendemain.

SÉANCE DU MERCREDI 25 AVRIL

Présidence de M. Folliot.

La séance est ouverte à 3 heures et demie, sous la présidence de M. Folliot.

M. le Préfet y assiste.

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. Chevillotte, Chereau, Javal, Quillot, Roy et Roncin, excusés.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Degoix est désigné pour représenter le corps vétérinaire de l'Yonne au Congrès de médecine vétérinaire.

Le Conseil général de l'Yonne émet le vœu que la rectification de la route nationale de Nevers à Sedan, dans le partie comprise entre Courson et Coulanges-sur-Yonne, soit mise à l'étude, et cela de manière à ce qu'il soit possible d'établir, dans l'avenir, sur un de ses accotements, soit un tramway. soit une ligne ferrée, destiné à transporter les pierres des carrières de Courson à la gare d'eau de Coulanges-sur-Yonne.

Le Conseil renouvelle encore avec instance le vœu que l'administration procède dans le plus bref délai à la rectification de la côte de Vauflot, sur la route nationale n° 65.

Il émet aussi le vœu que les pouvoirs publics fassent exécuter dans le plus bref délai possible, sans réfection du cadastre, une évaluation, avec classification nouvelle, des propriétés non bâties, pour servir de base à la péréquation de l'impôt foncier, et que le contingent en principal de l'Etat soit réduit au taux le plus bas possible.

M. Toutée lit un rapport concernant le legs Bercier sur les prix à décerner : 1° à deux mères de famille qui ont le plus d'enfants voués à l'agriculture; 2° à sept orphelins abandonnés. Les conclusions du rapport sont adoptées, ainsi que celui relatif aux secours à certaines communes rurales pauvres en faveur de leurs vieillards et de leurs infirmes.

M. Villejean lit un rapport sur le vœu relatif à la création d'un réservoir dans la vallée du Bourdon. Ce rapport est adopté.

Adopté également celui relatif au questionnaire concernant l'enquête sur les voies de communication.

M. Villejean lit un rapport sur l'empoissonnement du canal de Bourgogne et portant sur les points suivants : 1° changement du mode d'exploitation de la pêche; 2° encouragement à la culture du poisson; 3° conservation du petit poisson; 4° utilisation des anciens emprunts et anciens lits de rivières.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Sur un rapport de M. Loup, le Conseil adopte les alignements modificatifs du chemin de grande communication n° 136, dans la traverse du hameau de Francœur, commune de Sormery.

M. Loup lit un rapport concernant les transports automobiles pour voyageurs et messageries. Le Conseil décide de s'en tenir à la délibération qui a été prise à ce sujet le 15 avril 1899.

M. Degoix lit un rapport sur un vœu tendant à obtenir le relèvement de la vitesse commerciale des trains de ligues secondaires. — Adopté.

M. Degoix lit un rapport relatif à l'arrachage et à la vente d'arbres situés sur les chemins de grande communication n°s 86, 87, 88, 91, 95, 96 et 102.

Le Conseil décide :

1° La vente en adjudication publique, en plusieurs lots, de 439 frênes plantés sur le chemin n° 96, au territoire de Saint-Martin-sur-Armançon;

2° La vente sur soumissions et par marchés passés de gré à gré en faveur des plus offrants, pour les autres groupes de moindre importance.

Puis il adopte un rapport sur le projet de modification des alignements du chemin de grande communication n° 32 dans le traverse de Précy-le-Sec, et un vœu relatif à l'établissement d'un passage sous rails à la gare de Laroche.

M. Boucheron lit un rapport sur le pourvoi de M. Giroux, de Chevillon, contre une décision de la Commission départementale prononçant la reconnaissance du chemin dit du Grand-Marché. — Adopté.

M. Saulnier lit un rapport sur l'emploi des prestations en 1900, qui est adopté.

Il donne ensuite lecture d'un autre rapport relatif au chemin de fer d'intérêt local de Toucy à Joigny et d'Egreville à Sens; sur la substitution d'une Société anonyme aux concessionnaires et la dénomination de la Société.

Sur la proposition de M. Toutée, le Conseil autorise la Compagnie concessionnaire à reprendre son ancien titre de « Compagnie des chemins de fer d'intérêt local du département de l'Yonne ».

M. Bienvenu-Martin lit un rapport sur une demande en rétrocession de terrain présentée par Mlle Vermiglio, proprié-

taire à Sens, terrain qui avait été exproprié pour l'établissement de la gare de Sens sur la ligne d'Egreville. Le rapport conclut à la rétrocession moyennant certaines conditions. — Adopté.

Le Conseil, sur rapport de M. Bienvenu-Martin, adopte le budget supplémentaire du service vicinal. Il adopte aussi les conclusions d'un autre rapport sur le contrôle des chemins de fer d'intérêt local en construction.

M. de Raincourt lit un rapport concernant la construction d'un bâtiment pour les archives départementales. — Adopté.

M. Houdé lit un rapport sur l'insuffisance des ressources mises à la disposition du service des enfants assistés et moralement abandonnés, dont les conclusions tendent à inscrire au budget supplémentaire une somme de 6,263 fr. 64 pour solder les dépenses de 1899, du service des enfants assistés, qui n'ont pu être mandatées en temps utile, en raison de l'avancement de cette échéance; et aussi celle de 9,800 fr., qui lui paraît nécessaire pour assurer en 1900 le fonctionnement régulier de ce service, somme tombée en fonds libres et provenant du boni qu'avaient laissé certains crédits; à augmenter à partir de 1901, de 5,000 fr. seulement, le crédit affecté aux secours temporaires; de 14,500 fr., celui qui est affecté au payement du salaire des nourrices afin d'élever de 10 à 13 fr. par mois ce salaire pour les enfants âgés de 4 à 13 ans; de 2,000 fr. le crédit destiné à l'entretien des pupilles dans des établissements autres que les hospices dépositaires et enfin de 1,000 fr. pour les frais d'entretien dans d'autres départements.

Le crédit total à comprendre au budget de 1901 s'élèverait, en conséquence, à 213,190 fr. 50, au lieu de 190,690 fr. 50, crédit actuel. — Adopté.

M. Rétif lit un rapport sur une demande en complément de bourse à l'école nationale d'horticulture de Versailles. — Adopté.

Il lit un autre rapport tendant à accorder un dégrèvement de frais de trousseau pour un élève de l'école de Cluny, qui est également adopté.

Sur rapport du même, le Conseil général autorise le Directeur de l'Ecole de la Brosse à acheter une moissonneuse-lieuse avec le reliquat provenant du boni effectué depuis que l'école possède un moulin Schweitzer.

M. Marcel Ribière lit un rapport relatif à la construction d'une école normale d'instituteurs sur un nouvel emplacement. — Adopté.

M. Laubry lit un rapport concernant l'Assistance médicale gratuite et la liquidation des dépenses de 1899 et des mémoires arriérés de 1896, 1897 et 1898.

Le Conseil décide d'adopter les dispositions établies par M. le Préfet, en vue :

De fixer la balance des recettes et dépenses à liquider pour l'exercice 1899 ;

De liquider les dépenses et recettes arriérées de 1896-97-98 ;

D'ouvrir les crédits de prévision pour assurer, dans le courant de l'année, le paiement des mémoires en retard soit de 1899, soit des exercices antérieurs :

D'établir le complément du budget de 1900.

M. Laubry lit un rapport concernant le même service et portant modification du règlement en ce qui concerne la liquidation des dépenses. — Adopté.

Sur rapport du même et pour assurer le fonctionnement régulier du service de l'Assistance médicale gratuite et celui des pensions aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, le Conseil renouvelle pour cinq années l'imposition extraordinaire, et décide, eu égard au reliquat déterminé par les dispositions de la loi du 15 juillet 1893, que cette imposition sera limitée à un demi centime pour 1901 et à un centime pour les années 1902, 1903, 1904 et 1905.

Il approuve aussi les dispositions budgétaires prévues et établies par M. le Préfet.

Le tarif des honoraires médicaux pour le service de l'Assistance gratuite est ensuite fixée par le Conseil.

M. Eugène Petit lit un rapport concernant l'Etablissement départemental d'assistance et modifiant le règlement en vue de l'admission des vieillards indigents ayant le domicile de secours défini par la loi du 15 juillet 1893. — Adopté.

M. Eugène Petit lit un rapport tendant à la restauration des pensionnats à l'Asile d'aliénés, l'Architecte départemental sera invité à fournir pour la session d'août, un projet complet avec plans et devis. — Adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée au lendemain.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1900

Présidence de M. Folliot.

La séance est ouverte à 9 heures 1/2, sous la présidence de M. Folliot.

M. le Préfet y assiste.

Absents et excusés : MM. Degoix, Javal, Quillot et Roy.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Gallot lit un rapport concluant au vote d'un crédit de

300 fr. nécessaire pour le fonctionnement des Commissions départementales organisées par la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie. — Adopté.

Sur le rapport de M. Gallot, le Conseil vote un crédit de 2000 fr. pour l'envoi des délégués ouvriers à l'Exposition universelle.

M. Paul Toutée lit un rapport fixant le chiffre de la pension de M. Surugue agent-voyer en chef. — Adopté.

M. Eugène Petit lit un rapport relatif à l'acquisition d'un domaine pour la construction de l'établissement départemental d'assistance. — Adopté.

Le Conseil général émet ensuite le vœu que le Parlement veuille bien hâter le vote des mesures législatives destinées : 1° à favoriser le développement de l'assistance par le travail ; 2° à assurer la correction plus efficace du vagabondage et de la mendicité qui compromettent la sécurité des campagnes.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'exemplaire du compte de gestion de l'administration des haras en 1898.

M. Eugène Petit est délégué pour représenter le département de l'Yonne au Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée.

M. Gallot lit un rapport tendant à ce que le Conseil renouvelle un vœu affirmant son désir de voir, par la réduction du service militaire à deux ans, supprimer toute dispense, et de voir étendre à l'Institut industriel du Nord le bénéfice de l'article 23 de la loi de juillet 1889. — Adopté.

M. Echard lit un rapport concernant l'établissement d'un réseau téléphonique départemental. Le système dont M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a fait l'exposé dans sa lettre à M. le Préfet de l'Yonne consiste à faire à l'Etat l'avance des sommes nécessaires à cet établissement, sans intérêt, mais l'intégralité des produits de l'exploitation est abandonnée par l'Etat et affectée aux remboursements des prêteurs. Le rapporteur demande que le département s'adresse aux communes intéressées pour leur demander un engagement régulier.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Paul Toutée donne lecture d'une proposition demandant l'organisation d'une nouvelle caisse de retraites pour les pensions départementales.

Le rapport conclut à ce que le Conseil prie M. le Préfet de faire examiner pour la session d'août à quelles conditions pourrait être créée une caisse de retraites par les versements des employés d'une part et du département d'autre part à la

Caisse nationale des retraites ; quels seraient les résultats de cette création pour les employés d'une part et pour le département d'autre part.

Ce rapport donne lieu à une discussion assez longue, après laquelle les propositions de la commission sont adoptées.

M. Bienvenu Martin fait un rapport verbal sur les dépenses ordinaires du Service vicinal, l'insuffisance des ressources et sur le salaire des cantonniers des chemins de grande communication. Ce rapport tend à augmenter le crédit fourni par l'imposition extraordinaire de l'an dernier, — puis à faire deux prélèvements sur les ressources du budget supplémentaire pour les travaux de grosses réparations et ceux d'aqueduc et d'assainissement de chaussées, — et, enfin, une demande d'imputation de crédit et de diverses mesures à prendre pour arriver à relever le traitement des cantonniers de la grande vicinalité, pour les assimiler à ceux des cantonniers des routes nationales à partir de 1901. — Adopté.

M. Jeannez lit un rapport concluant au vote d'une imposition extraordinaire de 3 centimes 25 pendant cinq ans à partir de 1901, pour parfaire le déficit des ressources normales. — Adopté.

Le budget supplémentaire de 1900 est ensuite adopté après la lecture du rapport de M. Jeannez.

M. Paul Toutée lit un rapport tendant à l'attribution à un orphelin du legs Bercier décerné à M. Saunois, décédé.

Ce prix est attribué à M. Bourgoin Emile de Moulins-sur-Ouanne.

Puis la première session ordinaire de 1900 est close.

SESSION D'AOUT 1900

SÉANCE DU 20 AOUT 1900

La séance est ouverte à 4 heures du soir.

M. Duguyot, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence et M. Laubry, le plus jeune des membres du Conseil général remplit les fonctions de secrétaire.

MM. le baron Brincard, Chevillotte, marquis de Tanlay. Roy et Javal, absents, sont excusés.

Le Conseil procède à l'élection du bureau définitif.

Le dépouillement des scrutins successifs qui ont lieu donne les résultats suivants :

Scrutin pour la nomination du Président.

Nombre de votants............	31
Majorité absolue..............	16

Ont obtenu :

M. Folliot...............	28 suffrages.
Divers..............	3 —

M. Folliot ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages, est proclamé président du Conseil général de l'Yonne pour l'année 1900-1901.

Scrutin pour la nomination de deux vice-présidents.

Nombre des votants...........	31
Majorité absolue.............	16

Ont obtenu :

MM. Bienvenu Martin....	28 suffrages.
Marcel Ribière.....	17 —
Landry............	5 —
Etienne Flandin	4 —
Divers............	6 —
Bulletin blanc......	1 —

MM. Bienvenu Martin et Marcel Ribière ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés vice-présidents du Conseil général.

Scrutin pour la nomination de quatre secrétaires.

Nombre de votants............	31
Majorité absolue..............	16

Ont obtenu :

MM. Saulnier...........	28 suffrages.
Degoix............	25 —
Bondoux	24 —
Laubry	14 —
Boucheron	8 —
Echard...........	6 —
Divers............	14 —

MM. Saulnier, Degoix et Bondoux ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages, sont proclamés secrétaires.

Il est procédé, pour la nomination d'un quatrième secrétaire, à un deuxième tour de scrutin dont voici le résultat :

Nombre des votants........... 32
Majorité absolue.............. 17

Ont obtenu :

MM.	Laubry............	23 suffrages.
	Echard............	3 —
	Boucheron	2 —
	Divers............	4 —

En conséquence, M. Laubry est proclamé secrétaire du Conseil général.

Présidence de M. Folliot

A ce moment, M. Folliot, sur l'invitation de M. le doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence et prononce l'allocution suivante :

Allocution de M. le Président.

« Mes chers Collègues,

« Je suis certain d'avance de traduire vos sentiments en vous proposant de voter des remerciements au bureau provisoire et en particulier à notre doyen d'âge, M. Duguyot, dont je n'ai pas besoin de rappeler tous les titres à la reconnaissance du département et à la sympathie de ses collègues. (*Très bien! très bien !*)

« Pour moi, messieurs, qui reçois, en ce moment, de vos suffrages, un nouveau témoignage de confiance et d'estime, je ne puis que vous renouveler l'expression de ma profonde gratitude. Cet honneur, je vous l'avoue, me rend tout confus quand je vois dans cette assemblée tant d'hommes plus autorisés sur lesquels pourraient plus légitimement se porter vos suffrages. Aussi, je ne crois mieux faire, pour vous remercier, que de vous assurer à nouveau de mon dévouement absolu aux intérêts de notre cher département et de mon attachement inébranlable à la République, en vous priant de m'aider de votre bienveillant concours pour l'accomplissement de la mission que vous venez de me confier.

« Messieurs, depuis notre dernière session aucun vide douloureux ne s'est produit dans nos rangs ; mais nous avons eu le regret de voir partir un laborieux collègue, M. Toutée, nommé récemment conseiller à la cours d'appel de Paris. Nous vous rappellerons avec quelle sûreté de plume, avec

quelle logique pressante et serrée tous ses rapports étaient rédigés et aussi avec quelle autorité il prenait part à nos discussions, surtout en matière financière. Je crois donc être l'interprète de vos sentiments en lui envoyant l'expression de notre vive sympathie et aussi toutes nos félicitations pour sa nomination au poste élevé qu'il occupe aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

« Qu'il me soit permis également de souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus des deux cantons de Courson et de Saint-Fargeau. Je tiens à leur dire qu'ils trouveront au sein du Conseil général de l'Yonne un accueil des plus courtois, comme celui qui est dû à tous ceux qui sont attachés au même labeur et à la défense des mêmes intérêts. (*Très bien ! très bien !*)

« Ces intérêts, mes chers collègues, vous sont confiés, c'est dire d'un mot qu'ils sont en bonnes mains. Les questions, si nombreuses et si variées d'assistance publique vous sont familières et, à chacune de vos sessions, vous ouvrez largement la main pour augmenter encore les crédits qui les alimentent. Continuez dans cette voie; vous répondez ainsi aux sentiments intimes du pays, qu'un souffle puissant — et cela a été dit récemment en haut lieu, — emporte vers les œuvres de bonté, d'humanité, de régénérescence sociale, qu'il s'agisse de l'enfance pauvre ou abandonnée, des infirmes ou bien de la vieillesse malheureuse. (*Très bien ! très bien !*)

« Les autres questions départementales — les énumérer serait trop long — vous sont présentées d'une façon claire et méthodique dans le volume que nous a fait distribuer notre honorable Préfet. A cette occasion, je suis heureux de lui dire qu'il a conquis, non seulement les sympathies des membres de cette assemblée, mais encore celle de tous ceux de nos concitoyens qui ont été à même d'apprécier son esprit de conciliation, de justice et, en même temps, sa haute intelligence des services administratifs qui lui sont confiés. (*Applaudissements.*)

« Si, maintenant, nous portons nos regards au-delà de cette enceinte, nous constatons avec joie que, malgré des grèves partielles qui sont la loi commerciale de l'offre et de la demande, le pays est calme parce qu'il a le gouvernement de son choix, la République, et qu'il sait que rien désormais ne prévaudra contre elle. (*Très bien ! très bien !*)

« Mais il ne suffit pas que la République soit assurée de son existence; il faut aussi qu'elle affirme par ses actes sa vitalité. Aussi l'œuvre de son gouvernement doit être une œuvre incessante de réformes pratiques, de progrès sagement étudiés, que nous avons le devoir de seconder chacun dans notre sphère

d'action, surtout pour résister aux manœuvres louches et équivoques du nationalisme. (*Applaudissements.*)

« L'Exposition universelle, dont le succès grandit chaque jour, atteste aux yeux du monde la grandeur, la richesse et le génie novateur et créateur de notre chère France. Jamais, en effet, en aucun pays, le travail humain n'a offert aux yeux étonnés spectacle plus grandiose que celui qui se déroule en ce moment sur les rives de la Seine.

« Permettez-moi, mes chers collègues, avant de terminer, de vous rappeler qu'en ce moment, loin de nous, en Extrême-Orient, le drapeau de la France se trouve engagé. Le Président de la République, interprète autorisé des sentiments du pays, est allé à Marseille porter à nos petits soldats et à nos marins le salut de la France et tous nos cœurs ont tressailli d'espérance et de fierté en entendant le mâle langage tenu par le chef de l'Etat. Souvenons-nous ici, nous qui sommes l'assemblée départementale, que, parmi ces hommes résolus à tous les sacrifices, il y a des enfants de l'Yonne, et adressons-leur, du fond du cœur, nos vœux les plus ardents pour que tous, si possible, reviennent au foyer domestique après avoir accompli tout leur devoir pour le bien de la France et pour son honneur. » (*Applaudissements.*)

M. le Président donne lecture de diverses communications qui lui sont parvenues et qui sont renvoyées à l'examen des diverses commissions compétentes.

M. le Préfet dépose sur le bureau du Conseil les dossiers des affaires soumises au Conseil général pendant la présente session.

La composition des commissions est modifiée et complétée de la façon suivante :

Première Commission. — *Finances.* — MM. Jeannez, Brillié, Chevillotte, David, Landry, Javal, Saulnier, Chéreau.

Deuxième Commission. — *Viabilité.* — MM. Boucheron, Bienvenu Martin, Bondoux, Henri Loup, Villejean, Degoix, Roncin, Boudin.

Troisième Commision. — *Bâtiments départementaux.* — MM. Lordereau, Legrand, baron Brincard, vicomte de Raincourt, Quillot.

Quatrième Commission, — *Etablissements publics.* — MM. Marcel Ribière, Houdé, Rétif, Eugène Petit, Ernest Petit, Laubry, Etienne Flandin.

Cinquième Commission. — *Objets divers.* — MM. Duguyot, Echard, Collinot, Merlou, marquis de Tanlay, de Fontaine, Gallot, Roy.

M. Degoix demande la parole pour une rectification au procès-verbal de la dernière session.

Dans le compte-rendu de la séance du 25 avril, (page 37 du volume des délibérations), il s'est glissé une erreur d'impression. Le rapport sur le vœu relatif à l'établissement d'un passage sous rails à la gare de Laroche a été rédigé et lu en séance par M. Boucheron et non par l'honorable membre qui demande la rectification.

La rectification est ordonnée.

Sur la proposition de M. Bienvenu Martin, le Conseil général décide qu'un double du bordereau des affaires qui seront rapportées par chaque commission sera affiché dans la salle des délibérations, à l'ouverture de la séance, afin de permettre à tous les membres du Conseil général de prendre connaissance des rapports qui seront discutés chaque jour.

Le Conseil général se retire dans ses bureaux pour procéder à la constitution des commissions et à la répartition des dossiers des affaires.

La prochaine séance est fixée à demain trois heures.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 21 AOUT 1900

La séance est ouverte à trois heures et demie, sous la présidence de M. Folliot. M. le Préfet y assiste.

MM. le baron Brincard, Chevillotte, Degoix, Houdé, Roy et Villejean, absents, sont excusés.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de diverses communications qui sont renvoyées aux commissions compétentes.

M. Delterne, instituteur, adresse au Conseil général un opuscule sur le voyage qu'il a effectué en Allemagne aux frais du département.

Un vœu relatif à la rectification de la route nationale n° 77, entre Courson et Coulanges-sur-Yonne, est renvoyé à la deuxième commission.

Une adresse à nos soldats en Chine et un vœu relatif à l'expulsion des missionnaires coloniaux sont adoptés.

M. de Fontaine, président de la Commission départementale, dépose sur le bureau du Conseil le rapport de la Commission départementale.

M. Chéreau lit un rapport sur les compte et budget des archives départementales. — Adopté.

Il lit un autre rapport, également adopté, sur la situation des services financiers du département.

M. Brillié lit un rapport fixant le maximum des centimes communaux extraordinaires. Ce maximum est fixé à 30 centimes. — Adopté.

La taxe municipale sur les chiens et maintenue à 6 fr. pour les chiens d'agrément et à 1 fr. 50 pour les chiens de garde.

M. Landry lit un rapport sur le répartement des contributions directes pour 1901.

Une discussion s'engage à ce sujet et les conclusions du rapport sont adoptées.

Un secours de 150 fr. est accordé à Mesdames André et Fournier.

La liquidation de la pension de M. Sonnet, ancien agent-voyer principal est fixée à 2197 francs par an.

M. Boucheron lit un rapport relatif à l'arrachage et à la vente d'arbres provenant du chemin de grande communication n° 84. — Adopté.

M. Boudin, au nom de la deuxième Commission, propose de maintenir, pour 1901, le tarif de rachat de la taxe des prestations. — Adopté.

M. Boucheron lit un rapport relatif à l'établissement d'une gare d'eau à Laroche par la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. — Adopté.

M. Legrand, au nom de la 3e Commission, demande l'inscription au budget primitif d'une somme de 1318 fr. 25 pour l'assurance du mobilier et des bâtiments départementaux. — Adopté.

Le Conseil vote une somme de 600 francs pour réparations à la Sous-Préfecture d'Avallon.

M. Quillot lit un rapport relatif de la construction d'une école normale d'instituteurs.

Une discussion s'engage à ce sujet et le projet de construction est adopté.

Le Conseil vote un crédit de 1000 francs pour réparation au Palais de justice de Joigny et 900 francs pour réparation à la prison de Joigny.

M. Eugène Petit au nom de la 4e Commission propose une augmentation de traitement de 250 francs pour M. Toy, médecin-adjoint de l'Asile d'aliénés. — Adopté.

Le Conseil adopte le budget des dépenses du service d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.

Il vote ensuite une somme de 150 francs pour secours à à Mme Dagois, ancienne concierge de l'Établissement départemental d'Assistance.

M. Rétif lit un rapport concluant au vote d'un crédit de 1200 fr. pour être répartis entre les jeunes gens qui seraient reçus à l'école des Arts et Métiers de Châlons.

Sur rapport du même, le Conseil décide la résiliation du bail passé avec M. Paulvé, de Venoy, pour la location d'une pièce de pré.

MM. Jeannez et Rétif sont adjoints à la Commission de surveillance et de perfectionnement de l'école de La Brosse.

Le Conseil, sur rapport de M. Flandin, donne acte à M. le Préfet de sa communication relative aux travaux d'entretien des monuments historiques et vote un crédit de 3000 francs égal à celui de l'année dernière.

M. de Fontaine, au nom de la cinquième Commission propose d'inscrire au budget une somme de 4000 francs, nécessaire pour le service des épizooties. Et une somme de 1000 francs pour primes à la destruction des vipères. — Adopté.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande du Conseil Municipal de Châtillon-Coligny qui sollicite le changement de dates des foires qui se tiennent les 21 mai, 1er juillet et 15 septembre.

Le Conseil renouvelle un vœu tendant à voir rétablir la station d'étalons de Tonnerre et à en établir à Guillon ou à Montréal.

Il donne un avis favorable à la révision de l'aménagement des bois appartenant à l'hospice de Tonnerre; et arrête la liste des membres du jury spécial appelé à régler les indemnités dues par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique.

M. Echard lit un rapport relatif à différents vœux du Conseil d'arrondissement :

1° Un vœu des sociétés d'agriculture du département auquel s'associe le Conseil d'arrondissement d'Auxerre, ainsi conçu : « L'assemblée émet le vœu que les pouvoirs publics fassent exécuter dans le plus bref délai possible, avec classification et sans réfection du cadastre, une évaluation des propriétés non bâties pour servir de base à la péréquation de l'impôt foncier et arriver à l'égalité de cet impôt avec les autres, notamment avec l'impôt qui frappe les valeurs industrielles et mobilières.

Qu'en attendant, l'Etat continue d'allouer aux communes les plus malheureuses des dégrèvements aussi importants que possible sur les divers fonds de secours et de non valeurs. »

2° Que les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement aient lieu fin octobre pour permettre aux citoyens de remplir leur devoir d'électeur. Retenus au mois d'août par les travaux des champs, beaucoup sont dans l'impossibilité de se rendre au scrutin et le résultat de l'élection peut être faussé.

3° Que les ventes judiciaires d'immeubles soient renvoyées

devant notaire et que les droits de mutation pour acquisitions au-dessous de mille francs soient réduits à 5 0/0.

4° Le Conseil émet le vœu que les procès de chasse, de colletage ou de pêche soient portés devant les juges de paix et que la législation soit modifiée dans le sens de l'abaissement des pénalités.

Tous ces vœux sont pris en considération par le Conseil général et il décide de les appuyer.

Il donne ensuite acte à M. le Préfet de la réponse de M. le Ministre de la guerre au vœu émis le 24 avril en vue d'obtenir que les sapeurs-pompiers soient dispensés de la période d'exercices militaires de 13 jours.

M. GALLOT lit un rapport concernant les Caisses d'épargne. Rapport qui conclut à donner acte à M. le Préfet de l'état des Caisses d'épargne dressé par son administration, constatant leur prospérité croissante, ainsi que l'affluence de plus en plus grande de nos concitoyens sagement économes et prévoyants. — Adopté.

M. ALBERT GALLOT lit un rapport sur les Sociétés de secours mutuels approuvées. Le rapporteur constate que les idées de mutualité sont le résultat de l'éducation scolaire. Il fait remarquer que le nombre des élèves de nos écoles primaires enrégimentés dans les mutuelles a monté de 39 à 1709, et que ce résultat est dû au zèle de nos instituteurs laïques.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. ALBERT GALLOT lit un rapport concernant des bourses à accorder dans les institutions nationales des sourds-muets de Paris, Bordeaux et Chambéry. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Il lit un autre rapport fixant le classement par ordre d'urgence des demandes de subvention pour constructions scolaires. Les conclusions sont adoptées.

Le Conseil vote 100 fr. pour l'achat d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage de M. Thierry, ancien directeur de l'Ecole de La Brosse.

M. COLLINOT lit un rapport dont les conclusions rejettent une demande de subvention formée par le Directeur de l'asile d'aliénés en vue d'assister au Congrès de psychiatrie à Paris. — Adopté.

La séance est ensuite levée et la prochaine fixée au lendemain.

SÉANCE DU 22 AOUT 1900.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Folliot.

M. le Préfet y assiste.

MM. le baron Brincard, Chevillotte, Duguyot, Roy et Villejean, absents, sont excusés.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de diverses communications qui sont renvoyées aux commissions compétentes.

Il donne ensuite connaissance d'un vœu signé de plusieurs membres du Conseil, relatif à l'établissement de tarifs communs de petite vitesse. — Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. David lit un rapport retatif à la fixation du prix de la journée de travail dans chaque commune. Ce prix est fixé uniformément à 0 fr. 50. — Adopté.

M. Saulnier lit un rapport concernant les pensions allouées avec le concours des communes. Ce rapport conclut au maintien du crédit de 2,000 fr. affecté à l'allocation de pensions aux orphelins et à l'inscription en recettes au chapitre V de la part contributive des communes, qui peut être fixée à 700 fr. — Adopté.

Le montant de la pension à laquelle a droit M. Larchevêque, garde-magasin dépensier de l'Asile d'aliénés, est fixé à 1.197 fr., et celle de Mme Larchevêque, ancienne lingère de l'établissement, à 350 fr.

M. Chéreau lit un rapport concluant à autoriser le paiement d'une somme de 1,852 fr. 74 pour dépenses diverses aux bâtiments départementaux. — Adopté.

Le Conseil, pour régulariser la procédure engagée devant le Conseil d'Etat, à raison de la contribution mobilière dont a été imposée la colonie du Verger sur la commune de Perrigny, décide de donner à M. le Préfet tous pouvoirs et autorisations nécessaires à l'effet de former et soutenir devant cette assemblée tout pourvoi contre tous arrêtés du Conseil de Préfecture de l'Yonne rejetant les demandes en décharge de la contribution mobilière imposée à l'Asile départemental des aliénés, à raison de sa colonie du Verger.

M, Landry lit un rapport tendant à déléguer à la Commission départementale tous pouvoirs pour liquider la pension de retraite de M. Lapointe, directeur de l'Asile départemental.

Le Conseil décide l'inscription au budget de 1901 d'un crédit de 69,243 fr. pour les retraites et secours aux employés départementaux ou à leurs familles portés au tableau dressé par M. le Préfet.

M. Boucheron lit un rapport relatif à l'avant-projet d'élargissement du pont sur le rû de Sinotte et l'élargissement du chemin aux abords. — Les conclusions sont adoptées.

M. Degoix lit un rapport dont les conclusions tendent à ce que le Conseil général s'associe aux vœux émis par les Conseils d'arrondissement sur différentes questions intéressant le service vicinal. — Adopté.

M. le Président dit qu'il a reçu le vœu suivant :

« Le Conseil général renouvelle le vœu que la loi de finances rétablisse, dans son ancien texte, l'article qui prescrivait d'inscrire, sur les avertissements des contributions directes, la distinction des parts afférentes à l'Etat, aux départements et aux communes ». — Adopté.

Sur un rapport de M. Lordereau, le Conseil vote les crédits d'entretien des bâtiments départementaux et délègue à la Commission départementale les pouvoirs nécessaires pour statuer sur les conditions de renouvellement des baux de cinq brigades de gendarmerie.

Le Conseil vote également un crédit de 800 fr. pour réparations à la caserne de gendarmerie d'Auxerre.

M. Houdé lit un rapport sur les situation, compte et budget du service de la protection des enfants du premier âge. — Adopté.

M. Ribière lit un rapport concernant le budget de 1901 des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. — Adopté.

M. Eugène Petit donne lecture d'un rapport relatif à la construction de pavillons d'isolement à l'Asile d'aliénés. — Adopté.

Il lit un rapport sur la situation, compte et budget de l'Etablissement départemental d'Assistance. — Adopté.

M. Laubry lit un rapport sur le budget de 1901 de l'Assistance médicale gratuite. — Adopté.

M. Rétif lit un rapport sur le budget de la station agronomique. — Adopté.

Le Conseil adopte un rapport de M. Ernest Petit relatif aux bourses dans les lycées et collèges.

Sur rapport de M. Flandin, le Conseil décide de continuer à M. Carré, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, la subvention qui lui était précédemment accordée. Il alloue en même temps une subvention de pareille somme à M. Léon Langlé, de Saint-Fargeau.

Un vœu présenté par plusieurs membres du Conseil relatif à l'établissement d'une ligne à grand trafic entre Laroche et Chagny par Auxerre et Avallon est adopté à l'unanimité.

Sur le rapport de M. Fontaine, le tableau des sections élec-

torales municipales est maintenu tel qu'il a été arrêté au mois d'août 1899.

Le Conseil vote ensuite l'inscription au budget de 1901 d'une somme de 250 fr. pour la destruction des hannetons et des vers blancs.

Il renouvelle les pouvoirs de MM. Bienvenu Martin, de Fontaine, Folliot, Jeannez et Rétif, comme membres de la commission technique de la pépinière départementale.

Le Conseil vote un crédit de 1,000 fr. pour essais de traitement contre les maladies de la vigne et essais d'engrais dans les vignes reconstituées et 1,000 fr. pour entretien et création de vignes d'expériences.

M. de Tanlay lit un rapport concluant à adopter les subventions suivantes :

100 fr. à la Société de protection des engagés volontaires;

100 fr. à la Société générale de protection pour l'enfance coupable ou abandonnée ;

100 fr. à l'orphelinat de l'enseignement primaire de France;

50 fr. à l'Association d'Alsace-Lorraine ;

50 fr. à partager entre l'Association des anciens Combattants de 1870 d'Auxerre et de Sens;

50 fr. à la Société générale pour le patronage des libérés.

La séance est levée et renvoyée au lendemain.

SÉANCE DU 23 AOUT 1900

La séance est ouverte à 3 heures 1/2 sous la présidence de M. Folliot.

M. le Préfet y assiste.

MM. le baron Brincard, Duguyot, Chevillotte, Roy, absents, sont excusés.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Eugène Petit, le traitement du Directeur de l'Etablissement départemental d'assistance est augmenté de 200 fr. ; celui des époux Colas, de 100 fr.

Le Conseil désigne trois de ses membres pour se mettre en relations avec les délégués du Conseil général de la Nièvre à l'effet de faire, sur l'utilité et l'urgence de la ligne de Saint-Amand à Saint-Sauveur, un rapport dont les conclusions seront soumises à ces assemblées dans leur prochaine session d'avril.

Sur la proposition de plusieurs membres, le Conseil général émet le vœu tendant à ce que la Compagnie P.-L..M. mette en concordance régulière les trains d'Avallon et de Gien.

Sur le rapport de M. SAULNIER, le Conseil fixe la pension de M. Dondenne, architecte départemental.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination de la Commission départementale.

Sont nommés : MM. Rétif, de Fontaine, Jeannez, Saulnier, Boucheron, Ribière, David.

M. BIENVENU MARTIN lit un rapport sur les chemins de fer de Toucy à Joigny et d'Egreville à Sens. Il ressort de ce rapport que le département est obligé de contracter un emprunt pour parfaire la différence dans les évaluations des dépenses pour ces deux lignes. Voici sa conclusion :

1° D'autoriser M. le Préfet à contracter un emprunt complémentaire de 548,869 francs à la Caisse des Retraites pour la Vieillesse, remboursable en 50 ans, aux conditions offertes par cet établissement ;

2° De voter pour 50 ans, à partir de 1902, une imposition extraordinaire de 0 centime 94, spécialement affectée au remboursement de cet emprunt et au payement des annuités à servir aux concessionnaires, concurremment avec les ressources antérieurement créées ;

3° Ce solliciter la subvention de l'Etat sur les travaux supplémentaires ;

4° D'inscrire au budget de l'exercice prochain, en recettes et en dépenses, les sommes à provenir de l'emprunt, conformément aux indications du rapport de M. l'Agent-voyer en chef ;

5° De donner délégation à la Commission départementale à l'effet de statuer dans l'intersession sur toutes les questions se rattachant à l'exécution des deux lignes en construction.

Les conclusions sont adoptées.

Un vœu tendant à la création d'une halte dans la commune de Jully sur la ligne de Nuits à Châtillon est adopté.

M. BIENVENU MARTIN lit un rapport portant modifications au budget de 1900 pour parer aux augmentations de dépenses survenues sur diverses entreprises portées au programme de 1899 et sur celui de 1900. — Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. RONCIN lit un rapport relatif à un avant-projet de rectication du chemin de grande communication n° 134, aux abords des ponts sur le Vrin et le bief du moulin de la Petite-Celle. — Adopté.

Le Conseil adopte également les deux avant-projets d'élargissement du chemin de grande communication n° 194 au territoire de la Celle-Saint-Cyr.

M. BOUCHERON donne lecture d'un rapport concernant un vœu

relatif à l'établissement d'un passage sous rails à la gare de Laroche. — Adopté.

M. Roncin lit un rapport relatif à l'emploi de prestations en 1900 sur les chemins ruraux. — Adopté.

M. Degoix lit un rapport relatif à la mise en état du lit de l'Yonne dans le canal du Nivernais et Haute-Yonne sur une longueur de 45 kilomètres. — Les conclusions sont adoptées.

Un petit nombre de demandes de classement de nouveaux chemins de grande communication ont été transmises à M. le Préfet au cours de l'année. La Commission compétente propose de joindre ces nouvelles demandes à celles déjà existantes et ayant un même objet. — Adopté.

M. Villejean, au nom de la deuxième Commission, propose d'approuver le rattachement au programme de 1899 de la dépense supplémentaire de 129 fr. pour la restauration et l'élargissement du pont sur le Serein aux environs de Môlay. — Adopté.

M. de Raincourt lit un rapport tendant à faire inscrire au budget de 1901 une somme de 2,200 fr. pour achat et renouvellement du mobilier de la Préfecture. — Adopté.

Au sujet de la reconstruction du bâtiment des archives, la troisième Commission propose de renvoyer la question à la session prochaine pour permettre au nouvel architecte d'étudier les différents projets présentés. — Adopté.

M. Houdé lit un rapport relatif aux enfants assistés et moralement abandonnés.

Au sujet de la construction d'une école de réforme, le rapporteur propose d'en réserver l''emplacement dans le terrain occupé par le dépôt actuel d'assistance.

Pour les pupilles aliénés, il propose d'augmenter de 1,815 francs l'article du budget des enfants assistés, afin que le service puisse payer la pension de cinq enfants actuellement en traitement à l'asile.

En ce qui concerne le traitement des employés, une augmentation de traitement de 200 fr. en faveur de M. Olive et de 100 fr. en faveur de M. Armand, employé.

Et enfin, la quatrième Commission propose de déléguer à la Commission départementale les pouvoirs nécessaires pour autoriser les virements des articles en boni sur les articles en déficit, tout en ne dépassant pas le crédit total affecté au service.

Toutes ces propositions sont adoptées.

Le Conseil délègue la Commission départementale à l'effet de pourvoir aux vacances survenues parmi les boursiers des écoles primaires supérieures.

M. Laubry lit un rapport relatif au tarif des honoraires mé-

dicaux et des médicaments pour le service de l'Assistance médicale gratuite. — Adopté.

M. Flandin lit un rapport relatif aux dépenses ordinaires de l'Instruction publique, dont les conclusions sont adoptées, et un autre rapport tendant au vote d'un crédit de 820 fr. pour payer les dépenses qu'entraînerait l'admission d'un jeune homme à l'institution des jeunes aveugles.

M. Rétif donne lecture d'un rapport sur la situation, compte et budget de l'Ecole pratique d'agriculture. — Adopté.

M. Landry lit un rapport relatif à l'organisation d'une Caisse départementale de retraites et conclut au vote d'un crédit de 10,000 fr. à titre de subvention. — Adopté.

La séance est levée et renvoyée au lendemain.

SÉANCE DU 24 AOUT 1900.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Folliot.

M. le Préfet y assiste.

MM. le baron Brincard, Chevillotte, Degoix, Roy et Villejean, absents, sont excusés.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Eugène Petit lit un rapport sur la situation, les compte et budget de l'asile d'aliénés, dont les conclusions sont adoptées.

Adopté également l'avant-projet de construction d'un établissement départemental d'assistance publique.

M. Loup lit un rapport fixant les contingents communaux du service vicinal. — Adopté.

M. Bienvenu Martin, au nom de la commission compétente, lit un rapport relatif au budget primitif de 1901 du service vicinal. — Adopté.

M. de Fontaine lit un rapport concernant les subventions à accorder aux Sociétés d'agriculture et aux Comices. —Adopté.

Le rapport concernant le projet de budget de 1901 de la pépinière départementale est également adopté.

Le Conseil refuse de donner un avis favorable à la création d'une Société apicole à Tonnerre.

Il vote ensuite 200 fr. pour la Société française de secours aux blessés militaires.

Puis il s'associe aux vœux émis par l'Union des instituteurs de l'Yonne.

Sur rapport de M. de Tanlay, le Conseil donne un avis favorable au projet de règlementation de la pêche fluviale en 1901.

Il approuve, sur rapport de M. Jeannez, le compte départemental présenté par M. le Préfet.

M. Jeannez, au nom de la 2e commission, lit un rapport concluant au vote des centimes départementaux conformément au tableau dressé par M. le Préfet. — Adopté.

M. Laubry donne lecture d'un vœu présenté par plusieurs membres du Conseil tendant à ce que les médecins-adjoints des asiles d'aliénés soient chargés, sous leur propre responsabilité, d'un service autonome et indépendant et à inviter l'administration supérieure à modifier dans ce sens les termes du règlement du 20 mars 1857. — Adopté.

MM. Bondoux, Collinot, Etienne Flandin, Laubry et Eugène Petit sont désignés pour faire partie d'une commission qui sera chargée, d'accord avec M. le Préfet, d'étudier les mesures propres à réprimer le vagabondage et la mendicité et à organiser l'assistance par le travail.

Les conclusions du rapport de M. Echard sur le réseau téléphonique départemental sont adoptées.

Le Conseil adopte un vœu tendant à ce que le service militaire soit réduit à deux ans sans dispense.

Puis il adopte un autre vœu tendant à ce que les élèves des Ecoles pratiques d'agriculture profitent des mêmes avantages, au point de vue militaire, que les élèves des Ecoles professionnelles d'art et d'industrie et que les élèves des Ecoles nationales d'agriculture, à la condition de consacrer au moins les dix années suivantes à la culture entière.

M. Jeannez lit un rapport sur le budget primitif de 1901, qui est adopté.

Et après avoir entendu le résumé des crédits nouveaux votés au cours de la session, qui s'élèvent à 29,937 fr. 83, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la deuxième session close.

ÉVÈNEMENTS GÉNÉRAUX

JANVIER 1. — On a des nouvelles de la mission Foureau-Lamy, qui, après avoir accompli heureusement la traversée du Sahara et de l'Aïr, est arrivée au Soudan, où elle a fait sa jonction avec une partie de l'ancienne mission Voulet-Chanoine.

2. — Au Transvaal, le général anglais French tente de s'emparer de Colesberg.

4. — M. Millerand, ministre du commerce, fait signer un décret modifiant l'article 32 de la loi sur les brevets d'invention.

5. — La Haute Cour condamne à dix ans de bannissement MM. Déroulède et Buffet. M. Jules Guérin a été condamné à dix ans de réclusion.

— En Algérie, la mission Flamand ayant été attaquée, les capitaines Pein et Germain s'emparent d'In-Salah et des régions voisines.

— Dans la nuit, MM. Déroulède et Buffet sont conduits à la frontière belge. D'autre part, M. Guérin est transféré à la maison de détention de Clairvaux.

6. — Fin de la grève de Saint-Etienne.

— Le commandant Marchand est promu lieutenant-colonel.

— Accident de chemin de fer sur la ligne de Rouen-Orléans. Il y a sept blessés.

7. — Inauguration de l'Institut de chimie annexé à l'Université lyonnaise.

8. — Démonstration navale de l'amiral Richard à Saint-Domingue, à la suite d'insultes faites au consul de France.

— Le navire russe le *Pierre-le-Grand* est perdu corps et biens dans la mer Adriatique. Il y a quarante-quatre victimes.

9. — M. Deschanel et M. Fallières sont réélus présidents : l'un de la Chambre des députés, l'autre du Sénat,

10. — Terrible ouragan à Marseille. Il y a plusieurs navires en détresse : les accidents sont nombreux.

11. — La famine est considérable aux Indes. La mortalité est énorme.

18. — Interpellation de MM. Dejeante et Gay sur les grèves. A la suite du discours de M. Millerand, le gouvernement obtient une très grande majorité.

— Le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, réuni sous la présidence du ministre du commerce, examine la question du relèvement du droit de douane afférent aux tissus de soie pure importés en France.

20. — Capture par les troupes anglo-égyptiennes, près de Tokar, d'Osman-Digma, le principal chef des troupes du mahdi.

21. — Au Transvaal, bombardement de Ladysmith.

24. — Au cours d'une discussion à propos du procès des Assomptionnistes, la Chambre vote la censure contre M. Lasies et l'expulsion de M. Ch. Bernard.

— Procès des Assomptionnistes devant le tribunal correctionnel. Le tribunal prononce la dissolution de la congrégation.

25. — Signature de la convention franco-italienne fixant la délimitation des possessions du côté de la mer Rouge.

26. — A Pékin, l'impératrice douairière force l'empereur Kouang-Su à abdiquer et lui donne comme successeur le jeune Tsou-Tsing, âgé de neuf ans, fils du prince Tuan.

27. — Le ministre institue une commission d'études, chargée de rechercher les divers emplois des alcools étrangers.

28. — Elections en France pour le renouvellement partiel du Sénat. Les républicains gagnent des sièges. M. Expert-Besançon est élu sénateur de la Seine.

29. — Le ministre de la guerre décide que les dispensés de l'article 23 et admis dans une catégorie de l'article 21 ne pourront être rappelés à l'activité que si, ayant cessé de poursuivre leurs études, ils viennent à perdre avant le passage dans la réserve la cause de dispense invoquée en vertu de l'article 21.

30. — Les Boers, au Transvaal, reprennent Spion-Kopje. Les Anglais éprouvent des pertes considérables.

— Nombreux ouragans au Havre, à Troyes, à Dieppe, à Trouville, à Cherbourg et à Rodez.

31. — M. Bihourd, ministre à La Haye, est nommé ambassadeur à Berne.

— M. Emile Zola, poursuivi devant la 9e chambre correctionnelle par M. Judet, est acquitté.

FÉVRIER 1. — Réception de M. Paul Deschanel à l'Académie française.

— Grève générale des brocheurs.

— Le ministre de la marine, par un décret, suspend la peine disciplinaire des fers.

5. — M. Henri Brisson dépose un amendement à la loi de finances de 1900, pour demander qu'il soit fait une statistique des biens possédés par les congrégations. Le ministre des finances décide de procéder à un relevé de ce genre.

7. — A la suite de lettres relatives au procès des Assomptionnistes, le gouvernement supprime le traitement de plusieurs évêques.

9. — Au Transvaal, le général anglais Macdonald bat en retraite. Troisième défaite du général Buller.

10. — L'arrière-garde de la mission Marchand, commandée par le lieutenant de Tougueldec, arrive en Abyssinie.

12. — Grève à Carmaux.

— Interpellations à la Chambre sur les troubles de la Martinique, les Chambres de commerce de Bruxelles, sur l'attitude de certains évêques et sur la politique extérieure. Le gouvernement obtient une majorité écrasante.

13. — Fête du centenaire de la Banque de France.

— Les Assomptionnistes poursuivent *la Lanterne.*

15. — Réception d'une ambassade extraordinaire chargée de remettre de la part du sultan à M. Loubet les insignes du Nicham Intiam.

— Au Transvaal, délivrance de Kimberley. Premier succès des Anglais.

16. — Le Sénat se constitue de nouveau en Haute-Cour de justice pour examiner le cas de M. Marcel Habert, député de Seine-et-Oise, qui avait été compris dans les poursuites ordonnées contre M. Déroulède et ses coaccusés pour complot contre la sûreté de l'Etat. M. Marcel Habert, qui était en fuite, s'était constitué prisonnier et avait demandé à être jugé en même temps que M. Déroulède, mais la Haute-Cour avait repoussé cette demande. M. Marcel Habert est condamné à cinq ans de bannissement et conduit à la frontière.

17. — Plusieurs chambres syndicales ouvrières envoient des adresses de sympathies à M. Millerand.

18. — Promulgation d'une loi permettant de décerner des diplômes et médailles d'honneur aux sapeurs-pompiers comptant trente années de services ou qui se sont particulièrement distingués.

19. — Important mouvement préfectoral.

— Les grévistes de Carmaux ont recours à l'arbitrage.

20. — Au Transvaal, situation désespérée du général Kronjé.

22. — La commission sénatoriale relative à l'exercice de la profession d'avocat par les femmes licenciées en droit adopte, à l'unanimité, moins une voix, le projet de loi.

23. — Concours agricole à Paris.

24. — Intéressante conférence faite à la Bourse du Travail par un inspecteur du travail sur les dernières circulaires du ministre du commerce, relatives aux rapports des syndicats ouvriers avec les inspecteurs.

26. — Le ministre supprime le pain de guerre pour les approvisionnements de première ligne.

27. — Au Transvaal, capitulation du général Kronjé.

28. — Le gouvernement militaire de Paris autorise la distribution aux soldats d'un fascicule contre l'alcoolisme.

— A la Bourse du Travail, congrès des chemins de fer.

MARS 3. — Interpellation de M. Lasies sur le procès Déroulède. Le gouvernement obtient la majorité.

— Les grévistes de Carmaux sollicitent l'arbitrage de M. Waldeck-Rousseau.

5. — Interpellation de M. Pelletan sur l'affaire Philipp.

— M. Millerand préside à l'Hôtel-Continental le banquet annuel de l'Ecole d'horlogerie de Paris.

7. — M. Philipp, sous-chef de bureau au ministère de la marine, est révoqué.

8. — Incendie du Théâtre-Français. Mort de Mlle Jane Henriot.

— Terrible catastrophe à Bessèges. Seize mineurs sont asphyxiés.

9. — Le ministre des finances communique au conseil les grandes lignes d'un impôt général sur le revenu.

10. — Obsèques de Mlle Jane Henriot.

— M. Millerand, ministre du commerce, institue un comité permanent du conseil supérieur de statistique.

13, — Au Transvaal, occupation par les Anglais de Bloemfontein, capitale de l'Etat libre d'Orange.

14. — Les présidents de l'Etat libre d'Orange et de la République sud-africaine proposent la paix à l'Angleterre qui refuse.

15. — Le président de la République inaugure l'hospice des vieillards d'Issy-les-Moulineaux.

16. — M. Millerand préside, au Palais du Costume, le banquet de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles.

17. — Le Théâtre-Français va à l'Odéon.

18. — Grande manifestation socialiste à propos du 18 mars.

21. — A la 5e chambre de la cour un prévenu tire sur les juges trois coups de revolver sans les atteindre.

22. — Les Anglais marchent sur Prétoria.

23. — A Dijon, inauguration du monument élevé à la mémoire de Garibaldi, en reconnaissance du concours qu'il vint prêter à la France pendant la guerre de 1870.

25. — M. de Christiani qui, aux courses d'Auteuil, frappa le président de la République, est gracié par celui-ci.

— La grève continue toujours à Carmaux.

26. — Toutes les lettres à destination de Paris doivent porter désormais, non seulement l'adresse du destinataire, mais aussi l'indication de l'arrondissement qu'il habite.

27, — Interpellation à la Chambre sur les troubles de la Martinique. Grande victoire républicaine.

28. — Mort au Transvaal du général Joubert, commandant en chef de l'armée des Boers.

29. — Accident de chemin de fer près de Nantes. Il y a plusieurs blessés.

30. — Mort du comte Benedetti, ambassadeur de France à Berlin au moment de la déclaration de guerre en 1870.

31. — Loi modifiant celle du 2 novembre 1892 sur le travail des garçons mineurs de dix-huit ans, des filles et femmes dans les établissements industriels.

AVRIL 1er. — Capture par les Boers d'un convoi anglais à Bushman-Kop; le colonel Broadvood qui campait à Tabanchu, est obligé de battre en retraite.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique, est instituée auprès du ministère, une commission d'hygiène des établissements d'enseignement secondaire, chargée de donner son avis sur toutes les questions relatives au régime des élèves, notamment dans les internats et à la salubrité des locaux scolaires.

5. — Mort au Transvaal du colonel de Villebois-Mareuil.

— La correspondance téléphonique entre la France et l'Allemagne est désormais réglée par la convention signée le 28 mars dernier.

7. — Loi réduisant le taux de l'intérêt légal de l'argent à 5 0/0 en matière civile et à 4 0/0 en matière de commerce.

8. — Inauguration à Nîmes de la statue d'Alphonse Daudet.

— De nombreux prisonniers boers s'évadent du Cap où ils étaient internés.

9. — Fin de la grève de Carmaux.

10. — Au Transvaal, les Anglais sont battus à Meeckatsfontein et ont 600 hommes tués et 900 des leurs prisonniers.

11. — A la Chambre, question de M. Denis Cochin sur la

politique générale du gouvernement. Celui-ci obtient une grande majorité. La Chambre vote l'affichage du discours de M. Waldeck-Rousseau.

14. — Inauguration officielle de l'Exposition universelle. La grande fête du travail est superbe.

15. — L'Exposition ouvre ses portes au public qui s'y précipite en foule.

17. — Le président de la République et le ministre du commerce inaugurent, au Trocadéro, la section de l'Asie russe.

18. — En Italie, dissolution de la Chambre des députés.

— La première exposition d'horticulture à l'Exposition universelle obtient un succès considérable.

20. — Inauguration au Trocadéro, par le gouverneur général de l'Algérie, du pavillon officiel de l'Algérie.

— Le ministre du commerce adresse aux préfets une circulaire relative aux visites à l'Exposition par des délégations ouvrières.

21. — Fête à l'Hôtel-de-Ville, en l'honneur des organisateurs de l'Exposition. Le président de la République, qui est reçu par M. Lucipia, président du conseil municipal, est longuement acclamé. Les membres du gouvernement sont l'objet d'un accueil enthousiaste.

22. — Inauguration à Lyon du monument du sergent Blandin, mort pour la patrie à Beni-Mered, en Algérie, le 12 avril 1843.

— Décret supprimant l'obligation du passeport, en Alsace-Lorraine.

— La date du Congrès socialiste international est fixée au 22 septembre.

23. — Inauguration des pavillons de la Bosnie et de l'Herzégovine.

24. — Ouverture de la session des Conseils généraux.

— Presque toutes les assemblées départementales envoient des adresses de sympathie et d'encouragement au président de la République et au gouvernement.

25. — Le conseil supérieur du travail s'est constitué pour l'élection des représentants des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures et celles des représentants patrons et ouvriers des conseils de prud'hommes.

MAI 1. — Le Président de la République, accompagné du ministre du commerce, inaugure à l'Exposition le grand et le petit Palais des Beaux-Arts, où sont rassemblées les richesses artistiques de la France et des pays étrangers.

— La journée du 1er mai a été célébrée partout au milieu du calme le plus digne et le plus impressionnant.

2. — Inauguration à l'Exposition des pavillons du Danemark et de l'Italie.

3. — On prépare la création de nouveaux timbres-poste.

— Mort d'Edouard Grimaux, membre de l'Institut, dont l'œuvre scientifique et les découvertes en chimie lui ont acquis l'admiration des corps savants de tous les pays.

4. — Arrivée de l'empereur d'Autriche à Berlin.

5. — Inauguration, à l'Exposition, du palais du Japon et du panorama de Madagascar. M. Millerand, ministre du commerce, préside, au Trocadéro, à l'inauguration du Monde souterrain.

6. — Elections municipales dans toutes les communes de France.

7. — Inauguration du pavillon de la Suède.

8. — Inauguration du pavillon espagnol. La foule ne cesse d'affluer à l'Exposition,

9. — Jude Philipp, le sous-chef de bureau à la marine, révoqué, est poursuivi devant la dixième chambre correctionnelle. Il a pris la fuite et est condamné par défaut à quatre ans de prison.

— Inauguration, au pavillon de l'Allemagne, de la riche collection d'œuvres artistiques françaises recueillies par Frédéric le Grand.

10. — Inauguration du pavillon de la Belgique.

— Lord Salisbury prononce un grand discours impérialiste qui émeut vivement le monde diplomatique.

11. — Inauguration de la section danoise.

— Obsèques civiles de M. Boutin, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, ancien directeur général des contributions directes.

12. — Inauguration des pavillons des Etats-Unis, de la Norvège et de la principauté de Monaco.

— Au Transvaal, les Anglais occupent Kroonstadt.

13. — Elections municipales au scrutin de ballottage.

15. — Inauguration des pavillons de l'Allemagne et de la Turquie rue des Nations et de l'exposition des Etats-Unis à Vincennes.

— Le Conseil des ministres fixe la rentrée des Chambres au 22 mai.

16. — Inauguration du pavillon de la Bulgarie.

— Le *Journal officiel* publie les noms des membres du jury des récompenses.

18. — Une dépêche de Prétoria annonce que les Boers ont abandonné le siège de Mafeking et qu'une colonne anglaise a occupé la ville.

— Inauguration du pavillon de la Roumanie et de la section tunisienne.

19. — Réorganisation, par le ministre du commerce, du Conservatoire des arts et métiers.

— Inauguration, par le ministre du commerce, du palais des industries diverses et de la Chambre de commerce.

20. — Elections au Conseil général de la Seine.

— Le ministre de l'intérieur est en possession des résultats complets des élections municipales. Ces résultats font ressortir les chiffres suivants pour 33,942 communes, non compris Paris : municipalités républicaines, 24,832 ; municipalités réactionnaires, 8,519; municipalités nationalistes, 153 ; municipalités douteuses, 438. L'élection des maires a lieu. Les grandes villes élisent des maires socialistes.

24. — M. Loubet, au milieu d'une ovation indescriptible, visite les expositions de l'esplanade des Invalides.

— Le nouveau Conseil supérieur du travail, composé de soixante-dix membres élus, de quatre membres nommés par le ministre et de dix membres de droit, est définitivement constitué.

25. — La commission du Sénat adopte sans modification le projet d'amnistie du gouvernement.

— Inauguration du pavillon du Portugal et de la section chinoise.

26. — Arrivée à Paris d'une caravane de 2,000 ouvriers anglais venant visiter l'Exposition.

27. — Des dépêches de Tien-Tsin annoncent qu'une insurrection a été depuis quelque temps fomentée par les Boxers et qu'elle prend des proportions formidables dans le nord de la Chine.

28. — Imposante manifestation au Père-Lachaise, au Mur des Fédérés.

— Les nationalistes interpellent le gouvernement et essayent de faire renaître l'affaire Dreyfus. Le gouvernement obtient une majorité écrasante.

29. — Le général de Galliffet donne, pour raison de santé, sa démission de ministre de la guerre. Il est remplacé par le général André.

31. — L'armée anglaise, au Transvaal, prend possession de Johannesburg, la ville des mines d'or.

JUIN 1. — Un train spécial quitte Tien-Tsin, emmenant à Pékin un détachement de troupes européennes comprenant des soldats français, anglais, russes, américains, italiens et japonais.

2. — Troubles à Chalon-sur-Saône ; une grave collision se produit entre gendarmes et grévistes.

— Au Sénat, vote de la loi sur l'amnistie.

3. — A l'annexe de l'Exposition de Vincennes, ouverture de la fédération de l'Union des Sociétés de gymnastique de France. Le président, qui s'y rend, est acclamé.

4. — Plusieurs Européens, parmi lesquels des Français et des Belges, sont massacrés par les Boxers à Pao-Ting-Fou, entre Tien-Tsin et Pékin.

— Le président Magnaud rend un beau jugement à propos de la loi sur les accidents du travail. Le patron est condamné.

— Le Conseil supérieur du travail, récemment réorganisé par M. Millerand, tient sa séance d'ouverture, sous la présidence du ministre du commerce, qui prononce un magistral discours.

7. — Prise de Prétoria, la capitale du Transvaal, par les Anglais.

8. — Le roi de Suède rend visite au Président de la République.

9. — Vingt-cinq vaisseaux de guerre européens sont assemblés en rade de Takou.

10. — Journée du grand Prix de Paris. Le gagnant de la course est *Semendria*, cheval français.

— L'empereur d'Allemagne signe la nouvelle loi sur l'augmentation de la flotte.

11. — En Chine, les troupes européennes sont placées sous le commandement de l'amiral anglais Seymour.

14. — Mort de Mme Gladstone, veuve de l'illustre homme d'Etat anglais.

15. — A la Chambre, interpellation de M. Simyan sur les troubles de Chalon.

10. — Mort du prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe.

— On apprend que le ministre d'Allemagne à Pékin a été assassiné par les Boxers.

17. — L'empereur d'Allemagne, au sujet de l'assassinat de son ministre à Pékin, décide d'envoyer des troupes pour le venger.

18. — Un télégramme annonce que M. François, consul de France à Pékin, dans le Yunnam, est retenu prisonnier à Yunnam-Fou, par les autorités chinoises, avec un groupe nombreux de nos compatriotes.

— Le Conseil supérieur du travail tient sa dernière séance sous la présidence de M. Millerand.

19. — Prise de Takou par les flottes européennes.

— L'amiral Gervais prend le commandement des escadres de la Méditerranée et du Nord.

21. — Mort à Saint-Pétersbourg du comte Mouravief, ministre des affaires étrangères de Russie.

— Déclaration de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, au sujet des événements de Chine. Bombardement, par les Chinois, du quartier des étrangers à Tien-Tsin,

24. — Célébration à Versailles du 132e anniversaire de la naissance de Hoche, le héros de la première République.

— Ouverture du Congrès international des mineurs.

25. — Les forces alliées repoussent les troupes chinoises à Tien-Tsin et pénètrent dans la ville ; une colonne de secours est envoyée ensuite pour prêter assistance au détachement commandé par l'amiral Seymour, cerné par les Boxers à huit milles à l'ouest de Tien-Tsin.

26. — Au pavillon du Transvaal, une couronne en argent ciselé est déposée sur le buste du président Krüger.

27. — Célébration du centenaire de La Tour d'Auvergne. Le ministre de la guerre glorifie le héros populaire devant la statue qui lui a été élevée à Carhaix, en Bretagne, sa ville natale.

— Mise en retrait d'emploi du général Delanne, chef d'état-major de l'armée.

28. — La colonne de troupes alliées parvient à dégager le détachement de l'amiral Seymour et le ramène à Tien-Tsin. Il y a 200 blessés.

29. — On apprend que les ministres des puissances sont sains et saufs à Pékin.

— Grande fête à Clermont-Ferrand à l'occasion du centenaire de la mort du général Desaix, né à Ayat (Puy-de-Dôme).

30. — Mille instituteurs russes viennent visiter l'Exposition, ainsi que les élèves de la marine suédoise.

JUILLET 1. — M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, est élu député de l'Ain.

2. — Le bruit court que toutes les légations de Pékin sont brûlées et que les ministres sont assassinés.

— Inauguration du pavillon du Guatemala.

9. — Inauguration à Paris de la statue de Washington, premier président de la République des Etats-Unis.

4. —Inauguration à Paris de la statue de La Fayette.

— Le général Jamont, vice-président du Conseil supérieur de la guerre et généralissime éventuel, est relevé de ses fonctions, et mis en disponibilité.

5. — Au Sénat, comme à la Chambre, le gouvernement est interpellé au sujet de la juste mesure prise contre le général Jamont. Il obtient un vote de confiance des Chambres. Le discours de M. Waldeck-Rousseau a les honneurs de l'affichage.

6. — Le *Journal officiel* publie deux décrets par lesquels les généraux Brugère et Pendezec sont nommés : le premier, généralissime de l'armée française, en remplacement du général Jamont ; le second, en remplacement du général Delanne.

— De nombreuses délégations ouvrières viennent à Paris pour visiter l'Exposition.

7. — Arrivée au Tonkin de M. François, consul général de France dans le Yunnam, et des autres Européens qui avaient été un instant retenus prisonniers par les autorités chinoises à Yunnam-Fou.

8. — On apprend que les ministres des puissances étrangères à Pékin sont vivants.

9. — Les puissances envoient de nombreux renforts en Chine.

Le général Voyron est nommé commandant en chef de nos troupes en Chine.

10. — Réception à l'Hôtel-de-Ville de la délégation de la République du Transvaal.

11. — En Chine, le prince Tuan se proclame empereur ; bombardement de Tien-Tsin par les Chinois.

Le général Bailloud, secrétaire général de la présidence de la République, obtient un commandement dans le corps expéditionnaire pour la Chine.

12. — Au Transvaal, défaite des Anglais, par les troupes du général Botha. Les Boers s'emparent de Nitrals-Meeth, qu'occupent cinq compagnies de l'armée britannique ; les hommes de ces cinq compagnies sont tués ou faits prisonniers.

— Banquet des associations coopératives de production, sous la présidence du ministre du commerce.

13. — Inauguration du monument consacré à la mémoire de M. Jean Macé, fondateur de la Ligue française de l'enseignement.

14. — Fête nationale. A la revue de Longchamp le président de la République est l'objet d'enthousiastes ovations.

15. — Mort du général Pellieux.

— De nombreux banquets démocratiques ont été organisés, en province, à l'occasion de la Fête nationale. Des adresses de sympathie et de dévouement sont envoyées au gouvernement.

16. — On reçoit des détails effrayants sur les massacres des Européens en Chine.

17. — En Chine, les troupes alliées prennent possession de toutes les fortifications de Tien-Tsin.

— Le ministre du commerce réorganise la Bourse du travail et en remet l'administration aux syndicats ouvriers.

18. — Mort de Bien-Hoa, au Tonkin, du général Borgnis-Desbordes, commandant en chef des troupes françaises en Indo-Chine.

— Prise de Tien-Tsin par les troupes alliées.

19. — Grande revue navale passée à Cherbourg par le président de la République.

21. — On a enfin des nouvelles officielles de Pékin. Tous les ministres sont sains et saufs.

22. — Le ministre du commerce et Mme Millerand offrent à l'Exposition une grande fête aux collaborateurs de l'Exposition et aux associations ouvrières.

26. — Distribution des prix du concours général. Discours important de M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique.

28. — Inauguration, place de la Madeleine, du monument Lavoisier.

— Arrivée à Paris du Shah de Perse.

— Le général de Négrier est réintégré au conseil supérieur de guerre.

30. — Assassinat à Monza du roi d'Italie Humbert Ier. L'assassin est un nommé Gaëtano Bresci. Le prince de Naples, fils de Humbert Ier, est proclamé roi sous le nom de Victor-Emmanuel III.

AOUT 1er. — Réunion à Paris du Congrès international pour l'arbitrage de la paix.

— Les alliés marchent sur Pékin.

2. — Attentat contre le shah de Perse. Un nommé Salsou tente de tirer sur lui avec un revolver. Il est immédiatement arrêté.

3. — Le nouveau roi d'Italie adresse une proclamation à son peuple à l'occasion de son avènement au trône.

5. — A Peï-Tsang, entre Tien-Tsin et Pékin, rencontre entre les troupes alliées et les Chinois.

7. — Le feld-maréchal de Waldersee est nommé commandant en chef des troupes alliées.

9. — Obsèques, à Rome, du roi Humbert.

10. — Le comte de Lansdorf succède au comte Mouravief comme ministre des affaires étrangères de Russie.

— Le gouvernement reçoit une dépêche de son ministre à Pékin, M. Pichon, demandant de prompts secours. M. Pichon annonce qu'à part le baron de Ketteler, ministre d'Allemagne, tous les ministres européens et leurs familles sont sains et saufs. La situation est des plus graves. Les ministres, réunis à la légation d'Angleterre, ont à subir les assauts répétés des Chinois.

11. — Le shah de Perse quitte la France, se rendant en Belgique.

12. — Le président de la République, à Marseille, remet les drapeaux aux régiments de terre et de mer qui font partie du corps expéditionnaire de Chine.

14. — Entrée des troupes alliées dans Pékin. Les légations sont délivrées.

18. — Distribution solennelle des récompenses aux lauréats de l'Exposition universelle. Discours du président de la République et du ministre du commerce.

— Le même jour, au moment où une fête nautique avait lieu sur la Seine, un grave accident se produit. La balustrade de la passerelle du boulevard de Latour-Maubourg s'écroule. Il y a 4 morts et une vingtaine de blessés.

20. — Ouverture de la session des conseils généraux.

28. — Fuite de l'empereur et de l'impératrice de Chine.

29. — Bresci, qui tua le roi d'Italie à Monza, est condamné à la détention perpétuelle par la cour d'assises de Milan.

31. — Il est décidé que le banquet des maires aura lieu au jardin des Tuileries.

SEPTEMBRE 1er. — Les Russes quittent Pékin.

2. — Arrivée à Marseille du paquebot *Marne* ramenant l'explorateur Foureau.

3. — Le prince Ouroussof, ambassadeur de Russie en France, se rend à Rambouillet où le président de la République est en villégiature, pour lui remettre les insignes de l'ordre de Saint-André et une lettre autographe du tsar où celui-ci exprime ses regrets de ne pouvoir venir visiter l'Exposition.

4. — De nombreux maires de province refusent l'invitation du Conseil nationaliste de Paris, car tous veulent assister au banquet présidé par M. Loubet.

6. — Une dépêche de source anglaise annonce que l'impératrice douairière de Chine, réfugiée avec toute la cour impériale à Taï-Yuan-Sou a fait appel aux vice-rois pour continuer la guerre contre les étrangers.

10. — Télégramme de M. Pichon, ministre de France en Chine, portant la nouvelle suivante : « Le 18 août, le corps diplomatique, accompagné des détachements des troupes internationales, est entré dans le palais impérial. Il y a été reçu par les fonctionnaires, dont plusieurs ministres ou membres du Tsung-Li-Yamen. Les troupes n'ont fait que défiler. Tout s'est très bien passé. Après notre sortie, les portes ont été fermées et les troupes internationales ont regagné leur cantonnement. Aucune personne de la famille impériale n'est à Pékin. »

11. — Eruption du Vésuve.

13. — Arrivée à Lourenço-Marquez, en territoire portugais, de M. Krüger, président de la République du Transvaal, qui s'apprête à s'embarquer pour voyager en Europe, afin d'adresser un appel aux puissances.

14. — Li-Hung-Chang, vice-roi de Canton, se rend à Pékin où vont s'ouvrir les négociations pour le réglement de la paix.

18. — Le banquet nationaliste, préparé par le Conseil municipal, est décommandé en présence des nombreuses lettres de refus des maires.

22. — A Paris, banquet des maires. Le président est acclamé par plus de 20,000 maires.

— Réceptions à l'Elysée.

23. — Les villes de Paris, Bazeilles, Lille et Vallenciennes sont autorisées à placer la croix de la Légion d'honneur dans leurs armoiries.

— Banquet des maires socialistes.

25. — Le ministre de la guerre épure le personnel de l'Ecole de Saint-Cyr.

26. — Réorganisation de l'Ecole de Saint-Cyr.

OCTOBRE 1er. — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères de France, adresse aux gouvernements européens une note relative aux affaires de Chine ; après avoir affirmé la nécessité de châtier les instigateurs des désordres, cette note, qui reçoit l'adhésion de tous les cabinets, établit les bases sur lesquelles des négociations pourraient s'engager.

2. — Mariage du prince Albert, héritier de la couronne de Belgique, avec la duchesse Elisabeth de Bavière.

4. — Le ministre de la guerre adresse aux généraux commandants de corps d'armée, une circulaire qui a pour but de modifier les conditions actuellement imposées au mariage des officiers.

6. — M. Jonnart est nommé gouverneur général de l'Algérie.

9. — Arrivée à Paris du roi de Grèce.

14. — Mise à la retraite de M. Du Paty de Clam, l'ami d'Estherazy.

— Graves incidents à l'Ecole d'application d'artillerie et du génie de Fontainebleau. Le ministre de la guerre prend des mesures sévères.

15. — Fin des élections anglaises. Le gouvernement gagne au total deux sièges.

— Fête des vendanges à l'Exposition.

16. — Le comte Bulow est nommé chancelier de l'Empire d'Allemagne en remplacement de M. de Hohenlohe, démissionnaire.

17. — Fiançailles de la reine de Hollande, Wilhelmine, avec le duc Henri de Mecklembourg.

18. — Arrivée à Pékin du général Voyron, commandant en chef des troupes françaises en Chine.

20. — M. Krüger, président de la République du Transvaal, quitte Lourenço-Marquez à bord du navire hollandais *Gelderland.*

25. — Arrivée à Bordeaux des membres de la mission Foureau-Lamy.

— Plusieurs municipalités de France interdisent aux prêtres le port de la soutane.

27. — A Prétoria, cérémonie de la proclamation de l'annexion du Transvaal à l'Angleterre. Cela n'empêche pas la guerre de continuer.

28. — Important discours, à Toulouse, de M. Waldeck-Rousseau, président du conseil.

29. — Au Transvaal, les hostilités reprennent avec vigueur. Les Anglais se montrent d'une cruauté effrayante dans la répression.

NOVEMBRE 4. — Le président de la République inaugure à Lyon le monument élevé à la mémoire de Carnot et reçoit un télégramme du tsar dans lequel celui-ci assure la France de son amitié et de son alliance.

6. — Rentrée des Chambres. Interpellation à la Chambre des députés sur la politique générale. Discours de René Viviani. Victoire du ministère.

7. — M. Mac-Kinley est réélu président de la république des Etats-Unis.

9. — Rapport de M. Pichon sur le siège des légations à Pékin.

10. — Salsou, l'auteur de l'attentat raté sur le shah de Perse, est condamné par la cour d'assises aux travaux forcés à perpétuité.

12. — Dernière journée de l'Exposition. Clôture définitive.

— Le Sénat vote le projet de loi, voté par la Chambre le 30 juin sur le rapport de René Viviani et qui autorise les femmes à plaider devant les tribunaux.

13. — Les entrées de la dernière journée de l'Exposition ont été de 389.535.

15. — Le ministre du commerce dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire en matière de grève. Ce projet prévoit les cas où l'arbitrage est stipulé dans le contrat de travail, énumère ceux dans lesquels il sera imposé, assure dans les moindres détails le fonctionnement de cette institution et enfin édicte des sanctions pénales.

16. — Interpellation à la Chambre sur la catastrophe de Choisy-le-Roi.

18. — L'empereur de Russie est atteint de la fièvre typhoïde.

22. — Arrivée à Marseille du président Krüger. Il est acclamé.

— L'affaire Voulet-Chanoine devant la Chambre.

23. — Le président Krüger se rend à Paris et est acclamé à Tarascon, Avignon, Valence, Lyon et Dijon.

24. — Arrivée à Paris du président Krüger. Grandioses manifestations. Il rend visite à M. Loubet, qui lui rend sa visite.

25. — Banquet du Comité d'action de la Ligue républicaine, sous la présidence de M. Henri Brisson, qui prononce un discours important.

29. — Démission du comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Il est remplacé par le prince Radolin, ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

30. — La France ratifie les conventions de La Haye par l'arbitrage.

DÉCEMBRE 1er. — M. Krüger, président de la république du Transvaal se rend à Cologne où il reçoit une dépêche de Guillaume II lui annonçant qu'il ne peut pas le recevoir.

2. — Louis Martin est élu député du Var. M. Grébauval subit un effrayant échec.

5. — Un crime effrayant est découvert à Paris. Un jeune homme est coupé en morceaux et les débris humains sont trouvés dans des paquets ficelés rue des Plâtrières et rue du Faubourg-Saint-Denis.

6. — La première femme avocat, Mme Petit, prête serment à Paris devant la 1re chambre de la cour.

7. — Arrivée du président Krüger à La Haye.

8. — La loi d'amnistie à la Chambre des députés.

— Enquête du ministère des finances sur les biens des congrégations. Les résultats obtenus sont effrayants.

12. — La Chambre vote l'interdiction de la messe du Saint-Esprit et adopte l'ensemble du projet de loi concernant le régime des boissons.

13. — L'amnistie à la Chambre.

— Sensationnelle intervention de M. Brisson.

15. — La reine Wilhelmine invite le président Krüger à un dîner intime au palais.

16. — Au Transvaal, le général boer Dewet réussit à forcer les lignes anglaises qui lui barraient le passage du côté du nord-est de l'Orange.

17. — La commission élue pour examiner le projet de loi touchant la recherche de la paternité se réunit.

18. — Les nouvelles du sud-africain continuent à être graves.

— Les Boers ont franchi l'Orange près d'Aliwal-North, et pénètrent dans la colonie du Cap.

— Vote de la loi d'amnistie à la Chambre.

19. — Mlle Chauvin, avocat, prête serment devant le tribunal.

20. — Arrestation du commandant Cuignet pour graves manquements à la discipline et communication de lettres à la presse.

23. — Le commandant Cuignet doit passer devant un conseil d'enquête au Mont-Valérien.

24. — Saisie d'une église anglaise à Paris qui doit 20,000 francs au fisc. Vote de la loi d'amnistie au Sénat.

26. — Les Anglais subissent des échecs sérieux au Transvaal et dans la colonie du Cap.

— Le ministre du commerce adresse aux préfets une circulaire sur le travail des enfants et la protection de l'enfance.

27. — Le Sénat adopte les quatorze premiers articles de la loi des boissons.

28. — Le Sénat achève le vote de la réforme des boissons.

— Nouveaux échecs des Anglais au Transvaal.

29. — Inauguration de la Comédie-Française reconstruite.

30. — Nombreuses tempêtes sur la Manche. Plusieurs naufrages. Nombreuses victimes.

— Lettre du Pape à M. Richard, archevêque de Paris, au sujet des projets du gouvernement contre les congrégations.

31. — Comparution du commandant Cuignet devant le conseil d'enquête.

— Clôture de la session des Chambres.

— Fin du dix-neuvième siècle.

ÉVÉNEMENTS LOCAUX

JANVIER 1. — Campagne électorale dans l'Yonne pour l'élection sénatoriale.

2. — Un homme se noie dans l'Yonne, à Joigny. On ignore son identité.

6. — L'identité du noyé de Joigny est reconnue. C'est un nommé Gresle du Grand-Longeron.

9. — Arrestation d'un incendiaire à Taingy.

10. — Dans le rapide n° 7 entre Tanlay et Tonnerre, un fou tue un de ses compagnons de voyage d'un coup de revolver.

11. — L'incendiaire de Taingy reconnu fou est interné à l'asile d'aliénés.

12. — L'auteur du crime du rapide n° 7 est reçonnu pour être un nommé Martin, de Versailles.

14. — Réunion des électeurs sénatoriaux, à Joigny.

20. — Réunion des électeurs sénatoriaux, à Tonnerre.

21. — Réunion des électeurs sénatoriaux, à Auxerre.

22. — Réunion des électeurs sénatoriaux, à Sens.

24. — Réunion des électeurs sénatoriaux, à Avallon.

27. — Congrès sénatorial au théâtre d'Auxerre.

28. — Election sénatoriales. Sont élus, : MM. Collinot, 577 voix, élu ; Bezine, 515 voix ; Lordereau, 457, candidats radicaux.

FÉVRIER 1. — Mort de M. Coste, sénateur de l'Yonne jusqu'aux élections de janvier.

5. — Ouverture de la première session d'assises de l'Yonne. Le crime de Poilly-sur-Tholon. Condamnation du prévenu à cinq ans de prison.

6. — L'attentat d'Ancy-le-Franc en Cours d'assises. Les prévenus sont condamnés à des peines variant de 15 jours à 4 ans de prison.

8. — Terrible explosion à l'usine Commergnat, à Auxerre. Huit blessés, un mort.

9. — Une souscription dans les ateliers de *l'Yonne* pour les victimes de l'explosion de l'usine Commergnat donne 80 fr. 50. D'autres souscriptions s'organisent en ville et dans tous les ateliers.

10. — Conférence de Sébastien Faure, à Sens.

12 — Décès d'une seconde victime de l'explosion de l'usine Commergnat.

13. — Conférence Sébastien Faure, à Auxerre

14. — Mort d'une troisième victime de l'explosion de l'usine Commergnat.

16. — Seconde conférence Sébastien Faure, à Auxerre.

— Discours de M. Albert Gallot, député de l'Yonne, à la Chambre des Députés, pour obtenir la réduction des 28 et des 13 jours.

18. — Congrès à Saint-Julien-du-Sault pour désigner un candidat au Conseil général. Obtiennent : M. Roncin, 33 voix ; M. Lassaussaie, 28.

21. — Mort de M. Monceau, conservateur du musée ; bibliothécaire de la ville d'Auxerre ; vice président de la Société des sciences de l'Yonne.

23. — Des pétitions circulent dans les communes, demandant la suppression de l'impôt foncier.

27. — Mort d'une quatrième victime de l'explosion de l'usine Commergnat.

MARS 5. — Suicide dramatique, à Vermenton, de Madame veuve Ferlet et de son fils.

15. — M. Jaucour, cocher d'omnibus, à Sens, est victime d'un grave accident de voiture.

18. — Réunion publique, à Saint-Julien-du-Sault, en vue d'une élection au Conseil général.

25. — On retrouve à Boississe-le-Roy (Seine-et-Marne), le cadavre de Victor Gresle, du Grand-Longeron, noyé à Joigny, dans la nuit du 2 au 3 janvier.

26. — Election au Conseil général, canton de Saint-Julien-du-Sault : M. Roncin est élu.

30. — Mort de M. Duché, conseiller général du canton de Courson.

AVRIL 1. — Tirage au Salon des Charmilles, à Auxerre, de la tombola en faveur des victimes de l'usine Commergnat.

2. — Obsèques, à Ouanne, de M. Duché, conseiller général.

3. — Mort de M. Joseph Bertrand, notre compatriote tonnerrois, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française.

8. — Retraite-réclame pour la grande partie illuminée.
15. — Congrès des organisations socialistes de l'Yonne; constitution d'une fédération autonome.
22. — Inauguration du service des eaux à Cruzy-le-Châtel.
23. — Ouverture de la session du Conseil général de l'Yonne.
25. — Clôture de la session du Conseil général.
30. — Ouverture de la campagne pour les élections municipales.

MAI 1. — Grande réunion publique, à Auxerre pour les élections municipales.
6. — Elections municipales.
7. — Ouverture de la deuxième session d'assises. Le crime de Mâlay-le-Grand; l'assassin est condamné à cinq ans de réclusion.
13. — Elections municipales; scrutin de ballottage.
20. — Le Conseil municipal d'Auxerre élit maire M. Surugue.
21. — Le total des souscriptions pour les victimes de l'explosion de l'usine Commergnat s'élève à 8818 francs.
24. — Concours agricole à Ancy-le-Franc.
30. — Mort de Me Falateuf, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris, originaire de Serrigny (arrondissement de Tonnerre).

JUIN 1. — A Méré, la femme Léger tue son mari à coups de rasoir et se jette ensuite dans un puits. Motifs du crime : question d'intérêts.
2. — Campagne électorale pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Courson.
10. — Distribution des prix et récompenses de la Société d'instruction populaire.
— M. Boudin est élu conseiller général du canton de Courson.
11. — Concours agricole à Villeneuve-l'Archevêque.
12. — En police correctionnelle, procès de l'explosion de l'usine Commergnat.
17. — Grandes courses vélocipédiques à Joigny.
19. — M. Commergnat, propriétaire de l'usine où une machine fit explosion, est condamné à 500 francs d'amende (loi Bérenger).
22. — Un hangar s'écroule à Sainte-Vertu. Un charpentier tué; deux blessés.
24. — Courses de chevaux, à Joigny.
26. — Un ouvrier de la gare de Sens, M. Lecharme est écrasé par un train en voulant sauver une femme engagée sur la voie.

30. — Un vieillard de Villeneuve-sur-Yonne, M. Huot, est écrasé en gare de Joigny.

JUILLET 3. — Un orage épouvantable ravage dix communes du canton d'Avallon.

4. – A Auxerre, explosion d'essence dans la cave de l'épicerie Gogois, rue du Temple. Le patron de l'épicerie, M. Gogois, meurt dans la nuit. Quatre autres blessés.

10. — Décès du brigadier de police Méhomme, blessé dans l'explosion de l'épicerie Gogois.

— En Chambre du Conseil du Tribunal de Sens, scène scandaleuse de pugilat entre les magistrats. Enquête de M. Forichon, premier président de la Cour d'appel.

11. — Obsèques de M. Fabien Rapin, ex-conseiller général du canton de Coulanges-la-Vineuse.

12. — Obsèques civiles aux frais de la ville d'Auxerre du brigadier Méhomme. Discours du maire sur la tombe.

13. — Licenciement du lycée de Sens pour cause de fièvre typhoïde.

14. — Célébration de la fête nationale dans toutes les communes.

16. — Inauguration du marché couvert et de la place Laubry, à Flogny.

23. — Session des Conseils d'arrondissement.

27. — Distribution des prix au lycée de jeunes filles d'Auxerre.

28. — Distribution des prix au collège de garçons d'Auxerre.

29. — Distributions des prix aux collèges d'Avallon, Joigny et Tonnerre. Pas de distribution à Sens, en raison du licenciement du lycée.

AOUT 4. — Retraite illuminée d'Auxerre. Les 5, 6 et 7, fête d'Auxerre.

6. — Troisième session des assises de l'Yonne.

16. — Inauguration, à Pont-sur-Yonne, de l'asile Lamy de Lettrez.

19. — M. Léon David est élu conseiller général pour le canton de Saint-Fargeau.

20. — Ouverture de la session ordinaire du Conseil général.

24. — Clôture de la session ordinaire du Conseil général.

26. — Concours agricole d'Avallon.

SEPTEMBRE 2. — Grande fête de gymnastique à Brienon.

6. — Départ des garnisons de l'Yonne aux grandes manœuvres de Beauce.

10. — Inauguration d'un groupe scolaire à Saint-Fargeau.

16. — Congrès à Saint-Fargeau pour une élection au Conseil d'arrondissement. M. Prot est désigné comme candidat.

— Rue de la Tournelle, à Auxerre, Mme Fillot tombe du premier étage et se fracasse la tête sur le trottoir.

— Concours agricole de Noyers.

19. — Une voûte de cave, en construction à Mailly-la-Ville, s'écroule. Un tué et quatre blessés.

23. — Election au Conseil d'arrondissement à Saint-Fargeau. Obtiennent : M. Prot, 577 voix; M. Tramouille, 327; M. Faule, 207. (Ballottage.)

27. — Terrible explosion, à Villeneuve-sur-Yonne, d'un appareil à acétylène : deux enfants sont tués, quatre blessés.

30. — Election à Saint-Fargeau pour le Conseil d'arrondissement (2e tour). M. Prot est élu.

OCTOBRE 1er. — Session des Conseils d'arrondissement.

6. — Tentative de meurtre à Treigny; un coup de feu est tiré sur Mme Guimard et sa fille. Cette dernière est sérieusement blessée.

9. — Un voisin des dames Guimard, Phildier, est arrêté comme soupçonné de l'attentat.

14. — Un individu de Paroy-sur-Tholon veut, à la suite d'une rixe, traverser les voies du chemin de fer à Joigny. Il est écrasé par un express.

17. — A Saints-en-Puisaye, dans les champs, une fillette est brûlée vive en jouant près du feu.

19. — Un homme, reconnu pour être un nommé Paulvé, d'Egriselles, est trouvé écrasé sur la route d'Auxerre à Champs.

22. — L'octroi enregistre 18,149 pièces de vendanges entrées à Auxerre, soit 25,600 feuillettes de vin, la plus forte récolte depuis 1875.

27. — Dans la nuit du 26 au 27, violent ouragan.

NOVEMBRE 12. — Ouverture de la quatrième session d'assises de l'Yonne. Le sieur Gaucher, de Sens, inculpé de viol, est acquitté.

13. — Le notaire Lamoureux, de Cruzy-le-Châtel, poursuivi pour abus de confiance, est condamné à 10 ans de réclusion par contumace.

14. — Phildier, de Treigny, accusé de tentative d'assassinat, est acquitté. Clôture de la session.

17. — Le Conseil municipal de Sens vote une résolution invitant le maire à interdire le port de la soutane dans la commune.

18. — Banquet de la Société vigneronne.

24. — Passage à Laroche du président Krüger allant à Paris et en Hollande. Discours de MM. Surugue, maire d'Auxerre, et Bénard, maire de Joigny.

— Le Conseil municipal d'Auxerre décide la suppression de l'aumônier du collège de garçons.

28. — M. Oudinot, inspecteur d'Académie, est nommé en la même qualité à Beauvais et remplacé par M. Peltier, inspecteur à Lons-le-Saulnier.

DÉCEMBRE 6. — M. Paul Bezou, juge au tribunal d'Auxerre, pose sa candidature au Sénat, dans la Nièvre.

26. — Dans la nuit du 26 décembre, drame passionnel à Migennes. On retrouve une jeune femme et un jeune homme du pays blessés chacun de deux coups de revolver et se reportant réciproquement la responsabilité des blessures.

27. — M. Albert Gallot dépose à la Chambre un amendement en vue de la suppression des périodes de 28 et de 13 jours. La suppression est repoussée.

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAP. I[er]. *Documents généraux.*

CHAP. 2. *Département de l'Yonne.*

SECTION I[re]. ADMINISTRATION CIVILE.

SECTION II. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

SECTION III. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

SECTION IV. INSTRUCTION PUBLIQUE.

TROISIÈME PARTIE.

Statistique, Sciences et Arts.

MÉLANGES.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES DEUX PREMIÈRES PARTIES DE L'ANNUAIRE

PLACEMENT DES DESSINS DE L'ANNUAIRE 1901.

MERCURIALES

DES

PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT

VILLE DE BRIENON-SUR-ARMANÇON.

ANNÉE 1899.	FROMENT Hectolitres vendus.	FROMENT Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL Hectolitres vendus.	MÉTEIL Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE Hectolitres vendus.	SEIGLE Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE Hectolitres vendus	ORGE Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE Hectolitres vendus.	AVOINE Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN 1re qualité Prix du kilog.	PAIN 2me qualité Prix du kilog.	VIANDE Bœuf. le kil.	VIANDE Vache. le kil.	VIANDE Veau. le kil.	VIANDE Mouton. le kil.	VIANDE Porc. le kil.	FOURRAGES Foin. le quint.	FOURRAGES Paille. le quint.	COMBUSTIBLES Chêne. le stère.	COMBUSTIBLES Blanc. le stère.	COMBUSTIBLES Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES Fossiles. l'hect
Janv... pr. quinz..	191	16 69			40	10 04	29	10 88	4	8 30			1 70	1 60	1 80	1 90	1 70						
deux. quin.	226	17 06			49	10 01	28	11 09	45	8 38			1 80	1 70	1 90	2 »	1 70						
Févr... pr. quinz..	192	17 01			27	10 10	67	11 31	36	8 31			1 70	1 60	1 80	1 90	1 70						
deux. quin.	196	17 02			45	9 97	30	11 31	121	8 64			1 70	1 60	1 80	1 90	1 60						
Mars... pr. quinz..	117	16 92			23	10 95	51	11 55	221	8 85			1 80	1 70	1 90	1 90	1 70						
deux. quin.	205	16 78			25	10 21	77	11 44	92	8 56			1 80	1 70	1 90	2 »	1 80						
Avril... pr. quinz..	173	16 69			1	10 04	63	11 65	46	8 39			1 70	1 60	1 80	1 90	1 70						
deux. quin.	202	16 69			8	10 03	28	11 55	72	8 39			1 70	1 60	1 80	1 90	1 70						
Mai.... pr. quinz..	128	16 56			7	10 16	10	11 45	43	8 78			1 70	1 60	1 80	1 90	1 70						
deux. quin.	152	16 31			21	10 40	15	11 77	92	8 64			1 70	1 60	1 80	1 90	1 70						
Juin... pr. quinz..	25	15 60			»	» »	3	10 80	73	8 39			1 70	1 60	1 70	1 80	1 60						
deux. quin.	125	15 70			3	10 10	4	10 88	93	8 41			1 80	1 70	1 90	1 80	1 50						
Juillet.. pr. quinz..	54	15 56			6	9 58	»	» »	30	8 70			1 70	1 60	1 80	1 80	1 60						
deux. quin.	87	15 28			9	9 90	»	» »	79	8 66			1 70	1 60	1 80	1 90	1 60						
Août... pr. quinz..	81	15 »			16	9 74	»	» »	21	8 63			1 70	1 60	1 80	1 80	1 60						
deux. quin.	123	14 62			18	9 82	»	» »	18	8 46			1 80	1 70	1 90	1 90	1 60						
Sept... pr. quinz..	216	14 60			96	9 53	51	10 58	68	8 10			1 70	1 60	1 80	1 80	1 70						
deux. quin.	201	14 13			131	9 39	57	10 73	91	8 18			1 70	1 60	1 80	1 80	1 60						
Octob.. pr. quinz..	190	14 13			70	9 38	40	10 80	61	8 11			1 70	1 60	1 80	1 80	1 60						
deux. quin.	148	14 20			26	9 78	29	10 74	4	8 22			1 70	1 60	1 70	1 80	1 60						
Nov.... pr. quinz..	221	14 06			24	9 82	78	10 78	8	8 05			1 70	1 60	1 80	1 90	1 60						
deux. quin.	262	13 58			26	9 80	48	10 98	28	8 07			1 70	1 60	1 80	1 80	1 60						
Déc.... pr. quinz..	208	13 65			24	9 74	54	10 74	41	8 03			1 80	1 70	1 90	2 »	1 70						
deux. quin.	171	13 75			85	9 85	39	10 66	23	8 06			1 70	1 60	1 80	1 80	1 60						
Totaux....	3894				780		796																
Moyenne..		15 48				10 01		11 08	1410	8 39			1 72	1 62	1 77	1 87	1 64						

ANNÉE 1899.		FROMENT Hectolitres vendus.	FROMENT Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL Hectolitres vendus.	MÉTEIL Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE Hectolitres vendus.	SEIGLE Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE Hectolitres vendus	ORGE Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE Hectolitres vendus.	AVOINE Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN 1re qualité Prix du kilog.	PAIN 2e qualité Prix du kilog.	VIANDE Bœuf. le kil.	VIANDE Vache. le kil.	VIANDE Veau. le kil.	VIANDE Mouton. le kil.	VIANDE Porc. le kil.	FOURRAGES Foin. le quint.	FOURRAGES Paille. le quint.	COMBUSTIBLES Chêne. le stère.	COMBUSTIBLES Blanc. le stère.	COMBUSTIBLES Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES Fossiles. l'hect
Janv...	pr. quinz..	40	15 75							48	7 50	» 32	» 30	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	60	17 »							82	7 50	» 32	» 30	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
Févr...	pr. quinz..	31	17 »							56	7 50	» 30	» 25	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	40	16 50							8[illegible]	8 25	» 30	» 25	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
Mars...	pr. quinz..	36	16 25							106	8 50	» 30	» 25	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	40	16 25							60	8 »	» 30	» 25	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
Avril...	pr. quinz..	40	16 37							40	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	32	16 25							44	8 25	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 65						
Mai....	pr. quinz..	32	16 »							44	8 12	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	56	15 58							70	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 70						
Juin...	pr. quinz..	30	15 »							36	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	30	15 »							40	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 70						
Juillet..	pr. quinz..	22	15 »							36	8 25	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	14	15 »							24	8 25	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 70						
Août...	pr. quinz..	46	15 »							42	8 08	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	34	15 »							2[illegible]	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
Sept...	pr. quinz..	44	15 »							48	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 70						
	deux. quin.	56	14 50							40	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
Octob..	pr. quinz.	92	14 37							28	8 »	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	44	14 25							54	7 75	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
Nov....	pr. quinz..	34	14 »							34	7 50	» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	36	13 75							32	7 50	» 30	» 27	1 50	1 50	1 80	1 80	1 60						
Déc....	pr. quinz..	22	13 62							30	7 50	» 27	» 25	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	30	13 88							42	7 50	» 27	» 25	1 50	1 50	1 60	1 80	1 60						
Totaux....		941								1148														
Moyenne..			15 26								7 91	» 29	» 25	1 50	1 50	1 60	1 80	1 63						

ANNÉE 1899.		FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE		PAIN		VIANDE					FOURRAGES		COMBUSTIBLES			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	1re qualité Prix du kilog.	2e qualité Prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Porc. le kil.	Foin. le quint.	Paille. le quint.	Chêne. le stère.	Blanc. le stère.	Charbon de bois. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv.	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 70						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Févr.	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Mars	pr. quinz.							»	» »	6	8 80	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Avril	pr. quinz.							1	11 25	4	8 20	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 60	2 »	2 20	1 60						
Mai	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Juin	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Juillet	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Août	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Sept.	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Octob.	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 30	» 27	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 27	» 24	1 80	1 80	2 »	2 20	2 60						
Nov.	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 27	» 24	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 27	» 24	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
Déc.	pr. quinz.							»	» »	»	» »	» 27	» 24	1 80	1 80	2 »	2 20	1 60						
	deux. quin.							»	» »	»	» »	» 27	» 25	1 60	1 60	1 80	2 »	1 50						
Totaux.								1	11 25	10														
Moyenne.											8 50	» 29	» 26	1 79	1 79	1 99	2 19	1 60						

ANNÉE 1899.		FROMENT Hectolitres vendus.	FROMENT Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL Hectolitres vendus.	MÉTEIL Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE Hectolitres vendus.	SEIGLE Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE Hectolitres vendus.	ORGE Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE Hectolitres vendus.	AVOINE Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN 1re qualité Prix du kilog.	PAIN 2me qualité Prix du kilog.	VIANDE Bœuf. le kil.	VIANDE Vache. le kil.	VIANDE Veau. le kil.	VIANDE Mouton. le kil.	VIANDE Porc. le kil.	FOURRAGES Foin. le quint.	FOURRAGES Paille. le quint.	COMBUSTIBLES Chêne. le stère.	COMBUSTIBLES Blanc. le stère.	COMBUSTIBLES Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES Fossiles. l'hect
Janv...	pr. quinz..	22	16 48	»	» »	45	9 50	10	10 25	35	8 25	» 30			1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	40	16 99	»	» »	2	9 50	21	10 25	61	8 25	» 30			1 50	1 80	1 80	1 70						
Févr...	pr. quinz..	30	17 07	»	» »	58	10 25	13	10 25	205	8 50	» »			1 50	1 80	1 80	1 70						
	deux. quin.	18	16 99	»	» »	37	9 50	14	10 25	468	9 »	» 30			1 50	1 70	1 70	1 70						
Mars...	pr. quinz..	36	16 74	»	» »	12	10 25	48	10 25	663	9 »	» 30			» »	» »	» »	» »						
	deux. quin.	18	16 63	»	» »	10	9 »	23	11 25	563	9 »	» »			1 50	1 70	1 80	1 70						
Avril...	pr. quinz..	34	16 55	»	» »	»	» »	149	11 25	70	8 75	» 27			1 50	1 80	1 80	1 70						
	deux. quin.	27	16 48	»	» »	2	9 »	81	11 25	41	8 75	» 27			1 50	1 80	1 80	1 70						
Mai....	pr. quinz..	34	16 63	»	» »	4	9 »	27	10 75	55	8 50	» 25			1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	13	16 63	»	» »	4	8 75	6	10 »	72	8 75	» 25			1 40	1 60	1 80	1 60						
Juin...	pr. quinz..	22	15 14	»	» »	»	» »	21	10 75	189	8 50	» »			1 50	1 60	1 80	1 60						
	deux. quin.	»	» »	»	» »	»	» »	2	10 75	47	8 50	» 27			» »	» »	» »	» »						
Juillet..	pr. quinz..	33	15 82	»	» »	2	8 75	10	10 37	216	8 37	» »			1 50	1 70	1 80	1 50						
	deux. quin.	37	15 65	»	» »	»	» »	4	10 »	88	8 33	» »			1 50	1 50	1 70	1 50						
Août...	pr. quinz..	10	15 32	»	» »	5	9 »	»	» »	28	8 50	» 27			1 40	1 60	1 80	1 50						
	deux. quin.	25	14 99	»	» »	14	9 »	»	» »	17	8 25	» 27			1 40	1 60	1 80	1 40						
Sept...	pr. quinz..	24	14 99	»	» »	58	9 37	13	10 75	52	8 25	» 27			1 40	1 50	1 70	1 40						
	deux. quin.	24	14 36	»	» »	30	12 25	20	9 25	15	8 75	» 27			1 50	1 60	1 80	1 50						
Octob..	pr. quinz.	285	14 36	27	9 25	»	» »	21	10 75	47	7 50	» 27			1 50	1 60	1 80	1 50						
	deux. quin.	85	13 99	»	» »	31	9 37	31	10 75	72	7 50	» 27			1 40	1 60	1 80	1 50						
Nov....	pr. quinz..	21	13 99	»	» »	10	9 50	15	10 75	18	7 50	» 27			1 50	1 60	1 70	1 50						
	deux. quin.	30	13 53	»	» »	25	9 50	13	10 75	25	7 50	» 25			1 50	1 60	1 70	1 60						
Déc....	pr. quinz..	15	13 52	»	» »	63	9 25	14	12 87	4	7 50	» 25			1 40	1 50	1 80	1 59						
	deux. quin.	»	» »	»	» »	48	9 »	24	10 50	25	8 »	» »			1 40	1 60	1 70	1 60						
Totaux....		883		27		480		580																
Moyenne..			15 59		9 25		9 46		10 63	3076	8 32	» 27			1 46	1 63	1 77	1 48						

ANNÉE 1899.		FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE		PAIN		VIANDE					FOURRAGES		COMBUSTIBLES			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	1re qualité Prix du kilog.	2me qualité Prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de bois.	Fossiles.
														le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quint.	le quint.	le stère.	le stère.	l'hect	l'hect
Janv...	pr. quinz..																		5 80	2 90				
	deux. quin.																		» »	» »				
Févr...	pr. quinz..																		» »	3 »				
	deux. quin.																		5 30	2 75				
Mars...	pr. quinz..																		» »	» »				
	deux. quin.																		5 30	2 75				
Avril...	pr. quinz..																		» »	» »				
	deux. quin.																		5 56	2 83				
Mai....	pr. quinz..																		5 90	2 75				
	deux. quin.																		5 50	2 75				
Juin...	pr. quinz..																		5 50	2 90				
	deux. quin.																		» »	» »				
Juillet..	pr. quinz..																		5 50	2 25				
	deux. quin.																		5 50	2 50				
Août...	pr. quinz..																		6 50	2 62				
	deux. quin.																		» »	2 35				
Sept...	pr. quinz..																		7 »	2 42				
	deux. quin.																		5 50	2 42				
Octob..	pr. quinz .																		» »	» »				
	deux. quin.																		5 75	2 66				
Nov....	pr. quinz..																		» »	» »				
	deux. quin.																		5 70	2 80				
Déc....	pr. quinz..																		5 50	2 75				
	deux. quin.																		6 »	2 50				
	Totaux....																							
	Moyenne..																		5 73	2 66				

VILLE DE TONNERRE.

ANNÉE 1899.	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE		PAIN		VIANDE					FOURRAGES		COMBUSTIBLES			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	1re qualité Prix du kilog.	2e qualité Prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de bois.	Fossiles.
													le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quint.	le quint.	le stère.	le stère.	l'hect	l'hect
Janv... pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
Févr... pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
Mars... pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
Avril... pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
Mai.... pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
Juin... pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
Juillet.. pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
Août... pr. quinz..											» 30	» 25	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 30	» 25	1 89	1 70	2 »	1 90	1 90						
Sept... pr. quinz..											» 29	» 24	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 29	» 24	1 70	1 50	1 50	2 »	1 60						
Octob.. pr. quinz..											» 29	» 24	1 80	1 60	1 70	2 10	1 70						
deux. quin.											» 29	» 24	1 70	1 50	1 50	2 »	1 60						
Nov.... pr. quinz..											» 27	» 22	1 70	1 50	1 50	2 »	1 60						
deux. quin.											» 27	» 22	1 70	1 50	1 50	2 »	1 60						
Déc.... pr. quinz..											» 27	» 22	1 70	1 50	1 50	2 »	1 60						
deux. quin.											» 27	» 22	1 70	1 50	1 50	2 »	1 60						
Totaux....																							
Moyenne..											» 29	» 24	1 77	1 58	1 62	2 06	1 68						

VILLE DE TOUCY.

ANNÉE 1899.	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE		PAIN		VIANDE					FOURRAGES		COMBUSTIBLES			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	1re qualité Prix du kilog.	2e qualité Prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Porc. le kil.	Foin. le quint.	Paille. le quint.	Chêne. le stère.	Blanc. le stère.	Charbon de bois. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv... pr. quinz..	22	15 50	6	12 25	4	9 75	10	10 »	60	8 »			» »	1 50	1 75	1 70	1 50						
deux. quin.	32	15 75	3	12 2	13	9 25	7	10 37	92	8 »			» »	1 57	1 70	1 70	1 50						
Févr... pr. quinz..	38	15 87	6	11 37	6	9 50	4	10 75	32	8 37			» »	1 55	1 75	1 70	1 50						
deux. quin.	24	16 »	»	» »	10	9 87	23	10 87	138	9 87			» »	1 55	1 75	1 70	1 55						
Mars... pr. quinz..	36	16 »	6	13 17	5	9 50	63	10 75	110	9 »			» »	1 42	1 72	1 70	1 55						
deux. quin.	28	16 12	9	11 87	10	9 62	52	10 37	113	9 67			» »	1 50	1 75	1 70	1 55						
Avril... pr. quinz..	36	15 90	10	11 90	11	10 25	42	10 91	82	8 25			» »	1 50	1 75	1 70	1 50						
deux. quin.	30	16 »	2	12 »	8	10 »	12	11 »	52	8 37			» »	1 50	1 75	1 70	1 52						
Mai.... pr. quinz..	26	16 12	18	11 37	21	10 »	12	11 25	52	8 12			» »	1 50	1 75	1 70	1 55						
deux. quin.	35	15 75	6	11 38	7	9 75	7	11 12	48	8 »			1 50	1 50	1 75	1 70	1 55						
Juin... pr. quinz..	46	15 01	3	12 »	16	10 »	12	10 62	79	8 25			» »	1 50	1 75	1 70	1 55						
deux. quin.	31	14 75	4	11 5.	10	9 62	9	10 87	68	8 25			» »	1 50	1 75	1 55	1 47						
Juillet.. pr. quinz..	43	14 75	7	11 08	6	9 41	6	11 66	72	8 40			» »	1 50	1 75	1 70	1 55						
deux. quin.	36	14 75	»	» »	5	8 63	5	10 9	63	8 »			» »	1 50	1 75	1 70	1 55						
Août... pr. quinz..	24	14 85	1	11 25	4	9 »	»	» »	62	8 12			1 50	1 50	1 75	1 70	1 55						
deux. quin.	32	14 37	2	11 25	3	8 50	»	» »	62	8 12			1 50	1 50	1 75	1 70	1 55						
Sept... pr. quinz..	25	14 25	3	9 75	11	10 »	5	10 12	86	7 62			1 50	1 50	1 75	1 70	1 55						
deux. quin.	53	14 »	2	11 2.	55	10 16	9	10 »	71	7 66			1 50	1 50	1 75	1 70	1 55						
Octob.. pr. quinz..	36	13 87	»	» »	7	9 87	6	10 »	28	7 62			1 48	1 48	1 70	1 70	1 53						
deux. quin.	31	14 »	»	» »	3	9 50	2	10 »	35	7 75			1 45	1 45	1 65	1 70	1 50						
Nov.... pr. quinz..	18	13 87	»	» »	4	8 87	4	10 37	57	7 87			1 50	1 50	1 70	1 70	1 55						
deux. quin.	19	13 50	»	» »	6	9 37	21	9 87	60	7 87			1 50	1 50	1 70	1 70	1 55						
Déc.... pr. quinz..	12	13 63	2	11 25	7	8 50	7	9 75	57	7 63			1 50	1 50	1 70	1 70	1 55						
deux. quin.	18	13 50	1	10 »	9	8 83	3	9 50	79	7 75			1 50	1 50	1 75	1 65	1 45						
Totaux....	731		91		241		321		1658														
Moyenne..		14 92		11 52		9 49		10 49		8 18			1 49	1 50	1 71	1 63	1 52						

ANNÉE 1899.	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE		PAIN		VIANDE					FOURRAGES		COMBUSTIBLES			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	1re qualité Prix du kilog.	2me qualité Prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Porc. le kil.	Foin. le quint.	Paille. le quint.	Chêne. le stère.	Blanc. le stère.	Charbon de bois. l'hect	Fossues. l'hect
Janv... pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Janv... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Févr... pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 60						
Févr... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 60						
Mars... pr. quinz..											» 30	» 27	1 50	1 50	1 60	2 10	1 80						
Mars... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Avril... pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Avril... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Mai.... pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Mai.... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Juin... pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Juin... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Juillet.. pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Juillet.. deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Août... pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Août... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Sept... pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Sept... deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Octob.. pr. quinz..											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Octob.. deux. quin.											» 30	» 27	1 40	1 40	1 60	2 10	1 80						
Nov.... pr. quinz..											» 27	» 25	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Nov.... deux. quin.											» 27	» 25	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Déc.... pr. quinz..											» 27	» 25	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Déc.... deux. quin.											» 27	» 25	1 40	1 40	1 60	2 10	1 70						
Totaux....																							
Moyenne..											» 29	» 26	1 40	1 40	1 60	2 10	1 74						

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

ANNÉE 1899.	FROMENT Hectolitres vendus.	FROMENT Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL Hectolitres vendus.	MÉTEIL Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE Hectolitres vendus.	SEIGLE Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE Hectolitres vendus.	ORGE Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE Hectolitres vendus.	AVOINE Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN 1re qualité Prix du kilog.	PAIN 2me qualité Prix du kilog.	VIANDE Bœuf. le kil.	VIANDE Vache. le kil.	VIANDE Veau. le kil.	VIANDE Mouton. le kil.	VIANDE Porc. le kil.	FOURRAGES Foin. le quint.	FOURRAGES Paille. le quint.	COMBUSTIBLES Chêne. le stère.	COMBUSTIBLES Blanc. le stère.	COMBUSTIBLES Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES Fossiles. l'hect
Janv... pr. quinz..											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
deux. quin.											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
Févr... pr. quinz..											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
deux. quin.											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
Mars... pr. quinz..											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
deux. quin.											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
Avril... pr. quinz..											» »	» »	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
deux. quin.											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
Mai.... pr. quinz..											» 32	» 30	1 60	1 60	1 90	2 10	1 50						
deux. quin.											» 31	» 29	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
Juin... pr. quinz..											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
deux. quin.											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
Juillet.. pr. quinz..											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
deux. quin.											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
Août... pr. quinz..											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
deux. quin.											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
Sept... pr. quinz..											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
deux. quin.											» 30	» 28	1 4	1 40	1 30	2 10	1 60						
Octob.. pr. quinz..											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
deux. quin.											» »	» »	1 40	1 40	2 10	1 90	1 60						
Nov.... pr. quinz..											» 30	» 28	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
deux. quin.											» »	» »	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
Déc.... pr. quinz..											» 27	» »	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
deux. quin.											» 27	» »	1 40	1 40	1 90	2 10	1 60						
Totaux....																							
Moyenne..											» 30	» 28	1 43	1 43	1 90	2 09	1 56						

